



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Universität des Saarlandes
Saarbrücken
Philosophische Fakultät

Université de Metz
Faculté des Lettres
U.E.R des Etudes Germaniques
et Scandinaves

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE METZ	
N° d'inv.	62.634
N° de cat.	TD.33

LES RAPPORTS ENTRE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU
BENIN ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
DE 1960 À 1980

Thèse pour le Doctorat de 3ème Cycle
en Etudes Germaniques

Présentée par :
NATABOU AMOUZOUN BENOIT

Sous la Direction de :
M. le Professeur PIERRE GRAPPIN

Juin 1983



A LA MÉMOIRE DE FORTUNÉ DE SOUZA

Un ami décédé pendant que la réalisation
de cette thèse était en cours.

A mon père qui n'a jamais rien ménagé pour m'apporter son soutien moral pendant mes moments difficiles.

Que la présente thèse soit également pour ce brave paysan une preuve supplémentaire de la réussite de ses enfants, réussite pour laquelle il a lutté et lutte encore avec tant d'abnégation.

A ma mère, pour ses sacrifices inoubliables et sa grande patience.

A ma fille Mireille restée au Bénin.

A Régine, mon épouse, pour sa compagnie durant l'élaboration de ce travail.

A mes enfants dont la sagesse et l'amour filial au cours de notre séjour à Sarrebruck (RFA), m'ont été d'un grand appui moral.

A tous mes parents, frères, soeurs et amis qui, dans leurs liens à moi, ont pu résister à l'épreuve du temps et de l'espace, engendrée par la confection de ce travail de recherches.

AUX Béninois qui ont compris que le Bénin est leur unique Patrie et qui, par conséquent, apportent sereinement la lumière de leur cerveau et la force de leur bras à sa construction, toute mon admiration.

Avant - Propos

Par cet avant-propos, je voudrais d'abord, présenter mes remerciements à toutes les bonnes volontés qui ont contribué de près ou de loin, à la genèse, à l'élaboration et à la mise en page de cette thèse, à l'heureux aboutissement de mon entreprise. Dans cet ordre d'idées, je pense, en tout premier lieu, à M. le Professeur Charles ZORGBIBE dont les cours de relations internationales et le séminaire sur la "politique extérieure des cinq grands" au Centre d'Etudes Juridiques Françaises de l'Université de Sarrebruck au cours de l'Année Universitaire 1979/80, m'ont quelque peu armé au départ de mon ambition. En outre, il a accepté, avec un réel plaisir, la direction de cette thèse qu'il n'a malheureusement pu continuer compte tenu de son affectation en qualité de Doyen à la Faculté de Droit de Paris-Sud.

Mes remerciements vont également à M. le Professeur Pierre GRAPPIN, Directeur du Département d'Allemand de l'Université de Metz, pour sa disponibilité permanente dans la résolution de mes multiples problèmes d'ordre administratif et pédagogique.

Je n'oublie pas M. le Professeur WILL, Professeur de Droit privé, Directeur de l'Institut d'Europe de l'Université de Sarrebruck, pour son soutien franc à un moment crucial de l'accomplissement de ce travail.

Qu'il me soit également permis d'exprimer ma gratitude à toutes les personnes morales et physiques qui m'ont porté leur grand concours quant au rassemblement des documents et aux nombreux conseils sans lesquels cette oeuvre n'aurait pu aboutir.

Il s'agit de l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Bonn (RFA) plus particulièrement des Camarades TONOUKOUIN (actuel Ambassadeur du Bénin au Ghana) et GOMINA, du Dr. EHM du Ministère Fédéral des Affaires Etrangères, des Consulats du Bénin à Munich (Bavière) et à Berlin, du Centre de Documentation Française à Paris dirigé par M. Robert CORNEVIN, de M. MARX de l'Organisation "Pain pour le Monde" à Stuttgart, de M. Hans Dieter METZ de la Radio Sarroise, du Dr. KOUBA du département d'Allemand de l'E.N.S. d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de M. le Professeur Georg ELWERT de l'Université de Bielefeld, de Mlle Lisa HÜLZLE, volontaire allemande, enseignante à Abomey (Bénin) pour ne citer que ceux-là.

Que soient également remerciés le personnel de la Bibliothèque de l'Europa Institut de l'Université de Sarrebruck (en particulier M. HENRY) et M. Patrick SCHAEFFER de la Faculté des Lettres de l'Université de Metz, qui m'a prodigué des conseils et m'a aidé dans la compréhension de certaines notions économiques.

L'aboutissement de ce travail a, d'autre part, bénéficié de l'encouragement de certains de mes amis de vieille date parmi lesquels Bernard CAPO-CHICHI, Directeur du CEMG de Natitingou (Bénin), Sato ADOUGBA, Akpaka EKLOU et Assiakoley LASSEY, tous trois étudiants à l'Université de Sarrebruck. Je leur en sais gré.

A Mme MÖHLE qui a tapé le manuscrit de cette thèse, je dis merci.

Au Service allemand d'Echanges Universitaires (Deutscher Akademischer Austauschdienst - DAAD), toute ma reconnaissance pour le financement de ce travail.

Enfin, je dois faire une mention spéciale de M. Jean-Claude DELBREIL du Département d'Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Metz. Il m'a assisté de nombreux conseils assortis de remarques judicieuses, m'a suivi pas à pas dans le déroulement de mes recherches et dans la rédaction de ma thèse. Qu'il veuille bien accepter mes sincères témoignages de reconnaissance pour la disponibilité permanente dont il a fait preuve à mon égard.

L'objet du présent avant-propos, c'est ensuite, de porter des précisions sur deux éléments - parmi tant d'autres - de mon travail. Le premier en serait l'emploi du nom "BENIN". La chronologie si chère à l'histoire et à laquelle je n'ai pas pu totalement satisfaire, aurait voulu que je n'emploie le nom "Bénin" que lorsque l'évènement dont je veux parler, est postérieure au 30 Novembre 1975, date à laquelle le Pays a pris ce nom. Pour des raisons politico-juridiques, je n'ai gardé le nom "Dahomey" qu'à l'intérieur des citations qui le comportent ou alors lorsque je le fais précéder de "ex". Le deuxième élément, qui aurait besoin d'être éclairci, serait les citations. D'une façon générale, j'ai essayé de traduire en français les citations en allemand à l'intérieur du travail avant de reproduire en bas de page leur texte original, ceci parce que la plupart de ceux qui me suivaient dans la rédaction de cette thèse, ne savent pas toujours lire l'allemand.

I N T R O D U C T I O N

Dans l'histoire de l'humanité, chaque peuple ou chaque continent est marqué par un ou plusieurs événements d'une importance capitale. Le continent africain, quant à lui, porte dans son histoire l'empreinte indélébile de deux événements : l'Esclavage et la Colonisation. Ces deux "*plus grands fléaux*" qu'a connus l'Afrique et ainsi nommés par le digne Leader africain N'Krumah dans son livre intitulé "*Africa must unite*" ¹⁾, ne sont plus. Le premier a été aboli en son temps. Plus tard, l'heure des indépendances des anciennes colonies européennes en Afrique, du moins de la plupart de celles-ci a sonné au début des années 60. Quoique nominales, comme nous nous plaisons souvent à les caractériser, ces indépendances constituent des actes juridiques de portée considérable. Pourtant, l'Afrique n'arrive pas à se réjouir de la mort des deux maux précités. En d'autres termes, les Africains ne se voient pas encore heureux d'avoir triomphé des épreuves combien dures que leur ont opposées ces deux phénomènes, et pour cause ! La loi du progrès veut que l'homme regarde droit en face et marche ; la crise économique mondiale par laquelle les pays en voie de développement en général et ceux d'Afrique en particulier sont les plus frappés, voilà autant de raisons qui empêchent cette réjouissance bien méritée d'avoir cassé les chaînes de l'Esclavage et de la Colonisation. Mais, certaines circonstances amènent parfois des Africains à se laisser traverser par une lueur de bonheur, à reconnaître que la marche de l'histoire est irréversible et que l'espoir doit faire la vie. C'est le cas

1) N'Krumah, Kwamé, Africa must unite. London, Heinemann, 1963, 248 pp.

lorsque personnellement, nous pensons à l'odieuse Conférence de Berlin en 1884 et surtout lorsque nous nous trouvons en face d'une oeuvre qui traite de ce partage éhonté du monde en général et de l'Afrique en particulier par les puissances capitalistes européennes tel que le peint Lénine dans son livre "*L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*"¹⁾ écrit seulement en 1916. C'est encore le cas de rendre un vibrant hommage à l'histoire lorsque nous pouvons aujourd'hui traiter un sujet tel que le nôtre qui, hier était impossible et sans objet, voire un tabou, nous voulons parler des rapports entre la République Populaire du Bénin (R.P.B. ou Bénin tout court) et la République Fédérale d'Allemagne (RFA).

Cette étude sur les rapports diplomatiques, économiques et socio-culturels entre les deux pays, apparaît sans importance, surtout pour le commun des Allemands qui, l'absence des pays africains dans les programmes d'enseignement européens aidant, ignorent même où se situe ce petit état sur le globe terrestre. Les rares Allemands qui, par contre, ont entendu parler de la République Populaire du Bénin, doutent de l'existence de rapports éventuels entre celle-ci et la République Fédérale d'Allemagne, surtout quand on sait que la R.P.B. a opté pour l'idéologie marxiste-léniniste depuis 1974 alors que la RFA est un grand pays à économie libérale et où l'idée du socialisme scientifique fait trembler la plupart des habitants - spécialement ceux d'un certain âge - eu égard à leur propre histoire. Au reste, cela paraît une ambition d'envisager une étude systématique des rapports entre le Bénin et la RFA compte tenu du fait que, d'une part, ces rapports, dans leur globalité, n'ont pas encore été traités, à notre connaissance, et que d'autre part, les relations entre les pays

1) Lénine, *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*. Pékin, Editions en langues étrangères, 1969, p. 89.

africains et ceux de l'Europe Occidentale sont difficilement séparables des rapports qui lient les premiers à la Communauté Economique Européenne (CEE), comme nous le faisait justement remarquer le Consul du Bénin à Berlin-Ouest. Certes, toutes ces inquiétudes sont fondées. Nous ne nous attendons pas à des miracles en abordant l'étude des rapports entre les deux pays car, s'il est vrai - comme nous le verrons dans les pages qui suivront - que ces rapports sont excellents à des moments précis de l'histoire du Bénin, il n'en demeure pas moins exact qu'ils restent assez modestes dans l'ensemble surtout quand on fait une comparaison avec ceux qui existent entre la France et le Bénin ou encore avec ceux d'un autre pays africain au Sud du Sahara comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal et la RFA sans, pour autant, faire usage de l'adage bien connu : "*on ne prête qu'aux riches*". Néanmoins, une telle étude présente bien des intérêts pour l'un et l'autre des deux pays qui se veulent des partenaires malgré tout ce qu'on peut croire des rapports entre un pays riche et un pays pauvre.

En effet, quand on parle généralement des rapports entre un pays industrialisé comme la RFA et un pays en voie de développement comme la R.P.B., la première compréhension d'une telle étude est presque toujours sans équivoque. On a souvent compris, dans ce cas, qu'il s'agit purement et simplement de l'aide que le pays nanti consent au pays en quête de développement pour ce qui est des rapports économiques ou à l'exportation de la culture et de la Civilisation de la nation industrialisée vers le pays pauvre en ce qui concerne les rapports culturels ou encore d'une communauté de points de vue, c'est le cas des rapports politiques. En un mot, les rapports qualifiés de "Nord-Sud" se présentent dans une certaine mesure comme des rapports unilatéraux qui partent du plus fort vers le plus faible. Comment pouvait-il en être autrement quand on sait qu'un

certain nombre de facteurs sont à la base de cette "faiblesse" forcée des nations pauvres ? Certes, les relations internationales peuvent s'établir entre deux pays qui se reconnaissent indépendants et souverains. Mais l'histoire montre que la condition de souveraineté et de volonté de coopérer est insuffisante pour l'établissement des rapports d'avantages réciproques et de respect mutuel qui peuvent exister entre deux partenaires égaux. Parmi ces facteurs qui rendent les partenaires inégaux en fait, il faut citer le passé colonial de nos pays africains qui se cherchent après leurs indépendances nominales en 1960 (pour la plupart) et qui ne sont pas prêts à s'aligner même si l'idéologie qui conduit leur politique est parfois avouée alors que le pays industrialisé partenaire est sans appel aligné à droite ou à gauche. Ensuite, la situation économique précaire à laquelle nos pays sont en butte et qui pèse d'un point lourd dans leur sous-développement met également en évidence la différence entre "pays en voie de développement" et "nation industrialisée".

Pour en revenir précisément au cas du Bénin et de la RFA, il convient de noter que l'influence de la France, ancienne puissance colonisatrice, se veut toujours grande malgré l'indépendance de la R.P.B. en 1960 et quand bien même le pays a proclamé en 1974 la voie marxiste-léniniste pour son développement. Nous n'en voulons pour preuve (dans les pages qui suivront) que la réaction de la France dans ses rapports avec le Bénin surtout entre 1974 et 1980. La RFA s'est taillée une place de choix dans la CEE grâce à son économie. Du point de vue industrie, le Bénin ne peut faire l'objet d'aucune comparaison avec la RFA qui en occupe le premier rang en Europe.

Enfin, tandis que la politique culturelle de la R.P.B. s'efforce de conserver notre identité dans le temps et dans l'espace, celle de la RFA a pour but de faire répandre la langue, la science et la technique allemandes dans le monde. Il va de soi que la R.P.B. qui veut profiter,

comme tout autre, des progrès scientifiques et techniques ne peut facilement se passer d'importer la science et la technique allemandes qui, du reste, sont inséparables de la culture de la RFA. Tout ceci peut montrer combien la R.P.B. et la RFA ne sont pas des partenaires égaux dans leurs rapports même si juridiquement ils se le réclament. Cependant, il ne faut pas être pessimiste. Si les deux partenaires ont toujours parlé et continuent de parler de rapports bilatéraux dans le respect strict de la souveraineté et des avantages réciproques, il faut nuancer cette première appréhension des rapports entre un pays riche et un pays pauvre. Il faut reconnaître, malgré l'inégalité apparente, que ces deux pays sont des partenaires. D'abord la situation des rapports de coopération internationale a beaucoup évolué après 1960 où bon nombre d'anciennes colonies sont devenues indépendantes. De ce fait, la coopération ne saurait garder sa définition primaire du temps colonial où l'on ne voyait en une colonie rien qu'un vaste débouché de matières premières. C'est ainsi que les anciennes colonies françaises, aujourd'hui pays indépendants, tentent de transformer leurs indépendances octroyées en indépendances conquises. Certains, et c'est le cas du Bénin, ont même révisé les accords de coopération qui les lient à l'ancienne "*Mère Patrie*". Ce pays peut désormais, du moins théoriquement, traiter avec un autre sans consulter la France. Un deuxième facteur favorable à la coopération bénino-allemande serait la bonne entente entre la France et l'Allemagne, surtout aux termes du traité d'amitié franco-allemande signé le 22 Janvier 1963. L'Allemagne Fédérale peut, de ce fait, entretenir des rapports avec les pays, anciennes colonies françaises sans pour autant passer pour gênante aux yeux de la France. Un dernier facteur pourrait être la nouvelle phase qu'a connue la RFA dans ses relations diplomatiques, économiques et culturelles avec ses partenaires à partir de 1972 quand le

Chancelier Willy Brandt a amorcé sa politique d'ouverture à l'est et surtout signé en Novembre de ladite année les accords de détente avec la République Démocratique Allemande qu'il reconnaissait alors comme un état à part entière. Ces accords, non seulement permettront la reconnaissance de ce nouvel état par la plupart des pays membres des Nations Unies mais coïncident avec l'avènement de la Révolution au Bénin. Ceci était très important pour ce dernier pays dont le nouveau gouvernement éprouvait de la sympathie pour la République Démocratique Allemande à cause de son idéologie progressiste et de l'admiration pour la RFA dont la place dans le monde économique forçait les relations. Aussi le Bénin a-t-il pu, sans incidents diplomatiques, se tirer d'affaire dans son entente parfaite avec les deux Allemagne. Hormis les facteurs qui précèdent et qui marquent une évolution des rapports de coopération internationale, il convient de mentionner un autre non moins important : l'utilité de l'aide au développement. Et c'est là que les pays dits "pauvres" peuvent se considérer vrais partenaires des pays riches. En fait, il s'est avéré que l'aide au développement profite aussi bien aux pays en voie de développement qu'aux grandes nations industrialisées¹⁾. L'aide au développement serait superflue si les nations riches qui la consentent ne trouvaient pas de contrepartie chez les pays qui la reçoivent. Ainsi, la question la plus légitime qu'on puisse se poser en abordant une étude telle que la nôtre serait de savoir pourquoi la raison d'être de l'aide que la RFA accorde au Bénin.

Qu'un pays industrialisé comme l'Angleterre ou la France pratique une politique d'aide au développement, cela peut se comprendre aisément. Pour avoir colonisé

1) Cf. Euroforum, Lomé II : un nouveau contrat entre égaux, pp. 4 - 6.

d'autres pays et en avoir été, sciemment ou inconsciemment, responsables de leur Histoire, ces "*mères patries*" peuvent aider au développement économique de ceux-là qu'elles ont soumis des années durant. En un mot, l'aide au développement désintéressée devrait être conçue pour "*réparer*" ce qu'on a "*gâté*". Or, de tels éléments manqueraient dans les rapports de la RFA (du point de vue juridique tout au moins) avec les pays en voie de développement puisqu'on sait qu'elle n'a jamais encore eu de colonies et que même la "*grande Allemagne*" n'avait pas compté l'ex-Dahomey dans ses colonies qu'elle a d'ailleurs perdues après la première guerre mondiale. Cette aide serait plus curieuse quand on s'imagine qu'elle se "*porte bien*" et même "*mieux*" après le déclenchement de la Révolution au Bénin en 1972.

Sans aller dans des détails qui risqueraient d'être inutiles pour le bref aperçu que nous voulons faire des rapports de coopération internationale en général avant d'aborder notre étude proprement dite, nous dirions que le Bénin a besoin de l'expérience allemande comme l'Allemagne a intérêt à coopérer avec le Bénin, ne serait-ce que dans le cadre de sa politique d'aide au développement en Afrique que nous verrons plus en détails.

Par l'expérience allemande dont le Bénin a besoin, nous entendons les voies et moyens qui ont permis à la RFA de vite effacer les affres d'un passé similaire à celui de la R.P.B. et de se redresser au point de faire parler d'un "*miracle allemand*". Si la RFA est parvenue à ce stade grâce à la volonté de son peuple de connaître un monde meilleur comme l'affirment certains, cette volonté ne fera certainement pas défaut au peuple béninois. De plus, la RFA reconnaît qu'elle est un modèle à suivre et, par là, essaie de poser des actes concrets qui retiennent parfois l'attention dans sa coopération avec les pays en voie de développement notamment. Nous verrons ceci sur la période de vingt ans que nous avons déterminée pour

notre étude sur les rapports entre les deux pays et notamment de 1960 à 1980. Pourquoi ces deux décennies ? D'abord 1960, c'est l'année de l'indépendance du Bénin alors appelé Dahomey. Avant 1960, le Bénin, colonie française, ne pouvait pratiquement pas entretenir de rapports directs avec la RFA. De son côté, la RFA devait faire face à d'énormes problèmes de reconstruction nationale et de redressement économique jusque dans les années 50 et n'accordait d'aide que pour empêcher la reconnaissance de la République Démocratique Allemande par d'autres pays à l'exception de l'Union Soviétique comme nous le verrons dans notre développement. C'est seulement en 1961 que le Ministère Fédéral de la Coopération Economique a été créé. Nous pensons arrêter notre étude à 1980 qui marque la fin de la 2ème décennie de développement pour l'Allemagne Fédérale en particulier. C'est aussi huit ans après l'avènement de la Révolution au Bénin, Révolution qui a donné tout un autre visage au pays par ses innombrables changements et innovations. Aussi, après une partie générale, qui traitera de la présentation sommaire des deux partenaires, en l'occurrence le Bénin et l'Allemagne Fédérale, avons-nous pensé à deux autres parties qui étudieront ces rapports de 1960 à 1972 et de 1972 à 1980. Somme toute, il ne fait aucun doute que cette révolution déclenchée à partir de 1972, aura des influences, d'une manière ou d'une autre, sur les rapports du Bénin avec la RFA.

L'objectif de notre étude est donc double. D'une part, nous voulons dégager les caractéristiques fondamentales des rapports entre la R.P.B. et la RFA de 1960 à 1972 et ce, après avoir fait connaître, aux uns et aux autres, les deux pays ; d'autre part, nous essayerons d'accorder une attention particulière à ces rapports entre 1972 et 1980 compte tenu des nouvelles données politiques allemandes et béninoises à partir de 1972. Enfin, nous ferons des propositions concrètes pour combler des manques.

que l'évaluation des résultats de nos investigations nous présentera dans les rapports entre les deux pays afin de contribuer sinon à l'amélioration, du moins au maintien des bonnes relations dont ils jouissent.

Cette étude ne se veut pas polémique, c'est-à-dire qu'elle n'est pas orientée de façon à remettre en cause la coopération de la R.P.B. avec la RFA, l'exploitation d'un pays pauvre par un pays riche. Mais, dans le souci de sauvegarder le caractère scientifique, objectif de nos analyses, nous ne manquerons pas, par moments, d'extérioriser des points de vue qui, à notre avis, sont soutenables quand on veut aller un peu plus au fond et voir plus clair dans les rapports "*nord-sud*" dont notre étude n'est que partie intégrante. Du reste, nos analyses demeureront dans le cadre d'un bilan de rapports entre les deux pays de 1960 à 1980 soit sur une période de vingt ans.

Ière Partie : GENERALITES
=====

Cette première partie intitulée "Généralités"
se propose de voir en trois chapitres, les présentations
du Bénin et de la RFA et la politique extérieure du Bénin
de 1960 à 1980

Chapitre I : Présentation de la République Populaire
du Bénin

La République Populaire du Bénin (R.P.B.), appelée Dahomey jusqu'en 1975, est un état de l'Afrique de l'Ouest. Elle est limitée au Nord par le Niger, au Nord-Ouest par la Haute-Volta, à l'Est par le Nigéria, à l'Ouest par le Togo et au Sud par l'Océan Atlantique. C'est un pays de 112 622 km² soit environ le cinquième de la superficie de la France et la moitié de celle de la République Fédérale d'Allemagne. Elle est allongée sur 670 km du Nord au Sud. Sa plus petite largeur ne dépasse pas 120 km et sa plus grande largeur (au Nord) est de 325 km. Son ancienne capitale administrative Porto-Novo a perdu toute son importance au profit de Cotonou située à 30 km. Cette dernière ville est dotée d'un port qui dessert le Nigéria et le Niger ainsi que du plus grand aéroport du pays. C'est également Cotonou qui abrite le siège du Gouvernement. La République populaire du Bénin compte 3.338.000 hts¹⁾ selon le dernier recensement, en 1979, soit 29,6 habitants/km² et son taux d'accroissement annuel est d'environ 2,7 %. Près de 3 000 Européens dont la plupart des Français vivent dans le pays²⁾.

C'est un pays qui a connu 64 années de colonisation française. Il est devenu indépendant le 1er Août 1960. Il est réputé - de l'avis-même des colonisateurs et des experts étrangers - pour la qualité de sa main d'oeuvre et de ses cadres, d'où le surnom "*quartier latin de l'Afrique Noire*"³⁾ dû à M. Emmanuel Mounier. Il est éga-

1) O.N.U., Mémoire du Bénin, 1981.

2) Handbuch für Internationale Zusammenarbeit 188. Lieferung. Baden-Baden, Bonn Mai 1982.

3) Cité par Agossou, Noukpo dans : "Introduction à la géographie de la République Populaire du Bénin", Parakou 1978.

lement réputé pour son refus du colonialisme et du néocolonialisme. C'est ainsi que Béhanzin, l'ancien Roi du Danhomé¹⁾, a marqué toute l'histoire des résistances africaines à la pénétration européenne. Ce refus du colonialisme est plus que présent dans la vie des Béninois²⁾. C'est ce qui explique la voie marxiste de développement pour laquelle ce pays a fini par opter, trouvant formelle l'indépendance qui lui a été octroyée par la France en 1960. Par cette voie, les Béninois espèrent débloquent le développement de leur pays en édifiant une économie auto-centrée. Pour ce faire, l'unité est indispensable. C'est à la recherche de celle-ci que, le 30 Novembre 1975, le pays a laissé le nom Dahomey qui, historiquement, désigne une seule de ses régions, pour prendre celui du BENIN en mémoire de l'ancien Royaume du Bénin dont la brillante civilisation mérite d'être immortalisée.

La République Populaire du Bénin, comme la plupart des ex-colonies, a une économie sous-développée, arriérée, caractérisée par un secteur primaire prépondérant, un secteur secondaire extraverti. Les moyens techniques rudimentaires rendent pénibles les travaux de l'agriculture dont vivent pourtant les 88 % de la population.

Parmi les cultures, il faut faire une mention spéciale des principales. Il s'agit des cultures d'exportation³⁾ ainsi appelées parce qu'elles sont destinées en grande partie sinon en totalité, à la vente sur le marché capitaliste mondial. Le palmier à huile en occupe le 1er rang.

1) Le royaume qui, par son rayonnement, a fini par donner son nom au Pays jusqu'en 1975.

2) Les habitants du Bénin

3) Agossou, Noukpo, "les cultures tropicales : problèmes de terminologie", Lokossa, Avril 1976, paru dans le No. 5 du Bulletin de l'AS.NA.HG (Association Nationale des Historiens et Géographes).

C'est la plus importante des ressources agricoles béninoises puisque ses produits (huile, palmistes, tourteaux, etc...) non seulement sont consommés sur place et donnent naissance à des industries (importantes usines), mais encore représentent la moitié de la valeur de toutes les exportations du Pays. A côté de la palmeraie naturelle se trouvent des plantations industrielles de palmiers sélectionnés financés par différents organismes étrangers notamment le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), le Fonds Européen de Développement (FED) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. La production d'huile de palme artisanale et industrielle s'élevait à 38.540 tonnes, celle des palmistes à 83.000 tonnes en 1975, ce qui place le Bénin au 9ème rang mondial et 7ème rang africain¹⁾. En dehors du palmier, il faut noter l'arachide qui représente près de 10 % des exportations, le coton, le tabac et les noix d'anacarde sans oublier le café. Nous reviendrons plus en détails sur ces produits.

S'agissant des productions minières, il faut citer le pétrole découvert en 1967 par une société américaine, l'"*Union Oil of California*", mais la mise en valeur du gisement n'a pas encore commencé. Cela ne tardera pas à venir. Il y a également le calcaire, le marbre, le fer, l'uranium, etc...

L'industrialisation est très embryonnaire et caractérisée par l'absence absolue d'industrie lourde et d'industrie d'équipement. De plus, cette industrie est tributaire de l'extérieur quant à son financement et à sa technologie.

Au niveau des industries de transformation, on distingue, d'une part, les produits agricoles et alimentaires.

1) Agossou, Noukpo, Introduction à la géographie du Bénin, op. cit., p. 17.

Les huileries constituent le fer de lance de ce secteur. Elles sont au nombre de huit. A elles, il faut ajouter celle de palmistes de Cotonou qui doit traiter également l'arachide et le karité. Il y a aussi des boulangeries dans les grandes villes, la Société des brasseries du Bénin appelée la Béninoise et bien d'autres industries alimentaires encore telles que les savonneries. Les textiles et cuirs constituent une autre branche des industries de transformation. L'égrenage du coton est la principale activité de ce secteur. Une usine d'impression de tissus appelée Sobetex¹⁾ fonctionne depuis 1970 à Cotonou. Un complexe filature-tissage - bonneterie, orienté vers l'exportation, est installé à Parakou (au Nord du Pays) : c'est l'IBETEX (Industrie Béninoise des Textiles) qui, avec ses 1700 salariés, est la plus grande usine du Bénin. Il faut également citer l'usine de chaussures à Cotonou. Notons enfin l'existence d'industries diverses dont les plus importantes sont la cimenterie d'Onigbolo et l'usine de raffinerie de sucre à Savé.

En ce qui concerne le commerce béninois, disons que c'est un commerce qui relève de l'économie de traite. Il comprend l'exportation de produits agricoles bruts ou semi-oeuvrés et l'importation des produits manufacturés de consommation. C'est un secteur en plein essor contrôlé en partie par le Gouvernement qui a créé et qui crée encore des sociétés d'état d'économie mixte, financées par les banques et certaines grandes sociétés étrangères d'import-export qui continuent de marquer leur présence dans le pays. Parmi elles, il faut citer la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO) ainsi que d'autres moins répandues en Afrique telles que John Holt, John Walkden, G. Fabre, etc...

1) Société Béninoise des Textiles.

Sur le plan du Commerce extérieur, les échanges du Bénin avec l'étranger sont inégaux selon les pays ou les unions économiques. Ce commerce se fait essentiellement avec les pays capitalistes, en particulier avec la CEE dont la France est en tête. Il est peu important avec les pays socialistes, assez faible avec les autres pays africains et en accroissement rapide avec l'Asie, la Chine notamment. Tout ceci se vérifie dans le tableau qui suit ¹⁾.

Tableau no.01 : Commerce Extérieur du Bénin en 1974

Pays	Exportations	Importations
CEE	44,53	57,17
dont France	25,76 (1971 = 41,55)	32,97 (1971 = 38,31)
Europe de l'Est	0,02	3,15
Afrique	19,22	13,84
dont Nigeria	7,82 (1971 = 4,89)	-
Amérique	0,11	11,79
Asie	29,99 (1972 = 9,38)	11,34
dont Chine	20,57 (1972 = 0,46)	3,69 (dont Japon=3,61)
Reste Monde	6,13	2,71

Les produits d'exportation de portée considérable sont les produits de palme dont nous avons parlé plus loin, les arachides, les crevettes. La République Populaire du Bénin importe par contre :

Produits alimentaires	7,54%
Boissons	2,49%
Tabacs	6,79%
Tissus et vêtements	20,15%
Matériel de transport routier	6,65%

La balance commerciale du Bénin est déficitaire.

1) Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) Nos. 243 et 259 pour toutes les données relatives au commerce extérieur.

La suite de notre développement précisera les proportions de ce déficit que connaît le Bénin dans sa balance commerciale.

Pour en venir à l'Enseignement au Bénin, il faut dire qu'il est basé sur le système français. C'est un enseignement qui a subi et qui continue de subir d'énormes réformes parce que trop marqué par les structures éducatives coloniales qui le rendent inadapté aux réalités du Pays. En effet, l'enseignement colonial avait pour but de perpétuer la domination française dans la colonie. Il s'agissait d'abord de présenter la France comme la grande *"bienfaitrice"* sans laquelle le pays ne pouvait pas exister : *"Tout l'Enseignement de l'histoire et de la géographie doit tendre à montrer que la France est une nation riche, puissante, capable de se faire respecter, mais en même temps grande par la noblesse de ses sentiments, généreuse et n'ayant jamais reculé devant les sacrifices d'hommes et d'argent pour délivrer les peuples asservis ou apporter aux peuplades sauvages, avec la paix, les bienfaits de la civilisation"*¹⁾. Ensuite, il fallait orienter le contenu de l'enseignement de façon à former des citoyens béninois dociles et dévoués à la France comme le déclarait Albert Sarraut, Ministre des colonies : *"dresser les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contre-maîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens"* et G. Hardy d'ajouter : *"Le contenu de l'enseignement fait partie intégrante du système colonial. Il s'agit d'éviter que l'enseignement des indigènes ne devienne un instrument de perturbation sociale"*.

Malgré l'indépendance nominale de 1960, cette situation n'a pas fondamentalement changé. Un tel état de choses

1) Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française (AOF) no. 1024 du 10.5.1924.

ne saurait continuer surtout après le déclenchement de la Révolution en 1972 où une politique nouvelle d'indépendance nationale a été véritablement amorcée. En effet, la nouvelle conjoncture politique, socio-économique et culturelle en République Populaire du Bénin a appelé la nécessité de bouleverser de fond en comble toutes les structures éducatives, et d'en élaborer de nouvelles, avec pour ultime objectif de façonner un nouveau type d'homme pleinement conscient de ses responsabilités historiques et apte à contribuer efficacement à la gigantesque tâche d'édification d'une société nouvelle. C'est cela qui rend compte de la mise en chantier de l'Ecole Nouvelle en tant que génératrice de nouveaux types de citoyens au service de la société nouvelle. En fait, qui dit société nouvelle dit nouveau type d'homme, et qui dit nouveau type d'homme dit nécessairement nouveau système éducatif ! Il s'agit, en somme, de lier l'Ecole à la Vie¹⁾. Et c'est ce principe sacré qui a guidé la réforme de l'enseignement au Bénin tout en ne perdant pas de vue l'universalité du savoir en général et de l'Ecole en particulier. Tout compte fait, le système français y demeure le "bréviaire" (cycles d'étude, scolarité, etc...). Sur le plan général, les progrès de l'enseignement sont considérables en R.P.B. Notons au passage que l'ex "Université du Dahomey", créée en 1970 et qui a compté 238 étudiants Béninois en 1970 (217 garçons et 21 filles)²⁾ ne formait que des scientifiques et complétait ainsi celle du Togo dont le domaine était les lettres. C'est en 1973 que parut le décret portant création et organisation de l'Université Nationale du Bénin (UNB) et des enseignements supérieurs³⁾. Ainsi, la rentrée universitaire s'est effectuée le 8 décembre 1973 sur le Campus d'Abomey-

1) Cf. Programmes de l'Enseignement Moyen Général en R.P.B. Porto-Novo 1976, p. 28.

2) Commission des CEE : Les conditions d'installation d'entreprises industrielles. Dahomey. Décembre 1972, p. 15.

3) Cornevin, Robert : La République Populaire du Bénin des origines dahoméennes à nos jours, pp. 524 - 525.

Calavi à 17 km de Cotonou. Désormais, le Bénin peut compter sur sa propre université au lieu d'envoyer ses étudiants littéraires au Togo. Des avantages liés aux statuts particuliers qui régissent l'Université Nationale du Bénin permettent à celle-ci de compter beaucoup d'autochtones parmi ses enseignants. Depuis sa création, cette université ne cesse de se développer. A côté des Facultés des Lettres, de Droit, de Médecine, de Sciences transformées tout récemment en instituts spécialisés, se trouve un collège polytechnique qui accueille les étudiants depuis 1976 pour une formation de trois ans. Le nombre d'étudiants inscrits en cette année-là s'élève à 2102 et les enseignants à 148²⁾. Le nombre est passé à 2600 en 1981 en ce qui concerne les étudiants.

Sur le plan des relations avec l'extérieur, la République Populaire du Bénin est membre des Nations Unies (ONU). Elle est associée à la Communauté Economique Européenne (CEE) par la Convention d'Association de Yaoundé (Cameroun) I signée le 20 Juillet 1963, entrée en vigueur le 1er Juillet 1964 et arrivée à expiration le 31 Mai 1969 ; par la Convention de Yaoundé II signée le 29.7.69, entrée en vigueur le 1.1.1971 et valable jusqu'au 31.1.1975³⁾ ; par la Convention de Lomé (Togo) I signée le 28.2.75 ainsi qu'à la Convention de Lomé II signée le 31.10.1979⁴⁾.

Le Bénin est également membre d'organisations régionales et sous-régionales, notamment de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de l'Organisation Commune Africaine

1) Université Nationale du Bénin, Cotonou.

2) ONU, op. cit.

3) Bulletin Officiel de la CEE No. L 282 du 28.12.1970.

4) "Le Courrier Afrique - Caraïbes - Pacifique CEE" No. 58 spécial Novembre 79 pages 3 - 4.

et Mauricienne (OCAM), de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de l'Entente. De même, la République Populaire du Bénin entretient des rapports bilatéraux avec presque tous les pays quel que soit le bloc auquel ils appartiennent et ce, malgré son idéologie marxiste-léniniste. A ce propos, Monsieur Azonhiho, alors Ministre de l'Intérieur et de l'Orientation Nationale, a déclaré à l'occasion de l'inauguration de l'Usine Béninoise des Textiles (IBETEX) à Parakou : *"Notre option socialiste, basée sur le Marxisme-Léninisme, n'exclut pas l'entretien des rapports économiques avec les autres pays, quel que soit leur système, et l'option politique ne gêne pas la coopération économique entre les pays"*¹⁾.

C'est donc un pays qui, par son idéologie, donne l'impression d'être aligné. Mais il n'en est rien. Il demeure "non-aligné" mais "voit les choses dans leur réalité"²⁾ comme le dirait Mme. Gandhi du Mouvement des non-alignés. Aussi le Bénin entretient-il de bonnes relations à la fois avec Paris, Washington, Moscou, Pékin, Bonn, pour ne citer que ces capitales-là. Enfin, notons que le Bénin fait partie des 28 pays³⁾ - dont 18 en Afrique - les moins développés (LLDC =Least Developed Countries) selon la classification faite par l'ONU en 1971 ainsi que des 45 pays⁴⁾ - dont 28 en Afrique - les plus touchés par la crise de pétrole en 1973 d'après la déclaration faite par le Secrétaire Général de l'ONU en 1974 (Pays appartenant aux MSAC = Most Seriously Affected Countries).

1) Bulletin d'Afrique du 30/10/1975 No. 8813.

2) Interview-France-Inter du 10/01/1981.

3) Bley, Helmut et Rainer Tetzlaff, Afrika und Bonn, Rowohlt 1978, pp. 26-27.

4) ibidem.

En conclusion, la République Populaire du Bénin, malgré certaines richesses du sol et du sous-sol, certaines ressources économiques rentables si elles sont exploitées, certaines ressources agricoles, des ressources humaines et la disponibilité permanente du peuple dans la construction de son pays, est en proie à une situation économique et financière qui laisse à désirer. Les causes d'une telle situation ne sont pas différentes de celles du sous-développement d'où les jeunes états africains doivent s'efforcer de sortir, ne serait-ce que partiellement. Pour ce faire, un bouleversement des structures économiques inadaptées serait opérationnel. Dans cette voie, la R.P.B. a pris en charge les secteurs vitaux de son économie et espère, avec le temps, moderniser son agriculture, mettre sur pied son industrialisation et construire ses infrastructures de transport et services, etc...

Dans la réalisation de ce vaste programme, ce pays comptera, certes, d'abord sur ses propres moyens. Mais ces derniers étant insuffisants, il s'adressera à des amis avec lesquels il coopère depuis son accession à l'indépendance et au nombre desquels se trouve la RFA dont nous verrons les rapports avec le Bénin de 1960 à 1980 et dont la présentation fait l'objet de la prochaine étape de notre démarche.

Chapitre II : Présentation de la République Fédérale d'Allemagne

La République Fédérale d'Allemagne (RFA) encore appelée l'Allemagne Fédérale ou l'Allemagne de l'Ouest est située au coeur de l'Europe. C'est un état né du partage de l'Allemagne en 1949 après que celle-ci ait perdu la 2^{ème} guerre mondiale. Cet état couvre une superficie de 248 630,32 km² ¹⁾ et compte 61 566 000 habitants (recensement de 1980) ²⁾ soit une densité de 248 habitants au km². Comme son nom l'indique, c'est une fédération de onze états habituellement nommés "Länder" y compris Berlin-Ouest. Bonn en est la capitale.

En abordant une présentation de la République Fédérale d'Allemagne, ce n'est certainement pas sa situation au coeur de l'Europe ni sa population, encore moins sa superficie qui intéressent surtout. Certes, ces éléments peuvent expliquer des données qui font de la RFA ce qu'elle est aujourd'hui. C'est le cas de la population de la RFA généralement connue comme extrêmement travailleuse et disciplinée et dont les 2/5 ³⁾, comme l'ont révélé les statistiques de 1961, ont une activité agricole plus ou moins considérable malgré l'industrialisation galopante que connaît ce pays. Mais, c'est la richesse de cet état en histoire, son rapide et exemplaire essor économique après la seconde guerre mondiale et surtout sa place actuelle dans la grande famille des nations qui retiennent plus facilement l'attention. La présentation

1) Statistisches Bundesamt. Statistisches Jahrbuch 81 für die Bundesrepublik Deutschland. Verlag W. Kohlhammer
p. 59.

2) Ibidem, p. 29.

3) "Tatsachen über Deutschland" Bonn, Presse- und Informationsamt der Bundesregierung. Statistiques de 1960/61.

que nous voulons faire du pays ici devant être brève compte tenu du sujet dans lequel elle s'insère, nous nous contenterons de jeter seulement un coup d'oeil rapide sur l'Allemagne après la seconde guerre mondiale venue aggraver le poids de son histoire déjà souffrante de la situation économique et politique précaire héritée de la République de Weimar et du Reich Hitlérien que nous laisserons de côté. Un tel coup d'oeil sur l'histoire de l'Allemagne en général est fondamental pour qui veut comprendre la République Fédérale d'Allemagne actuelle. Au demeurant, la perte de la seconde guerre mondiale par la grande Allemagne a façonné tout le destin de la RFA. La capitulation sans condition de l'Armée allemande le 8 Mai 1945 a fait alors de l'Allemagne un état politiquement inexistant à côté d'une économie complètement détruite et d'une population en désarroi. Cette destruction physique et morale des biens et des hommes est bien peinte dans l'oeuvre de Wolfgang Borchert¹⁾, écrivain allemand de cette époque-là. Au lendemain de la guerre, la vie en Allemagne se caractérisait alors par des flots de réfugiés, les démontages des industries et les réparations. C'est le démantèlement quasi total des moyens de production de l'ensemble de l'économie allemande. Les quatre puissances victorieuses, nous voulons nommer les Etats-Unis, l'Union Soviétique, la Grande-Bretagne et la France, avaient désormais tout contrôle sur l'Allemagne et devaient tout mettre en oeuvre pour tuer en elle la "gangrène" de la guerre, c'est-à-dire éviter que l'Allemagne ne soit plus assez puissante pour tenter son expansion sur le monde en général et sur l'Europe en particulier. C'est ce qui explique le Procès de Nuremberg où les anciens Nazis ont été jugés et la dénazification a été amorcée. Mais si les quatre puissances

1) Wolfgang Borchert : "Draußen vor der Tür". Das Gesamtwerk. Verlag Hamburg, Bücherei, 1948, 419 pp.

victorieuses citées ci-dessus ont réussi à s'entendre quant à la réduction de l'Allemagne au silence et à l'anéantissement du Nazisme, il faut reconnaître cependant que les conceptions politiques et idéologiques que chacune d'entre elles voulait conférer à l'impuissante Allemagne étaient fort différentes. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France voulaient lui donner un visage futur totalement différent de celui que lui souhaitait l'Union Soviétique. L'entente était devenue impossible. La réforme monétaire décidée par les Alliés Occidentaux mit le feu aux poudres et aboutit au blocus de Berlin de Juin 1948 à Mai 1949 par les Soviétiques. En septembre 1949, la Loi Fondamentale, proclamée le 23 Mai 1949 à l'Ouest a été ratifiée par les Occidentaux. En Octobre 1949, la zone occupée par les Soviétiques a été également proclamée un état à part entière, la République Démocratique Allemande (RDA). Ainsi, cette dernière a été incorporée dans le camp socialiste. L'autre partie, l'actuelle République Fédérale d'Allemagne (R.F.A.) revenait aux Alliés occidentaux, donc au camp capitaliste. Désormais, chacun pourra développer sa partie selon ses conceptions idéologiques, politiques et économiques. C'est ainsi que la RFA va emboîter le pas aux USA, de la Grande-Bretagne et de la France dans la voie d'un développement basé sur le libéralisme économique tandis que la RDA s'est vue dotée d'une administration fortement centralisée et d'un système d'économie planifiée à l'instar du premier état socialiste du monde, l'URSS. Pour en revenir à la RFA qui nous intéresse dans cette étude, disons d'abord qu'elle n'a pas accepté ce partage et s'entendait comme provisoire du point de vue politique. C'est en vivant d'espoir de retrouver l'unité des deux Allemagne qu'elle s'était dotée d'une Loi Fondamentale (et non d'une vraie constitution) dont le préambule précise clairement : "*Le peuple allemand... a, en vertu de son pouvoir constitu-*

tionnel, adopté la présente Loi Fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne. Il a également agi au nom des Allemands à qui il a été interdit de collaborer à cette tâche.

Le peuple allemand dans son ensemble, disposant librement de lui-même, reste convié à parachever l'unité et la liberté de l'Allemagne¹⁾. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la RFA a néanmoins tiré profit de ce partage pour se faire. Tout compte fait, l'histoire a donné raison à Thomas Mann, écrivain allemand, qui disait de l'Allemagne au lendemain de la guerre que le "vaincu" avait pris de l'avance sur les "vainqueurs". Cet écrivain pensait ainsi que l'Allemagne Fédérale dépourvue de tout bien matériel et moral, donc partant de "zéro" pour son redressement politique et économique, avait des chances d'aboutir à des résultats meilleurs. C'est ce qui allait effectivement se passer. Sous l'influence de Ludwig Erhard, alors Ministre des Finances et champion du libéralisme et grâce à l'appui des USA, plus précisément du Plan Marshall, l'économie fut rapidement reconstruite. Mais ce redressement économique s'est opéré si rapidement qu'on a parlé de "miracle allemand" puisqu'il a triomphé des nombreux problèmes posés par les millions de réfugiés. Dans l'explication de cette économie nouvelle, les avis sont partagés. Certains voient en cette prompte "guérison" de la RFA l'efficacité de l'aide consentie par les USA. D'autres pensent que seul l'esprit créateur et le travail bien fait sont à la base de ce miracle économique. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la RFA a pu remonter très tôt la pente et se trouve aujourd'hui redoutée, ne serait-ce qu'économiquement, par ceux-là-mêmes qui, hier, croyaient

1) Loi Fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne : Traduction publiée par l'Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, p. 5.

l'avoir totalement anéanti ou qui peuvent se vanter de l'avoir aidée dans le passé. De ce fait, nous sommes de l'avis d'Edmund Forschbach qui, chef des Services de Presse et d'Information du Gouvernement Fédéral, écrivait dans l'avant-propos de "*l'Allemagne Nouvelle*" éditée par lesdits services : "*dans ce relèvement 'miraculeux', il n'y a en fait aucun 'miracle' mais c'est la volonté de tout un peuple qui s'est manifestée, sa volonté de résistance à un dur destin, et sa volonté de regagner, dans le monde, son crédit, son prestige et son autorité morale...*".

Cette économie nouvelle connaît une forte expansion depuis 1959. C'est une économie de type "*néo-libéral*" qui laisse une large place à l'initiative privée, notamment aux grandes firmes auto-financées et à cycle productif complet. Le produit social brut de la RFA est par exemple monté de 302,3 Milliards de Mark allemand en 1960 à 828,5 Milliards de Mark allemand en 1972¹⁾. D'importants investissements de l'industrie et la force de travail disponible ont contribué à l'augmentation rapide de la production dans toutes les branches de l'économie. Déjà en 1961, le produit social brut est passé à 332,6 Milliards de Mark allemand. A cette même année, on peut estimer à 54 372 les entreprises industrielles qui emploient plus de 8 millions de travailleurs pour un chiffre d'affaires global de 278 milliards de Mark allemand. Le tableau suivant²⁾ donne une idée de la situation de l'industrie allemande au moment où les rapports ont pris naissance entre la RFA et la RPB.

1) "Tatsachen über Deutschland" Bonn 1974 p. 150.

2) "Tatsachen über Deutschland" Bonn 1960/61, cité par Kouba, Zohouri Théodore : "Dix années de rapports germano-ivoiriens 1961-1971" Thèse de 3ème cycle, Nanterre 1973.

Tableau no. 02 :

NATURE DE L'ENTREPRISE	Nombre des entreprises 1961	Nombre des travailleurs x 1.000	Chiffre d'aff. à la production en million de D.M.	Chiffre d'aff. à l'exportation en million de D.M.
Exploitation minière	647	585	11.011	2.172
Production de fer, de métal	2.901	841	37.185	5.946
Construction de machines de bateaux et autres matériels de transport	6.295	1.716	55.244	16.238
Industrie électrotechnique et mécanique de précision	6.733	1.340	35.389	6.302
Industrie pour instruments de musique, sports articles de décoration	935	57	1.276	358
Industrie chimique et produits synthétiques	3.331	717	38.967	6.749
Industrie du bois, papier, verre, céramique etc...	10.608	687	19.965	801
Industrie du cuir	1.667	176	4.595	348
Industrie textile et vêtements	8.479	953	24.946	1.528
Industrie alimentaire	6.727	488	37.254	660
L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	54.372	8.002	277.922	42.115

Ce tableau qui a surtout trait aux entreprises qui jouent un rôle important dans le Commerce extérieur de la République Fédérale, montre comment la production industrielle de ce pays repose avant tout sur l'industrie de transformation. En 1961 celle-ci disposait de 89 % de l'ensemble de la production industrielle, l'industrie minière 5%, l'énergie 4% et l'industrie du bâtiment 2 %.

L'industrie allemande puise ses ressources essentielles du bassin de la Ruhr, du bassin du Rhin et du Main et de la partie Sud-ouest du pays. Ce secteur privilégié qu'est l'industrie place l'Allemagne Fédérale au 1er rang européen. Sur le plan des relations commerciales, la RFA se place au 2ème rang mondial après les USA soit 11 % des échanges mondiaux. C'est un commerce qui a connu un développement sans précédent puisque l'ensemble des importations ont atteint environ 44,4 milliards de Mark allemand en 1961 soit 3,8 % de plus qu'en 1960, tandis que les exportations pouvaient être estimées à plus de 50 milliards de Mark allemand soit 6,3 % de plus qu'en 1960. Dans ce commerce extérieur de la RFA, l'Afrique a une place non négligeable. En effet, elle disposait de 2,5 milliards de Mark allemand pour ce qui est des importations et 2,4 milliards de Mark allemand quant aux exportations. Les principaux partenaires commerciaux de la RFA sont la Communauté Economique Européenne (CEE), le reste du tiers-monde (moins l'Afrique dont nous venons de parler plus haut), les organismes spécialisés dont l'Allemagne est membre à part entière ainsi que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Les ports de Hambourg, Brême et Kiel (pour ne citer que ceux-là) sont de renommée mondiale et

N,B. : Tous ces chiffres : "Tatsachen über Deutschland"
Bonn 1960/61, op. cit.

constituent les grands débouchés de la RFA. La voie ferroviaire est très dense ainsi que le trafic aérien assuré par la Lufthansa depuis 1954 en direction de presque toutes les capitales du monde.

Sur le plan des relations internationales, la RFA est membre influent de la CEE, membre du Conseil de Sécurité de l'ONU. Hormis ces rapports multilatéraux, la RFA entretient des relations bilatérales qu'on peut qualifier d'excellentes avec la plupart des pays surtout dans le domaine économique et commercial. Elle s'impose partout et à tous par sa science et sa technique.

En conclusion, il est clair que, malgré les problèmes actuels qui secouent les pays industrialisés, à savoir les effets sensibles de la crise de pétrole, le chômage de plus en plus accru que connaît la jeunesse pour ne donner que ces exemples-là, et malgré un problème particulier propre à l'Allemagne, nous voulons parler du caractère fragile du pays lié à l'installation des bases américaines sur son sol et qui hante sa population, l'Allemagne Fédérale demeure incontestablement une puissance économique redoutable. En tant que telle, elle doit s'ouvrir vers l'extérieur et parler le vrai langage du donner et du recevoir. La RFA n'a jamais encore perdu ceci de vue. C'est ce qui explique sa place actuelle dans le monde en général et dans celui des relations économiques et commerciales en particulier.

Après la présentation du Bénin et celle de l'Allemagne Fédérale, nous pouvons aborder à présent les rapports qui ont existé entre ces deux pays de 1960 à 1980. Mais, ces rapports s'insèrent, pour le Bénin surtout, dans un ensemble qui mérite une attention particulière. C'est pourquoi nous nous ferons le devoir de considérer, avant toute chose, les rapports que le Bénin a entretenus, d'une façon générale, avec l'extérieur pendant cette période-là.

Chapitre III : La politique extérieure de la République
Populaire du Bénin de 1960 à 1980

Dans son ensemble, la politique extérieure du Bénin peut être divisée en deux phases :
1960 à 1972 et 1972 à 1980.

- 1960 à 1972

Comme tous les jeunes états africains indépendants, en 1960, du moins comme la plupart de ces états, la République Populaire du Bénin, alors Dahomey, avait éprouvé le désir de mettre à profit la liberté nouvelle pour se dégager des liens unilatéraux avec la France, la "*Mère Patrie*", et établir de nouvelles relations. C'est ainsi que le premier Président de la jeune République indépendante a déclaré, le jour-même de l'Indépendance, que "*le Dahomey était prêt à coopérer avec tous les pays désireux de l'aider*". Mais cette déclaration qui avait vite fait écho et donné naissance à l'établissement des relations diplomatiques avec les pays de blocs différents, devait constamment tenir compte, dans son application, de l'Article 2 du Traité de Coopération signé le 24 Avril 1961 entre la France et l'ex-Dahomey et aux termes duquel "*les deux états, tenant compte des liens particuliers d'amitié qui les unissent, aménagent leurs relations diplomatiques, notamment en se consultant régulièrement sur les questions de politique étrangère*"¹⁾. Cet article a eu un grand impact sur la politique extérieure du Bénin jusqu'en 1972. Il n'a surtout pas toujours permis l'application du dernier alinéa de l'Article 8 du même Traité qui stipule : "*L'aide de la France ne sera pas exclue*

1) Journal Officiel de la République Française de Février 1962, no. 62-20.



de celle que la République du Dahomey pourra recevoir d'autres états ou organismes internationaux"1). Cette situation va changer à partir de 1972.

- 1972 à 1980

Si l'idée de diversification dans la coopération avec des états autres que la France existait déjà en 1960, c'est-à-dire juste à l'indépendance du Bénin, c'est seulement à partir de 1972, lorsque les Militaires sont arrivés au pouvoir, qu'elle va connaître une vraie application.

Ainsi, à la lumière de ces deux phases, nous essayerons de faire le point de la coopération du Bénin avec certains pays pris un peu au hasard, précisément avec la France d'une part, l'Union Soviétique, la Chine Populaire et la République Démocratique Allemande d'autre part. Evidemment, le choix de ces pays n'est pas pour autant un fait du hasard. Comme nous l'avons dit dans notre introduction, la France par exemple joue un rôle important dans la vie de ses anciennes colonies à tel point qu'il serait superflu d'entamer une étude des rapports entre une de ces dernières - ici le Bénin - et un autre pays, en l'occurrence la RFA, sans se demander au préalable, quels liens existent entre la France et cette ancienne colonie. De même, le problème des deux Allemagne a connu une telle ampleur dans les années 60 qu'une étude des rapports de l'une d'elles avec un autre pays à partir de ces moments-là, nécessite un bref aperçu de l'attitude adoptée par ce pays à l'égard de l'autre. La justification du choix porté sur chacun des pays peut continuer de la même façon. Faisons maintenant le point de la coopération franco-béninoise.

1) Ibidem.

I - Rapports du Bénin avec la France

La France qui, par sa colonisation, a marqué la République Populaire du Bénin par sa civilisation, sa culture et son économie (pour ne citer que ces domaines-là), demeure le partenaire privilégié de ce pays même si, au cours de l'histoire des vingt dernières années, quelques nuages devaient couvrir, par moments, leurs liens de coopération. Nous ferons donc un bref bilan de leur coopération en 1972 et 1980.

A. - Bilan de la coopération en 1972

Aux termes du "*Traité et Accords de Coopération et de Défense franco-dahoméens*" signé le 24 Avril 1961 (comme nous l'avons signalé plus haut) par M. Michel Debre, alors premier Ministre de la République Française, et M. Hubert Maga, Président de la République de l'ex-Dahomey, la République Populaire du Bénin et la République française ont connu une coopération excellente quand bien même la France avait parfois hésité dans sa confiance à ce pays alors réputé pour son instabilité politique (marquée par des coups d'état fréquents) à partir de 1963. Ainsi, l'aide française à l'ex-Dahomey pendant cette période, que ce soit pour son développement économique, son éducation et pour sa promotion sociale, a été assez considérable pour faire l'objet, en détails, d'un bilan qui se veut bien court comme celui que nous nous proposons de faire actuellement de la coopération entre les deux pays. Peut-être, mentionnerons-nous, à titre d'exemple, deux conventions signées le 16 Août 1971 à Cotonou par les gouvernements français et béninois¹⁾. La première concerne deux projets d'aide au développement de la production et la deuxième,

1) "Industrie et Travaux d'Outre-Mer", Spetembre 1971.

d'assistance financière, est relative à une aide que le Gouvernement français accorde directement aux établissements d'enseignement primaire et secondaire pour l'année scolaire 1971-1972. Le montant global des deux conventions s'élève à 41 750 000 F. CFA soit 835 000 FF. Pendant cette période de 1960 à 1972, notons également le monopole de la France sur les matières premières en provenance du Bénin, sur les rapports commerciaux du Bénin tout court. En outre, les visites officielles ou privées effectuées par différentes personnalités françaises au Bénin et béninoises en France, témoignent bien de la "bonne santé" des rapports entre les deux pays.

Qu'en a-t-il été en 1980 ?

B. - Bilan de la coopération en 1980

La période de 1972 - 1980 a connu des hauts et des bas dans la coopération franco-béninoise. Elle couvre la prise du pouvoir par les Militaires au Bénin en 1972, la signature de nouveaux accords de coopération entre 1975, la détérioration des relations en 1978 et la relance de la coopération en 1979.

Les rapports entre le Bénin et la France se sont un peu relâchés à partir de 1972, relâchement dû à l'arrivée des Militaires au pouvoir. En effet, ces Militaires ont pris des mesures radicales qui ont touché à presque tous les domaines et la politique étrangère du pays n'a pas fait exception à cette règle. Pourquoi une telle radicalisation ? Pour comprendre cette situation il serait utile de jeter un coup d'oeil sur l'atmosphère politique qui régnait dans le pays avant le coup d'état du 26 Octobre 1972. Celle-ci se caractérise essentiellement par la corruption, la concussion et surtout par le régionalisme. A propos du fléau que constituait le régionalisme dans ce pays, Robert Cornevin écrit : "*Si l'histoire et même*

l'histoire précoloniale marquent souvent l'évolution politique des pays africains, le meilleur exemple est probablement l'héritage historique des anciens royaumes d'Abomey, de Porto-Novo et du Borgou représentés respectivement par Justin Ahomadégbé, S.M. Apithy et Hubert Maga. A chaque consultation électorale ouverte, une majorité écrasante s'affirmera pour le leader régional..."¹⁾. Ce régionalisme qui a atteint son apogée en 1972 était l'élément moteur de la paralysie totale de la politique générale du Bénin. C'est pour mettre fin à cette crise que les Militaires, sous la conduite du Commandant Kérékou, ont pris le pouvoir le 26 Octobre 1972. Dans le Discours-programme qu'il a prononcé le 30 Novembre 1972, le Chef de l'Etat a fait connaître les différents changements qui permettront la construction d'un "*Dahomey nouveau où il fera bon vivre pour tous*". C'est ainsi qu'en matière de politique étrangère, après avoir mis l'accent sur la diversification qui doit sous-tendre la nouvelle coopération du Pays, il a préconisé la révision des accords de coopération²⁾ économique, culturelle et de défense qui lient "*le Dahomey à certains pays amis*". Il a également annoncé la création d'une commission béninoise qui sera chargée de la révision de ces accords.

Devant cette déclaration, la France s'est sentie visée et a commencé à observer des réserves dans sa coopération avec le Bénin. Cette coopération "*prudente*" va durer jusqu'à la révision desdits accords. Cette révision a connu trois phases dont la première a eu lieu à Paris le 19 Septembre 1974, la seconde à Cotonou le 31 Janvier 1975³⁾, et la troisième date du 25 au 28 Mars 1981 à Cotonou.

1) Cornevin, Robert : op. cit., pp. 513-514.

2) "Agence Française de Presse" (AFP) du 30.11.1972.

3) AFP du 2-3/2/1975 No. 8594.

Les deux premières phases font l'objet des accords signés par M. Pierre Abelin, Ministre Français de la Coopération et Michel Alladaye, Ministre Béninois des Affaires Etrangères.

Après la signature des accords de Cotonou, M. Abelin devait déclarer : *"Ces accords répondent, me semble-t-il, tout d'abord à notre conception commune d'une coopération librement consentie et constamment concertée entre partenaires égaux. ... Ils portent ensuite clairement témoignage de ce que la France ne s'en tient pas à des formules figées, et qu'elle a su adapter le cadre juridique des relations franco-dahoméennes à l'évolution de votre pays et aux aspirations de ses élites"*¹⁾.

Outre ces accords, deux conventions de financement d'un montant global de 500 Millions de francs CFA, soit 10 Millions FF ont été signés par les Ministres Abelin et Alladaye. Les deux conventions portent sur cinq projets concernant le développement de la culture cotonnière, celui du palmier à huile, les possibilités de rendement d'une maïserie, l'adduction d'eau de Natitingou et les travaux de l'Université Nationale du Bénin pour l'année 1975. Ces accords ont redonné vie à la coopération entre les deux pays jusqu'au 16 Janvier 1977, date de tentative de débarquement de mercenaires étrangers à Cotonou. Cet événement a entraîné la dégradation des rapports déjà timides entre le Bénin et la France depuis 1972, dégradation des relations qui, le 6 Janvier 1978, a abouti au rappel de l'Ambassadeur de France à Cotonou²⁾. La remise des lettres de créance du nouvel Ambassadeur de France au Bénin, M. Pierre Décamps, au Président Kérékou, le

1) AFP Bulletin d'Afrique du 1/3/1975 no. 8617.

2) Marchés tropicaux et Méditerranéens du 22-12-1978.

15 Décembre 1978, apparaît comme une étape importante dans la normalisation des relations franco-béninoises et la relance de la coopération entre les deux pays¹⁾. En tout cas, on précise de source française que la France est prête à relancer une coopération qui a subi pendant deux ans le contrecoup d'une crise de confiance²⁾. Ainsi l'aide de la France au Bénin devrait doubler en 1979, pour des projets ayant trait notamment à l'agrandissement du Port de Cotonou, au prolongement du chemin de fer du Bénin vers le Niger et au développement du secteur rural. La visite de M. Galley au Bénin en Mai 1979 met complètement fin aux ombres qui ont plané sur les relations des deux pays et jette les bases de la ratification des nouveaux accords de coopération³⁾ dont nous avons fait mention dans les deux premières phases précédentes. Cette ratification a eu lieu à Cotonou du 25 au 28 Mars 1981.

Mais ces hauts et bas dans la coopération du Bénin avec l'extérieur se sont-ils limités à la France ? Voilà la question à laquelle le prochain développement veut fournir des éléments de réponse en présentant les rapports du Bénin avec d'autres pays.

II - Rapports du Bénin avec d'autres pays

Ce chapitre vise à donner un bref aperçu des rapports que le Bénin entretient avec d'autres pays notamment avec des pays d'option politique et économique différente de celle de la France.

1) Ibidem.

2) Ibidem.

3) Cf. Annexe no. 1.

A. - L'Union Soviétique

Les rapports entre le Bénin et l'Union Soviétique ne datent pas de l'avènement de la Révolution au Bénin. Déjà le 10 Juillet 1963 a été signé un accord de coopération commerciale entre les deux pays. Cet accord, signé à Porto-Novo, ancienne Capitale du Bénin, avait été auparavant paraphé à Moscou en 1962 au cours de la visite de la mission "dahoméenne" de bonne volonté, mission conduite par M. Apithy, alors vice-président de la République du "Dahomey" et Ambassadeur à Paris. L'accord a été ratifié à Cotonou le 2 Juillet 1964. A la signature de cet accord à Porto-Novo, le chef de la délégation soviétique a déclaré que *"ce premier accord commercial avec le Dahomey était une bonne base pour le développement futur des relations entre les deux pays non seulement dans le domaine commercial mais aussi dans celui de la Diplomatie"*¹⁾.

Ainsi, le 11 Avril 1974, une convention bilatérale (URSS - Benin) a été signée à Cotonou entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement de l'ex-Dahomey. Une telle décision bilatérale a été facilitée par la volonté déjà existante de coopérer à laquelle vient s'ajouter la politique révolutionnaire du Bénin.

Cet accord de coopération économique et technique a été ratifié le 16 Mai 1974²⁾. Depuis lors, les relations entre les deux pays ne cessent de se développer. Ce n'est pas étonnant si l'on se rappelle que le Bénin a opté, depuis Novembre 1974, pour l'option socialiste de développement guidée par la philosophie marxiste-léniniste, ce qui le met à l'école du premier Etat socialiste du monde, l'URSS. Mais le Bénin ne s'est pas aligné de façon aveugle sur la politique de l'URSS dont il profite sans doute des expériences. En effet, le Bénin est toujours guidé par une diversification dans sa politique étrangère comme nous

1) AEP Spécial Outre-Mer du 12.7.1963, no. 5119

2) Journal Officiel de la République du Dahomey du 15.6.1974, page 596.

l'avons signalé dès le début. La visite récemment effectuée au Bénin par une délégation chinoise assez importante et qui a reçu un accueil chaleureux peut en témoigner. De plus, si l'URSS peut aider le Bénin à la sauvegarde de l'idéologie qui sous-tend la politique de ce dernier en lui fournissant des armes et autres, elle ne lui accordera certainement pas toute l'aide économique nécessaire qui lui permettra de se développer car, il n'est un secret pour personne que *"les pays de l'Est (URSS et Cuba) fournissent une aide appréciée sur le plan militaire, mais encore peu développée sur le plan économique"*¹⁾.

Le pays suivant est la Chine Populaire.

B. - Rapports avec la Chine Populaire

Tout comme nous l'avons dit des rapports entre l'URSS et le Bénin, les rapports entre la Chine Populaire et le Bénin sont de vieille date. En effet, c'est lors de la visite officielle que l'Ambassadeur de la Chine Populaire au Ghana, S.E. Huang Hua, a effectuée au Bénin (ex-Dahomey) du 9 au 12 Novembre 1964 que les bases d'une coopération entre les deux pays ont été jetées. Cette visite s'est terminée par la signature d'un communiqué final faisant part de la volonté des deux pays et de leur décision d'établir officiellement des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Le Gouvernement de l'ex-Dahomey, *"reconnaît le Gouvernement de la République Populaire de Chine comme l'unique gouvernement local représentant tout le peuple chinois"*. Ainsi, le 20 Décembre 1964, le premier chargé d'affaires de la Chine Populaire est arrivé à Cotonou pour ouvrir l'Ambassade²⁾. Malheureusement, ces

1) A.F.P. Bulletin d'Afrique du 16.12.1978, no. 9743, p. 15.

2) Idem, du 22.4.1966, no. 5964.

relations ne vont pas durer longtemps. L'ex-Dahomey, compte tenu des rapports qui le liaient à certains pays amis qui rejetaient systématiquement la Chine Populaire comme inspiration du virus du communisme, n'est pas arrivé à respecter son engagement vis-à-vis de l'URSS puisqu'il a été "*le seul pays à posséder une mission de la Chine Populaire et une de la Chine Nationaliste pendant plusieurs mois*"¹⁾. Ainsi, l'ex-Dahomey annonce qu'il suspend ses relations diplomatiques avec Pékin le 3.1.1966. Cette suspension aura duré six ans jusqu'en 1972, c'est-à-dire jusqu'au déclenchement de la Révolution au Bénin. Une délégation béninoise s'est rendue à Pékin en fin Décembre 1972 sur l'invitation des autorités chinoises. La délégation a affirmé que sa "*visite à Pékin, s'inscrit dans la ligne politique définie par le nouveau régime : bonnes relations avec tous les peuples*"²⁾.

A l'issue de cette visite, un communiqué conjoint publié à Pékin et diffusé par "*Chine Nouvelle*", annonce que la Chine Populaire et la République Populaire du Bénin ont décidé de rétablir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs et avec effet immédiat. Depuis lors, les relations ne cessent de s'intensifier entre les deux pays. Les fréquentes visites mutuelles des personnalités béninoises et chinoises et certains financements chinois au Bénin (exemple du grand terrain omnisport du Pays) peuvent en témoigner.

Après ces deux pays, nous nous pencherons, pour continuer, sur les rapports entre le Bénin et la République Démocratique Allemande

1) Idem, du 22.4.1966, no. 5964.

2) Idem, du 27.12.1972.

C. - Rapports avec la République Démocratique Allemande (RDA)

La visite d'une délégation ex-dahoméenne conduite par M. Apithy, alors vice-président du Pays, en RDA en Juin 1962, a amorcé les relations entre la RDA et la République Populaire du Bénin. La mission de bonne volonté de la RDA, dirigée par M. Paul Scholtz, alors vice-président du Conseil des Ministres, s'est rendue à l'ex-Dahomey en Septembre 1964 et a procédé à la signature d'accords commerciaux et culturels avec notre Pays¹⁾. Contrairement à ce qui s'est passé quant à la reconnaissance des deux Chine, le Bénin n'a connu aucune crise avec la RFA pour avoir entrepris de bonnes relations avec la RDA. D'ailleurs, dans le communiqué final de la visite de la délégation conduite par M. Paul Scholtz, il a été dit : *"Les deux parties sont tombées d'accord sur le fait que la question allemande est un problème intérieur au peuple allemand et que toute solution pacifique négociée entre les Allemands, oeuvre du peuple allemand lui-même, rencontrera l'agrément du Gouvernement dahoméen"*²⁾. A partir de 1972, ces relations se sont intensifiées compte tenu de l'option révolutionnaire du nouveau régime béninois. Néanmoins, l'Ambassadeur de la RDA accrédité au Bénin réside à Lagos (Nigéria) et celui du Bénin en RDA à Moscou. C'est dire qu'il n'y a pas encore une ambassade de la RDA sur le sol béninois et réciproquement contrairement à la RFA et au Bénin. Le 6 Mai 1977, un important accord de coopération culturelle a été signé entre la RDA et le Bénin. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le Ministre Béninois des Affaires Etrangères, M. Alladaye, déclara entre autres : *"... Ce n'est qu'après le 26 Octobre 1972 que les peuples*

1) AFP "Spécial Outre-Mer", du 20-21/9/64, no. 5482.

2) Ibidem.

béninois et allemands sont entrés effectivement en contact. Votre Pays a une vaste culture et ce serait un grand bien pour notre peuple de pouvoir en profiter"¹⁾). Il conclut en soulignant que la signature de cet accord n'est que le premier d'une série d'actes qui viendront renforcer la coopération entre la République Populaire du Bénin et la République Démocratique Allemande dans tous les domaines. Dans le cadre de cet accord culturel et technique, il y a eu une exposition de la RDA au Bénin en 1978. De plus, de jeunes Béninois bénéficient des Bourses d'étude en RDA. La RDA a fait don au Bénin d'un lot de matériels divers le lendemain de la signature desdits accords.

A travers les pages qui précèdent, il apparaît clairement que la République Populaire du Bénin est un pays disponible à la coopération bilatérale internationale. Elle a démontré que seule la politique étrangère réaliste, c'est-à-dire sans complaisance aucune, peut garantir à un état sa souveraineté, son indépendance, pourquoi pas sa place au sein de la grande famille des nations en butte aux déchirements que lui appliquent les blocs capitaliste et communiste. Nous nous proposons maintenant de voir comment la RPB a mis cette force diplomatique au service des rapports qu'elle a entretenus avec la RFA de 1960 à 1980.

1) Ehuzu (Quotidien béninois) du 9 Mai 1977.

IIème Partie : LES RAPPORTS ENTRE LA REPUBLIQUE POPULAIRE
===== DU BENIN ET LA REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE DE 1960 à 1972

Nous avons dit précédemment que les rapports entretenus par le Bénin avec la RFA se situent dans un ensemble de rapports qu'il pratique sur le plan extérieur général. C'est ici le lieu de mentionner que la RFA, quant à elle, place ses rapports avec le Bénin dans le cadre de sa politique d'aide au développement en Afrique, ce qui donnera le ton à la suite de notre investigation.

Chapitre IV : La politique allemande de développement en Afrique

Nous ne saurions aborder les relations proprement dites entre la République Populaire du Bénin et la République Fédérale d'Allemagne sans faire un bref tour d'horizon sur les relations entre la RFA et le continent africain en général. Ces relations, pour peu qu'on en discute avec les diplomates africains ainsi qu'avec des autorités politiques africaines, ont atteint des deux côtés une importance toujours grande depuis 1960. Certes, jusqu'à la déclaration gouvernementale faite par Willy Brandt le 28 Octobre 1969 et selon laquelle la République Démocratique Allemande (RDA) est un deuxième état à l'intérieur de l'Allemagne¹⁾, la politique "*Afrique-Allemagne de l'Ouest*" ne servait que la cause de la guerre froide comme c'en fut d'ailleurs le cas de toute la politique allemande de développement avec le tiers monde. En effet, la RFA devait tout mettre en oeuvre pour empêcher la reconnaissance de la RDA par d'autres pays à l'exception de l'URSS²⁾, pour empêcher également l'intégration des pays en voie de développement et notamment des pays africains dans la sphère communiste et pour créer des relations durables et amicales entre l'Europe Occidentale et l'Afrique décolonisée sur la base de la complémentarité économique et de l'identité idéologique. Pour atteindre ce but, la RFA a créé l'aide au développement. C'est là un aspect important de la politique allemande en Afrique. Cette aide devait faire de Bonn la capitale de la "*vraie Allemagne*" qui, de 1960 à 1977 comptait 42 ambassades diplomatiques d'Afrique⁴⁾.

1) Bley, Helmut et Rainer Tetzlaff, op. cit., p. 28.

2) Doctrine de Hallstein.

3) Bley, Helmut et Rainer Tetzlaff, op. cit.

4) Ibidem.

Le second aspect de la politique allemande est lié aux deux programmes de développement arrêtés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 19 Décembre 1961 et le 24 Octobre 1970 pour les deux décennies de la politique de développement. Il s'agit d'une politique élaborée au profit des pays en voie de développement pour les aider à combler le grand décalage qui existe entre eux et les pays industrialisés. Dans ce cadre, l'Allemagne semble abandonner le critère d'*"identité idéologique"* et déclare que son aide aux pays en voie de développement en général et à ceux d'Afrique en particulier, contribue à la *"recherche de la paix dans le monde"*. Ainsi à partir de ce moment, l'Allemagne n'a eu d'autres objectifs en Afrique que la garantie de la paix, de la détente et de l'entretien de l'entente internationale qui constituent la base de toute sa politique étrangère. Elle s'efforce de coopérer avec l'Afrique et cette coopération doit contribuer à la construction pacifique d'un continent avec lequel elle aspire à un *partnership* étroit en égalité de droit et en estime réciproque. Elle ne voit pas dans le continent africain un théâtre d'opérations du conflit Est-Ouest. Bien au contraire, elle a toujours souhaité et souhaite que les relations avec les états africains au Sud du Sahara soient aussi amicales et étroites que possible. Elle respecte et salue l'aspiration de tous les états africains de garantir l'indépendance, de développer leurs propres formes économiques et de mener une politique étrangère non-alignée. Une telle politique, même si elle n'est qu'une apparence, ne peut que susciter l'admiration des pays africains qui continuent de se chercher. D'autre part la politique d'intégration que pratique l'Allemagne en Europe lui permet de soutenir l'idée d'une coopération continentale telle qu'elle s'exprime dans l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.). La RFA voit dans une telle organisation l'instrument décisif destiné à libérer tout le continent et à garantir des relations pacifiques. Elle

est aussi favorable aux unions économiques régionales qui servent à renforcer la puissance économique africaine. De plus, l'Allemagne trouve en Afrique un continent détenteur d'une part essentielle des responsabilités au service de la paix et de l'organisation des relations internationales compte tenu du fait que l'Afrique possède aujourd'hui près d'un tiers des suffrages aux Nations Unies grâce à ses cinquante états indépendants et dans toutes les organisations mondiales. Le désir de coopérer d'une façon sincère et amicale réside dans les représentations diplomatiques de la RFA dans les différents pays indépendants d'Afrique qui, de leur côté, ont pour la plupart des ambassadeurs résidents à Bonn. Du reste, les fréquents déplacements que firent en Afrique l'ex-chef d'Etat Fédéral, le Dr. Lübke, de même que le Ministre Fédéral des Affaires Etrangères d'alors, M. Willy Brandt ainsi que l'ex-Ministre de la Coopération économique, M. Wischnewski, les visites non moins importantes, qu'elles soient officielles ou privées, des chefs d'Etat ou de gouvernements africains en Allemagne, ont contribué clairement à la consolidation des liens germano-africains dont la 3ème conférence des ambassadeurs a fait le point à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 28 Mars au 3 Avril 1968. Cette conférence fut présidée par M. Willy Brandt, Vice-Chancelier et Ministre Fédéral des Affaires Etrangères qu'accompagnait M. Rolf Lahr, Secrétaire d'Etat. 34 Chefs de mission de toute la région au Sud du Sahara, dont 28 ambassadeurs y ont pris part. Au cours de la conférence, on dressa le bilan des rapports de la RFA avec les états africains, rapports ayant trait aussi bien au domaine de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Trois points particulièrement importants ont été soulignés, à savoir¹⁾ :

1) L'imbrication de la politique allemande en Afrique

1) Ambassade de la République Populaire du Bénin à Bonn.

avec les efforts de détente en Europe et dans le reste du monde.

- 2) La Coopération économique et l'aide au développement.
- 3) Le net rejet allemand de toute discrimination raciale.

A cette occasion, M. Willy Brandt a déclaré : *"La politique de détente du gouvernement fédéral, les efforts pour l'unification de l'Europe et son désir d'une normalisation de ses relations avec l'Europe Orientale, sont attentivement observés en Afrique"*¹⁾.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette troisième conférence des ambassadeurs a vu se réitérer la disponibilité de la RFA à fournir sa contribution pour supprimer la trop grande différence du niveau de vie entre les nations riches et les pays en voie de développement. Cette disponibilité a fait de la RFA le porte-parole des pays en voie de développement en général et de ceux de l'Afrique en particulier auprès des nations nanties. C'est ce que nous remarquons à travers quelques mots prononcés par l'ex-Chancelier Fédéral Kiesinger : *"Pour une grande partie des peuples de cette terre, il existe une opposition qu'ils considèrent comme plus importante que l'opposition Est-Ouest. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine parlent davantage d'une opposition du Nord envers le Sud, une opposition qu'ils estiment être celle du Nord industrialisé, privilégié de notre planète au Sud sous-développé. Nous devons en prendre connaissance comme un fait très sérieux. Nous savons que le destin de la ceinture nord industrialisée de notre planète dépend également du fait qu'une évolution économique, sociale et politique favorable et saine s'accomplisse dans la partie sud de notre terre, une évolution qui, à notre*

1) Idem.

avis, mènera à l'entière liberté intérieure et extérieure de ces peuples... Nous savons combien cette tâche est importante et vous savez tous que dans nos budgets, dans la planification financière à moyen terme, et quoique nous ayons dû partout ailleurs procéder à des réductions, nous avons prévu pour l'aide au développement, un accroissement permanent dans les années à venir et même un accroissement considérable"1).

La RFA fait donc partie de ceux qu'on peut appeler les "amis" du peuple africain. En effet, la RFA aide ce peuple et commerce efficacement avec lui. L'Afrique a besoin d'une telle aide pour son développement. Cela ne veut pas dire qu'elle croit à la force magique de l'aide pour la transformer. Bien au contraire. Elle souhaite partir de cette aide pour s'autodévelopper. En un mot, elle veut partir d'un minimum qui lui fait défaut. C'est ainsi qu'elle salue l'aide d'un pays comme l'Allemagne Fédérale dont elle connaît l'histoire et qui a su, grâce à sa vaillance et à son courage, relever son économie et son prestige, malgré les péripéties de la deuxième guerre mondiale.

L'aide allemande au développement versée à l'Afrique de 1960 à 1966 se chiffre à 3 025,2 Millions de DM²⁾, ce qui représente 15 % de l'ensemble de l'aide au développement allemande. Sur les 3 025,2 millions de DM 1 272,6 millions de DM proviennent seuls des fonds publics. La grosse partie a été fournie par l'économie allemande, soit

1) Discours prononcé par M. Kiesinger, alors Chancelier Fédéral, à l'occasion de la libération sur les lois budgétaires 1968 devant la Diète Fédérale allemande à Bonn.

2) Ambassade de la République Populaire du Bénin à Bonn.

1 752,6 millions de DM sous forme d'investissements directs et de crédits d'exportation. En 1967, cette aide au développement s'est élevée - domaine public et privé y compris - à 4,6 milliards de DM environ et a ainsi augmenté d'environ 40% par rapport à 1966. Cette augmentation est due principalement à une augmentation de l'aide au développement privée qui est passée de 1 à 2,6 milliards de DM. C'est du moins l'explication qu'a donnée le Ministère Fédéral pour la Coopération Economique. En effet, compte tenu de la stagnation de l'économie intérieure, l'industrie allemande a été astreinte plus encore qu'auparavant aux exportations, lesquelles furent financées dans une large mesure par des crédits garantis par l'Etat. En 1968, un nouveau record a été battu en matière de politique d'aide au développement en République Fédérale, l'aide publique et privée a été de l'ordre de 6 milliards de DM. La totalité de l'aide allemande en capital aux pays en voie de développement s'effectue par l'entremise du "*Kreditanstalt für Wiederaufbau*" (Banque pour la reconstruction), institut chargé de distribuer l'aide.

Sur le plan des relations commerciales, la RFA fait partie des partenaires commerciaux les plus importants de la plupart des Etats africains et occupait la troisième place dans leur commerce extérieur en 1967. La balance commerciale des deux côtés alors (fournitures allemandes en Afrique d'un montant de 3,6 milliards de DM, importations d'Afrique en Allemagne d'un montant de 5,8 milliards) dénote que les relations commerciales réciproques sont extrêmement bonnes et il en résulte donc un solde fortement actif pour le continent africain.

Que tire la RFA de l'aide qu'elle apporte à l'Afrique ?
Autrement dit quelle est la contrepartie africaine dans sa coopération avec la RFA ? A une telle question, la réponse

ne doit pas se faire attendre. Hormis le fait que l'Afrique est un continent de prospérité pour les capitaux allemands, il faut noter la richesse en matières premières pour laquelle elle est réputée. Comme pays pauvre en matières premières, la RFA a besoin et dépend de l'Afrique dans une certaine mesure. Déjà en 1969, l'Afrique participait à 95 % à la production de diamants, 87 % pour la cobalt, 67 % pour l'or, 25 % pour le zinc et le cuivre¹⁾. On estime que la moitié de toutes les réserves mondiales en bauxite, phosphate et manganèse reposent sous le sol africain. L'Allemagne Fédérale ne peut donc pas se passer de toutes ces ressources en matières premières dont l'Afrique occupe une place de choix dans la production. Et c'est justement cette richesse en matières premières qui justifie une fois de plus l'opportunité de l'aide allemande à l'Afrique. Tout compte fait, il paraît curieux que ce continent dont les matières premières constituent le fer de lance de l'économie des pays développés, n'abrite que des habitants matériellement pauvres et qui luttent impuissamment contre la malnutrition, l'analphabétisme, les maladies de tous genres, etc...

Aujourd'hui encore cette situation ne s'améliore que trop lentement. Le revenu national en 1969 ne croît en moyenne et par an que de 3,4 %, ce qui est bien inférieur aux 5% fixés par l'ONU dans sa "*Décennie du Développement*". Ainsi, les investissements massifs de capitaux aussi bien publics que privés peuvent aider l'Afrique à combler son retard et à réaliser son véritable décollage économique qui est l'attente de nous tous. Et comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la RFA passe aux yeux des Africains pour un pays qui peut se mettre au côté de l'Afrique dans ce dur combat pour le développement et qui fait de son mieux tant sur le plan bilatéral que dans le domaine

1) Idem.

multilatéral avec ses importantes participations à la Banque Internationale et à la C.E.E. Si l'Allemagne a réussi à laisser cette impression à l'Afrique, il faut reconnaître que c'est à travers sa politique d'aide au développement qu'elle a judicieusement organisée et qui est déterminée par les facteurs suivants :

- D'une part, occupant une des premières places au monde parmi les pays commerçants et industriels, la RFA dispose des moyens matériels qui lui permettent une large coopération à l'échelle mondiale. Une telle coopération répond intimement aux intérêts allemands en raison du large éventail de ses produits, des avantages présentés par la Division Internationale des travaux et des efforts entrepris.
- D'autre part, n'ayant aucune ambition de mener une politique ouverte de puissance, les efforts entrepris par la RFA pour tenter d'équilibrer les niveaux de vie entre le nord et le sud sont acceptés et compris par les pays en voie de développement. Ces efforts sont la clé de voûte pour une contribution sincère à la paix mondiale.
- Enfin, n'étant handicapée par aucune hypothèse coloniale, la RFA peut librement coopérer au bien du monde en développement et ses relations avec les pays "neufs" ne sont aucunement gênées par d'anciens liens de dépendance.

Voilà des atouts qui entourent l'Allemagne Fédérale du mythe de la "*grande nation donatrice*" au point que certains Africains peuvent même oublier qu'il n'y a pas d'aide au développement qui soit vraiment désintéressée. Heureusement que certaines positions de l'Allemagne Fédérale montrent à ces Africains-là que celle-ci est parfois davantage inspirée par des considérations d'intérêts que par des motivations humanitaires dans sa politique africaine comme l'a si bien indiqué Sousa Ferreira dans son

article intitulé "*Discussion à propos de la politique allemande vis-à-vis de l'Afrique*"¹⁾ en présentant la nature des relations de la RFA avec le Portugal, pourtant puissance colonialiste oppressive. Cette seule preuve en dit long. De plus, les milieux autorisés allemands reconnaissent généralement l'intérêt de la RFA à pratiquer sa politique d'aide au développement. C'est pourquoi ces milieux parlent davantage de "*Zusammenarbeit*" (coopération) que d'aide tout court.

Vingt ans de coopération avec la RFA montrent aux jeunes états africains indépendants que la politique d'aide à leur développement pratiquée par ce pays est assez encourageante malgré les failles liées à toute aide de ce genre. Jusque-là, la RFA ne s'est pas encore servie de l'aide qu'elle consent à ses partenaires africains pour influencer leur politique intérieure et extérieure du moins directement comme le font certains pays économiquement forts.

Cette attitude ajoutée aux faibles taux d'intérêts des capitaux allemands et aux efforts de la RFA sur le plan des relations bilatérales et multilatérales font l'espoir et la confiance des Africains dans leur coopération avec ce pays.

En ce qui concerne le Bénin et la RFA, nous commencerons l'étude de leurs rapports par le cordon nourricier des liens qui existent entre eux, nous voulons nommer leurs relations diplomatiques.

1) Sousa Ferreira, E. de : "Deutsche Afrikapolitik in der Diskussion" in : Afr. heute 21-22 Novembre 1972, pp. 473 - 474.

Chapitre V : Les relations diplomatiques entre la République
Populaire du Bénin et la RFA de 1960 à 1972

I - La notion des relations diplomatiques et l'influence
de la France

La diplomatie, selon Paul Robert, c'est au sens propre du mot, la *"branche de la politique qui concerne les relations entre les états : représentation des intérêts d'un gouvernement à l'étranger, administration des affaires internationales, direction et exécution des négociations entre Etats"*¹⁾. Ainsi, M. Kouba, dans sa thèse²⁾, la compare à une porte ; celle par laquelle *"on peut entrer dans la maison des relations internationales ou en sortir"*. Cette comparaison montre l'ambivalence de la diplomatie qui fait d'un état, tantôt membre de la communauté des nations, tantôt objet non désiré de cette même communauté ou d'un de ses membres pourtant considéré hier comme ami. C'est pourquoi nous entendons souvent parler d'établissement des relations diplomatiques, commerciales, financières, techniques, militaires ou socio-culturelles entre deux états ou alors de la rupture de ces relations. Parallèlement à cette ambivalence, la diplomatie peut être définie comme le moyen de communication entre des états et généralement entre deux états. La diplomatie qui nous intéresse dans le présent travail est celle qui permet aux états béninois et allemand de se communiquer. Certes, ces relations diplomatiques pouvaient exister entre les deux états sans rapport économique. Mais dans la réalité l'établissement des relations diplomatiques entre deux états surtout

1) Robert, Paul, Dictionnaire de la langue française, no. 1, Paris 1979, p. 545.

2) Kouba, Zohouri Théodore, op. cit., p. 24.

au rang des ambassadeurs suppose presque toujours l'existence d'intérêts réciproques ou l'intention d'en créer. C'est une marque d'admiration des deux états l'un pour l'autre, un signe d'amitié avouée. Mais cette marque d'amitié dans le souci de protéger des intérêts réciproques ou d'en créer, nécessite la satisfaction à certaines conditions préalables dont la plus importante est la souveraineté des états concernés. Dans le cas des relations entre la RFA et le Bénin, ce dernier pays n'a acquis sa souveraineté que le 1er Août 1960 après avoir connu la colonisation française directe durant presque un siècle. Les liens séculaires avec la France, s'ils n'ont pas entravé cette souveraineté, l'ont du moins sérieusement influencée et continuent encore de l'influencer à bien des égards. Cette influence s'étend à l'établissement des rapports durables entre un pays autre que la France avec le Bénin comme nous avons voulu le prouver dans notre introduction générale et en faisant ici mention de l'article 2 du traité de coopération signé le 24 Avril 1961 entre la France et l'ex-Dahomey et aux termes duquel *"les deux états, tenant compte des liens particuliers d'amitié qui les unissent, aménagent leurs relations diplomatiques, notamment en se consultant régulièrement sur les questions de politique étrangère"*.¹⁾ En d'autres termes, les rapports qui existent entre le Bénin et la RFA ne doivent pas être inconnus à la France à leur naissance. De plus, tirant leçon de son passé guerrier, la RFA qui a opté pour une politique de paix dans le monde a noué des relations avec ses voisins européens et particulièrement avec la France. C'est ainsi que le 22 Janvier 1963 a été concrétisé le désir de coopération entre les deux pays par le traité franco-allemand qui stipule notamment, au titre des Affaires Etrangères,

1) Journal Officiel de la République Française (J.O.R.F.) de Février 1962, no. 62 - 20, op. cit.

que la France et la RFA se consulteront régulièrement pour coordonner leurs politiques étrangères, en particulier lorsque ces politiques engagent les intérêts de l'une ou de l'autre des parties¹⁾. Nous voyons alors que si les rapports entre la RFA et le Bénin peuvent être traités ou envisagés sans ceux existant entre l'une des parties et la France, il faut néanmoins reconnaître que leur mécanisme est lié et donne l'impression de faire des premiers des rapports triangulaires. Autrement dit, les rapports entre la RFA et le Bénin sont plus ou moins dépendants des rapports entre la RFA et la France et ceux du Bénin avec la France qui, sans aucun doute, a des intérêts au Bénin, ce qui nécessite une consultation de la part de la RFA si cette dernière doit s'y établir dans le respect de leur traité commun.

En dépit de toutes ces apparences, la France ne brandit pas toujours son influence dans la conclusion des différents accords entre le Bénin et la RFA. Evidemment, en matière de diplomatie, le secret est la règle d'or. Peut-être le Bénin ou la RFA consulte la France avant l'établissement d'un accord ou d'un traité bénino-allemand. Les recherches que nous avons faites ne nous ont pas permis de percer tant soit peu le secret diplomatique. Ce dont nous sommes presque sûr, c'est que les Allemands, après leur installation au Togo, avaient manifesté le grand désir d'entrer en possession du "*Dahomey*". Il fallait bien s'en douter vu la proximité de ce pays avec leur colonie, le Togo. Nous savons que les frontières des pays africains ont été cyniquement tracées par les colonisateurs européens lors de leur partage du continent à la fin du XIXème siècle. Ces frontières artificielles font parfois de ce qui pouvait être un seul pays (compte

1) Annexe no. II.

tenu des réalités de climat, de populations, etc..) deux pays juridiquement bien différents. A ce sujet, Cornevin écrit : *"L'une des surprises de l'année 1960, année des indépendances africaines, est la permanence des frontières instituées par les nations d'Europe. Ces frontières si discutées à l'époque coloniale ne sont pas remises en cause, même lorsque - comme c'est le cas entre le Togo et le Dahomey - elles sont totalement absurdes"*¹⁾. Il est alors clair que les Allemands n'aient pas voulu laisser de côté ce qu'ils pouvaient considérer comme une partie de leur colonie. Mais depuis la convention franco-allemande du 24 Décembre 1885 dont la suite a permis l'accord Bayol-Falkenthal qui fixa les droits français et allemands²⁾, l'Allemagne a presque toujours respecté la présence française au Bénin même si dans l'histoire de la lutte des résistances qu'opposèrent les *"Dahoméens"* et surtout celle du roi Béhanzin à l'installation française, il a été remarqué, voire prouvé que l'Allemagne était du côté des nôtres. Nous pourrions même aller plus loin et dire que pendant ces moments difficiles que connaissait la France, l'aide et l'amitié qu'apportait l'Allemagne au *"Dahomey"* et particulièrement à son roi Béhanzin, étaient considérables et inquiétaient la France. C'est ce que décrit M. de Beckmann, alors gouverneur français au *"Dahomey"*, sensible aux manoeuvres allemandes : *"Il est positif que les Allemands font tous leurs efforts pour accaparer le Dahomey, le commissaire allemand y est continuellement et prend les plans de Whydah et des environs, le médecin de Petit Popo fait des opérations et a vacciné dernièrement 300 individus au compte de la mission allemande. L'opinion générale sur toute la côte est que, si la France ne fait pas un traité avec le roi du Dahomey, les Allemands*

1) Cornevin, Robert, op. cit., p. 365.

2) Ibidem.

y seront installés dans très peu de temps"¹⁾. Une sorte de trahison ouverte des Allemands vis-à-vis de la France a été découverte à la fin de la lutte menée contre Béhanzin par les Français. Il s'agit de trafic d'armes et d'esclaves des maisons allemandes avec le roi du "Dahomey" alors ennemi juré des Français. "Des perquisitions effectuées à Ouidah et Godomey montrent que, de février 1891 à avril 1892, les maisons Wolker et Brohm, Gödelt, Trongott, Zöllner de Hambourg ont vendu 400 fusils Peabody, 230 Winchester, 750 chassepots, 300 sniders, 300 Mauser, 250 Spencer, 6 canons Krupp, 4 mitrailleuses Reffye et une quantité considérable de cartouches. Ces livraisons étaient payées en nature, c'est-à-dire par la livraison de plusieurs centaines de noirs destinés à travailler au Cameroun ou au chemin de fer du Congo..."²⁾. Les temps de ces manoeuvres sont bien révolus. Ils nous donnent juste une idée des premiers contacts de la grande Allemagne avec le royaume du "Dahomey". Depuis la création de la RFA en 1949 et avant l'indépendance de la RPB en 1960, nous n'avons plus enregistré de tels efforts même vains de l'Allemagne pour "conquérir" le Bénin. Elle a plutôt toujours souhaité et demandé d'entrer en relation directe avec les colonies françaises et par conséquent avec la République Populaire du Bénin. Déjà, à la conférence d'Algésiras en Espagne en 1906, cette position de l'Allemagne, esquissée à la Conférence de Berlin en 1884, est devenue clairement ferme. En effet, l'Allemagne a fait reconnaître par l'unanimité des puissances signataires de la Conférence de Berlin le 15 Octobre 1884 le principe de la liberté de commerce aux colonies. Puis, à la conférence internationale qui a siégé à Algésiras en 1906 et qui, tout en confirmant l'indépendance de l'empire chrétien, devait reconnaître à la France des droits spéciaux

1) Ibidem, p. 317.

2) Ibidem, p. 348.

au Maroc, l'Allemagne avait posé une condition quant à la reconnaissance officielle par les grandes puissances de la prépondérance dont jouit la France dans ce pays : la France devait *"accorder à tous les pays, et en premier lieu à l'Allemagne, le droit de s'établir et de commercer librement dans toute l'étendue de la sphère d'influence française, c'est-à-dire dans toutes les colonies françaises d'alors"*¹⁾. Cette politique de prudence et de négociation s'est développée après les années 60 lorsque la plupart des pays africains sont devenus indépendants. Et comme nous l'avons dit plus haut, le traité franco-allemand du 22 Janvier 1963 est venu couronner la volonté allemande de négociation avec la France. Mais pour remonter un peu aux années 60 de la proclamation de la souveraineté de la plupart des pays africains, anciennes colonies françaises, notons que la RFA avait partagé avec ces pays nouvellement indépendants la grande joie de la liberté trouvée. C'est alors que, pour marquer cette joie de pouvoir coopérer désormais avec des états indépendants, ce qui lui nécessitera moins de formalités de courtoisie vis-à-vis de la France, la RFA s'est empressée de reconnaître les différents pays libérés et est entrée avec eux en relations d'amitié mais surtout de partenaires économiques et commerciaux.

Dans les pages qui suivent, nous essayerons de voir comment ces relations allemandes ont été nouées avec le Bénin, en un mot l'historique des relations diplomatiques entre les deux pays.

II - L'historique des relations diplomatiques entre la RPB et la RFA

Les relations officielles entre les deux républiques sont relativement assez récentes. Pour des raisons que

1) Kouba, Zohouri Théodore : op. cit., p. 26.

nous avons évoquées dans les pages qui précèdent - souveraineté des états entre autres -, ce n'est qu'au début de 1960 que les premiers contacts ont été noués mais alors avec un empressement notoire dont deux éléments sont à la base. L'un est d'ordre vraiment diplomatique et l'autre concerne un problème intérieur alors propre à l'Allemagne, nous voulons parler de sa réunification.

La première raison nous ramène à la deuxième définition que confère Paul Robert au mot diplomatie, c'est-à-dire au sens figuré de ce mot. Par diplomatie, il faut alors entendre : *"habileté, tact dans la conduite d'une affaire"*¹⁾. Ainsi, la République Fédérale d'Allemagne, dans sa politique de coexistence pacifique avec ses partenaires européens et en particulier avec son voisin immédiat, la France, veut profiter des indépendances africaines assez fraîches pour reprendre contact avec ses anciennes colonies qu'elle a perdues après la première guerre mondiale. Une telle intention ne pouvait aboutir qu'avec tact pour ne pas donner à la France et à l'opinion internationale en général l'impression de faire renaître son hégémonie dans des pays théoriquement proclamés indépendants mais où la France était encore plus présente que jamais. C'est ainsi qu'au lieu de chercher à nouer des relations diplomatiques seulement avec des pays africains placés autrefois sous son protectorat mais devenus colonies françaises après 1918 comme le Camérout et le Togo, la RFA a préféré le faire avec tous les états africains qui recouvraient alors leur souveraineté, d'où avec le Bénin.

La deuxième raison tient à la politique de réunification chère à la RFA pendant ces temps-là. Donc la RFA, comme nous l'avons vu plus haut, ne traitait qu'avec les

1) Robert, Paul : op. cit.

états qui la soutenaient dans sa juste aspiration, ce qui ne lui a pas fait défaut auprès des jeunes états africains qui, dans la fougue de leurs indépendances, proclamaient l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes et condamnaient toutes formes d'ingérence dans les affaires intérieures d'un état. A ce propos, la position du Bénin a été et demeure sans équivoque. En ce qui le concerne, le Gouvernement Fédéral avait enregistré - en son temps - avec satisfaction, de la part de son gouvernement, toute la compréhension souhaitable pour le problème allemand et plus particulièrement pour le droit à l'autodétermination du peuple allemand, et à la réunification de l'Allemagne. En effet, pour le Bénin, aucune Nation n'a le droit de s'attendre ou d'accepter à ce que l'Allemagne reste toujours divisée, a fortiori l'Allemagne elle-même. Cette crise, qui est une conséquence inéluctable de la seconde guerre mondiale et dont le problème allemand représente une partie, ne doit pas être considérée comme insoluble. Il était donc du devoir de toutes les nations qui se réclament de la charte des Nations Unies et qui adhèrent au principe de l'autodétermination, d'oeuvrer sans plus tarder pour une réunification pacifique de l'Allemagne. Ignorer ce problème ou ne pas le résoudre serait, aux yeux des autorités béninoises d'alors, s'exposer à un conflit permanent entre l'Est et l'Ouest, conflit contraire aux intérêts aussi bien de l'Allemagne, de l'Europe que du Monde.

Les intérêts réciproques ajoutés à ces conditions remplies ont permis à la République Fédérale d'Allemagne de reconnaître la République Populaire du Bénin, le jour même de son indépendance, le 1er Août 1960, et de lui proposer d'établir des relations diplomatiques.

A. - Les échanges de missions permanentes

Compte tenu des charges financières, humaines, etc... d'une part, et d'autre part du rôle de protection, de représentation etc... que constitue l'établissement des échanges diplomatiques permanents entre deux états, nous devons alors reconnaître que le Bénin et la RFA se sont pris au sérieux dès le début de leurs rapports bilatéraux. Ainsi, le 12 Août 1960, le premier Ambassadeur d'Allemagne au Bénin, M. Axenfeld, avec résidence à Abidjan (Côte d'Ivoire), a présenté ses lettres de créance à M. Hubert Maga, alors Président de la République. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le diplomate allemand a chaleureusement salué l'événement de l'indépendance du Bénin et de son poste comme premier Ambassadeur de la RFA dans ce pays : *"Je considère comme une distinction particulière, en ce jour mémorable où la République du Dahomey prend place dans la Communauté des peuples libres et indépendants, d'être appelé à assumer le poste de premier Ambassadeur de mon pays au Dahomey"*¹⁾. Puis, il situe l'origine relativement lointaine des relations germano-africaines dont les nouveaux rapports entre le Bénin et la RFA ne seront que partie intégrante. C'est pour dire qu'il connaissait bien le terrain auquel il a affaire. *"La grande sympathie qu'éprouve l'Allemagne pour l'Afrique et ses peuples, constitue une bonne base pour mon travail. Des commerçants et des savants allemands exercent leur activité en Afrique depuis plus de cent ans, et ont contribué à créer cette atmosphère de confiance réciproque et de respect qui caractérise les relations germano-africaines"*²⁾. Enfin, dans son admiration pour cette indépendance octroyée, M. Axenfeld s'adresse indirectement à la France dont l'Allemagne ne devait pas perdre de vue les

1) Ambassade de la R.P. Bénin à Bonn.

2) Idem.

bienfaits au Bénin, mieux la présence. "L'acquisition de la souveraineté par la République du Dahomey s'effectue sous des auspices favorables. Grâce à vos qualités politiques et à la sage prévoyance du Général de Gaulle, elle s'est réalisée sans bouleversement pour votre pays et sans désaccord avec l'ancienne puissance protectrice, la France... Nous savons tous ce que cela signifie. C'est pour cette raison que le peuple allemand considère la déclaration d'indépendance de la République du Dahomey comme nouveau triomphe de ce droit à l'autodétermination qui lui est refusé à lui-même depuis 15 ans"¹⁾.

Ces lettres de créance présentées par M. Axenfeld ont donné le départ des relations diplomatiques entre le Bénin et la RFA, relations diplomatiques à la tête desquelles se sont succédé plusieurs personnes de part et d'autre. Pour être plus judicieux, nous essayerons de voir ces différents chefs diplomatiques séparément, d'abord du côté allemand puis du côté béninois.

a) Côté allemand

Comme nous venons de le voir, c'est M. Theodor Axenfeld, Ambassadeur de la RFA résidant à Abidjan, qui fut le premier ambassadeur allemand accrédité au Bénin. Il a occupé ce poste du 12 Août 1960, jour de la présentation de ses lettres de créance, jusqu'au 20 Juillet 1962²⁾. Pendant environ deux ans, il a amorcé les relations diplomatiques entre les deux pays. Son oeuvre sera continuée par M. Karl August von Kameke, deuxième Ambassadeur, mais le premier à avoir pris résidence à Cotonou. Le nouveau chef de la mission diplomatique allemande au Bénin a présenté ses lettres de créance le 15 Octobre 1962. Le troisième

1) Idem.

2) Journal Officiel de la République du Dahomey (J.O.R.D.) du 1er Avril 1966.

Ambassadeur s'appelle Udo Horstmann et a pris fonction au Bénin le 15 Juin 1967. C'est à l'ex-Président Soglo qu'il présenta ses lettres de créance. Il y restera jusqu'en 1971 avant de rejoindre le Cameroun où il continuera de diriger la mission diplomatique de son pays.

b) Côte béninois

C'est le 15 Juin 1961 que le premier Ambassadeur du Bénin en Allemagne Fédérale M. Marcel Dadjo, a présenté ses lettres de créance au Président Fédéral, le Docteur Heinrich Lübke. Dans sa réponse, le Président Fédéral devait tout d'abord exprimer sa joie de constater que le Bénin ait noué des relations diplomatiques avec la République Fédérale sitôt après son indépendance. Ensuite, il devait mettre l'accent sur le profond désir de coopération entre les deux pays : *"j'espère moi aussi que l'Allemagne sera en mesure, grâce à l'expérience acquise et dans le cadre de ses possibilités économiques, de venir en aide au Dahomey pour la réalisation des tâches importantes qui se présentent à la construction de votre pays"*¹⁾. Profitant de cette occasion, le Président Lübke a resitué la politique allemande au Bénin dans la politique allemande générale en Afrique, politique africaine dont il rappelle le but : *"Nous sommes disposés à coopérer sincèrement avec les pays africains sur la base de relations de partenaires égaux en droit et nous espérons par là contribuer à la paix et à la compréhension des peuples..."*²⁾.

Si M. Marcel Dadjo fait partie de ceux qui, comme le premier Ambassadeur de la RFA au Bénin, ont jeté les bases de la coopération bénino-allemande, c'est au Dr.

1) Ambassade du Bénin à Bonn.

2) Idem.

Ewagnignon que celle-ci doit sa consolidation. Le Dr. Ewagnignon a présenté ses lettres de créance au Président Lübke le 25 Juin 1964 en tant que deuxième Ambassadeur du Bénin à Bonn et il y est resté jusqu'en 1972. Dès lors, les relations diplomatiques n'ont cessé de prendre de l'importance entre les deux pays. C'est d'ailleurs l'Ambassade du Bénin à Bonn qui représente également les intérêts béninois au Danemark, en Suède, en Norvège, en Suisse et en Autriche. En dehors de l'Ambassade, le Bénin a créé des consulats dans les régions les plus stratégiques de la RFA du point de vue économique surtout. En d'autres termes, la mission confiée à ces consulats est beaucoup plus orientée vers le développement du Bénin que de s'occuper des affaires consulaires uniquement. Il leur revient en particulier d'encourager les investissements privés et d'obtenir des dons d'organisations humanitaires allemandes en faveur du Bénin. Il s'agit notamment des consulats du Bénin à Munich, Stuttgart, Hanovre, Brême et Berlin. Parmi les paramètres de l'importance des relations bénino-allemandes, il y a aussi les visites réciproques qu'ont effectuées des personnalités allemandes et béninoises au Bénin et en RFA. Nous appellerons ces visites des contacts bilatéraux intermittents¹⁾.

B. - Contacts bilatéraux intermittents

Tout comme dans les échanges de missions permanentes, nous distinguerons ici également deux points. Le premier sera consacré aux visites effectuées par les autorités béninoises en RFA et le deuxième à celles des responsables allemands au Bénin.

1) Le terme est emprunté à Kontchou Kouomegni, Augustin, dans : "Le Système Diplomatique Africain. Bilan et Tendances de la première Décennie", Paris 1977, p. 95.

a) Visites des autorités béninoises en RFA

Le palmarès de ces contacts est assez fourni. C'est d'abord l'ex-Président de la République, le premier d'ailleurs, qui a séjourné à titre privé en RFA en 1962, nous voulons nommer le Président Hubert Maga. Ensuite, ce fut le tour de l'ex-Chef du Gouvernement, M. Justin Ahomadegbe, d'entreprendre en 1965 un voyage à titre privé en RFA, accompagné de Messsieurs Gabriel Lozès et François Akplogan, ex-Ministres des Affaires Etrangères et des Finances, ainsi que M. Paraïso Emile - alors Ministre des Travaux Publics dans le Gouvernement du Dr. Zinsou¹⁾ - et Messieurs Salomon Biokou (1964), Issa Dangou (1965) - anciens Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale - et Sossouvi Noel - ancien Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale.

Sur invitation du Gouvernement Fédéral, le Dr. Zinsou a séjourné en Allemagne en 1962 alors qu'il était Ministre des Affaires Etrangères dans le Gouvernement du Président Maga. De même, ont séjourné en RFA Messieurs Paul Darboux - Ex-Ministre du Commerce en 1962, Adrien Degbey - Ex-Ministre du Développement Rural et de la Coopération en 1965, Albert Tevoedre - Secrétaire d'Etat à l'Information et entre-temps Directeur Général Adjoint du Bureau Inter-nal de Travail (BIT). Enfin, M. Chabi Mama a participé en tant qu'Ex-Vice-Président de l'Assemblée Nationale à la deuxième semaine germano-africaine en 1962.

Toutes ces visites ne concernent que la période qui va de 1960 à 1972.

1) Ce gouvernement a duré de Juillet 1968 à Décembre 1969.

b) Les autorités allemandes qui ont visité le Bénin jusqu'en 1972.

Elles ne sont pas aussi nombreuses que celles du Bénin qui ont séjourné en RFA pour la même période. Néanmoins, il y a eu un certain nombre de personnalités allemandes au Bénin, entre autres : M. Oskar Schlitter - Ministre plénipotentiaire au Ministère Fédéral des Affaires en 1961, Messieurs Zinn - Premier Ministre de l'Etat de Hessen, Franke - Ministre de l'Economie du même Etat, Hassel - Premier Ministre de l'Etat de Schleswig-Holstein en 1962, Schelle - Ex-Ministre Fédéral de la Coopération, Nees - Secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce ainsi que Rolf Lahr - Secrétaire d'Etat au Ministère Fédéral des Affaires Etrangères.

Au titre des visites des personnalités allemandes, il serait opportun de mentionner celles faites par Monsieur Friedrich Döbler, un Allemand, Consul honoraire du Bénin depuis 1970 dans l'Etat libre de Bavière, propriétaire-directeur d'une importante firme de produits agricoles spécialisée dans l'alimentation du bétail. Cette firme exporte par semaine vers les pays européens limitrophes près de 2 000¹⁾ têtes de bétail pour l'abattoir. Elle traite dans le même temps plus de 150¹⁾ tonnes de viande, 2 000¹⁾ tonnes d'aliments pour animaux. C'est en 1972 que Monsieur Döbler s'est rendu au Bénin pour la première fois. Il était alors accompagné de son fils Günther et de son ami et associé, Monsieur Fischer, directeur de la Firme import-export Alexander Mokel qui est également une firme de produits agricoles. Après 10 jours de séjour au Bénin, le Consul Döbler a quitté Cotonou le 15/2/72.

1) Tous ces chiffres sont contenus dans : Daho-Express du 12/2/72 p. 3.

Cette première visite est très importante dans les rapports bénino-allemands. En effet, Monsieur Döbler, en sa qualité de Consul du Bénin, se montre extrêmement actif pour faire connaître ce pays dans le Land de Bavière. *"C'est ainsi qu'en collaboration étroite avec l'Ambassadeur du Dahomey à Bonn, j'entreprends une campagne auprès de mes compatriotes en les encourageant et en les incitant à aller visiter le Dahomey, pays d'avenir où il y a d'immenses possibilités d'investissement"*¹⁾, déclara le Consul Döbler aux journalistes. Par la présence de Monsieur Fischer à ses côtés, nous voyons que Monsieur Döbler entreprend sa campagne surtout en direction des dirigeants d'entreprises de transformation de matières premières susceptibles de transformer les produits locaux béninois et partant, procurer des emplois nouveaux. Sa visite s'inscrit dans le cadre des voyages d'affaires dont le but est le développement du Bénin. Il en sera de même pour les autres visites qu'il rendra au Bénin, notamment pour la seconde fois en l'espace de deux ans - Mars 1973 - avec des hommes d'affaires décidés à financer un important projet industriel²⁾.

Ces visites et déplacements des personnalités allemandes et béninoises, loin d'être considérées comme de simples voyages touristiques, sont très souvent l'objet de fructueuses négociations. Nous n'en voulons davantage pour preuve que les deux exemples qui suivent et qui ont trait aux visites de M. Oskar Schlitter au Bénin et de M. Emile Derlin Zinsou en RFA.

Au cours de la première, c'est une délégation du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne qui

1) Ibidem.

2) Daho-Express No. 1085 du 14 Mars 1973.

a été conduite par M. Oskar Schlitter - Ministre Plénipotentiaire au Ministère Fédéral des Affaires Etrangères et qui a séjourné au Bénin en Juin 1961. Cette délégation allemande a eu des négociations avec le Gouvernement béninois représenté par M. Alexandre Adande - alors Ministre des Finances et du Budget. Au cours des pourparlers, ont été discutés tous les moyens permettant de contribuer à un développement ultérieur des rapports économiques entre les deux pays. A cette occasion des accords ont été conclus - un accord économique, un accord de coopération économique et technique ainsi qu'un protocole sur les rapports de navigation maritime - et signés par le Président de la République d'alors, M. Hubert Maga, et par le Chef de la Délégation Allemande en la personne de M. Oskar Schlitter en présence du conseil des Ministres du Bénin. La Délégation Allemande a profité de cette occasion pour expliquer à la Délégation Béninoise les principes de l'aide allemande au développement notamment dans le secteur des capitaux. Par la suite, le Gouvernement béninois avait porté à la connaissance de la Délégation Allemande certains projets d'investissements qu'il souhaiterait voir se réaliser grâce à l'appui d'une aide financière allemande.

Comme nous pouvons le constater, c'est là une véritable visite de travail. La seconde visite qui met encore en exergue ce caractère sérieux des déplacements des autorités politiques entre les deux pays, est celle rendue, sur l'invitation du Gouvernement Allemand, par le Dr. Emile Zinsou - alors Ministre des Affaires Etrangères et M. Darboux - Ministre de l'Economie, du Commerce et du Tourisme du 28 Septembre au 2 Octobre 1962, en compagnie de M. Marcel Dadjo, alors Ambassadeur à Bonn.

C'est dire qu'à chaque visite, les autorités politiques des deux pays traitent des questions d'intérêt commun et surtout de la coopération économique que nous verrons plus en détail au cours de ce travail et qui se nourrit du fruit des actions diplomatiques bien menées, en un mot de la bonne santé des relations diplomatiques entre deux états dont ici le Bénin et la RFA.

La possibilité pour les responsables politiques de se rendre à loisir dans l'un ou l'autre des deux pays, n'exclut pas des restrictions liées au séjour des ressortissants Béninois et Allemands dans ceux-ci. C'est ce qui justifie le point suivant de notre analyse.

III - Circulation des personnes

Dans le domaine de la circulation des personnes, les rapports entre la RFA et la RPB sont des rapports classiques. Les deux partenaires se sont contentés du principe diplomatique selon lequel chaque partie est tenue de respecter les lois et règlements en vigueur dans l'autre. Cependant, il faut mentionner la suppression de visa d'entrée qui existe entre les deux pays et qui sort déjà de l'ordinaire. Compte tenu de ce qui précède, les citoyens allemands peuvent entrer au Bénin sans visa pourvu qu'ils soient titulaires d'un passeport en cours de validité. Non seulement ils peuvent entrer au Bénin sans visa, mais encore ils peuvent y séjourner trois mois sans cette formalité : "... *les citoyens allemands peuvent entrer au Togo et au Dahomey sans visa si leur séjour ne dépasse pas trois mois*".¹⁾ Autrement dit, l'Allemagne fait partie des pays dont fait mention l'Article 13 du Titre II du

1) Heidelberg, Wolfgang, "Grundzüge des Niederlassungsrechts in den afrikanischen Staaten" Teil I Deutsches Institut für Afrika-Forschung, Hamburg, 1965, p. 51. Traduit par nous: "Nach Togo und Dahomey können deutsche Staatsangehörige ohne Visum einreisen, wenn ihr Aufenthalt drei Monate nicht überschreitet".

régime des étrangers en République Populaire du Bénin qui stipule : "En général pour les Etrangers, l'entrée en République Populaire du Bénin est subordonnée à l'obtention d'un visa d'entrée. Toutefois, les ressortissants des pays ayant conclu un accord de suppression de visa d'entrée avec la République Populaire du Bénin sont dispensés de cette formalité"¹⁾.

Mais lorsque, après trois mois, un citoyen allemand désire continuer à rester au Bénin, il tombe sous le coup de l'Article 19 du même Arrêté aux termes duquel : "L'étranger qui désire résider en République Populaire du Bénin doit, trois mois après son arrivée, solliciter une carte de séjour auprès des Autorités compétentes". Et les conditions d'obtention de ladite carte de séjour sont contenues dans l'Article 20 libellé comme suit :

"L'obtention de la carte de séjour est subordonnée :

- 1) à la présentation d'une carte d'hébergement,
- 2) à la présentation d'un certificat médical attestant que le sujet n'est atteint d'aucune maladie contagieuse
- 3) à la justification de ressources suffisantes,
- 4) à la présentation d'un contrat de travail visé par les Services du Ministère du Travail et des Affaires Sociales pour les salariés, d'un certificat d'inscription pour les élèves, Etudiants et Stagiaires, d'une carte d'inscription au registre du Commerce ou à un ordre professionnel,
- 5) à la présentation d'un extrait de casier judiciaire, à l'exception des Etudiants et Stagiaires régulièrement envoyés par leurs états,
- 6) à la présentation d'une caution de rapatriement ou d'une dispense de caution".

1) Art. 13 du Décret no. 81-119 du 20 Avril 1981 portant régime des étrangers en République Populaire du Bénin.

A ce dernier point, précisons que l'Article 27 prévoit la mainlevée du cautionnement ou le visa d'annulation de l'engagement de la caution sur la demande de tout étranger qui aura versé un cautionnement couvrant ses frais de rapatriement ou obtenu à cet effet l'engagement d'un cautionnement et ce lorsque l'étranger part définitivement. Il lui faut cependant faire la demande au moins un mois avant la date prévue pour son départ.

Si l'entrée d'un Béninois en RFA peut être généralisée et facilitée par l'accord de suppression de visa auquel nous venions de nous référer, il n'en est pas de même pour son séjour dans ce pays.

D'abord, il faut rappeler que la RFA est un Etat qui, comme son nom l'indique, est formé de plusieurs autres. Dans cette fédération, seules la politique étrangère, la défense nationale et la justice dont la Cour Fédérale se trouve à Karlsruhe constituent le point vraiment commun aux différents états fédérés qui jouissent d'une grande autonomie dans les domaines de l'éducation, de sécurité et d'ordre public intérieur en particulier.

Ainsi, le séjour d'un Béninois en RFA est subordonné à des conditions similaires à celles d'un Allemand résidant au Bénin - comme nous l'avons montré plus haut - dans certains états comme la Sarre, du moins en ce qui concerne les étudiants et les stagiaires. Tout étudiant ou stagiaire Béninois arrivé dans un tel état de la RFA doit alors faire une demande d'autorisation de séjour. Ici, la justification de ressources suffisantes sur lesquelles ce Béninois (comme les autres étrangers d'ailleurs) compte pour son séjour en Allemagne Fédérale fait l'objet d'un examen sérieux déjà lors de son inscription afin qu'il ne devienne pas *"un cas social à la charge de l'Etat allemand"* comme les autorités compétentes en matière de déli-

vance de ladite autorisation de séjour se plaisent à nous le dire parfois.

Des différences peuvent intervenir dans les modalités de délivrance de cette autorisation de séjour dans les autres états de la RFA compte tenu de cette autonomie dont chacun d'eux jouit et à laquelle nous avons fait allusion dans les lignes qui précèdent. A part les étudiants et stagiaires, il est difficile, voire impossible à d'autres catégories de Béninois d'obtenir un permis de séjour en RFA, nous voulons précisément parler des Béninois en quête de travail par exemple. Hormis les cas vraiment isolés qu'on peut rencontrer, un Béninois ne peut être employé en RFA ou le manque d'accord de ce genre avec le Bénin est judicieusement mis à profit pour refuser d'une façon très générale l'engagement où l'emploi d'un Béninois. De nos jours, la chose est encore d'autant plus impossible que la crise du chômage est en train de secouer la jeunesse allemande comme celle de toute l'Europe occidentale en général. Même les ressortissants des pays étrangers qui, à l'instar du Maroc et de la Tunisie en Afrique, ont signé de tels accords avec la RFA, se voient refuser l'embauche ou s'ils devaient en trouver une, il faut vraiment qu'un Allemand ne soit pas prêt à l'accepter, bien qu'il *"n'y ait pas de son métier"*.

Or, du côté béninois, l'Article 20 du Décret portant régime des Etrangers en R.P.B. cité ci-dessus et relatif à l'obtention de la carte de séjour au Bénin entrevoit dans son alinéa 4 la possibilité pour un Allemand, tout comme un autre étranger, de travailler chez nous. C'est ce qui explique la présence au Bénin des Allemands, collègues à nous, qui ont servi en qualité d'enseignants grâce à des contrats locaux sans oublier ceux qui étaient et qui sont encore dans le pays dans le cadre de la Coopération

internationale, c'est-à-dire des assistants techniques régulièrement envoyés par la RFA au Bénin. Cette possibilité unilatérale pour les Allemands d'être employés au Bénin est due à nos besoins de pays en voie de développement comme nous le faisait remarquer le Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Bénin à Bonn lors d'une réunion regroupant les Ressortissants Béninois en RFA et au cours de laquelle un participant demandait à savoir pourquoi les Allemands peuvent-ils travailler chez nous et nous pas en Allemagne. A cette question de fond le chargé d'Affaires répondait en substance : *"Nous n'avons pas d'accords de ce genre avec la RFA. Les Allemands qui travaillent chez nous sont - pour la plupart - ceux que nous mêmes avons demandés à la RFA dans le cadre des accords de coopération qui existent entre ce pays et le nôtre ..."*

Ce caractère unilatéral dans l'offre de possibilité d'emploi des ressortissants des deux pays ne semble, certes, pas être en faveur des Béninois. Mais à notre avis, nous ne devons cependant pas en faire un problème car, tout compte fait, à qui profitera l'existence d'un tel accord entre les deux pays ? Ce ne sera certainement pas en faveur des 81% de la population du Bénin, c'est-à-dire des paysans. Un tel accord ne fera pas venir travailler ces braves paysans. Il n'arrangera plutôt que les cadres Béninois surtout ceux formés ici en RFA et dont le Bénin a sans doute besoin pour sa construction et pour lesquels il a consenti de lourds sacrifices dans le cadre de la formation. Le retour de ces cadres au Bénin, faute d'embauche en RFA, permettra à notre pays de combler quelque peu le grand manque dont il souffre dans ce domaine et qui ~~lui fait importer des assistants techniques d'autres pays~~ où ses propres ressortissants n'ont même pas droit au dernier des emplois.

A la lumière de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas une réglementation particulière quant à la circulation des personnes entre la R.P.B. et la RFA en dehors de l'accord de suppression de visa d'entrée. Chacun des deux pays applique aux ressortissants de l'autre les textes qui régissent le séjour des étrangers sur son sol.

Avant de conclure les relations diplomatiques et consulaires entre les deux pays, relations que nous pouvons qualifier de directes, il nous paraît opportun de voir leurs relations indirectes qui se nouent et qui s'entretiennent par le biais de certaines organisations internationales. Il s'agit d'une transparence de rapports bilatéraux bénino-allemands à travers des relations multilatérales liées à des institutions internationales ou à des branches spécialisées de celles-ci.

Chapitre VI : Les rapports indirects entre le Bénin et l'Allemagne Fédérale

Le Bénin et l'Allemagne Fédérale n'entretiennent pas que des relations directes entre eux. Dans son circuit, la conjoncture internationale les fait regrouper et d'autres formes de rapports naissent, rapports que nous nommons indirects. L'existence de ces rapports est liée à l'appartenance commune des deux pays à des institutions multinationales comme l'ONU et la CEE ainsi qu'à des organismes dérivés de celles-ci. Si, selon le classement fait par l'ONU, le Bénin appartient aux pays les moins développés et l'Allemagne Fédérale aux nations les plus nanties, les deux pays semblent cependant avoir quelque chose de commun : l'impuissance politique sur le plan extérieur. En effet, si nous nous rappelons les efforts des puissances victorieuses de la seconde guerre mondiale pour anéantir et prévenir à jamais toute hégémonie allemande dans le monde en général et en Europe en particulier et les conditions particulières dans lesquelles la RFA a vu le jour, nous comprendrons pourquoi ce pays n'est jamais considéré comme une puissance politique à l'instar de ses pairs bien qu'il soit la deuxième puissance économique mondiale après les USA. Jusque-là, toute sa politique extérieure est basée sur celle de l'Europe dont les deux appuis essentiels sont l'OTAN et la CEE. En dehors de cela, il n'y a pratiquement pas possibilité pour la RFA de concevoir une politique extérieure. Ceci a fait dire à beaucoup d'observateurs que la RFA demeure un "nain" sur le plan de la politique extérieure malgré son poids économique considérable. Les raisons de sécurité surtout l'obligent à éviter tout conflit qui l'opposerait à ses alliés et la poussent à s'offrir en conciliateur pour le règlement

pacifique de toute crise politique qui éclate entre ceux-ci. Mais des progrès considérables ont été accomplis par la RFA dans ce domaine et il est aujourd'hui difficile de se contenter d'un tel jugement porté sur sa politique extérieure. Nul n'ignore qu'avec l'argent on peut tout faire et tout avoir¹⁾. Notre monde du XXème siècle est celui où les puissances d'argent se taillent la part du lion dans les décisions internationales. Il fallait alors s'attendre à ce que la RFA finisse par acquérir ce qui lui revient de droit puisque la situation mondiale fait actuellement de la politique et de l'économie une seule et même chose. De ce fait, la RFA qui, théoriquement, n'a pas voie au chapitre politique sans la couverture de la politique extérieure générale européenne, prend de plus en plus d'importance au plan des rapports internationaux. Son état de deuxième puissance économique du monde influence tellement la politique internationale qu'on peut facilement remettre en cause le qualificatif de "nain" sur le plan politique qui semble lui être attribué. Ceci est d'autant plus vrai que la RFA prend part activement d'année en année à la détermination de la politique extérieure de tout l'occident depuis la reconnaissance de la RDA comme un état à part entière à l'intérieur de l'Allemagne jusqu'au Dialogue Nord-Sud (dont Willy Brandt était même nommé Président) en passant par la vie de la CEE. C'est cette importance acquise par la RFA sur le plan de la politique extérieure que décrit Rolf Zundel à travers ces mots :

"La politique de Bonn bouge plus librement sur le terrain de jeux international, son rayon d'action est devenu plus grand. Bonn est, certes, bien loin d'être capitaine d'équipe, mais pour des missions précises de la stabilité économique

1) Dürrenmatt, Friedrich : Besuch der alten Dame. Zürich : Die Arche, 1964, 102 pp.

et de la coordination politique, c'est le joueur indispensable. Les temps où la RFA ne pouvait bouger que sous le couvert politique d'autres sont révolus" ¹⁾.

Ainsi, la RFA, grâce à ce poids politique réel, se fait le porte-parole des pays en voie de développement dont le Bénin. Cette intervention de la RFA auprès des autres puissances économiques et politiques pour assurer la paix et la survie dans les pays dits pauvres se traduit parfois aussi dans sa participation notoire à l'alimentation des budgets de certains organismes internationaux spécialisés de l'ONU ou de la CEE tels la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), le Fonds Européen de Développement (FED), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour ne mentionner que ceux-là.

Le Bénin, membre de l'ONU et pays associé à la CEE, travaille avec tous les organismes précités dont ils bénéficient d'aides et de prêts. Il va sans dire que l'existence de rapports indirects, comme précédemment définis, entre ce pays et la RFA n'est plus à démontrer surtout quand on sait - à titre d'exemple - que la RFA consent la quote-part la plus élevée dans le budget de la CEE ²⁾ et que sa participation à l'aide au développement multilatérale de cette institution s'élève à 30 % ³⁾. Nous re-

1) Zundel, Rolf : Mitspieler oder Mitmacher ? Bonns neue Rolle in der Außenpolitik, in : Die Zeit, No. 30 du 18.7.75. Traduit pas nous : "Die Bonner Politik bewegt sich freier auf dem internationalen Spielfeld, ihr Aktionsradius ist größer geworden. Bonn ist zwar weit entfernt davon, Mannschaftskapitän zu sein, aber für bestimmte Aufgaben der wirtschaftlichen Stabilisierung und der politischen Koordinierung ist Bonn als Spielmacher unentbehrlich. Die Zeiten, da die BRD im politischen Windschatten anderer sich bewegen konnte, sind vorbei".

2) Entwicklungspolitik. Jahresbericht 1979, édité par le Ministère Fédéral de la Coopération Economique, p. 52.

3) Zundel, Rolf : op. cit.

viendrons sur ces rapports indirects lorsque nous aborderons l'aide de la RFA au Bénin dans un chapitre ultérieur.

Ce qui est sûr c'est que la RFA occupe une place de choix au sein de la CEE et passe aux yeux des pays en voie de développement en général et ceux d'Afrique en particulier, par ses prises de position, pour jouant un rôle actif et efficace, en soutenant une *"politique de coopération dénuée de toute velléité d'asservissement, et de toute discrimination entre Etats membres et Etats associés de la CEE-ACP"*¹⁾.

Nous venons de traiter la grande partie des rapports diplomatiques entre le Bénin et l'Allemagne Fédérale et ce sur la période allant de 1960 à 1972 environ. Le deuxième volet de notre étude qui s'occupera des rapports entre les deux pays de 1972 à 1980 complètera ce chapitre des relations diplomatiques et nous permettra d'apprécier de façon globale leur évolution. Ce complément nous donnera par exemple une idée des différents chefs de mission diplomatique des deux pays à partir de 1972.

D'ores et déjà, ce que nous avons vu concernant les rapports diplomatiques entre les deux pays appelle à trois remarques essentielles. La première nous montre les conditions favorables dans lesquelles ces rapports sont nés et le désir incontestable des deux pays de coopérer. La deuxième a trait à la stabilité dont ces rapports ont fait preuve jusque-là et même jusqu'à nos jours. Cette stabilité se définit essentiellement par le fait que, depuis leur établissement, les relations diplomatiques

1) Déclaration du Président Kérékou du Bénin le 24.09.78 lors de la réception des lettres de créance d'un nouvel Ambassadeur de la RFA, in : "Ehuzu" du 25-09.78.

entre les deux pays n'ont pas encore connu une période de crise au point de faire rappeler par les autorités politiques compétentes leurs représentants diplomatiques de part et d'autre, c'est-à-dire que ces relations n'ont pas connu de rupture ou de suspension comme c'en est parfois le cas s'agissant des rapports entre le Bénin et certains pays amis. Enfin, nous arrivons à la troisième et la dernière remarque non moins importante. Les rapports diplomatiques entre les deux pays, au-delà de leur aspect politique tout court, de simples liens d'amitié traduits par la présence d'ambassadeurs dans l'un et l'autre des deux pays, constituent une pierre angulaire pour l'établissement d'autres formes de rapports généralement avouées dont la coopération économique l'emporte de loin sur toute autre. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre relatif aux visites des nombreuses personnalités aussi bien béninoises qu'allemandes, chaque déplacement des responsables politiques entre les deux pays est source de signatures d'accords touchant aux domaines commercial, d'assistance ou d'économie pure.

C'est donc les rapports économiques entre les deux pays qui feront l'objet de la prochaine étape de notre étude. Ici encore, nous essayerons de rester dans la période de 1960 à 1972 pour respecter le titre de la partie du travail qui nous intéresse pour le moment. Ces rapports économiques s'annoncent déjà fondamentaux dans la mesure où ils mettront en relief l'intérêt que l'un et l'autre des deux partenaires tirent de leurs liens d'amitié si minutieusement tissés. C'est également ici que l'appartenance des deux pays à la CEE, l'Allemagne Fédérale à part entière et le Bénin associé, jouera le plus grand rôle, car ceci atténuera la dépendance du Bénin vis-à-vis de la France sur le plan des activités commerciales surtout. Ainsi, grâce à son association à la CEE, le Bénin peut

diversifier ses partenaires commerciaux en attendant 1972, année à partir de laquelle cette diversification a commencé à connaître une application systématique grâce à la nouvelle politique d'indépendance nationale.

Chapitre VII : Les rapports économiques

Comme nous l'avons déjà dit, les rapports économiques sont l'aboutissement des relations amicales entre la RFA et le Bénin. De ce fait, il n'est pas étonnant de voir que ces rapports occupent une place de choix dans l'ensemble des rapports qui existent entre les deux pays. Ce titre des rapports économiques sera extrêmement détaillé compte tenu de ce qui précède. Par rapports économiques, nous entendons les rapports commerciaux entre les deux pays, l'aide que consent la RFA au développement du Bénin notamment les investissements de capitaux et l'aide tout court sans oublier le corollaire l'assistance technique. Nous envisageons alors de traiter quatre chapitres : un chapitre commercial, un chapitre relatif à la politique des échanges, un chapitre sur les investissements allemands au Bénin et un dernier chapitre ayant trait à l'aide allemande au Bénin. Mais avant d'aborder ces différents chapitres, il s'avère opportun de jeter un regard sur certains préalables à l'ensemble des relations bénino-allemandes et particulièrement aux trois points suivants :

- Influence de la France dans ses colonies
- Réglementation de la CEE
- Identité d'option politique de la RFA et du Bénin, du moins pour la période allant de 1960 à 1972 et qui nous intéresse actuellement.

Nous avons fait allusion à tous ces points dans notre introduction générale et il peut paraître superflu de les reprendre ici. Mais il n'en est rien dans la mesure où leurs effets sont directs sur la présente partie de notre analyse, partie que nous avons appelée "*relations économiques*".

S'agissant de l'influence de la France dans ses anciennes colonies, nous voulons juste considérer ici l'influence économique-commerciale. On se rappelle que la France, comme toutes les autres puissances coloniales d'alors, était seule responsable en matière de conception et d'organisation du commerce en particulier et de l'économie en général dans ses colonies. De ces dernières faisait partie le Bénin où seuls les Français et les sociétés françaises jouissaient du droit d'établissement. Dans certains pays où la France autorisait la présence de ressortissants ou de sociétés d'autres puissances coloniales, il n'était pas question d'y parler d'une quelconque égalité de traitement. Ainsi Kouba écrit : *"Inutile de dire que tout droit d'établissement d'un pays tiers dans ces colonies était illégal, et si d'aventure une société commerciale d'un autre pays que la France s'installait dans une de ces colonies, elle ne pouvait réclamer un traitement égal d'avec les sociétés françaises"*¹⁾.

Et comme nous le disions dans notre introduction générale, la colonisation française a tellement marqué nos pays que ceux-ci, même après leurs indépendances nominales en 1960, continuent de subir sciemment ou inconsciemment cette influence coloniale à telle enseigne qu'en traitant aujourd'hui des rapports commerciaux du Bénin avec un autre pays comme la RFA, il est difficile, voire impossible de ne pas en faire mention. Néanmoins, la situation n'est plus aussi dramatique qu'avant lesdites indépendances. Aujourd'hui, en effet, le Bénin a tout au moins le droit de commercer avec qui il veut et comme il veut. Il suffit qu'il ait l'impression de se trouver en face d'un partenaire commercial prêt à traiter avec lui sur des bases d'avantages réciproques et de respect mutuel clairement définies par les deux pays²⁾.

1) Kouba, Zohouri Théodore, op. cit. p. 52

2) Loi Fondamentale de la R.P.B.

Au sujet de la réglementation de la CEE, il faut voir là une des conséquences de l'évolution des rapports internationaux après les indépendances de nos pays. Les premiers contacts économiques du Bénin avec les pays du Marché Commun remontent à 1958, année de Convention d'Association, laquelle convention couvrait une période de quatre ans. Ces contacts économique-commerciaux des anciens territoires français ont été confirmés et continués par la Convention signée à Yaoundé le 20 Juillet 1963 et dont la réglementation la plus importante pour les états industrialisés européens réside dans le fait que ceux-ci peuvent désormais bénéficier des mêmes droits que la France dans les pays anciennement colonies françaises. Ceci permet à nos pays de coopérer avec n'importe quel autre de la CEE sans crainte aucune d'être mis en veilleuse par la France. De même tout autre pays, membre de la CEE, peut librement commercer avec un état associé à la Communauté sans être, logiquement, menacé par la France.

Cette réglementation constitue la base solide des rapports commerciaux entre le Bénin, pays associé à la CEE, et la RFA, membre à part entière de ladite Communauté.

Cette appartenance des deux pays à la CEE régleme également une grande partie de leurs rapports commerciaux bilatéraux. Par elle, les deux partenaires commerciaux partent, théoriquement, sur des bases d'égalité dans leurs relations. C'est ce qui ressort de l'alinéa 1 de l'Article 31 du Droit d'Etablissement de la Convention de Yaoundé II qui stipule : *"le régime que chaque Etat associé accorde en matière de droit d'établissement ou de prestation de services ne peut, en droit ou en fait, comporter directement ou indirectement de discriminations entre les ressortissants ou les sociétés de chacun des Etats membres"*.¹⁾

1) Droit d'Etablissement : La Convention de Yaoundé II.
Office des publications officielles des C.E., Luxembourg.

Autrement dit, toute discrimination est proscrite dans les rapports d'établissement entre les deux pays. Puis l'alinéa 2 du même article poursuit : *"Cependant, les ressortissants et sociétés d'un Etat membre ne peuvent bénéficier, pour une activité déterminée, dans un état associé, des dispositions du premier alinéa que dans la mesure où l'Etat dont ils relèvent accorde pour cette même activité des avantages de même nature aux ressortissants et sociétés de l'Etat associé en cause"¹⁾.*

Mais la raison du plus fort aidant, tout cela n'est valable que dans les textes. Nous l'avons déjà bien montré lorsque nous parlions de la circulation des personnes entre le Bénin et la RFA et où, s'il est possible pour un Allemand de travailler au Bénin, il ne fait aucun doute que la délivrance d'un permis de travail en Allemagne à un Béninois est difficile voire impossible. Néanmoins, ces textes ont leur raison d'être hormis les cas isolés où la RFA peut aller contre eux dans ses rapports avec le Bénin.

Enfin, dans son non-alignement déclaré, la politique économique-commerciale du Bénin pour la période que nous étudions actuellement (1960-1972) est beaucoup plus basée sur le système du libre échange que sur un contrôle étatique comme c'en était le cas pour la plupart des pays africains qui ont obtenu leur indépendance nominale en 1960. Cette option économique-politique qui guidera le pays jusqu'en 1972 est bien favorable - a priori - à la coopération avec un pays industrialisé à économie libérale comme la RFA. Ainsi, à part les problèmes de "chasse-gardée" que constituait le Bénin pour son ancienne puissance colonisatrice, problèmes qui ont, en partie, trouvé leurs solutions dans l'appartenance du Bénin et

1) Souligné par nous.

la RFA au Marché Commun, aucun obstacle majeur ne pouvait directement s'opposer à l'établissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays.

Mais ces préalables seront incomplets si nous ne faisons pas mention d'autres conditions - que nous appelons conditions subjectives - avant d'aborder l'étude des rapports commerciaux entre les deux pays. En effet, que les conditions juridiques générales permettent à la RFA d'entrer en relations commerciales avec le Bénin, cela ne suffit pas. Il faut que le Bénin s'entoure d'assez de garanties pour mériter la confiance des services privés et publics allemands. C'est pourquoi nous allons voir les conditions supplémentaires de partenaire économique et commercial que remplit le Bénin à la veille de ses rapports avec la RFA. Ces conditions visent à offrir le maximum d'encouragement et de garantie au commerçant ou à l'investisseur étranger en général. Ainsi, pour ce qui est des relations économiques et commerciales entre le Bénin et l'Allemagne Fédérale de 1960 à 1972, nous nous bornerons à citer des conditions essentiellement d'ordre pratique que sont :

- Le Code des Investissements du Bénin
- La Convention d'Arbitrage de la Banque Mondiale
- Le Fonds de garantie du Conseil de l'Entente et le Bénin dans la zone franc
- Les accords de coopération signés entre le Bénin et la RFA dans ce laps de temps.

Comme nous pouvons bien le savoir, il serait fastidieux de vouloir faire une énumération exhaustive des conditions qu'un pays en voie de développement comme le Bénin doit remplir pour nouer des liens commerciaux et économiques avec un pays industrialisé comme la RFA. Les points soulevés nous donneront néanmoins une idée d'un tel préparatif à la coopération.

A. - Le Code des Investissements du Bénin

Au lendemain de son indépendance, le Bénin, à l'instar des autres états africains ayant nouvellement acquis leur souveraineté, s'est lancé dans la recherche des voies et moyens pour assurer son développement économique et en particulier dans la recherche de partenaires économiques et commerciaux. Ainsi, dans le souci d'offrir le maximum de garanties à ses partenaires, il a pris un certain nombre de décisions dont l'une des plus importantes se trouve dans le décret du 1er Code des investissements élaboré et ordonné en 1961.

Ce code prévoit trois régimes (A, B et C). A côté des avantages fiscaux accordés à toutes les nouvelles entreprises, il a été décidé pour les firmes dont l'importance pour le développement économique du Pays est considérable, toute une série d'autres avantages. Les petites et moyennes entreprises bénéficient alors des régimes A et B. Le régime "C" est réservé aux entreprises dont on attend une participation particulièrement importante au développement économique, entreprises qui ont besoin d'une durée particulièrement longue et dont l'implantation au Bénin ne peut se faire que grâce à des conditions vraiment avantageuses¹⁾.

Un nouveau Code des investissements connaîtra le jour le 8 Janvier 1972 et qui ajoute aux trois régimes précédents un régime "D" destiné à encourager les petits entrepreneurs nationaux. Outre le régime du "*droit commun*", il y a alors quatre régimes privilégiés. Ce nouveau Code intervient en faveur des entreprises nouvelles qui contribuent au développement dans le cadre des objectifs du

1) Obermaier, Heinrich : Dahomey als Wirtschaftspartner. Köln, 1967 p. 60.

du Plan intérimaire 1971-1972 d'alors, à l'économie d'aménagement du territoire, et au redressement de la balance commerciale.

En dehors de ces régimes privilégiés, l'Etat béninois garantit l'octroi d'indemnités équitables en cas d'expropriation et le libre transfert des bénéfices dans le cadre de la réglementation des changes¹⁾. Ceci est, non seulement très important mais aussi valable pour tout investissement étranger réglementairement agréé chez nous, qu'il bénéficie de régimes privilégiés ou de droit commun.

Le Code de 1961 et celui de 1972 confèrent aux différents régimes les avantages que nous nous proposons actuellement de voir.

a) Régime A

Ce régime est accordé pour une durée maximum de 5 ans aussi bien dans le premier Code que dans celui de 1972. Il comprend les avantages suivants :

- Exonération des droits et taxes perçus à l'importation sur le matériel, machines et outillage indispensables à la fabrication et à la transformation des produits de l'entreprise. Ici, il faut préciser que le code de 1961 est plus détaillé que celui de 1972. Par contre ce dernier est plus précis en faisant nommément état de tout ce qui est exclu du régime de franchise tels les matériaux de construction, le matériel de bureau, les réfrigérateurs, les voitures particulières de tourisme et le matériel de climatisation (sauf cas exceptionnel)²⁾.

1) L'Economie Africaine 1975. République du Dahomey, p. 11-97.

2) Communautés Européennes (Commission) : Les Conditions d'installation d'entreprises industrielles. Dahomey, Décembre 1972, p. 44.

- Réduction de 75 % au maximum, des droits et taxes à l'importation sur les matières et produits entrant dans la fabrication, y compris ceux destinés au conditionnement et à l'emballage.
- Réduction des droits de sortie sur les produits fabriqués exportés.
- Les matières premières et produits destinés au conditionnement de produits fabriqués exportés sont soumis au régime de l'admission temporaire.
- Exemption de la taxe sur le chiffre d'affaire intérieur.

b) Régime B

La durée maximum ici est de huit ans. Hormis les avantages du régime A, il offre :

- Les bénéfices réalisés au cours des cinq premières années (pour le Code de 1961) et les deux premières années (pour le Code de 1972) ne sont pas provisoirement soumis à l'impôt sur les BIC¹⁾. Pour le Code de 1972, ces bénéfices sont comptabilisés dans un compte de "Réserve Spéciale" qui, mise en distribution, est passible de l'impôt sur les BIC au taux en vigueur réduit de 50 %²⁾.
- Les bénéfices réalisés pendant les trois exercices suivant les deux premiers sont passibles de l'impôt sur les BIC au taux en vigueur réduit du tiers pour ce qui est du Code de 1972 notamment.

c) Régime C

Il est réservé aux entreprises très importantes, n'atteignant pas rapidement le rythme normal d'exploitation.

1) Bénéfices Industriels et Commerciaux.

2) Obermaier, Heinrich : op. cit., p. 44.

Ceci est valable pour les deux Codes. Mais le Code de 1961 prévoit que ces entreprises passent avec le Gouvernement béninois des conventions d'établissement d'une durée de (25) vingt-cinq ans au moins tandis que celui de 1972 limite cette durée à (15) quinze ans. Dans l'un comme dans l'autre des deux codes ce régime "C" permet de bénéficier de droit, des avantages consentis aux régimes A et B et pour les mêmes durées¹⁾. A part tout cela, le régime comporte des garanties dont :

- Stabilité de certaines conditions juridiques, économiques et financières conformément à la réglementation en vigueur.
- Stabilisation du régime fiscal
- et des garanties administratives.

En effet, la convention d'établissement doit fixer les conditions générales d'exploitation, les programmes d'équipement, de formation professionnelle, les prix de vente des produits fabriqués et la part des bénéfices à réinvestir.

d) Régime D

Ce régime n'intéresse pas les investisseurs étrangers. Il est exclusivement réservé pour les entrepreneurs nationaux aux termes du Code de 1972. Il comporte les avantages ci-après :

- Exonération de tous droits et taxes d'entrée sur les importations de matériels, machines, ainsi que sur les matières premières pendant une période de cinq ans au maximum,

1) Ibidem, p. 63 et Commission des Communautés Européennes op. cit., p. 45.

- réduction des droits de sortie sur les produits exportés.
- exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires intérieur pendant cinq ans au maximum,
- exonération de l'impôt sur les BIC, des bénéfices pendant les deux premiers exercices, à condition que 50 % de ces bénéfices soient réinvestis¹⁾.

Enfin, il faut noter que parmi les activités prévues par les deux codes, une place de choix a été réservée au secteur de cultures industrielles qui comportent un stade de transformation et de conditionnement des produits, à l'élevage et à la pêche avec des installations de transformation et de conservation, à la fabrication et au montage d'articles ou produits de grande consommation, aux industries forestières, à la production d'énergie, d'engrais et autres produits chimiques, aux activités touristiques et aux grands travaux d'infrastructure.

Le Code de 1972 prévoit que dans toute entreprise bénéficiaire d'un régime privilégié, l'Etat béninois se réserve le droit d'acquérir une participation d'au moins 20 % du capital.

Après avoir étudié le code d'investissement, voyons à présent les autres points.

B. - La convention d'arbitrage de la Banque Mondiale

Toujours dans le cadre des efforts qu'il fournit pour rassurer ses partenaires, le Bénin, à côté des dispositions d'encouragement et de confiance déjà prises,

1) Obermaier, Heinrich, op. cit., p. 45 et cf. Ordonnance no. 72-1 du 8-1-72 et Décret no. 72-7 du 17-1-72 fixant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance précitée.

a ratifié le 6 Septembre 1966 la Convention d'arbitrage de la Banque Mondiale qui prévoit la résolution des désaccords éventuels entre deux partenaires par une cour d'arbitrage. Par désaccords entre deux partenaires, il faut comprendre les litiges éventuels nés du non-respect de tout ou partie d'un contrat d'investissement ou de droit d'établissement¹⁾. En pareil cas les deux partenaires devront être traités sur le même pied d'égalité. Dans la mesure où cette clause n'a d'effets sur les partenaires que lorsque les pays des deux partenaires sont signataires de la Convention, le Bénin n'a pas hésité à extérioriser une fois de plus sa bonne volonté.

Mais les garanties ne s'arrêtent pas là. Elles continuent sur le plan interrégional.

C. - Le Fonds de garantie du Conseil de l'Entente et l'appartenance du Bénin à la zone Franc

Comme nous l'avons mentionné dans la présentation de notre Pays, le Bénin est membre du Conseil de l'Entente dont l'acte de naissance date du 25 Mai 1959 et qui regroupait alors la Côte d'Ivoire, le Dahomey (actuel Bénin), la Haute-Volta et le Niger. Le 9 Juin 1966 le Togo en devenait le 5ème membre. Ces cinq pays, tous situés en Afrique de l'Ouest et dont un des éléments vraiment communs se trouve dans l'utilisation de la langue française comme langue officielle, ont ainsi signé entre eux des accords de coopération dans le cadre de la poursuite de la lutte pour le développement. Parmi les différents accords signés et décisions prises, c'est le Fonds de garantie qui retiendra ici notre attention. Ce fonds n'est qu'une métamorphose du

1) Obermeier, Heinrich, op. cit., p. 64.

Fonds de Solidarité créé avec ledit Conseil par les quatre premiers membres qui étaient conscients du fait qu'il ne peut y avoir de développement sans investissements, c'est-à-dire sans capitaux. Ils ont ainsi pensé à la création d'un fonds dénommé Fonds de Solidarité et qui était alimenté par 10 % des recettes douanières. La Côte d'Ivoire, relativement plus prospère que les trois autres pays du Conseil, ne prélevait qu'un seizième de ce fonds, tandis que les autres recevaient chacun cinq seizième¹⁾. Tout s'est ainsi déroulé jusqu'à la réunion du Conseil à Abidjan du 6 au 7 Avril 1966 et où Monsieur Hamani Diori, alors Président du Niger, et Président en exercice du Conseil, et les autres Présidents ont décidé *"de renforcer la solidarité entre les Etats de l'Entente et du Togo par une coopération économique plus poussée, et en conséquence de transformer le Fonds de solidarité en une institution chargée de garantir les emprunts productifs que chacun des Etats aura à contracter pour le financement de ses projets de développements"*²⁾.

Cette institution sera le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts de l'Entente dont la Convention a été adoptée par les cinq chefs d'Etat (y compris le Togo) le 9 Juin 1966 et précise une fois de plus : *"Le Fonds a pour objet de donner un maximum de garantie et de Sécurité aux capitaux extérieurs investis, de coordonner et d'harmoniser les efforts des Etats membres en vue d'assurer une croissance économique accélérée et homogène et d'étendre au domaine financier la solidarité politique des Etats par la création d'un organisme de garantie multinational"*³⁾.

1) L'Economie Africaine 1971, Supplément Annuel du Moniteur Africain, Dakar, Paris, 1971, p. II-3.

2) *ibidem*, souligné par nous.

3) *ibidem*, souligné par nous.

Cette citation éclaire mieux que tout autre moyen le rôle combien grand que ce Fonds est appelé à jouer dans la vie internationale de ces cinq pays. Ce rôle est renforcé par un dernier élément de garantie qu'offre le Bénin aux investisseurs étrangers : L'appartenance à la zone franc, union monétaire liant les pays de l'ancien Empire Colonial Français à la France. C'est par le canal de cette union que la France garantit notre monnaie. Après ce tour d'horizon des conditions générales de disposition économique et commerciale, il convient à présent d'étudier les conditions propres à la coopération bénino-allemande : il s'agira des différents accords de coopération économique et commerciale signés entre les deux pays de 1960 à 1972.

D. - Les accords économiques et commerciaux entre le Bénin et la RFA de 1960 à 1972

Les premiers accords économiques et commerciaux signés entre le Bénin et la RFA remontent à 1961. C'est, en effet, au terme d'une visite faite en Juin 1961 par une délégation allemande dirigée par Monsieur Oskar Schlitter, alors Ministre plénipotentiaire au Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de la RFA que les premiers accords ont vu le jour. Au cours des pourparlers qui se sont déroulés dans une atmosphère très amicale entre la délégation allemande ci-dessus mentionnée et celle du Bénin conduite par Monsieur Alexandre Adande, autrefois Ministre des Finances et du Budget, tous les moyens permettant de contribuer à un développement ultérieur des rapports économiques et commerciaux entre les deux pays ont fait l'objet de fructueuses discussions. C'est ainsi que deux accords et un protocole ont été conclus. Il s'agit :

- d'un accord économique qui est basé sur le principe de la non-discrimination des échanges de marchandises, de prestations de service, de capitaux et de paiements;

- d'un accord de coopération économique et technique par lequel les deux gouvernements se sont mis d'accord sur la réalisation commune de certains projets destinés au développement du Bénin,
- d'un protocole sur les rapports de navigation maritime où il a été établi que le même principe de non discrimination s'appliquera aux choix du pavillon, traitement des navires de chaque Etat partenaire dans les ports de l'autre ainsi qu'à l'utilisation des recettes de la navigation maritime.

Ces accords ont été solennellement signés par Monsieur Hubert Maga, Président de la République d'alors, et par le Chef de la Délégation Allemande, Mr. Oskar Schlitter.

Il est à noter que l'accord économique du 19.6.61 a été valable du 1er Juillet 1961 au 31 Décembre 1962¹⁾. Après cette date un échange de notes le 19.06.1963 au sujet de la prolongation de l'accord a été fait. A partir de cette note la prolongation est devenue automatique tous les ans avec un délai de trois mois pour dénoncer l'accord²⁾.

Quant à l'accord de coopération économique et technique, il était d'une durée illimitée à partir de la date de sa signature. Mais il fera place plus tard et précisément le 29 Juin 1978 à un nouvel Accord-Cadre de coopération technique dont nous parlerons dans la deuxième partie de notre Recherche qui se fixe pour but de voir les rapports entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980. Il en est de même pour d'autres accords tel que celui du 29 Juin 1978 également et

- 1) Accord gouvernemental No. 43/61. Bundesanzeiger No. 196 du 11.1.61.
- 2) Accord gouvernemental No. 30/64. Bundesanzeiger No. 166 du 8.9.64 in : "Beilage zum Außenhandelsdienst (AHD)" No. 29 du 19 Juillet 1973 par Vereinigte Wirtschaftsdienste (VWB). Francfort/Main.

qui a trait à l'encouragement et à la protection des investissements et celui relatif à la remise gracieuse des dettes signé le 8 Juin 1979. Pour la période 1960-1972 qui nous intéresse actuellement, notons qu'il y a eu, à part les trois accords généraux que nous venons de traiter et qui ont été signés le 19 Juin 1961, d'autres conventions et accords mais qui ont été directement liés à des projets que nous aborderons dans notre chapitre des investissements allemands au Bénin. Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- l'accord du 15.07.1963 relatif à la réalisation d'une usine d'huile de palme à Cotonou
- l'accord de 1968 par lequel la RFA s'engage à participer à la construction de notre Radio-diffusion
- l'accord du 23.07.1970 ayant trait à l'adduction d'eau de la ville de Porto-Novo. Cet accord a été complété par un autre le 22.07.1972.

Nous nous proposons dès à présent de passer aux conséquences directes des différents accords, c'est-à-dire de voir leurs fruits en prenant l'une après l'autre les branches d'activité auxquelles ils doivent servir de support. Nous pensons précisément aux rapports commerciaux et aux investissements des deux pays.

I. - Les rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972

Comme nous l'avons déjà vu, un accord commercial a été conclu le 19 Juin 1961 entre la RFA et le Bénin. C'est à partir de cette date que les relations commerciales proprement dites ont vu le jour entre les deux pays. De 1959 à 1960 inclus, toutes les statistiques relatives aux rapports commerciaux entre les pays africains et la RFA faisaient rarement état du Bénin dont l'importation et surtout l'exportation avec la RFA se perdaient dans celles, combien

vagues, de l'Afrique Occidentale Française représentée dans lesdites statistiques par la Côte d'Ivoire¹⁾. C'est seulement dans les résultats de 1961 que nous voyons l'ensemble des exportations allemandes en direction du Bénin estimées à 2,4 millions de DM.

Les relations commerciales entre les deux pays ont connu un début hésitant pour plusieurs raisons dont les principales peuvent trouver leur explication dans les difficultés des deux ordres suivants :

- Le passé du Bénin, ancienne colonie française
- Le problème de la langue allemande au Bénin.

En ce qui concerne le premier point, nous ne montrons jamais assez que l'influence de la colonisation française continue de peser sur nos pays même après leurs indépendances surtout dans leurs rapports avec d'autres Etats dont les habitudes et la langue diffèrent de celles de la France. Dans les rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin, cette influence est considérable. D'abord les Béninois sont habitués aux produits français que leur fournissent les firmes françaises installées au Bénin depuis des années. Pour illustrer cette affirmation, prenons le cas de la vente des voitures au Bénin. Les Béninois achètent très rarement des voitures allemandes puisque les sociétés françaises Peugeot et Renault y sont d'une renommée indiscutable et possèdent toutes les pièces détachées pour les réparations ultérieures de toute voiture vendue. A part les voitures japonaises qui s'efforcent actuellement de gagner du marché au Bénin (comme dans beaucoup d'autres pays d'ailleurs), les sociétés françaises y pratiquent une sorte de monopole dans l'industrie automobile pour ne citer que cet exemple-là. Ceci se vérifie dans beaucoup d'autres domaines de la vie commerciale du Pays.

1) Voir annexe no. III.

Le deuxième point soulevé se rapporte à la langue allemande qui vient renforcer la barrière déjà créée par le manque de contact historique entre Béninois et Allemands. Même de nos jours, beaucoup de Béninois sont intéressés par des "*affaires*" en Allemagne mais le moyen de communication linguistique leur fait défaut et constitue un véritable handicap.

A ces difficultés vient s'ajouter l'instabilité politique qu'a connue le Bénin depuis son accession à l'indépendance, plus précisément à partir de 1963 jusqu'à l'arrivée des Militaires au pouvoir en 1972 comme nous l'avons montré dans notre présentation générale du Bénin. Un tel climat d'insécurité ne peut jouer en faveur d'une meilleure coopération commerciale. Ceci explique que le début hésitant des relations a fait place à une évolution timide de ces dernières. Malgré tout ce qui précède, les deux partenaires, la RFA et le Bénin, surmonteront toutes les difficultés et nous verrons que la RFA finira par se classer au deuxième rang, juste après la France, dans les échanges extérieurs du Bénin.

Mais l'étude des rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin nécessite un autre préalable : il serait intéressant de suivre l'évolution des échanges du Bénin de 1960 à 1972. Ce préalable nous permettra de mieux apprécier les rapports commerciaux proprement dits entre les deux partenaires car nous y verrons comment le Bénin enregistre des progrès dans ses échanges avec la RFA à des moments où il luttait pour améliorer sa balance commerciale.

En effet, les échanges du Bénin entre 1960 et 1972 ont connu des hauts et des bas. Au cours de la période 1961-1970, les importations ont accusé une nette tendance

à l'accroissement et ceci tant en volume qu'en valeur. Deux points de chute non négligeables sont à noter cependant : le premier se situe en 1964 où les importations sont tombées à 7762 millions¹⁾ de francs CFA contre 8249 millions de francs CFA en 1963 ; le deuxième remonte à 1966 où de 8491 millions de francs CFA en 1965, le niveau des importations est passé à 8270 millions de francs CFA. Ces chutes que nous observons dans les importations générales du Bénin et qui se reflèteront, à coup sûr, dans celles du Bénin en provenance de la RFA, s'expliquent par les efforts déployés par les différents gouvernements béninois d'alors pour abaisser le niveau des importations afin de couvrir la balance commerciale du Pays par l'accroissement du taux de couverture.

Quant aux exportations, elles ont connu une augmentation régulière entre 1963 et 1970. On peut, néanmoins, noter une chute brutale en 1966 où les exportations sont passées à 2585 millions de francs CFA contre 3366 millions de francs CFA en 1965. Ceci s'explique par le fait que les exportations béninoises essentiellement basées sur l'huile de palme et le palmiste (que nous verrons plus en détails) ont baissé au cours de cette période compte tenu de la tentative de diversification faite par le Bénin dans ses cultures industrielles. D'autres produits industriels, tel le coton, se sont ajoutés à ceux du palmier à huile. Dans l'ensemble, la balance commerciale du Bénin n'a pas été particulièrement favorable au cours de la période 1961-70. Le taux de couverture des importations par les exportations tombe parfois à un niveau alarmant. C'est à partir du deuxième semestre de l'année 1969 que la balance commerciale du Bénin a commencé à s'améliorer. A la fin Juin 1969, en

1) Tous ces chiffres ainsi que ceux qui suivent sont donnés par l'INSAE, Annuaire Statistique du Dahomey, 1973.

effet, avec 3055 millions de francs CFA d'exportations pour six mois et 7374 millions de francs CFA d'importations, le taux de couverture du commerce extérieur du Pays était tombé à 41,5% seulement. Puis de meilleures ventes d'huile de palme, de palmiste, d'huile de palmiste et de graines de coton avaient permis un redressement remarquable de la balance commerciale dont le taux de couverture atteignait en fin d'année les 47,4 %¹⁾. Tout compte fait, le taux de couverture import-export reste faible jusqu'à la fin de l'année 1972 comme nous le témoigne le tableau suivant relatif à l'évolution du Commerce extérieur du Bénin de 1960 à 1972²⁾.

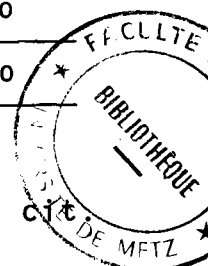
Tableau No. 1 : Evolution du Commerce Extérieur

Source: Direction de la Statistique
Unité : 1000 F CFA

Taux de couverture en %	Année	Import	Export	Balance commerc.
59	1960	7.642.969	4.513.148	- 3.129.821
57	1961	6.275.345	3.579.004	- 2.696.341
41	1962	6.626.799	2.698.600	- 3.928.199
38	1963	8.249.024	3.154.582	- 5.094.442
42	1964	7.762.216	3.254.025	- 5.508.191
40	1965	8.490.954	3.366.823	- 5.124.131
31	1966	8.269.675	2.585.349	- 5.684.326
35	1967	10.720.242	3.774.247	- 6.945.995
45	1968	12.208.213	5.507.909	- 6.700.304
50	1969	14.128.912	7.067.459	- 7.061.453
51	1970	17.660.113	9.062.160	- 8.597.953
54	1971	21.202.000	11.648.000	- 9.554.000
39	1972	23.510.000	9.182.000	- 14.328.000

1) Economie Africaine, op. cit., 1971, p. II-97

2) Annuaire Statistique du Dahomey, INSAE 1973, op. cit.



Après ce bref aperçu de l'évolution d'ensemble du Commerce extérieur du Bénin, il convient à présent de voir la part de la RFA dans ces échanges. Pour cela, nous présenterons la RFA dans l'ensemble des partenaires commerciaux du Bénin, puis nous ferons une étude des différents produits qui se trouvent à la base de ce commerce bénino-allemand. Après quoi, nous essayerons de voir le rôle du tourisme et des foires dans les rapports commerciaux entre les deux pays.

A. - La RFA, partenaire commercial du Bénin

Les exportations de la République populaire du Bénin, après avoir connu une stagnation de 1960 à 1966, ont été multipliées par plus de 3 entre 1967 (3.774 millions F CFA) et 1971 (11.648) et les cours extérieurs se sont améliorés de 34% entre 1967 et 1970¹⁾. Ces progrès sont dus, entre autres, à l'action des principaux partenaires commerciaux du Bénin. Parmi ces derniers se trouve la RFA. Les tableaux qui suivent, présentent, mieux que n'importe quelle littérature, la place que la RFA a occupée dans les échanges extérieurs du Bénin surtout à partir de 1964.

1) Commission des C.E. : Conditions d'installation
d'entreprises industrielles, Dahomey, Décembre 1972
p. 8.

Tableau No. 2 : (en 1000 Dollars USA)

Partenaires Commerc.	Importation		Exportation		Balance Comm.	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
C.E.E.						
. France	18.352	18.841	9.892	7.473	- 8.460	- 11.368
. Pays-Bas	546	1.556	741	1.524	+ 195	- 32
. Union Belgo- luxembourg	615	1.185	69	124	- 546	- 1.061
. RFA	908	1.186	852	1.240	- 56	+ 54
. Italie	644	772	11	685	- 633	- 87
Territoires Associés						
. Sénégal	1.483	1.352	19	203	- 1.464	- 1.149
. Niger	9	30	5	156	- 4	+ 126
. U.D.E. ¹⁾	84	63	22	73	- 62	+ 10
EFTA²⁾						
. Royaume-Uni	1.045	1.185	248	185	- 797	- 1.000
. Danemark	112	113	209	173	+ 97	+ 72
U.S.A.	674	838	5	373	- 669	- 465

1) Union Douanière Equatoriale

2) Association Européenne de Libre Echange.

Source : Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften : Oberseeische Assoziierte Außenhandelsstatistik 1966 - No. 3, Janvier à Septembre 1965 p. 90 et suiv. in : Obermaier, Heinrich : op. cit., p. 50.

Ce premier tableau attire notre attention sur trois points :

- a) La France demeure le partenaire commercial no. 1 du Bénin par sa livraison à ce pays de plus de la moitié des importations qu'il connaît. De plus, sur l'ensemble des exportations du Bénin de 1961 à 1965, la France n'a perdu que 2 % (57 % à 55 %) ¹⁾.
- b) Si certains fournisseurs du Bénin connaissent une régression dans leurs exportations en direction de ce partenaire - c'est bien le cas du Royaume-Uni qui passe de 7,3 % en 1961 à 3,4 % en 1965 -, d'autres, par contre, y enregistrent des progrès significatifs dans leurs échanges. Parmi ces derniers pays, s'inscrit la RFA qui, de 2,6 % en 1961, se retrouve à 3,4 % en 1965 pour ce qui est des exportations allemandes et qui est montée de 0,1 % à 9 % dans ses importations en provenance du Bénin pour ce même laps de temps 1961-1965.
- c) En faisant la balance commerciale du Bénin dans ses échanges avec les pays (ou groupes de pays) pris isolément, on note un déficit parfois alarmant. Néanmoins deux pays européens, et les seuls alors, ont eu un bilan positif : il s'agit du Danemark et de la RFA. Ceci est une remarque non moins importante pour notre analyse. C'est ce bilan positif que Obermaier commente en ces termes : *"Avec presque tous les pays, le commerce du Dahomey fait ressortir un solde négatif. Des pays d'Europe, seuls le Danemark et la RFA ont plus importé du Dahomey qu'ils n'y ont livré"* ²⁾.

Les deux tableaux ci-après vont nous montrer l'évolution de la position des principaux clients et fournisseurs du Bénin de 1967 à 1972. A partir de ces deux tableaux il

1) Tous ces chiffres sont fournis par Obermaier, Heinrich : op. cit., p. 50-51.

2) ibidem, p. 51 "Mit fast allen Ländern weist der Handel Dahomeys einen negativen Saldo auf. Von den Ländern Europas haben nur Danemark und die BRD mehr von Dahomey bezogen als geliefert." Traduit par nous.

ne fait plus aucun doute que la RFA occupe désormais la 2ème place dans le commerce extérieur du Bénin derrière la France et ce, grâce à l'évolution constante de ses échanges avec le Bénin comme nous le témoignent également les chiffres des 10 tableaux de l'Annexe III.

Tableau No. 3 : (millions de F CFA)
Evolution de la position des principaux clients du Bénin
(de 1967 à 1972)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
France	1301	2015	2491	3574	4839	3443
RFA	246	439	557	804	1536	1465
Japon	155	206	375	883	1036	310
Pays-Bas	556	332	900	691	724	1295
Royaume-Uni	6	159	93	381	588	194
Nigeria	169	304	914	847	570	411
Italie	46	34	145	402	438	220
U.S.A.	529	1192	668	444	377	223

Tableau No. 4 : (millions de F CFA)
Principaux fournisseurs du Bénin
(de 1967 à 1972)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
France	5365	5071	5479	7455	8124	9420
RFA	489	505	700	923	1341	1461
Pays-Bas	316	962	1309	997	1327	1387
U.S.A.	453	470	802	948	1242	1572
Japon	72	219	313	481	1071	733
Royaume-Uni	251	470	611	952	1066	1347

Sources : L'Economie Africaine 1974 et 1975,
op. cit., p. II-93 et II-108.

Enfin, les deux tableaux que voici viennent compléter les deux précédents en y apportant des précisions sur les quantités des échanges du Bénin avec ses principaux partenaires de 1966 à 1970.

Tableau No. 5 : Principaux fournisseurs
(1.000 Tonnes)

Pays	1966	1967	1968	1969	1970
France	39,8	54,4	34,9	38,0	39,7
Nigeria	4,2	5,9	6,9	9,5	8,0
USA	4,7	5,9	2,6	5,2	4,8
RFA	2,6	8,7	3,9	3,5	3,1
Union-Belgo-Luxembourg	7,3	8,9	15,4	26,1	18,1
Pays-Bas	1,3	1,5	3,1	4,7	11,7
Italie	8,9	14,8	7,9	6,1	4,9

Source : Annuaire Statistique du Dahomey ; Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 1973, p. 216.

Tableau No. 6 : Principaux clients
(1.000 Tonnes)

Pays	1966	1967	1968	1969	1970
France	24,8	25,5	34,7	37,1	42,1
Nigeria	0,9	0,8	1,0	4,4	2,9
USA	5,2	10,4	15,4	10,0	5,3
RFA	9,1	14,5	21,7	24,2	17,3
Union Belgo-Luxembourg	-	2,8	0,7	0,8	0,3
Pays-Bas	3,5	7,5	5,3	14,3	8,5
Italie	5,8	1,5	0,5	2,8	6,7

Source : Voir tableau précédent, ibidem p. 218.

Toutes ces statistiques suscitent la curiosité de faire la connaissance des différents produits échangés entre le Bénin et ses principaux partenaires mais surtout, en ce qui nous concerne ici, ceux échangés entre ce pays et la RFA. Ce sera donc la prochaine étape de notre analyse.

B. - Les principaux produits échangés entre la RFA et le Bénin

Partant de la présentation que nous avons faite des deux pays au début de nos investigations, le Bénin étant un pays en voie de développement et la RFA, un pays industrialisé, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que l'ensemble des exportations du Bénin en direction de la RFA se composera surtout de matières premières et que ses importations en provenance de la RFA auront la préférence de produits finis.

Dans un premier temps, nous présenterons les produits exportés par le Bénin en direction de la RFA. Cette présentation sera globale (un tableau) puis nous essayerons d'étudier chacun des produits dans la mesure de nos possibilités. Dans un second temps, nous ferons la même chose des produits fournis par la RFA au Bénin au titre de leurs échanges communs. Nous insisterons beaucoup sur les produits béninois dont la RFA a tant besoin et qui l'ont amenée à parfois plus importer du Bénin qu'elle n'y exporte.

a) Les Produits exportés par le Bénin en RFA

Tableau No. 7 : Exportations vers l'Allemagne
(en 1000 Dollars USA)

Produits exportés	1964	Part de l'en-semble des exportations en %	1965	Part de l'en-semble des exportations en %
Produits alimentaires -			455	
dont :				
Nourritures pour animaux	-		455	86
Matières premières	849		125	
dont :				
. Arachides	-		18	5
. Noix de palme et palmistes	793	11	69	3
. Coton	56	11	38	6
. Huiles de plante:	-		656	
Huile rouge	-		55	2
Huile de palmistes	-		601	15
Machines et Matériel de transport	2		4	
TOTAL	852		1240	

- : Statistiques inconnues

Source : Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften : Überseeische Assoziierte, Außenhandelsstatistik 1966 - No. 3, Januar bis September 1965, p. 90 et suivantes in : Dahomey als Wirtschaftspartner, op. cit., p. 53.

Les principaux produits d'exportation du Bénin vers la RFA n'ont pas fondamentalement changé depuis le début des relations commerciales entre les deux partenaires. Peut-être a-t-on pu remarquer la prédominance de certains produits sur d'autres à des moments donnés. Mais toujours a-t-il été que la nature de ces produits est demeurée la même. En prenant donc le tableau No. 7 que nous venons de faire et qui dresse la liste des différents produits exportés par le Bénin en RFA pour le compte des années 1964 et 1965, nous pouvons prétendre connaître les principaux produits en cause.

Pour en revenir au tableau No. 7, nous pouvons faire les constatations suivantes :

- Les principaux produits d'exportation du Bénin en direction de la RFA sont constitués par les produits de palmier à huile, l'arachide et le coton. Il faut reconnaître qu'il existe d'autres produits dont l'importance ne saurait être négligée dans les exportations du Bénin, et c'est le cas du cacao et du café. Mais comme ces derniers ne constituent pas le point fort des exportations du Bénin en RFA, aucune mention n'a été faite d'elle.
- Parmi les principaux produits qui figurent sur notre tableau (No. 7), les produits de palmier à huile pèsent lourd dans la balance des exportations dont il est ici question. Les noix de palme et les palmistes ont pratiquement fait l'exclusivité des produits fournis à la RFA par le Bénin en 1964. Nous voyons ainsi que ces deux produits ont totalisé 849.000 Dollars USA sur les 852.000 Dollars USA que représentait la valeur totale des exportations du Bénin en RFA en 1964 comme nous l'indique le tableau no. 2 repris par le tableau no. 7.

Cette dernière remarque nous amène à nous intéresser, dans la progression de nos analyses, à ces produits de

palmier à huile dont l'Allemagne a tant besoin et qui constituent un déséquilibre dans l'éventail des produits exportés par le Bénin vers ce pays.

1) Les produits du palmier à huile

Comme leur nom l'indique, les produits du palmier à huile proviennent du palmier à huile qui constitue de loin la principale production d'oléagineux du Bénin même si ces dernières années on enregistre une baisse considérable compte tenu de la diversification dans les cultures industrielles. Ce palmier porte des régimes qui, lorsqu'ils sont mûrs, sont coupés et dont les noix permettent de produire l'huile de palme (encore appelée huile rouge), les palmistes et leur huile, enfin les tourteaux. L'huile de palme et de palmiste sert surtout dans la fabrication des savons, d'où la grande demande par les savonneries d'Europe. Quant aux tourteaux, ce sont des membranes épongeuses qui recouvrent les noix de pelure et qui servent d'engrais ou de nourriture au bétail. Ici l'exportation est presque exclusivement destinée à la RFA (voir tableau No. 7).

D'une façon générale, pour comprendre l'importance de la production du palmier à huile au Bénin, suivons à partir de 1964 l'évolution de l'activité de la Société Nationale des huileries du pays qui se retrace comme suit :

Tableau No. 8 : Production des huileries de palme
(en tonnes)

	Régimes collectés	Production huile	Palmistes
1964-1965	106.801	10.018	8.198
1965-1966	107.240	9.689	8.153
1966-1967	73.882	6.891	5.500
1967-1968	98.371	8.850	7.185
1968-1969	122.882	12.408	9.909
1969-1970	134.050	14.265	10.287
1970-1971	138.288	13.492	10.733
1971-1972	65.425	7.360	4.525
1972-1973	74.049	9.307	5.320

Tableau No. 9 : Production des huileries de palmistes
(en tonnes)

	Palmistes reçus	Production huile	Tourteaux
1964-1965	31.477	15.127	14.609
1965-1966	46.040	19.161	18.942
1966-1967	34.405	18.253	19.079
1967-1968	49.989	23.090	22.438
1968-1969	55.628	25.545	25.042
1969-1970	51.177	23.255	22.638
1970-1971	68.801	30.556	28.938
1971-1972	43.148	22.139	22.258
1972-1973	46.759	22.172	21.478

Source : Tableaux 8 et 9 : L'Economie Africaine 1975
op. cit., p. II-1102. Les chiffres de 1970-1971
du tableau No. 8 sont fournis par l'Economie
Africaine de 1974 p. II-87.

Le tableau No. 8 nous fournit d'éclatants exemples situés aux années 1966-1967, 1972-1973 et surtout 1971-1972 en ce qui concerne la baisse des produits de palmier à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

Ce qui est particulièrement intéressant à constater sur le tableau No. 9, c'est l'augmentation vertigineuse de la production des tourteaux dont la RFA ne cesse d'encourager la qualité.

Dans l'ensemble, c'est cette importance que revêt la culture du palmier à huile au Bénin qui a fait bénéficier ce pays d'un investissement important par la RFA pour la construction de deux huileries, une huilerie de palmiste à Cotonou et une huilerie de palme à Bohicon. Nous reviendrons en détails sur ces huileries lorsque nous aborderons le chapitre des investissements de la RFA au Bénin. La RFA est le second acheteur d'huile de palme après la France¹⁾.

La deuxième culture d'exportation du Bénin vers la RFA, c'est le Coton que nous allons essayer de présenter très brièvement.

2) Le Coton

On y distingue le coton-graine et le coton-fibre. C'est une culture qui a connu un essor rapide. De 5.250 hectares en 1962-63, les superficiesensemencées sont passées à 55.100 hectares en 1973-1974, soit environ dix fois plus en onze ans²⁾. Quand bien même les surfaces consacrées à cette culture diminuent parfois - et ce fut par exemple le cas en 1972-1973 (48.500 hectares contre 53.600 hectares en 1971-1972) - soit à cause de la progression d'autres cultures, soit pour des raisons climatiques, la pro-

1) Daho-Express du 7/10/1971.

2) L'Economie Africaine 1975, op. cit., p. II-101.

duction du coton enregistré, dans l'ensemble, des rendements encourageants. Nous nous proposons de voir ceci à travers les deux tableaux suivants :

Tableau No. 10 : Evolution de la production de coton-graine (en tonnes)

1968-1969	23.067
1969-1970	24.242
1970-1971	38.062
1971-1972	47.331
1972-1973	50.016

Source : L'Economie Africaine 1975 p. II-101

Tableau No. 11 : Evolution de la production du coton-fibre (en tonnes)

1967-1968	4.328
1968-1969	8.050
1969-1970	9.032
1970-1971	13.815
1971-1972	18.154
1972-1973	22.000

Source: Voir précédemment.

Si une part importante de cette production de coton n'est pas dirigée vers la RFA comme nous le montre le tableau No. 7, soit 11 % de l'ensemble des exportations du Bénin en 1964 et 6 % seulement en 1965, c'est que la RFA accorde sa préférence à certains produits du palmier à l'huile tel que nous l'avons déjà signalé. Néanmoins, dans cette rubrique de la culture du coton, nous pouvons noter que la RFA est parmi les deux principaux acheteurs des

produits de l'Industrie Béninoise des Textiles (IBETEX), usine située au Nord du Bénin.

Nous passons ainsi au troisième produit en cause, l'arachide.

3) L'arachide

Tout comme le palmier à huile, l'arachide connaît une régression régulière à cause de la culture du coton. De plus, l'arachide tend à devenir une production de consommation et non d'exportation. Le tableau suivant nous présente l'évolution des tonnages d'arachides décortiquées commercialisées (en tonnes).

Tableau No. 12 :

1964-1965	2.270
1965-1966	3.822
1966-1967	6.236
1967-1968	7.800
1968-1969	6.200
1969-1970	5.998
1970-1971	3.402
1971-1972	2.800
1972-1973	3.646

Source : L'Economie Africaine 1975, p. II-101

Ce tableau No. 12 met en évidence la tendance à consommer l'arachide sur place. En effet, les exportations d'arachide n'ont atteint que 2.800 tonnes en 1971-1972 contre 7.800 tonnes en 1967-1968.

Ceci nous permet de conclure que l'exportation en RFA n'est pas la seule à souffrir de l'insuffisance ara-

chidière. En effet, les valeurs des exportations d'arachide du Bénin vers la RFA qui, n'étant pas disponibles en 1964, s'élèvent en 1965 à 18.000 Dollars USA (Tableau No. 7), semblent infimes même si elles représentent 5 % de l'ensemble des exportations du pays.

Nous venons enfin aux derniers produits d'exportation qui ont terminé notre tableau No. 7.

4) Machines et Matériel de transport.

Ici, il faut comprendre simplement les machines et consorts qui, importés de la RFA au Bénin dans le cadre de l'exécution d'un projet ponctuel, sont réexpédiés sur la RFA à la fin des travaux, c'est-à-dire une fois le projet exécuté. Dans les statistiques douanières et portuaires, toutes ces machines sont classées parmi les exportations ayant satisfait aux conditions d'enregistrement et de sortie. C'est généralement du matériel qui a servi dans l'exécution de grands projets telle l'huilerie de palmistes de Cotonou. En somme, ce ne sont pas des produits d'exportation béninois au vrai sens du mot. Autrement, comment peut-on expliquer le fait que ces machines figurent sur la liste des produits exportés par le Bénin en RFA ? Nous ne sommes pas encore arrivés au Stade où nous pouvons produire des machines livrables à la RFA.

Au terme de ce regard sur les produits béninois exportés en RFA, nous pouvons conclure que ces produits ne sont pas numériquement importants. Mais leur importance n'est pas du tout négligeable quand on considère le rôle qu'ils jouent dans l'industrie et surtout dans l'élevage de la RFA. Effectivement, certaines productions béninoises sont presque totalement dirigées vers la RFA comme nous l'avons déjà montré. C'est le cas des tourteaux dont la RFA se sert pour nourrir son bétail.

L'importance de ces produits est d'autant plus notoire que malgré leur nombre réduit, ils arrivent parfois à équilibrer la balance commerciale des deux pays, voire même à la rendre excédentaire au profit du Bénin.

Qu'est-ce que le Bénin importe, à son tour, de la RFA ? Voilà la question dont la réponse nous incombe maintenant.

b) Les produits importés par le Bénin de la RFA

Comme nous l'avons fait pour les exportations, nous partirons ici d'un tableau des différents produits que fournit la RFA au Bénin. Un petit commentaire suivra ce tableau global. Il ne fera pas l'objet d'une étude détaillée des différents produits puisque ceux-ci nous sont connus. Il se bornera à faire ressortir ce qui frappe lorsque nous nous trouvons devant une liste aussi riche des produits importés. D'ores et déjà nous pouvons nous rassurer que ces produits, tout comme c'en a été le cas pour les produits d'exportation, sont demeurés presque les mêmes jusqu'aujourd'hui. C'est ce que témoignent d'ailleurs les statistiques allemandes relatives au commerce extérieur de ce pays avec le Bénin et établies pour les années 1976, 1977, 1978, 1979, et 1980 ¹⁾ que nous verrons plus tard.

1) Statistik des Auslandes : Länderkurzbericht, Benin 1981 p. 16.

Tableau No. 13 : Importations de la RFA (1964 et 1965)
- en 1000 Dollars USA -

	1964	% ¹⁾	1965	% ¹⁾
Biens alimentaires	51	0,7	53	0,7
dont				
. légumes, plantes	24	8,2	11	6,4
. Boissons alcoolisées	23	2,1	29	2,8
Divers biens de consommation	4	.	13	.
Matières premières	-	-	6	1,1
Combustibles	1	-	1	-
D'autres produits industriels	357	2,2	630	3,4
dont				
. Matières chimiques anorganiques	5	8,3	1	2,2
. Matières colorantes organiques	-	-	17	94,4
. D'autres produits chimiques	14	0,7	17	.
. Produits semi-finis et caoutchouc	3	7,1	1	1,8
. Tissus de coton	138	2,6	128	2,1
. Matériaux de construction en matières céramiques	39	54,2	67	45,8
. Tubes et tuyaux	16	14,3	16	16,5
. Etain	1	33,3	-	-
. Câbles	6	9,4	14	25,5
. Produits finis	59	0,9		
. Produits sanitaires et d'hygiène	57	34,6	60	34,5
Instrument de musique, tourne-dis- ques et disques	7	12,1	8	9,6
Autres produits finis	12	0,6		
Machines et voitures	498	10,2	496	8,6
dont				
. Générateurs et moteurs non-élec- triques	123	28,6	15	3,7
. Machines agricoles et tracteurs	9	13,8	29	23,6
. Machines pour industries existantes	15	16,9	10	5,7
. Voitures	244	12,5	361	14,5
. Autres machines et voitures	107	-	81	.
TOTAL	908	2,9	1186	3,4

Source : Statistisches Amt der Europäischen Gemein-
schaften : Überseeische Assoziierte, Außen-
handel, Dahomey 1965, No. 33, 1967 No. 1
in : Dahomey als Wirtschaftspartner, op. cit.,
p. 56.

1) Pourcentage par rapport à l'ensemble des exportations
de la RFA pour la catégorie de la marchandise en cause.

Ce tableau nous présente, en détails on ne peut plus clairs, les différents produits exportés par la RFA au Bénin. Au total, ce sont des produits manufacturés, des machines et des voitures comme nous pouvions bien nous en douter.

Pour les deux années qui ont fait l'objet de notre tableau No. 13, nous notons que les importations du Bénin en provenance de la RFA et qui ont trait aux biens de consommation alimentaires et de luxe comportent une valeur et un pourcentage insignifiants quand on les replace dans l'ensemble des exportations allemandes dans ce domaine soit 51.000 Dollars USA avec 7 % en 1964 et 53.000 Dollars avec également 7 % en 1965. C'est peut-être là une bonne chose, car il serait dommage qu'un pays comme le Bénin avec ses terres fertiles et ses potentialités agricoles battent un quelconque record dans l'importation des denrées alimentaires européennes. De même, les matières premières sont très peu représentées puisque l'industrialisation du Bénin est encore à ses débuts. Par contre, les machines et les voitures totalisent en valeur à elles seules 498.000 Dollars USA soit 10,2 % de l'ensemble des exportations pour 1964 et 496.000 Dollars soit 8,6 % en 1965.

Ces chiffres sont exorbitants et s'expliquent surtout par le fait que la RFA a exporté des machines au Bénin pendant ces périodes dans le cadre de la construction de l'huilerie de palmistes de Cotonou dont elle a assuré le financement¹⁾. C'est ce que nous faisons remarquer dans les pages précédentes. Ceci mis de côté, il faut remarquer que certains produits allemands ont atteint pratiquement le sommet dans les exportations de la RFA en direction du Bénin. C'est le cas des produits colorants organiques qui, avec une valeur de 17.000 Dollars USA en 1965, représentent

1) Obermaier, Heinrich : op. cit., p. 55.

94,4 % des exportations allemandes en la matière. Sont aussi remarquables les matériaux de construction en matière céramique avec 39.000 Dollars soit 54,2 % en 1964 et 67.000 Dollars soit 45,8 % en 1965, et enfin les moteurs et surtout les machines agricoles et les tracteurs.

Déjà à ces moments, le progrès du commerce bénino-allemand s'est dessiné. Ainsi, avec 3,4 % soit 0,5% de plus qu'en 1964¹⁾, la RFA a pris part à l'ensemble des importations du Bénin en 1965 comme nous l'avons vu avec le tableau no. 2.

Dans l'ensemble, après avoir constaté que la balance commerciale générale du Bénin connaît d'énormes déficits depuis l'accession de ce pays à l'indépendance (et même avant !) et que certains pays européens dont la RFA l'aident à combler lesdits déficits par leurs achats importants, après avoir fait connaissance des différents produits échangés entre le Bénin et la RFA dans le cadre de leurs rapports commerciaux bilatéraux, nous sommes maintenant en droit d'affirmer que la RFA et le Bénin ont pris un départ de vrais partenaires commerciaux. Dans la dernière partie de notre Analyse, nous verrons ce que deviendront ces rapports qui ont si bien évolué jusqu'en 1972 comme le dénote notre tableau no. 3.

Mais comme les rapports commerciaux entre deux pays sont alimentés par d'autres éléments outre les accords et les produits échangés, nous nous tournerons maintenant vers tout un autre aspect, nous voulons parler du rôle de l'hôtellerie et du tourisme d'une part, des foires d'autre part dans les relations commerciales entre le Bénin et la RFA.

1) ibidem.

C. - Le tourisme et l'hôtellerie

C'est là une branche du commerce international mal exploitée par le Bénin et la RFA dans leurs relations. Pendant longtemps, le Bénin a porté la plus grande part de responsabilité dans ce manque. En effet, c'est un pays dont les possibilités de développement touristique sont loin d'être négligeables. Il offre une grande variété de sites et de paysages ; il possède de très beaux parcs nationaux tel que Porga, et des réserves cynégétiques importantes, c'est le cas de la Pendjari. Malheureusement, toutes ces possibilités ne pouvaient être exploitées faute de communications et de l'insuffisance des infrastructures hôtelières : en 1974 par exemple, il n'y avait que 225 lits¹⁾ en tout dont la moitié se trouvait dans la capitale économique qu'est Cotonou ! Dans ces conditions, le pays ne pouvait pas enregistrer autant de touristes allemands qu'il en offrait l'attrait. C'est de cet attrait que parle l'un des quelques centaines de touristes allemands venus passer leurs vacances au Bénin et notamment à Cotonou où *"il ne fait jamais plus froid que 22° et rarement plus chaud que 34° en hiver"*²⁾ : *"Beaucoup sont devenus curieux et veulent bien revenir et connaître plus au sujet des choses qu'on ne peut apprendre en deux semaines"*³⁾. Les touristes allemands étaient, en effet, intéressés, à part les sites précités, par les palmeraies, les villages de pêcheurs, les musées, les fêtes populaires et surtout par le village lacustre de Ganvié. Cependant, les autorités béninoises, conscientes du rôle déterminant que ce tourisme peut jouer dans notre économie, essaient de nos jours

1) L'Economie Africaine 1975, p. II-113.

2) Pohle, F. Gert : Dahomey für deutsche Touristen : Abenteuer, Safaris, Erholung, in : Die Welt, No. 23 du Vendredi 28 Janvier 1972.

3) Ibidem.

de pallier à ce manque et ceci grâce à l'action positive de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie du Pays (ONATHO) : Amélioration et développement des communications vers les sites touristiques, des capacités d'accueil des visiteurs à travers une extension de l'infrastructure hôtelière par la construction d'hôtels dont un de classe internationale sur le front de la mer de Cotonou, Hôtel Sheraton avec 250 lits réalisé par un consortium international (Hot-afric et International Hotel Corporation), enfin la réalisation de deux restaurants sur les bords du célèbre village lacustre "Ganvié".

Si les efforts que fournit cet office sont couronnés et que l'appel qu'il lance à tous les touristes du monde entier est entendu par les Allemands, alors un véritable coup de pouce serait donné au tourisme entre le Bénin et la RFA. Du côté des Allemands, il faut un effort de diversification dans les lieux ou pays de leurs vacances. D'une manière générale, ils vont souvent dans les pays africains déjà réputés pour leur tourisme tel que le Kenya. Ceci les enferme dans les préjugés qu'ils ont dans les possibilités touristiques qu'offrent les autres pays. Et c'est ainsi que bon nombre d'entre eux s'exclament comme Monsieur Friedrich Döbler¹⁾ lors de sa première visite au Bénin au contact des réalités touristiques de ce pays : *"Les impressions que nous emportons de ce pays dépassent de loin nos prévisions les plus optimistes. Le Dahomey garde toute son authenticité de pays africain offrant au tourisme mille attraits"²⁾.*

Dans la recherche de la promotion du tourisme entre le Bénin et la RFA, la Bourse Internationale de Berlin joue un rôle important. Ce secteur économique du tourisme

1) Consul du Bénin dans l'Etat de Bavière en RFA (rappel).

2) MM. Döbler et Fischer satisfaits de leur séjour au Dahomey, in : Daho-Express No. 762 du 15.2.1972. Souligné par nous.

d'Allemagne et de l'étranger en général permet aux uns et aux autres de nouer des contacts que l'on ne peut avoir en restant chez soi et permet une meilleure connaissance des différents marchés. En 1980, le Bénin sera représenté pour la cinquième fois à cette Bourse Internationale du Tourisme, la 14ème en son genre. La délégation du Bénin fut satisfaite des entretiens qu'elle a eus avec nombre de professionnels allemands surtout avec le grand public berlinois.

Mais au-delà de l'apport de la Bourse Internationale du Tourisme au développement du tourisme béninois, il faut voir la grande influence de toutes les foires organisées en RFA sur les rapports commerciaux entre ce pays et le Bénin. Ce constat nous amène à faire une étude succincte de ces foires que la RFA organise chaque année. Nous y verrons également la participation du Bénin et surtout l'intérêt qu'il peut en tirer. Il ne serait pas superflu de rappeler ici que ces foires permettent la connaissance des marchés et des produits et de ce fait sont directement rattachées aux mouvements commerciaux. Enfin, ce sera le dernier aspect de nos analyses sur les rapports commerciaux entre le Bénin et la RFA.

D. - Les foires de la RFA

a) But, nature et financement

L'importance de l'aide au développement à travers le commerce n'est plus à démontrer. La croissance annuelle du produit intérieur brut dans les pays en voie de développement (soit 6%) décidée par les Nations Unies dans le cadre de la deuxième décennie de développement ne peut être atteinte que si ces pays améliorent la coopération économique entre eux et si leur commerce extérieur connaît

une augmentation notoire¹⁾. Pour arriver à ce résultat, il faut, entre autres mesures, se créer des devises à travers l'exportation de produits et de services. Or, une telle exportation suppose des études du marché minutieusement faites et une politique d'écoulement adéquate. En un mot, le marketing, la publicité, la connaissance des débouchés, etc... s'avèrent nécessaires pour l'entreprise d'une telle envergure, ce qui fait défaut à la plupart des pays en voie de développement. Comme les foires commerciales constituent une composante du marketing, le Gouvernement de la RFA a décidé, à partir de 1964, d'inclure dans son programme d'aide au développement, la possibilité pour ces pays de participer à leur tenue afin qu'elles puissent promouvoir leur commerce extérieur en Allemagne Fédérale et dans les autres pays de la Communauté Européenne. Les principales foires qui intéressent les pays en voie de développement sont :

- La Foire internationale de Francfort
- La Foire d'Importation d'Outre-Mer "*Partenaires du Progrès*" de Berlin
- La Semaine Verte de Berlin
- La Bourse Internationale du Tourisme de Berlin
- La Foire Internationale de l'Artisanat et des Métiers de Munich
- La Foire-Exposition des produits alimentaires ANUGA de Cologne
- La Foire Spécialisée des textiles d'habillement de Francfort.

L'aide accordée à ces pays par la RFA pour leur permettre de participer aux différentes foires est subordonnée à un certain nombre de conditions dont les plus importantes

1) Messeförderung für Entwicklungsländer : Exposé fait par le Dr. Jürgen Gaedke du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique le 25.09.1974.

peuvent se résumer ainsi :

- La RFA ne finance pas toute participation à toute foire. Seules la qualité et l'offre de la marchandise ou du produit sont déterminantes.
- La RFA attache de prix à la participation à la foire "*Partenaires du Progrès*" par les pays en voie de développement. C'est pourquoi elle leur recommande instamment de participer à cette foire.
- Obtiennent plus facilement d'aide de participation à ces foires, les pays en voie de développement dont les produits sont d'une qualité très appréciable et qui ont, de ce fait, des chances d'être écoulés sur le marché allemand ou européen en général. Ces produits doivent faire l'objet de livraisons régulières et en quantité exigée.
- L'aide de participation accordée par la RFA englobe toutes les dépenses effectuées en devises allemandes et créées par la participation à la foire au pays en voie de développement. Ceci revient à dire que le pays participant prend en charge toutes les dépenses qui lui incombent dans le cadre de cette participation et qui sont rattachées à sa monnaie. Somme toute, la RFA prend en compte les frais de location du stand, sa construction, sa conception, l'assurance du produit exposé pour toute la durée de la manifestation et même dans certains cas les frais de publicité et du transport du produit exposé à l'intérieur de la RFA.
- Les demandes doivent parvenir six mois avant le début de ladite manifestation.

Après cet exposé qui a rapport au but des foires et aux conditions générales quant à la participation à leurs manifestations, il serait souhaitable de voir le Bénin à ce marché international.

b) Participation du Bénin aux foires de la RFA

Nous voulons parler ici de la participation du Bénin à toutes les foires organisées par la RFA de 1964 à 1980. Ceci ne semble pas, certes, respecter la limite dans le temps de la partie actuelle de notre analyse. Mais nous n'avons pas jugé opportun de revenir sur les foires dans notre partie qui traite de 1972 à 1980.

La République Populaire du Bénin étant connue en Europe en général et en RFA en particulier pour la culture de certains produits industriels comme nous l'avons montré dans les pages précédentes, il va sans dire qu'elle est presque toujours présente à ces rendez-vous commerciaux que sont les foires allemandes. Ainsi, ce serait prétentieux de vouloir présenter ce pays aux différentes foires auxquelles il a été invité par la RFA et a assisté. Nous prendrons juste quelques exemples pour montrer comment il participe à ces foires et l'intérêt qu'il en tire.

Nous considérerons donc la participation du Bénin à la Foire-Exposition des produits alimentaires "ANUGA" de la ville de Cologne en 1971, à la 9ème, 10ème et 16ème Foire "*Partenaires du Progrès*" de Berlin en 1971, 1972 et 1978, aux différentes Foires Internationales de l'Artisanat et des Métiers à Munich en 1973, 1975, 1977, 1978 et 1979 et enfin à la 14ème Bourse Internationale du Tourisme (ITB) de Berlin en 1980.

De 1964, où la RFA a décidé de les aider dans ce domaine, à 1973 inclus, 56 pays en voie de développement ont pris part à 20 différentes foires une ou plusieurs fois avec l'aide de la RFA, soit au total 383 différentes participations à 87 organisations de foires¹⁾. Le Bénin

1) ibidem

a ainsi participé pour la première fois à la Foire-Exposition des produits alimentaires "ANUGA" de Cologne qui s'est tenue du 25 Septembre au 1er Octobre 1971 et qui a compté 66 pays venus de tous les continents. Monsieur Théophile Paoletti, alors Ministre de l'Information et du Tourisme de notre pays et en même temps le Président du Comité National Permanent des Foires et Expositions, a assisté à l'ouverture officielle de cette Foire sur l'invitation des organisateurs. Interrogé sur l'opportunité de la participation du Bénin à cette manifestation, il a déclaré : *"Nous avons décidé de participer à la Foire Internationale de Cologne, d'abord parce que nous avons établi des liens de coopération avec la RFA - et nous voulons que ces liens de coopération aillent en se renforçant ; ensuite parce que la Foire Exposition est toujours une occasion pour faire connaître les potentialités d'un pays, potentialités économiques, touristiques et pourquoi pas dans le domaine de l'Art."* ¹⁾

Cette déclaration de Monsieur Paoletti a fait ressortir l'importance de la Foire ANUGA pour le Bénin qui a profité de l'occasion qui lui a ainsi été offerte pour bénéficier d'une large publicité organisée autour de ses produits alimentaires tels que, le Gari²⁾ extra-fin, fabriqué au Bénin avec l'assistance technique des volontaires allemands, le tapioca³⁾ et surtout les régimes de palme avec les différentes huiles qui en dérivent, les noix de coco, du coprah, les noix d'acajou, l'arachide et les crevettes.

Mais les organisations de foires allemandes qui ont le plus marqué le Bénin sont celles de la Foire d'Importation

1) A la Foire Internationale de Cologne, in : Daho-Express du Samedi 2 Octobre 1971, p. 3.

2) Produit alimentaire à base du manioc .

3) Autre produit alimentaire à base de manioc.

d'Outre-Mer "*Partenaires du Progrès*". C'est la plus grande des foires par la variété des produits qu'on y expose. Elle offre aux importateurs allemands la possibilité de se faire une idée d'ensemble sur les capacités de production des différents pays participants en même temps qu'elle permet à ceux-ci de chercher des débouchés pour écouler leurs produits. A chaque organisation, on compte parfois jusqu'à 60 pays en voie de développement. De 1965 à 1974, on estime que 73 pays en voie de développement y ont pris part, soit 459 fois. Le Bénin, quant à lui, a été au rendez-vous de la 9ème Foire d'Importation d'Outre-Mer "*Partenaires du Progrès*" qui a eu lieu à Berlin du 20 au 26 Septembre 1971. C'est pour la 7ème fois qu'il participait à cette rencontre internationale. Il faisait ainsi partie des 10 Etats africains associés et malgaches sur les 50 pays en voie de développement qui ont présenté leurs produits d'exposition les plus variés à cette foire de 1971. Les produits du palmier à huile dont nous avons fait mention lorsque nous traitons des produits d'exportation du Bénin et en particulier l'huile de palmiste et ses dérivés dont la RFA est un des principaux acheteurs se trouvaient au premier plan des expositions du Bénin à cette rencontre commerciale. Jusque-là, la France était le principal acheteur d'huile de palme brute et s'occupait ensuite de la répartition sur les marchés étrangers. Par sa présence à la Foire d'Importation d'Outre-Mer de 1971 à Berlin, le Bénin a espéré trouver sur le marché allemand d'autres débouchés directs pour cette huile. Le public de la Foire de Berlin avait également manifesté un vif intérêt aux autres produits exposés par le Bénin et notamment aux meubles sculptés en bois de roco, copies d'un modèle ancien, ainsi qu'aux masques anciens et modernes qu'offre le pays. Il faut également noter l'intérêt suscité par les grappes de ronier et les fleurs de cocotier auprès des décorateurs allemands qui en ont passé d'importantes commandes. La délégation du Bénin a

été satisfaite du succès qu'elle a remporté à cette Foire et en a conclu que si depuis la Convention de Yaoundé, les importations du Bénin se répartissent sur toute l'Europe, l'Allemagne Fédérale lui fournissant le matériel électronique, véhicules et produits finis, la 9ème Foire de Berlin "*Partenaires du Progrès*" a joué un rôle important d'intensification des rapports commerciaux entre le Bénin et la RFA.

Ces résultats très encourageants ont amené le Bénin à se retrouver pour la 8ème fois au rendez-vous de Berlin du 24 au 29 Août 1972 faisant ainsi partie des 52 pays venus d'Asie, d'Amérique et d'Afrique pour la circonstance de la 10ème Foire "*Partenaires du Progrès*". Une fois de plus, les produits du stand du Bénin ont connu un grand succès. A ceux cités plus haut se sont ajoutés les statuettes en cuivre, le poivre et le piment. Cette 10ème Foire a permis au Bénin d'enregistrer plusieurs commandes des acheteurs allemands en ce qui concerne les articles artisanaux et les produits agricoles ; elle a prouvé également que les échanges commerciaux entre la RFA et le Bénin sont en augmentation croissante¹⁾. Enfin, pour la 12ème fois, le Bénin était présent à la 16ème Foire "*Partenaires du Progrès*" qui s'est déroulée du 30 Août au 3 Septembre 1978 sous le patronage de la Société d'Expositions, de Foires et de Congrès, AMK²⁾, de Berlin. Le Bénin y était représenté par le Comité National des Foires et Expositions auprès du Ministère du Commerce et du Tourisme. Six firmes de ce pays participaient à la présentation des produits du stand. Les secteurs concernés étaient les produits agricoles, les produits artisanaux, les textiles et la confection. Comme à l'accoutumée, le public allemand s'est montré fort intéressé par les objets d'art africains, tout particulièrement les bois sculptés.

1) Daho-Express du 11.09.1972.

2) AMK = Ausstellungs-Messe-Kongress GmbH.

Le Bénin a également pris part à plusieurs organisations de la Foire de Munich spécialisées dans l'Artisanat et les Métiers et dont nous avons déjà énuméré quelques dates. Celles de 1977 et de 1978 retiendront plus notre attention ici. La première a eu lieu à Munich du 26 Mars au 3 Avril 1977. Le Bénin a été représenté par l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO) pour présenter son Artisanat d'Art au public allemand. Il s'agit des objets d'art déjà évoqués dans les pages qui précèdent. Enfin, du 11 au 19 Mars 1978, le Bénin a, une fois de plus, compté parmi les participants à la Foire de Munich où il a été admis au même stand qu'en 1977. C'était alors sa 29ème participation à cette 30ème rencontre internationale.

Une autre foire allemande à laquelle le Bénin a pris part un certain nombre de fois, c'est la Bourse Internationale du Tourisme (ITB)¹⁾ de Berlin. En 1980 le Bénin a participé pour la 5ème fois à cette Bourse Internationale du Tourisme - la 14ème en son genre - qui s'est tenue du 1er au 7 Mars 1980 et qui confirme l'ampleur qu'elle prend de plus en plus. On pouvait noter, en effet, la présence de 1032 exposants directs (1979 : 842) et 114 (1979 : 89) autres firmes et organisations représentées en provenance de 105 pays et territoires²⁾. Parmi les objets exposés par le Bénin alors, se trouvaient nombre d'objets artisanaux tels que des coquillages, des teintures, des masques en bois, des sculptures sur bois et sur cuivre, des robes d'indigo et des objets en peau. Etait également disponible une riche documentation sur l'offre touristique du Bénin et les efforts que déploient les autorités compétentes pour développer ce secteur.

1) ITB = Internationale Tourismus Börse.

2) Presse-Information : ITB/15/F de Mars 1980.

Nous ne saurions terminer avec la Bourse Internationale de Tourisme de Berlin sans faire allusion à la participation du Bénin à cette manifestation en 1976. Nous avons, en effet, eu la fortuite occasion de visiter en personne et même de garder le Stand du Bénin pendant toute une journée avec le Délégué de notre pays du nom de Nicolas Oshumare de la Direction de l'ONATHO. Ceci nous a été une très heureuse expérience car nous avons ainsi touché, du bout des doigts, la portée des foires en général et de l'ITB en particulier. Nous avons vécu le grand intérêt que les visiteurs du Stand portaient à nos produits qui n'étaient pas différents de ceux qui ont fait l'objet de notre énumération précédente.

Au terme de ces quelques exemples de participation du Bénin aux foires de la RFA, voyons maintenant la source financière qui nourrit la présence de ce pays à ces rencontres internationales. Comme contenu dans les conditions exigées par la RFA pour financer la participation d'un pays en voie de développement à ses foires, le Bénin est réputé pour ses produits agricoles et artisanaux. Ainsi, il a presque toujours bénéficié de l'aide de la RFA pour être présent à ces manifestations commerciales. Autrement, le Bénin allait briller par son absence à ces différents rendez-vous mondiaux qui exigent des frais énormes pour leur participation. L'exemple de la participation du Bénin à la 29ème Foire de l'Artisanat et des Métiers du 26 Mars au 3 Avril 1977 en dit long. En effet, malgré l'aide financière de DM 20.000¹⁾ accordée par le Gouvernement de la RFA au Bénin afin de lui permettre de se préparer pour cette rencontre, le Bénin n'allait pas pouvoir couvrir tous les frais si le stand n'était construit en ma-

1) Lettre officielle No. 077/DG ONATHO en date du 9 Mars 1977 au Consul du Bénin à Munich.

tériaux préfabriqués sur sa demande expresse. Ce crédit de DM 20.000 était destiné à la location et à la construction du stand, aux frais de transport des échantillons. Or, la location de l'espace a été facturée, à elle seule à DM 7.240¹⁾ et le dévis pour la construction se monte à DM 9.200 soit au total DM 16.440 pour les frais du stand ! Les DM 3.560 restants ne pouvaient, en aucun cas, couvrir les autres frais.

D'une façon générale, l'aide de la RFA au Bénin dans le cadre des foires consiste en une subvention qui peut couvrir les frais de location, de l'emplacement et de la construction du stand ainsi que ceux d'hôtesse et de transit.

Avec les foires nous pensons avoir abordé presque tous les aspects des rapports commerciaux entre le Bénin et la RFA. Ces rapports, s'il existe des domaines où ils semblent encourageants - nous voulons parler des différents produits échangés entre les deux pays - il n'en demeure pas moins remarquable que certains secteurs restent à améliorer sinon à créer - c'est le cas du tourisme -. De plus, les deux partenaires doivent surmonter davantage les difficultés linguistiques et dynamiser leur commerce surtout dans le secteur privé où des efforts restent à faire.

Nous avons vu, au début de ces rapports, que le Bénin avait pris des dispositions pour amener les investisseurs de tous les pays dont la RFA à investir chez lui. Il s'agissait de certaines garanties dont il s'est entouré pour coopérer dans la confiance avec ses partenaires économiques et commerciaux. A présent, nous allons nous employer à étudier un autre aspect de ces garanties, notamment le mécanisme des échanges entre le Bénin et la RFA. Ce sera l'objet de notre prochain point.

1) Ibidem.

II. - La politique des échanges

Par politique des échanges, nous voulons entendre tous les moyens qui permettent la réalisation de ces échanges s'étendant du domaine commercial à celui des investissements. Ainsi définis, ces échanges ou mieux cette politique des échanges nous apparaît avoir été déjà abordée dans certains de ses aspects lorsque nous traitions des garanties dont le Bénin s'était entouré avant d'amorcer toute forme de coopération. En effet, nous avons montré, avant tout, que la politique pratiquée par le Bénin et la RFA dans leurs échanges est fondamentalement basée sur la réglementation de la Communauté Economique Européenne dont la RFA est membre à part entière et le Bénin associé. Ainsi, toute autre politique de l'un ou de l'autre des deux pays dans ce domaine est soumise à cette réglementation dans ses grandes lignes et vient, en quelque sorte, la compléter. C'est seulement après cela que nous avons parlé des conditions pratiques créées par le Bénin dans le but de favoriser les investissements éventuels sur son sol. Ces conditions sont : le Code des Investissements, la Convention d'Arbitrage de la Banque Mondiale, le Fonds de Garantie du Conseil de l'Entente et même certains accords signés avec la RFA. Inutile de revenir sur ces points que nous avons suffisamment détaillés dans les pages qui précèdent. A la rigueur pouvons-nous expliquer davantage l'appartenance du Bénin à la zone franc puisque ceci est très important dans les échanges du Bénin avec ses partenaires d'autres zones monétaires en général et avec la RFA en particulier. Ainsi, nous voulons rappeler que le Bénin, après son accession à l'indépendance, est demeuré membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) qui

regroupe le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta, le Sénégal et le Togo. L'Institut d'Emission Central pour les membres dont nous venons de citer les noms est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la BCEAO) qui a son siège à Paris. A quelques exceptions près quant à la circulation des capitaux, la France garantit la convertibilité du franc CFA. Ce qui veut dire, en termes on ne peut plus clairs, que toutes les transactions financières entre le Bénin et la RFA bénéficient de ce soutien français dans le circuit que nous venons de décrire.

Toujours dans le cadre de la politique des échanges entre le Bénin et la RFA, nous allons essayer maintenant de présenter le régime fiscal de chacun des deux pays mais surtout dans le sens de l'encouragement du développement de leurs rapports économiques et commerciaux. Nous verrons dans un premier temps le régime fiscal du Bénin et dans un second temps les garanties et les mesures fiscales créées par la RFA en vue d'encourager le secteur privé allemand dans son investissement dans les pays en voie de développement en général. Enfin, nous dirons quelques mots sur l'Accord de Coopération Economique et technique signé en 1961 entre la RFA et le Bénin et qui, dans une certaine mesure, favorisé leurs échanges.

A. - Le Régime Fiscal du Bénin

L'étude du régime fiscal du Bénin nous permet de savoir les avantages qu'offre le Bénin aux investisseurs et commerçants étrangers et partant aux Allemands. Ce régime comprend des impôts d'Etat et des impôts perçus au profit des départements, des communes et divers organismes. Ce qui nous intéresse surtout ici, ce sont les impôts d'Etat qui se répartissent en deux groupes. D'un côté se trouvent les impôts directs et de l'autre les impôts indirects.

Au compte des premiers il faut noter les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les impôts sur les traitements et salaires et taxes assimilées (taxe d'apprentissage). Les impôts indirects sont constitués par les impôts sur le chiffre d'affaires intérieur, et des taxes spécifiques diverses (taxes sur les hydrocarbures, les boissons, les véhicules à moteur).

Parmi les impôts perçus au profit des départements, des communes et de divers organismes figurent les contributions de patentes. D'une façon générale, les impôts qui incombent aux industriels autochtones ou étrangers sont essentiellement les impôts sur les B.I.C et sur les traitements et salaires, la taxe d'apprentissage, la taxe sur le chiffre d'affaires intérieur et la contribution des patentes.

Nous n'allons pas entrer dans les détails au sujet du contenu, des taux ou montants des différents impôts et taxes. Nous allons nous borner à voir les exemptions, exonérations et avantages divers dont peut bénéficier tout industriel. Ainsi, en ce qui concerne les impôts sur les BIC, les bénéfices qui proviennent exclusivement de l'exploitation d'une installation industrielle nouvelle créée au Bénin sont affranchis de l'impôt sur les BIC jusqu'à la fin de la cinquième année qui suit celle de la mise en marche effective¹⁾. Toutefois, la part des bénéfices exempte de l'impôt ne pourra dépasser, sur la période de cinq ans considérée, un chiffre égal à 50 % de l'investissement²⁾. De même aux termes de l'article 13 du Code Général des Impôts, *"les plus-values provenant de la cession, en cours d'exploitation, d'éléments de*

1) Les conditions d'installation d'entreprises industrielles, Dahomey, 1972, op. cit., p. 38.

2) Cf. article 4 du Code Général des Impôts.

l'actif immobilisé, ne sont pas comprises dans le bénéfice imposable si le contribuable prend l'engagement de réinvestir en immobilisation dans ses entreprises au Dahomey, dans un délai de trois ans, une somme égale au montant de ces plus-values". Puis l'article 13 du même code prévoit la possibilité de report des déficits, c'est-à-dire considère le déficit d'un exercice comme une charge des exercices suivants jusqu'au cinquième inclus. Enfin, dans le même ordre d'idées, l'article 54 dudit code permet la réduction d'impôts en cas d'investissement des bénéfices. Quant à la taxe sur le chiffre d'affaires intérieur, elle peut être considérée comme une taxe à la valeur ajoutée et en tant que telle, déductible du bénéfice imposable et notamment dans les opérations de production et de transformation¹⁾. Enfin, pour les entreprises qui ont pris des dispositions pour favoriser l'enseignement technique et l'apprentissage, des exonérations peuvent être accordées sur la taxe d'apprentissage comme le stipule l'article 123 du Code Général des Impôts.

Après ce bref aperçu sur le système fiscal béninois, il nous faut voir maintenant du côté allemand.

B. - Règlements et accords allemands relatifs à l'aide au développement

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de notre titre "*politique des échanges*", notre intention ici est de présenter les efforts entrepris par la RFA en vue d'encourager ses ressortissants à investir dans les pays en voie de développement. Il s'agit pour la RFA, comme le dit Obermeier, d'assurer à long terme une place de choix

1) Conditions d'installation d'entreprises industrielles,
op. cit., p. 39.

à son industrie sur le marché mondial¹⁾. Ceci doit se faire à travers des investissements renforcés. C'est dans cette optique que la RFA a pris quatre mesures d'aide de crédit, de financement et d'impôts en faveur des Allemands et des sociétés allemandes désireux d'investir à l'étranger et notamment dans les pays en voie de développement²⁾ et a procédé à des règlements et accords³⁾ relatifs à la protection des capitaux et aux problèmes de droit d'installation des Allemands à l'Etranger.

a) Les quatres mesures d'aide de crédit

- Aide de crédit venant du Fonds Spécial E.R.P.⁴⁾ : C'est un crédit accordé aux industriels allemands qui veulent investir dans un pays en voie de développement dans le cadre d'un projet répondant aux besoins du pays concerné et aux intérêts de la politique économique extérieure de la RFA. Il est accordé pour un délai de 12 ans au taux d'intérêt de 5 % et un différé d'amortissement de quatre ans.
- Aide de crédit conformément au paragraphe 85 de la Loi Générale sur les conséquences de guerre en date du 15.12. 1957 destinée aux entreprises qui ont souffert des dégâts dans le cadre des réparations et des restitutions à telle enseigne qu'elles en ont été considérablement marquées dans leur développement économique. Ce sont

1) Obermaier, Heinrich : op. cit., p. 59 "Eines der entwicklungspolitischen Ziele der deutschen Bundesregierung besteht darin, Privatinvestitionen in Entwicklungsländern zu fördern. Dieses Ziel deckt sich sowohl mit der Erkenntnis, daß die Stellung der deutschen Industrie auf den Weltmärkten langfristig nur durch verstärkte Kapitalanlagen im Ausland gesichert werden kann,..."

2) Heidelberg, Wolfgang, op. cit., p. 15.

3) ibidem, p. 22.

4) European Recovery Programm (cf. Plan Marshall).

des crédits à 5 % d'intérêts par an pour les entreprises industrielles et 4,5 % pour les entreprises à caractère agricole et forestier. La durée est de 15 ans au plus avec un différé d'amortissement de 5 ans.

- Aide de financement par la Société allemande de la Coopération Economique S.A.R.L. : C'est une banque de développement qui, créée en 1962, a pour mission de "*promouvoir et d'encourager l'initiative privée dans les pays en voie de développement à travers les investissements dans les entreprises privées*"¹⁾. Ce qui paraît plus intéressant ici, c'est la possibilité d'association de la société de développement allemande avec une autre issue soit du pays en voie de développement concerné, soit d'un autre pays industrialisé.
- Le Code fiscal pour l'aide au développement : c'est une aide de toute autre nature que celles que nous venons de voir. Elle consiste en un véritable encouragement de la RFA dans la fixation des taxes fiscales à ses ressortissants, investisseurs à l'Etranger, afin que ceux-ci puissent transférer leurs devises chez eux. Cette loi, votée le 23 Décembre 1963, est entrée en vigueur le 1er Janvier 1964. Un aspect intéressant des avantages consentis à ces investisseurs réside dans le calcul des capitaux où on peut procéder à une déduction de 15 % des frais d'acquisition ou de fabrication des capitaux aux termes de l'alinéa 1 du paragraphe 1 de ladite loi²⁾. De même, il peut être formé une réserve exempte d'impôts, d'un montant de 50 % (des capitaux déduits des 15 % ci-dessus). Ainsi, selon le paragraphe 34 du Code fiscal pour l'aide au développement,

1) Heidelberg, Wolfgang, op. cit., p. 18 "...hat als Aufgabe, die private Initiative in den Entwicklungsländern durch Investitionen in Privatunternehmen anzuregen und zu unterstützen".

2) ibidem, p. 20.

la réserve s'élevait simplement à $33^{1/3}$ % tandis que l'investisseur peut maintenant diminuer son bénéfice imposable pendant la première année de 57,5 % environ (soit 15 % de déduction sur valeur plus la réserve de 50 % du reste = $85 \% : 2 ; 42,5 = 57,5 \%^{1)}$)

Pour ce qui les concerne, les règlements et accords auxquels la RFA a procédé et qui sont liés à la protection des capitaux et aux problèmes du droit d'installation des Allemands à l'Étranger, peuvent se diviser en deux groupes : d'un côté les garanties et de l'autre les accords signés avec les pays d'investissement.

b) Les garanties

Les garanties pour capitaux à l'étranger peuvent être accordées par la RFA sur la demande expresse d'entreprises ayant leur siège ou leur lieu de résidence dans ce pays parce que la RFA est consciente d'un fait : ces capitaux demeurent après tout des propriétés privées pour leurs investisseurs (bien qu'ils soient considérés comme des indices d'aide au développement global que pratique la RFA) et en tant que tels ils méritent d'être protégés si la volonté de leurs propriétaires l'exige. Ceci est d'autant plus impérieux que les investisseurs n'ont pas toujours confiance à la vie politique qui règne dans les pays en voie de développement. Ces capitaux peuvent donc être protégés contre les risques politiques éventuels. Les mesures prises par le Gouvernement dans ce sens vont être appliquées par des organismes compétents en la matière qu'il a chargés et auxquels il a donné plein pouvoir. Il s'agit de deux sociétés,

1) Ibidem.

la "Société Allemande de Fiducie et de Vérifications SA" "Treuarbeit"¹⁾ dont le siège est à Hambourg et la "Société Hermès d'Assurances Bancaires"²⁾. Ces deux organismes fournissent les explications utiles au bénéfice des garanties dont les conditions très détaillées ne peuvent faire l'objet de notre étude ici. En gros, elles prévoient :

- les conditions générales
- l'objet des garanties
- les différents cas de garanties
- les pertes pour lesquelles la responsabilité est engagée
- le montant
- le calcul du dédommagement
- la durée de la garantie
- le délai du paiement du dédommagement
- les devoirs du contractant
- violations du contrat - Droits de dénonciation et de démission
- cession des droits - poursuites judiciaires
- autres dispositions.

Il convient de voir très schématiquement les différents cas que couvre cette garantie. Ce sont :

- a) les cas d'expropriation : la nationalisation, l'expropriation ou autre mesure de haut niveau, y compris les omissions illégales qui, dans leur effet, sont similaires à une expropriation
- b) les cas de guerre : la guerre ou le conflit armé, la révolution ou l'émeute
- c) l'opposition de paiement de devises ou moratoires ou les cas moratoires
- d) les cas de convertibilité et de transfert : l'impossibilité de convertibilité ou du transfert de devises

1) Die Deutsche Fidejussion - und Treuhand-AG "Treuarbeit".

2) Hermes - Kreditversicherung - AG., également à Hambourg.

qui ont été payées par une banque habilitée en vue du transfert en RFA mais qui n'ont pas été converties ou transférées dans l'intervalle de deux mois¹⁾.

Ces quatre cas ne couvrent pas tous les domaines où un Allemand ou une firme allemande peut rencontrer des difficultés éventuelles à l'Etranger. Néanmoins, il faut reconnaître que ces garanties constituent un grand effort et méritent d'être appréciées à leur juste valeur.

c) Les accords

Ils sont de deux ordres :

- l'accord sur la protection des capitaux
- l'accord relatif à la coopération économique et technique.

1) L'accord sur la protection des capitaux

L'accord sur la protection des capitaux encore appelé accord pour l'encouragement des investissements, fait partie des mesures prises par la RFA afin d'encourager l'investissement dans les pays du tiers-monde en général mais surtout et avant tout en Afrique. Cet accord permet à la RFA d'offrir des garanties à l'investissement des capitaux par les ressortissants allemands dans le pays africain concerné. C'est même parfois une condition que doit remplir un état africain désireux de bénéficier des capitaux privés allemands pour son développement. Le Cameroun est le premier pays africain (ayant Français comme langue officielle) à conclure un tel accord avec la RFA le 3 Août 1963. Ensuite, d'autres états l'ont suivi et notamment la Guinée, le Maroc, le Sénégal, le Togo et la Tunisie, pour ne citer

1) Heidelberg, Wolfgang, op. cit., p. 25.

que ceux-là. Le Bénin signera pareil accord avec la RFA mais bien après cette date et précisément le 29 Juin 1978. Le retard connu par le Bénin dans la signature de cet accord est-il peut-être une des raisons supplémentaires pour justifier l'absence notoire de sociétés allemandes dans ce pays ? La réponse à cette question viendra avec l'analyse dudit accord en date du 29 Juin 1978 dans la dernière partie de notre travail. Le moins qu'on puisse répéter, c'est que le Bénin a rempli, avant cette date, beaucoup d'autres conditions pour mériter la confiance de la RFA et des Allemands dans le complexe domaine des investissements de capitaux et que toute autre justification de refus d'y investir manquerait de fondements solides.

2) L'accord relatif à la coopération économique et technique.

Cet accord permet aux assistants techniques allemands, régulièrement envoyés par la RFA dans ce cadre, de bénéficier de certains avantages par rapport à d'autres Allemands qui n'ont pas la même qualité. Il permet également aux pays contractants de bénéficier de l'assistance technique allemande sur des bases clairement définies. Son contenu comprend des obligations de la RFA et celles du pays, partie au contrat.

La RFA s'oblige à :

- aider le Gouvernement de l'autre partie au contrat, c'est-à-dire de l'autre pays dans la confection du matériel d'enseignement dans les instituts techniques et scientifiques, dans la construction des ateliers modèles, dans la promotion de la formation technique des ressortissants de l'autre partie au contrat et dans la médiation des spécialistes et des enseignants;

- donner l'occasion à des représentants du Gouvernement de la partie contractante de traiter des questions du développement économique et technique avec des experts allemands;
- envoyer des experts allemands pour le remboursement d'expertise relative à la conclusion des sources d'aide économique;
- veiller à ce que les ressortissants et sociétés allemands mettent à la disposition des personnes et sociétés de l'autre partie au contrat leurs expériences et connaissances économiques et techniques;
- donner des bourses et des possibilités de formation aux étudiants et stagiaires originaires du pays, partenaire africain dans les centres de formation allemands et dans l'industrie allemande;
- accorder toutes formes d'aide technique sur laquelle les deux parties se sont entendues.

Le pays contractant prend les engagements suivants :

- franchise à l'importation des objets mis à sa disposition par la RFA dans le cadre de l'accord;
- exempter les experts allemands, spécialistes et enseignants des impôts et autres droits fiscaux sur les salaires et autres revenus payés par la RFA pendant toute la durée de leur activité dans le cadre de l'accord;
- exempter les ressortissants allemands et leurs familles des taxes d'import-export et des charges fiscales sur les meubles importés, leurs biens privés et un véhicule par famille et ce à leur prise de service dans le pays;
- mettre à la disposition des entreprises qui fonctionnent dans le cadre de l'accord, lorsque les circonstances l'exigent, terrain et sol ainsi que des locaux et prendre en charge les frais de leur entretien.

Ces accords de coopération économique et technique ont été conclus avec la RFA par bon nombre d'Etats africains.

au lendemain de leurs indépendances. Au nombre de ceux-ci, il faut compter le Bénin depuis le 19 Juin 1961, date de signature et d'entrée en vigueur pour une durée illimitée de cet accord qui sera remplacé le 29 Juin 1978 par un autre dont nous parlerons plus tard.

Nous venons ainsi de voir la politique des échanges pratiquée par le Bénin et la RFA. Nous allons à présent étudier un des domaines de participation de la RFA au développement du Bénin : les investissements.

III. - Les investissements de la RFA au Bénin

Les investissements constituent une des trois composantes de l'aide au développement économique que consent la RFA au Bénin et qui comprend : les investissements des capitaux ou prêts, l'assistance technique et les dons. En somme, ces trois éléments composent l'Aide de la RFA au pays mais la notion d'aide croît lorsqu'on va des investissements aux dons en passant par l'assistance technique. En abordant le chapitre des investissements, c'est tout le système d'aide qui entre dans notre démarche mais avant tout par un élément important, celui qui met plus en relief le donateur intéressé par son aide comme le fait justement remarquer Kiebler dans son article intitulé "*l'aide qui aide les aides*"¹⁾. Il démontre, en effet, comment 60 % des milliards de DM que dépense la RFA reviennent sous forme de commissions aux entreprises allemandes et comment la politique d'investissement dans les pays en voie de développement permet à la RFA de résorber en partie le chômage qui s'abat sur sa jeunesse²⁾.

1) Kiebler, Richard : Die Hilfe, die den Helfern hilft in : "Deutsches Allgemeines Sonntagsblatt" du 18/12/1977

2) Kiebler, Richard : op. cit., "Von den Milliarden, die wir für unsere "Entwicklungshilfe" ausgeben, kommen mindestens 60% als Aufträge an deutsche Unternehmen zurück, jeder siebte Arbeitsplatz in der Exportindustrie dieser Republik ist von Aufträgen aus der dritten Welt abhängig...".

Mais ce n'est pas l'aspect qui nous intéresse ici. Nous allons plutôt essayer de voir comment le Bénin a tiré profit de ces investissements pour promouvoir son développement économique.

Compte tenu de tout ce que nous avons dit auparavant concernant la méconnaissance du marché allemand au Bénin et celle du marché béninois en Allemagne, les problèmes linguistiques qui accentuent la distance entre les deux pays, l'instabilité politique permanente au Bénin et le manque de signature d'accord de protection des capitaux entre le Bénin et la RFA, les investissements privés sont insignifiants, voire inexistants pour la période de 1960 à 1972 qui nous occupe ici. Nous nous contenterons par conséquent de traiter des investissements publics qui, hélas manquent eux aussi d'importance numérique, mais touchent à des domaines clés du développement socio-économique du Bénin. Par investissements publics, nous voulons signifier les prêts de l'Etat de la RFA au Bénin conformément à l'accord économique signé par les deux pays le 19 Juin 1961 - investissements que nous qualifierons de publics directs - d'une part, et d'autre part les investissements dont bénéficie le Bénin auprès des organismes spécialisés de l'ONU et surtout de la CEE et qui connaissent un financement très élevé de la RFA. Ces derniers investissements seront appelés des investissements publics indirects.

A. - Investissements publics directs

Nous l'avons dit, ils ne sont pas nombreux. Nous verrons spécialement deux domaines d'investissements. Il s'agit de la construction de l'huilerie de palmiste de Cotonou et l'adduction d'eau de la ville de Porto-Novo

- L'huilerie de palmiste de Cotonou

Le palmier à huile a dominé, pendant longtemps, la vie économique du Bénin. Il était alors de bon ton que le

pays cherchât à tirer de lui le maximum de produits. Pour ce faire, il a pensé à la construction d'une huilerie de palmiste qui devait transformer sur place les noix de palme. En tant que l'un des principaux intéressés par ces produits de palmier béninois, la RFA a pris en charge la construction de cette huilerie. Il s'agit d'un prêt consenti au Bénin conformément au contrat de prêt signé le 16 Juillet 1963 entre les deux pays au lendemain de l'accord gouvernemental du 15 Juillet 1963. Le montant du prêt s'élève à DM 12 millions¹⁾. Sa durée est de quatorze ans avec un différé d'amortissement de quatre ans. Le taux d'intérêt est estimé à 3,5 %. Ce complexe industriel a démarré au mois de Février 1965. Sa capacité de production d'après le contrat est de 19.000 tonnes d'huile et de 19.000 tonnes de tourteaux.

Cet investissement a été d'un succès si grand que la RFA a recommencé l'expérience en finançant une deuxième huilerie - celle d'huile de palme de Bohicon - que nous verrons plus tard.

- Adduction d'eau de la ville de Porto-Novo.

Pour améliorer les conditions de vie de la ville de Porto-Novo qui, avec ses 80.000 habitants en 1970, ne disposait que de 1000 prises d'eau, le Gouvernement béninois a fait appel à une aide en capitaux allemands. Ainsi, un accord gouvernemental entre le Bénin et la RFA est intervenu le 23 Juillet 1970 et un autre d'augmentation de capital a été conclu le 22 Juillet 1972. Aux termes de ces deux accords, deux contrats de prêt ont été signés les 30 Septembre 1971 et 29 Septembre 1972 et ont permis au Bénin de bénéficier de DM 4,100 millions pour ce projet qui couvre trente ans avec un différé d'amortissement de huit ans. Le taux d'intérêt est de 2 %.

1) Tous ces chiffres ainsi que ceux qui suivent sont fournis par le Ministère Fédéral de la Coopération Economique à Bonn. (B.M.Z.).

C'est, en gros, les deux projets financés par la RFA au Bénin pour la période de 1960 à 1972. Qu'en est-il des investissements publics indirects ?

B. - Investissements publics indirects

En parlant de l'influence grandissante que connaît la RFA dans les relations internationales, nous avons montré comment ce pays contribue énormément au financement des caisses des organismes spéciaux de certaines institutions telle que la Banque Mondiale pour ce qui concerne l'ONU et tels que le Fonds Européen de Développement et la Banque Européenne d'Investissement pour ce qui est de la Communauté Economique Européenne. C'est ainsi que la RFA finance à plus de 34 % les budgets des deux organismes de la CEE précités. Or, pour son développement, le Bénin reçoit des prêts importants de la Banque Mondiale et de la CEE. C'est ainsi que le Bénin, incité à davantage compter sur les investissements et faire appel à l'aide extérieure après le retour à une situation politique "*stable*", bénéficiait, à la fin de l'année 1970, des engagements du Fonds Européen de Développement dont le montant s'élevait à 11.839 millions de francs CFA¹⁾ et de deux prêts du groupe de la Banque Mondiale pour un total de 2.249 millions de francs CFA²⁾. Si nous pensons à la participation considérable de la RFA dans les budgets des deux organismes dont nous venons de prendre l'exemple, on comprend aisément pourquoi nous pouvons prétendre à des investissements indirects de la RFA en faveur du Bénin. De plus, ces prêts sont généralement à des taux d'intérêt faibles - ne dépassant presque jamais 3 % - et la durée de leur amortissement est souvent avantageuse pour le Bénin - 25 ans au maximum -. A côté de cela, le FED consent parfois des prêts spéciaux dont la durée d'amortissement peut aller jusqu'à 40 ans avec un

1) L'Economie Africaine 1971, op. cit., p. II - 89

2) ibidem

différé de 10 ans¹⁾, ce dont le Bénin peut également bénéficier à l'instar des autres pays, membres associés de la CEE. C'est le cas du prêt spécial octroyé par le FED à l'huilerie de palme SONADER en date du 22.2.1972 et dont le coût s'élevait à 3276 unités de compte²⁾.

Nous venons ainsi de présenter les investissements publics allemands au Bénin. S'il est vrai que ces investissements priment sur ceux réalisés par le secteur privé, il faut cependant reconnaître les efforts faits par certains organismes privés allemands, en l'occurrence certaines banques, pour participer au développement économique du Bénin. Au nombre de celles-ci, il faut citer le "*Kreditanstalt*" et la "*Deutsche Bank*". Le "*Kreditanstalt für Wiederaufbau*", c'est-à-dire la Banque de Crédit pour la Reconstruction, est une banque créée en 1948 par des particuliers Allemands dans le cadre de la reconstruction de l'économie allemande au lendemain de la deuxième guerre mondiale qui a détruit la vie du pays. Cette banque est devenue aujourd'hui la banque des pays en voie de développement après avoir atteint le but qu'elle s'était assigné lors de sa création, à savoir faire renaître l'économie allemande. En effet, toute l'aide en capitaux de la RFA à ces pays passe par elle. Pour pousser un peu les analyses, on peut même dire qu'elle est devenue une banque d'Etat. Certes, elle n'est pas en relation directe avec les pays en question mais c'est elle qui étudie, de façon technique, les aides en capitaux faites par le Ministère Fédéral des Finances et c'est encore elle qui veille à leur paiement et à leur remboursement. En quelque sorte, c'est elle qui conseille le Ministère Fédéral des Finances lorsqu'il s'agit des investissements allemands dans les pays en voie de développement. Compte tenu de ce qui pré-

1) L'aide Européenne au Développement, Commission des C.E., Direction Générale Presse et Information 61, rue des Belles-Feuilles Paris 16ème.

2) L'Economie Africaine 1974, op. cit., p. II-84.

cède, il va sans dire que cette Banque contribue aux investissements allemands au Bénin. A titre d'exemple nous pouvons considérer le bénéfice du Bénin de divers prêts de cette Banque à la fin de 1970 pour un montant égal à 1.138 millions de Francs CFA ¹⁾.

Quant à la "*Deutsche Bank*" ou la Banque Allemande, elle a détenu avec la Banque Commerciale d'Italie 11,2 % du capital de la Société dahoméenne de Banque d'alors ²⁾, une banque de droit béninois à côté de deux autres banques de droit français dont la B.N.P. (Banque Nationale de Paris) et la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique de l'Ouest).

Voilà, dans leur grande ligne, les investissements allemands au Bénin pour la période qui a fait jusqu'ici l'objet de notre étude. Et comme nous l'avons spécifié plus haut, ces investissements ne constituent qu'une étape dans l'aide que consent la RFA au Bénin. Nous voulons maintenant passer à l'étape suivante de cette aide et notamment à celle de l'assistance technique allemande à ce pays et ce, en personnel et en matériel. Après quoi, nous parlerons des aides proprement dites.

IV - L'Assistance technique allemande au Bénin

L'assistance technique dont il est question ici est celle régie par l'Accord du 19 Juin 1961, entré en vigueur le jour-même de sa signature pour une durée illimitée mais qui cédera sa place à un autre le 29 Juin 1978. Cette assistance, c'est aussi l'aide sans "*intérêt*" dont bénéficie le Bénin auprès de la RFA et ceci dans le cadre de sa lutte pour le développement. Ceci nous amène

1) ibidem, 1975 p. II-110.

2) ibidem.

à bien situer, mieux à bien définir la notion d'assistance technique qui semble prêter à équivoque lorsqu'on traite de l'aide allemande au développement. Depuis la naissance de l'aide au développement allemande, les autorités politiques de ce pays se sont toujours évertuées à faire une différence entre l'aide en capitaux de la RFA et son assistance technique. Si la première met en exergue la notion de profit direct, la deuxième par contre est juste un secours porté à un autre pays pour l'aider à sortir de son marasme économique. En effet, pour avoir triomphé de la grande épreuve que fut sa situation au lendemain de la deuxième guerre mondiale grâce au concours du Plan Marshall, les Allemands considèrent le monde comme une seule et même famille où les membres doivent s'entraider. Cette philosophie fait de leur assistance technique une vraie aide et s'apparente étrangement de la conception des Philosophes Français du 18ème Siècle qui trouvaient que nul ne doit se sentir heureux tant qu'il y a, à côté, d'autres qui souffrent. Ainsi s'établit la différence pour les Allemands entre la "*politique communautaire mondiale*" ¹⁾ et la "*politique étrangère*" ²⁾ qui accouche l'aide en capitaux. Cette distinction est avantageuse parfois pour certains pays dont le Bénin car, si ces pays ne remplissent pas toujours les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide en capitaux de la RFA, ils font néanmoins partie de cette communauté mondiale que la RFA prend tant en considération et méritent de ce fait, du moins théoriquement, l'assistance technique allemande pour promouvoir leur développement. Mais à vrai dire, l'assistance technique n'est pas sans intérêt pour la RFA. Si l'aide en capitaux est reconnue comme porteuse d'intérêts quantifiables dans l'économie allemande, l'aide d'assistance technique doit être classée parmi les moteurs du crédit allemand à l'Etranger

1) Weltinnenpolitik.

2) Außenpolitik.

en général et dans les pays qui la reçoivent en particulier. Dans ces pays, en effet, la RFA qui, hier avait très tôt quitté le fauteuil de pays colonisateur, essaie actuellement de gagner d'influence en pratiquant cette politique d'aide humanitaire.

Après cette définition de l'assistance technique allemande, voyons maintenant comment elle est octroyée par la RFA.

A. - Le mécanisme de l'aide en assistance technique

L'octroi d'assistance technique par la RFA obéit à un mécanisme relativement compliqué. Le pays postulant adresse sa demande aux autorités politiques allemandes par voie diplomatique, généralement par l'Ambassade de la RFA qui y est accréditée ou par la représentation diplomatique habilitée. Arrivée au niveau de l'administration fédérale, cette demande est transmise au Ministère Fédéral de la Coopération appelée BMZ (Bundesministerium für Zusammenarbeit) qui centralise et étudie les projets. Après avis favorable du BMZ pour l'exécution du projet, la demande est ensuite portée à la connaissance de deux départements du même Ministère, notamment au Centre Fédéral pour l'Aide au Développement (Bundesstelle für Entwicklungshilfe ou BfE), chargé de l'exécution des projets et à la Société allemande pour l'Encouragement des Pays en Voie de Développement (die deutsche Förderungsgesellschaft für Entwicklungsländer) dont un des départements, la G.A.W.I¹⁾, est chargée des relations avec l'Afrique de l'Ouest. Le Centre Fédéral pour l'Aide au Développement s'occupe surtout des projets de spécialités tels que l'élevage, la pêche, les plantations, les coopératives, l'économie rurale, la commercialisation des produits, le

1) "Gesellschaft für Afrikanische Wirtschaftsinvestitionen". C'est cette société qui fera plus tard place à la Société Allemande pour la Coopération Technique "GTZ".

développement régional tandis que la GAWI a pour domaine les affaires du personnel et de l'équipement. Elle fournit les véhicules, les tracteurs et tout le matériel nécessaire à la réalisation des projets agréés. Après avoir parcouru tout ce circuit, la demande peut être considérée comme définitivement retenue. Une notification dans ce sens est alors faite par le Ministère Fédéral de la Coopération au pays concerné mais toujours par voie diplomatique. Malgré ce circuit relativement long, il faut reconnaître que la réponse est généralement positive pourvu que le pays demandeur fasse une présentation claire et détaillée du projet et qu'il montre l'importance que celui-ci pourra revêtir dans le développement socio-économique qu'il vise. En ce qui nous concerne ici, nous allons nous demander comment le Bénin a bénéficié de cette assistance technique dont nous venons de déterminer tant soit peu les contours.

B. - L'Assistance technique allemande au Bénin de 1960 à 1972

Comme nous l'avons vu, l'assistance technique dispensée par la RFA au Bénin est d'une durée illimitée selon l'accord du 19 Juin 1961. En vertu de cet accord, le Gouvernement Fédéral a fourni au Gouvernement du Bénin une assistance technique en personnel et en matériel dont nous allons traiter ci-dessous.

a) Le personnel

C'est l'ensemble des Allemands qui viennent au Bénin en qualité d'assistants techniques dans le cadre de l'accord signé le 19 Juin 1961 entre les deux pays. On peut y distinguer deux groupes :

- les experts
- les assistants tout court (agents d'agriculture, d'enseignement, de santé, etc...).

Le premier groupe est constitué par ceux-là qui accompagnent tout don fait par la RFA dans le cadre de l'assistance technique en matériel. Ils viennent soit pour instruire des Béninois sur l'utilisation des machines et appareils reçus par le Bénin, soit pour étudier les projets que le Bénin a soumis à la RFA. D'une façon générale, c'est le second groupe qui réalise les projets. Ceux auxquels les assistants techniques, dans leur ensemble, ont pris part au Bénin ne sont pas nombreux pour la période qui nous intéresse présentement. Toute proportion gardée, il s'agit des experts envoyés par la RFA pour l'étude de l'usine de palmiste de Cotonou dont la construction a été financée par elle, du Directeur du projet de la Ferme Pilote de Tori-Cada qui s'est rendu au Bénin en 1964 pour étudier le terrain de cette ferme dont nous parlerons en détails quand nous aborderons l'oeuvre culturelle accomplie par les volontaires allemands au Bénin et surtout enfin des experts venus de la RFA dans le cadre de l'aide technique qu'elle consent à ce pays depuis 1968 pour permettre l'extension de la radio-diffusion béninoise. Nous allons peut-être un peu insister sur ce projet d'extension de la radio en disant que parmi les premiers experts venus au Bénin dans ce cadre, se trouvent le directeur du projet et un ingénieur d'émetteur. L'accord du projet date des 13 Novembre 1968 et 3 Juin 1970. Il sera complété par des échanges de notes des 7 Octobre 1970, 22 Mars 1971, 31 Janvier 1974 et 7 Décembre 1977. Nous verrons par la suite que la Radio Sarroise prendra la relève du Gouvernement Fédéral dans cette aide allemande à la Radio du Bénin à partir de 1974. Le coût du projet initial y compris les frais d'entretien du personnel allemand (assistants techniques et experts) s'élève à DM 14.901.232¹⁾.

1) Ministère Fédéral de la Coopération Economique : Länder-
übersicht, Benin, Avril 1978 p. 14 (BMZ).

b) Le matériel

Par rapport à l'assistance technique en personnel, celle en matériel est relativement plus considérable. Pour des raisons de disponibilité de données, nous mentionnerons ici seulement le matériel obtenu par le Bénin de 1960 à 1965. Ceci nous donnera une idée de la portée de cette aide jusqu'en 1972. Ainsi, de 1960 à 1965, on estime l'assistance technique allemande au Bénin en matériel à une valeur d'environ 887.370 DM répartis comme suit ¹⁾ :

- 14.600 DM en 1960, valeur d'un groupe électrogène Henschel Diesel
- 8.000 DM en 1961 pour un Combi-Volkswagen ainsi que 2.000 DM la même année pour divers outils pour l'agriculture.
- 100.000 DM en 1962 que coûtent deux unités pour purification de l'eau en plus de 96.000 DM pour huit (8) ambulances VW, 60.000 DM, prix de six tracteurs et 60.000 DM pour 1.8 tonnes de médicaments, tout ceci en 1962.
- 14.600 DM en 1963 pour un groupe électrogène Henschel Diesel ainsi que deux groupes électrogènes Polyma d'une valeur de 26.800 DM.
- 184.975 DM en 1964 pour l'équipement de l'Imprimerie Nationale à Porto-Novo, 28.000 DM pour deux landrover, 9.900 DM pour deux motoculteurs, 94.100 DM, valeur d'un appareil de radiodiagnostic pour l'ambulance d'Abomey, 14.895 DM pour un groupe électrogène Polyma, 29.700 DM en vue d'équiper une salle d'opération pour l'ambulance d'Abomey, 96.900 DM, valeur de 250 tonnes d'engrais.
- 47.000 DM pour du matériel destiné à l'Imprimerie Nationale à Porto-Novo en 1965.

Ce début de l'assistance technique allemande au Bénin tel que nous venons de le voir, connaîtra une envergure

1) Ambassade de la République Populaire du Bénin à Bonn

b) Le matériel

Par rapport à l'assistance technique en personnel, celle en matériel est relativement plus considérable. Pour des raisons de disponibilité de données, nous mentionnerons ici seulement le matériel obtenu par le Bénin de 1960 à 1965. Ceci nous donnera une idée de la portée de cette aide jusqu'en 1972. Ainsi, de 1960 à 1965, on estime l'assistance technique allemande au Bénin en matériel à une valeur d'environ 887.370 DM répartis comme suit ¹⁾ :

- 14.600 DM en 1960, valeur d'un groupe électrogène Henschel Diesel
- 8.000 DM en 1961 pour un Combi-Volkswagen ainsi que 2.000 DM la même année pour divers outils pour l'agriculture.
- 100.000 DM en 1962 que coûtent deux unités pour purification de l'eau en plus de 96.000 DM pour huit (8) ambulances VW, 60.000 DM, prix de six tracteurs et 60.000 DM pour 1.8 tonnes de médicaments, tout ceci en 1962.
- 14.600 DM en 1963 pour un groupe électrogène Henschel Diesel ainsi que deux groupes électrogènes Polyma d'une valeur de 26.800 DM.
- 184.975 DM en 1964 pour l'équipement de l'Imprimerie Nationale à Porto-Novo, 28.000 DM pour deux landrover, 9.900 DM pour deux motoculteurs, 94.100 DM, valeur d'un appareil de radiodiagnostic pour l'ambulance d'Abomey, 14.895 DM pour un groupe électrogène Polyma, 29.700 DM en vue d'équiper une salle d'opération pour l'ambulance d'Abomey, 96.900 DM, valeur de 250 tonnes d'engrais.
- 47.000 DM pour du matériel destiné à l'Imprimerie Nationale à Porto-Novo en 1965.

Ce début de l'assistance technique allemande au Bénin tel que nous venons de le voir, connaîtra une envergure

1) Ambassade de la République Populaire du Bénin à Bonn

plus appréciable à partir de 1972 d'abord avec les volontaires allemands dont l'oeuvre se situe entre l'assistance technique et les relations culturelles, ensuite et surtout à partir de certains grands projets tels que ceux liés à l'huilerie mixte de Bohicon et au projet du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) de l'Atlantique, pour ne citer que ces deux exemples parmi tant d'autres.

A présent, nous allons étudier le dernier élément de l'aide allemande au développement du Bénin, à savoir les dons.

V. - Les dons

Comme leur nom l'indique, les dons sont sans équivoque aucune, des aides que les services publics et privés, voire des individus allemands portent au Bénin, soit dans le cadre général de la lutte que mène ce dernier pour tenter de résoudre ses problèmes liés au sous-développement, soit une intervention ponctuelle en vue de marquer la sympathie et l'amitié pour le Bénin. D'une façon générale, les dons publics se confondent avec ceux envoyés par la RFA dans le cadre de l'assistance technique sauf les cas où elle vient en aide au Bénin à des moments d'épreuve que connaît ce pays, par exemple quand un village béninois est ravagé par un incendie ou une crue ou quand une région est menacée de famine due à de mauvaises récoltes. En pareille situation, le Gouvernement décide souvent de venir en aide aux populations sinistrées ou en difficultés et la RFA, à l'instar de la plupart des pays amis du Bénin d'ailleurs, est au rendez-vous. Mais les aides qui vont nous occuper surtout concernent essentiellement celles des services et personnes privés. Comme les autorités compétentes de l'Ambassade du Bénin à Bonn nous l'ont affirmé, ces services et personnes sont surtout centrés dans l'Etat libre de Bavière. Dans ces conditions,

nous accorderons une attention vraiment particulière à la Croix Rouge de la Bavière dont l'action pour la promotion et le développement de l'amitié et de la coopération entre la RFA en général, l'Etat libre de Bavière en particulier et le Bénin n'est plus à démontrer. Nous n'oublierons pas, en rendant hommage à la Croix Rouge Bavaroise, de présenter le Coordonnateur fidèle entre cette institution et le Bénin, nous voulons nommer Monsieur Friedrich Döbler, Consul honoraire du Bénin à Munich dont l'action très positive a été abordée dans notre titre des contacts intermittents des Allemands au Bénin. En dehors des dons qu'il a faits lui-même au Bénin, il est le promoteur de presque tous ceux que le Bénin reçoit de la Bavière grâce à ses relations personnelles et à sa compagne en faveur du Bénin dans cette région de la RFA. C'est pour lui témoigner sa reconnaissance que le peuple béninois le fera plus tard, le 18 Juin 1982, Commandeur de l'Ordre National du Bénin¹⁾. L'action de la Croix Rouge Bavaroise étant ainsi liée à l'activité du Consul Döbler qui n'a été nommé à ce poste qu'à partir de 1970 seulement, nous préférons traiter les dons faits par cette section régionale de la Croix Rouge de la RFA dans la dernière partie de notre analyse qui va de 1972 à 1980. Pour la période de 1960 à 1972, nous nous contenterons d'un exemple de don fourni par une action d'aide réalisée par le Journal de Nuremberg en faveur de l'hôpital de Savalou au Bénin et du premier don fait par le Consul Döbler au Bénin. Nous terminerons ce titre des dons par une allusion à deux dons publics en faveur du Bénin par la RFA.

A. - L'action d'aide en faveur du "Docteur de Brousse"²⁾ (sic)

C'est le nom de l'initiative privée du Journal de Nuremberg "*Nürnbergischer Zeitung*" ou "NZ" pour venir en aide

1) Voir annexe

2) "Die Hilfsaktion für den Urwald doktor", in "Nürnbergischer Zeitung" No. 170 du 25.7.1972 p. 11.

au Docteur Hans-Peter Richter, originaire de ladite ville et installé volontairement au Bénin où il dirige un hôpital qui prend de plus en plus d'importance grâce à l'efficacité du travail de ce jeune Allemand. Cette action mérite d'être mentionnée par sa spontanéité et surtout par les résultats inespérés auxquels elle a abouti et qui ont étonné plus d'une personne aussi bien en RFA qu'au Bénin. Nous présenterons d'abord le Docteur Richter et son entreprise et ensuite l'organisation et la réalisation de la campagne d'aide lancée en sa faveur à Nuremberg.

Le Docteur Richter, né en 1944, est chirurgien, gynécologue, spécialiste des maladies internes et narcotiseur de son état. Il est arrivé au Bénin en Mai 1970 de sa propre volonté dans le but d'y aider les malades. Il s'est alors installé à Savalou, une ville de 65.000 habitants située au Centre du Pays. Là, il a transformé et agrandi l'hôpital dont il prend la tête et qui compte 220 lits. Aidé dans sa tâche par une trentaine d'infirmières dont la plupart formées sur le tas, ce jeune docteur qui a aussitôt acquis une réputation au-delà des frontières de Savalou, enregistre près de 350 opérations¹⁾ par mois, 300 malades par jour (et même 3.000 personnes à vacciner par jour lors de l'épidémie du choléra au Bénin en 1971 !). Devant ce travail de plus en plus immense et surtout face au manque de moyens qui ne cesse de s'accroître, l'optimisme et l'abnégation du jeune Docteur commencent à s'éteindre. Comme quoi l'aventure promet parfois plus qu'elle ne donne ! En effet, bien que le Docteur Richter reçoive de Bonn 15.000 DM par an pour les médicaments et le matériel de pansement et 6.500 DM d'un fonds spécial pour les frais d'essence et

1) Ce chiffre ainsi que ceux qui ont suivi sont fournis par "Nürnberger Zeitung" du 10.04.1972.

diesel pour sa voiture tous-terrains, les moyens suffisent à peine pour quelques mois. A son appel réitéré, le Gouvernement de Bonn ne répond pas de façon satisfaisante. Souvent même les médicaments qui lui parviennent de Bonn sont faux. Ainsi, le Docteur Richter devait livrer à la fois, une bataille contre les épidémies et les maladies et le manque chronique d'argent. C'est dans ces conditions que des journalistes, au cours d'un voyage de presse organisé au Bénin par l'Agence de Voyage "Trans Europa", ont fait la connaissance du Directeur de l'Hôpital de Savalou, le Docteur Hans-Peter Richter.

De retour en RFA, ces journalistes ont eu l'idée de donner un coup de main au Docteur Richter dans sa lutte. Ainsi, l'un d'eux, Paul Hertrich, a écrit, dans le "*Nürnberg Zeitung*" du 10.4.1972, un article dont le titre sensationnel "*Medecin de Nuremberg lutte pour 65 000 Africains de l'Ouest ; au lieu d'argent, c'est le sel en poudre qui venait*" ¹⁾ a attiré l'attention des lecteurs et a provoqué une réaction spontanée. Les dons en argent et en médicaments venaient alors de toutes parts. Le compte ouvert pour la circonstance et qui portait le nom de "*Docteur de Brousse*" était vertigineusement alimenté. Même une école primaire a organisé la vente des livres antiques et y a versé les fonds ! A la fin de l'opération, on notait 13 000 DM²⁾ pour ce qui est des dons en argent et 250 000 DM quant à la valeur des dons en nature notamment en médicaments.

Le Ministère Fédéral de la Coopération Economique à Bonn et la Chancellerie de l'Etat Bavarois ont fi-

1) "Nürnberg Arzkt kämpft für 65.000 Westafrikaner ; statt Geld kam Streusalz". Cf. Annexe

2) Annexe.

nancé le transport avec environ 13 000 DM. Il s'agit du transport de 5,5 à 7 tonnes de médicaments, d'appareils et instruments médicaux, du matériel de pansement, des outils, des matelas et un appareil de radiographie furent réunis. Un avion spécial a assuré le transport de ces dons. A son départ de l'Aéroport de Nuremberg le 24 Juillet 1972 à 17 heures, un certain nombre de personnalités étaient présentes, en l'occurrence l'Ambassadeur du Bénin à Bonn en la personne du Docteur Ewagnignon, Monsieur Karl Hillmeier, Secrétaire d'Etat, alors Secrétaire d'Etat du Gouvernement de l'Etat de Bavière, le Docteur Willi Ehmann du Ministère Fédéral de la Coopération Economique, le Maire Willy Prölb, le Consul Döbler, ainsi que plusieurs représentants des firmes donatrices, d'Economie et d'Administration du travail.

Les différentes déclarations sorties à cette occasion ont fait état de l'initiative spontanée et louable de "*Nürnberger Zeitung*" et de l'esprit humanitaire de tous ceux qui ont répondu à son appel. Le Secrétaire d'Etat Karl Hillmeier a particulièrement soulevé le côté "*volontariat*" de cette aide privée au développement. Quant au Docteur Willi Ehmann, il a noté avec satisfaction cette participation de l'aide privée allemande aux rapports entre le Bénin et la RFA en disant en substance : "*l'aide au développement n'est pas une affaire exclusive des gouvernements et des services officiels dans l'Etat*"¹⁾. L'Ambassadeur du Bénin, pour ce qui le concerne, a loué la tendresse de coeur qui a animé les donateurs. L'avion chargé des dons est arrivé à Cotonou le 25 Juillet 1972 et a été

1) Nürnberger Zeitung No. 170 du 25.07.1972, p. 11.

accueilli par le Docteur Hans-Peter Richter en présence du Président de la République et du Docteur Karl Wand, alors Ambassadeur de la RFA au Bénin.

Cet exemple d'aide a beaucoup marqué les relations entre la RFA et le Bénin. Un exemple pareil se retrouve dans le premier don du Consul Döbler au pays qu'il représente en Bavière.

B. - Don du Consul Döbler

Le premier don fait au Bénin par le Consul Döbler est constitué d'une douzaine de génisses embarquées en 1972 au port de Brême en direction de Cotonou et accompagnées par un éleveur de la région d'Allgäu (en Bavière). Ces bêtes étaient placées dans la partie supérieure du bateau de telle sorte qu'elles étaient protégées contre le vent et les intempéries. Elles étaient très grosses et totalisaient un poids de 550 kilos¹⁾ environ. Les frais de transport qui s'élevaient à eux seuls à 40.000 DM, étaient pris en charge par le Ministère Fédéral de l'Agriculture. Arrivées au Bénin, ces bêtes étaient dirigées au Lycée Médji de Sékou où elles devaient permettre la sélection, le croisement, etc... d'autres animaux élevés au Bénin. Sachant que le Bénin est un pays à vocation agricole, le Consul Döbler a donc opéré un choix pertinent en lui faisant don de génisses qui, grâce à leur bonne qualité, pourraient se multiplier et aider par croisement

1) Données du Consulat du Bénin à Munich.

à l'amélioration de la race locale. C'est d'ailleurs ce qu'il a expliqué aux journalistes qui lui demandaient, lors de son premier séjour au Bénin, pourquoi il a offert des vaches au Bénin au lieu de véhicules ou autre chose : *"J'aurais pu, comme vous le dites, donner trois ou cinq voitures à votre pays que je considère un peu comme le mien. Mais au bout de trois ou quatre ans, ces véhicules risquent de terminer leur carrière à la ferraille. Tandis que le Dahomey, pays à vocation agricole, pourrait tirer mille avantages de ces bêtes de qualité qui pourraient se multiplier et aider au croisement de vos animaux"*¹⁾. Et c'est bien là le souci qui doit guider tout état industrialisé ou toute personne nantie qui veut aider un pays en voie de développement, nous voulons parler de l'utilité de l'aide.

Après ces deux exemples d'aide privée, mentionnons, pour terminer ce titre des dons, qu'en fin 1971 la RFA a fait don à l'Etablissement National d'Edition et de Presse (ENEP) du Bénin d'une voiture Mercedes²⁾ et que le 11 Février 1972, la Radio Sarroise a donné à la Radio-Bénin, alors *"Radio-Dahomey"* un car de retransmission qui venait une fois de plus témoigner de l'intérêt que porte la RFA depuis 1968 au développement et au rayonnement des services d'information du Bénin, services qui *"constituent le trait d'union et le moyen de dialogue efficace entre les citoyens d'un même pays"*³⁾, comme l'a déclaré l'Ambassadeur de la RFA à Cotonou lors de la remise officielle du car à l'ENEP. A cette occasion, le Ministre de

1) Daho-Express du 12-02-1972, p. 3.

2) *ibidem*, du 9.02.1972, p. 1.

3) *ibidem*.

l'Information et du Tourisme d'alors, Monsieur Théophile Paoletti, a souligné l'importance que revêt pour notre Radio cet instrument de travail mis à sa disposition par la RFA et il a exalté l'amitié entre les deux pays.

Nous ne voulons nullement prétendre que ce sont là les seuls dons que le Bénin a obtenus de la RFA de 1960 à 1972. Nous avons certainement omis quelques uns. Mais comme nous l'avons dit dès le début, notre but n'était pas de faire une liste exhaustive des différents dons. Nous avons juste pris des exemples - et les plus importants à coup sûr - pour illustrer le début des relations entre la RFA et le Bénin dans ce domaine. Nous verrons plus tard l'évolution que ces relations connaîtront au cours de la période de 1972 à 1980. Mais avant de continuer, nous allons traiter un dernier chapitre qui s'occupera d'un élément presque aussi important que ceux dont les chapitres antérieurs ont fait l'objet : les relations culturelles entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972.

Chapitre VIII : Les Relations culturelles entre la RFA
et le Bénin de 1960 à 1972

De nos jours, la différence s'établit difficilement entre la politique, l'économie et la culture surtout quand on veut traiter des rapports entre deux pays comme c'est ici le cas. Effectivement *"ces domaines se complètent, s'influencent réciproquement et dépendent étroitement les uns des autres"* comme l'affirmait Monsieur Steltzer, Directeur de la Division Culturelle au Ministère Fédéral allemand des Affaires Etrangères, à l'ouverture des *"Journées d'Afrique"* en Juin 1970 à Tübingen. Voilà la raison qui peut nous faire hésiter un peu avant d'aborder un chapitre tel que celui-ci qui va s'occuper des relations culturelles entre le Bénin et la RFA alors que nous avons étudié plus avant les rapports politiques et économiques des deux pays. Mais nous devons dépasser cette hésitation et savoir que ce qui est apparemment superflu, va plutôt nous permettre de mieux comprendre les liens qui existent entre ces deux pays dans un domaine aussi particulier que celui de la culture qui apparaît comme la résultante de tous les autres. C'est du moins l'impression que donne la définition suivante que nous partageons et dont l'auteur est un dirigeant africain, définition donnée à l'occasion du manifeste culturel africain à Alger en 1969 : *"La culture, force décisive dans le développement économique et social, constitue pour nos peuples le plus sûr moyen de rattraper notre grand retard technique, donc économique, et la force la plus efficace de notre résistance victorieuse au chantage impérialiste"*¹⁾. Dans ces conditions, il devient nécessaire,

1) Cité par Hans Georg Steltzer, in : "Relations Culturelles entre l'Afrique et l'Allemagne", Tübingen 1970 p. 10.

voire impérieux, en étudiant les rapports entre les deux pays ci-dessus nommés, de faire une mention spéciale de leurs manifestations réciproques sur le plan culturel. En ce qui nous concerne, nous proposons de voir comment les deux pays accueillent réciproquement leurs cultures et surtout de mesurer la portée de l'intervention de la RFA dans le développement culturel du Bénin.

Mais avant, il importe de faire un bref tour d'horizon sur les relations culturelles entre la RFA et l'Afrique en général. Ceci nous permettra de comprendre les origines et le mécanisme de ces relations dont celles entre la RFA et le Bénin ne sont qu'un reflet. Nous y aurons également l'avantage de faire déjà la connaissance des différents organismes et institutions qui serviront également de courroie de transmission entre la RFA et le Bénin dans ce domaine des relations culturelles.

I. - Relations culturelles entre la RFA et l'Afrique

Nous pouvons, aujourd'hui, parler légitimement des relations culturelles entre l'Afrique et la RFA grâce à la préparation du terrain, oeuvre d'explorateurs, de savants et de missionnaires allemands. C'est pourquoi nous verrons d'abord quelques uns de ceux-là avant d'aborder ensuite les relations proprement dites nées dans les années 60.

A. - Les pionniers des relations culturelles entre l'Afrique et l'Allemagne

Les premiers contacts entre Africains et Allemands remontent à l'époque des explorations allemandes en Afrique c'est-à-dire qu'ils se situent au début du 19ème siècle.

Jusque-là, l'Afrique est demeurée un continent inconnu des Allemands. Pendant longtemps, en effet, les Allemands comme les autres Européens, se contentaient des préjugés minutieusement enracinés dans les esprits tels que "*l'Afrique n'a pas de culture ni d'histoire*". Et ils oubliaient, comme l'admettra plus tard André Gide, que "*si riche et si belle que soit notre civilisation (occidentale), notre culture, elle n'est pas la seule ; pas les seuls nos façons de vivre, nos critères, nos cultes ; et s'ils nous paraissent pourtant supérieurs, c'est beaucoup parce que nous avons été formés par eux*"¹⁾.

Mais à partir du début du 19^{ème} siècle, un certain nombre d'Allemands ont décidé de percer le mythe et d'explorer l'Afrique. Pour mentionner les plus importants, il s'agit de Heinrich Barth, Gustav Nachtigal, Georg Schweinfurth, Friedrich Hornemann, Gerhard Rohlfs, Overweg et Vogel. Que les différentes expéditions organisées par ces explorateurs allemands en Afrique aient pour but de confirmer leurs préjugés racistes ou au contraire de s'en débarrasser ou mieux encore de préparer la colonisation de ce vaste et grand continent qu'est l'Afrique, une chose est sûre, c'est que ce faisant, ils ont contribué à la connaissance de l'Afrique dans leur pays. Certains - et c'est le cas de Barth - se sont même évertués à montrer que l'Afrique possède une histoire. Entre 1850 et 1855 Barth y a entrepris de grands voyages au terme desquels il a écrit un livre en cinq tomes intitulé "*Voyages et découvertes en Afrique du Nord et en Afrique Centrale*".

Mais en parlant des explorateurs allemands en Afrique, des noms encore plus récents se font souvent entendre. Il s'agit de Léo Frobenius et de Dietrich Westermann. Le

1) Gide, André : Avant Propos, in : Présence Africaine, No. 1 - 2, 1947 - 1948, pp. 3-4.

premier a fait plus de 60 publications sur l'Afrique notamment sur son histoire culturelle après qu'il a effectué douze expéditions dans ce continent au début du 20ème siècle. Le second a écrit une oeuvre importante sur la culture africaine, précisément dans les domaines linguistique, ethnologique et historique. Tous ces savants ont ainsi contribué à la science allemande à laquelle la culture africaine manquait. Dans cette "propagande" pour la connaissance de la culture africaine, les missionnaires allemands occupent une place de choix. En quelque sorte prédécesseurs des volontaires allemands actuels, ils avaient inclus dans leur programme initial d'évangélisation l'enseignement et les soins aux malades. De plus, leur contribution à la promotion et à la diffusion de la musique africaine, à un début d'alphabétisation et à l'introduction de l'écriture des langues nationales africaines ainsi qu'à la réalisation de dictionnaires sur ces langues est remarquable .

C'est après toutes ces explorations, au vu de toutes les oeuvres écrites par ces savants sur la culture et l'histoire africaines et surtout grâce à la détermination de l'Afrique elle-même qui a procédé à une véritable revendication du développement de sa culture propre au lendemain des indépendances de 1960, détermination marquée spécialement par le congrès culturel panafricain de Dakar en 1965 et celui d'Alger en 1969 que certains Allemands - et les plus avertis - peuvent aujourd'hui reconnaître à l'Afrique une histoire et une culture au point de faire dire à Mr. Steltzer : *"L'idée que l'Afrique n'est intéressante que pour les ethnologues et les linguistes, qu'elle n'a pas de culture et pas d'histoire, que l'aide au développement ne lui est accordée que pour prévenir une explosion entre peuples pauvres et peuples riches, a disparu au point qu'il est superflu de s'y arrêter".*¹⁾

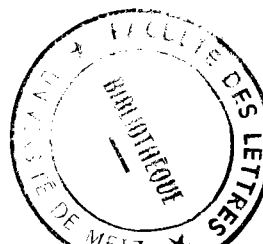
1) Steltzer, Hans Georg : op. cit., p. 11.

Les temps des préjugés semblent donc révolus et l'Afrique peut être au rendez-vous de ces échanges culturels avec la RFA qui vont faire l'objet de notre analyse dans les pages qui suivent. Au-delà de la RFA, c'est avec toutes les autres parties du monde que l'Afrique a commencé, petit à petit, à nouer des relations culturelles.

B. - Les relations culturelles proprement dites entre l'Afrique et la RFA

Dès 1960, année des indépendances de la plupart des pays africains, des relations culturelles ont commencé à s'établir entre la RFA et les différents pays d'Afrique à côté des relations diplomatiques et économiques, la RFA surtout ayant pris conscience qu'une véritable aide au développement doit tenir compte de la culture des partenaires en présence. De plus, elle s'est rendue compte que sa culture souffre d'un manque chronique d'épanouissement dans les autres pays du monde où elle est pourtant bien admirée. Il faut alors la rendre accessible à ces peuples étrangers. D'où une politique culturelle dans cette direction s'est imposée. Enfin, la RFA qui est en quête de place dans le concert des grandes nations depuis sa création après la deuxième guerre mondiale, ne peut ignorer la part d'importance que lui procurera une politique culturelle sur le plan international comme le fait si bien remarquer le Professeur Richard Emge : "*lorsqu'une nation réussit à faire reconnaître et respecter toutes les valeurs fondamentales de sa culture, c'est une puissance potentielle qu'elle acquiert par ce fait-même*"¹⁾.

1) Emge, Richard : la Politique culturelle de la RFA pour l'Etranger. Thèse d'Etat, Bonn ; cité par Kouba, op. cit., p. 172.



Voilà les circonstances qui ont amené la RFA à intensifier sa politique de "porte ouverte" amorcée dans ses relations culturelles dans les années 50 avec les pays du tiers-monde en général et avec ceux d'Afrique en particulier par l'accueil de nombreux étudiants étrangers dans les universités et instituts allemands.

Dans le cas précis des relations culturelles entre la RFA et l'Afrique, il faut distinguer deux niveaux. Le premier se situe sur le sol allemand et le second en Afrique. D'abord, il fallait faire partager aux jeunes Allemands surtout l'idée que l'Afrique n'a pas l'image qui a été présentée jusque-là. Ainsi, à côté des sciences africaines déjà enseignées notamment l'anthropologie, l'ethnologie, la géographie et la linguistique, d'autres sciences ont vu le jour en particulier l'histoire, la sociologie et l'économie. Des universités allemandes telles que celles de Hambourg, de Cologne, de Marbourg, de Munich, de Francfort, de Bayreuth, de Mayence, etc... sont devenues aujourd'hui des centres spécialisés dans l'enseignement des sciences africaines modernes. Evidemment, cela ne suffit pas pour atteindre la grande masse des Allemands. Ainsi, à côté de ces universités, plusieurs Centres et instituts ont été créés sur toute l'étendue du territoire de la RFA et qui sont spécialisés dans la politique, la culture et la civilisation africaines. Parmi ceux-ci, certains sont très connus tels que l'Institut Frobenius à Francfort, le Centre de travail pour la politique de l'Afrique¹⁾ à Berlin, l'Institut allemand de recherches sur l'Afrique à Hambourg et le Centre d'études d'Afrique à Munich pour ne citer que ceux-là. Dans le but d'encourager les connaissances sur l'Afrique, il fut créé en 1956 à Bonn la Société allemande

1) Arbeitsstelle für Politik Afrikas.

pour l'Afrique. Enfin, mentionnons qu'il existe en RFA une association d'africanistes qui se rencontrent souvent.

Pour ce qui est des échanges proprement dits, la RFA possède un certain nombre d'organismes étatiques et privés qui s'en occupent à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous envisageons de voir le rôle que joue chacun des plus connus de ces organismes dans les relations culturelles entre l'Afrique et la RFA.

- L'Office Allemand d'Echanges Universitaires

"Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)"

C'est l'organisme allemand, par excellence, qui offre des bourses universitaires aux étudiants étrangers en général et qui organise l'échange d'enseignants et de chercheurs ainsi que leurs rencontres. C'est une institution dont le nom est vieux de plus d'un demi-siècle. En effet, c'est en 1924 qu'une telle institution fut créée avec un peu plus tard en 1932 une autre, l'Institut Goethe, dont nous parlerons par la suite, en vue de prendre la relève du *"Département pour la Germanicité à l'Etranger et pour les affaires culturelles"* (Abteilung für Deutschtum im Ausland und kulturelle Angelegenheiten), qui existait au sein du Ministère des Affaires Etrangères du Reich sous la République de Weimar et qui devait surtout contribuer à l'amitié de l'Allemagne avec l'Etranger. Ses principaux devoirs étaient constitués par l'encouragement de la promotion de l'art et de la science des Allemands à l'étranger, l'échange de chercheurs et d'étudiants, le soutien aux églises, aux écoles et aux missions allemandes domiciliées hors du Reich.

Le Service Allemand d'Echanges Universitaires actuel, recréé en 1950 après la naissance de la RFA, poursuit, à quelques différences près, les mêmes buts que son ancêtre

de 1924 noyé dans le cafouillage du Reich hitlérien. Son rôle actuel est beaucoup plus orienté vers la formation des cadres étrangers dans des domaines divers afin d'aider surtout les pays en voie de développement qui en ont tant besoin. Mais dans cette formation qu'il assure aux cadres étrangers, il réserve une place importante à l'enseignement de la langue et de la culture allemandes dont les bourses s'octroyent plus facilement et pour lequel il envoie généralement des professeurs. Les statistiques de 1970 nous montrent l'ampleur de l'action du DAAD pour l'Afrique. Pour le compte de cette année-là seule, 355 étudiants africains ont bénéficié de bourse de cet organisme, étudiants africains dont 241¹⁾ devaient étudier en Allemagne Fédérale et 104 dans les universités africaines. Dans le même laps de temps, 32 professeurs et 16 lecteurs allemands dispensent des cours dans des universités en Afrique. En dehors des Boursiers, un nombre considérable d'étudiants africains font leurs études en RFA soit aux frais de leurs gouvernements, soit aux frais de leurs parents. Déjà en 1968, ce nombre a été estimé à 2.061²⁾. Ceci dit en passant, revenons-en au DAAD pour savoir que c'est une association de toutes les universités allemandes et qu'il jouit, comme toute autre association de la RFA, d'une autonomie incontestable malgré la subvention importante qu'il reçoit du Gouvernement Fédéral et dont 50% sont fournis par le Ministère Fédéral des Affaires Etrangères et le reste par le Ministère Fédéral de la Coopération et par celui de l'Economie. Le siège du DAAD est à Bonn.

Un autre exemple d'association du genre DAAD nous est donné par la Société Carl Duisberg que nous allons étudier dans les pages qui suivent.

1) Chiffres donnés par Steltzer, op. cit., p. 20.

2) idem.

- La Société Carl Duisberg

La "*Carl Duisberg Gesellschaft*" généralement appelée "*la Carl*" tout court a également pour principale mission la formation des cadres originaires des pays du tiers-monde. Mais ce qui la caractérise surtout, c'est qu'elle met l'accent sur le côté pratique de cette formation qu'elle donne aux cadres des pays en voie de développement en octroyant très généralement des bourses de stage, de perfectionnement et de formation d'ingénieurs. Elle travaille en étroite collaboration avec le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et avec les différents états allemands. Son siège est à Cologne.

Mais dans les relations culturelles entre la RFA et le monde en général et l'Afrique en particulier, une autre institution joue un rôle de premier plan : L'Institut Goethe.

- L'Institut Goethe

Comme nous l'avons vu plus haut, c'est l'une des institutions qui ont pris la relève du "*Département pour la Germanicité à l'Etranger et les affaires culturelles*".

Créé en 1932, il a pu renaître après les temps qui ont couvert l'Allemagne. Il assure à plein sa mission de diffusion de la langue et de la Culture allemandes aussi bien en RFA (où il a son siège à Munich) qu'à l'étranger grâce aux nombreuses "succursales" dont il dispose à ce propos. Son programme comprend les cours de langue allemande et l'encouragement des échanges culturels entre les pays étrangers - dont ceux d'Afrique - et la RFA par des bibliothèques souvent bien fournies, des expositions, des films, des conférences, des tournées artistiques, des concerts, etc... Nous donnons ici quelques chif-

fres de 1968 qui illustrent mieux l'action de cette institution. On comptait à l'époque 1.644¹⁾ élèves qui ont suivi les cours d'Allemand et 187.000²⁾ participants aux autres activités des succursales de l'Institut Goethe installées en Afrique sans faire entrer en ligne de compte les 921 Africains qui ont suivi les cours de langue à l'Institut Goethe en Allemagne-même !

Une autre institution, c'est :

- Inter-Nationes.

C'est un service de documentation et d'audio-visuel en collaboration avec les ambassades.

Il existe également d'autres institutions non moins importantes dans les relations culturelles entre l'Afrique et la RFA. Nous pensons ainsi à certaines fondations telles que celles de Friedrich Ebert, de Friedrich Naumann, Conrad Adenauer, Otto Benecke et même des organismes religieux dont le Service Catholique des Etudiants Etrangers (Katholischer Akademischer Ausländer-Dienst "KAAD"), etc...

Si nous ne pouvons pas nous étendre sur le rôle de chacune des différentes fondations dont les sièges se trouvent à Bonn, il faut cependant préciser que c'est surtout la formation des adultes qui entrent dans leur champ d'action. Nous n'oublierons pas la "*Deutsche Stiftung für Entwicklungsländer*" qui permet à bon nombre d'Africains de prendre part à ses séminaires organisés à Berlin.

Nous ne saurons taire le rôle tout aussi significatif joué par beaucoup d'autres domaines dans ces relations germano-africaines dont nous ne voulons cependant faire

1) Données de Mr. Steltzer : op. cit., p. 21.

2) Ibidem.

qu'une brève étude. C'est ainsi que le nom de Janheinz Jahn est à noter dans le domaine de la littérature. Il a traduit beaucoup d'oeuvres d'écrivains africains en Allemand et a ainsi contribué à la vulgarisation de la littérature africaine en RFA. L'art africain est très apprécié en Allemagne surtout lors des foires comme nous l'avons déjà vu en son temps. Pour nous arrêter au domaine de la radio et de la télévision, nous voyons combien la RFA aide les pays africains dans leur lutte contre l'analphétisme et l'obscurantisme.

Nous avons réservé à la fin le rôle des volontaires allemands dans le domaine culturel s'agissant des rapports que la RFA entretient avec l'Afrique. Le service des volontaires allemands est créé en 1963 soit un an après la Conférence internationale tenue à Porto-Rico en Octobre 1962 et où il a été institué le volontariat international pour l'aide aux pays en voie de développement. Le but principal de cette institution était de former des cadres pour les pays sous-développés afin de leur permettre de lutter contre la grande pénurie qu'ils connaissent dans ce domaine, d'aider les populations rurales dans ces pays d'une manière générale à résoudre les problèmes qui se posent quotidiennement à eux ; d'où un contact permanent avec eux s'avérait indispensable. Le Service des volontaires allemands a marché sur ces mots d'ordre et, depuis sa naissance, ne cesse de jouer son rôle dans les milieux ruraux africains où il aide honorablement les populations dans bien des domaines dont celui de l'éducation et de la culture. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le nombre important d'enseignants, d'animateurs sociaux et de moniteurs de jeunesse que comporte son personnel qui est à pied d'oeuvre en Afrique. Le rôle culturel joué aussi par les volontaires Allemands par leur présence en Afrique, c'est qu'ils sont en mesure, pour avoir vécu les réalités africaines, de présenter ce continent à leurs compatriotes.

Enfin le Service des Volontaires Allemands est créé par une association d'organismes privés appelés "*Arbeitskreis Lernen und Helfen in Übersee*" (Groupe de travail Apprendre et Aider dans les pays d'Outre-Mer) et bénéficie de l'appui des services gouvernementaux sur le plan fédéral. Ses fonds sont alimentés par la participation du Gouvernement Fédéral et celle du "*Groupe Apprendre et Aider dans les pays d'Outre-Mer*" avec aussi quelques aides venant des personnes intéressées par son action en direction des pays en voie de développement. En général, les Volontaires s'engagent pour deux ans lorsqu'ils partent à l'étranger. Mais ce contrat peut être renouvelé au moins une fois pour une durée d'un an.

En conclusion des relations culturelles entre l'Afrique et la RFA, nous pouvons dire que ces relations, loin de succomber à l'épreuve de la barrière philosophique et linguistique due à un passé historique bien connu, ne cessent de s'épanouir. Néanmoins, il est à noter qu'ici comme dans le domaine économique, c'est la RFA qui semble une fois de plus s'imposer malgré tout ce que nous avons vu des efforts fournis aussi bien par la RFA que par l'Afrique elle-même afin que la culture de cette dernière puisse rayonner sur le sol allemand. En effet, si nous avons pu évoquer çà et là des statistiques pour montrer comment la culture allemande s'assimile en Afrique, il nous est difficile, voire impossible d'affirmer, par exemple, que les chiffres des Allemands inscrits dans des instituts et organisations allemands spécialisés dans la culture africaine sont encourageants. N'est-ce pas là une preuve que malgré tous les efforts, les mentalités des Allemands, leurs préjugés sur l'Afrique et ses valeurs n'ont pas fondamentalement changé et que Jean-Paul Sartre a raison lorsqu'en parlant de l'indifférence des Européens vis-à-vis des Africains, il écrit : "*L'Afrique, pour beaucoup d'entre nous (Occidentaux), n'est qu'une absence, et ce grand trou dans*

la carte du monde nous permet de garder une bonne conscience"1)?

Après ce bain dans les relations culturelles entre la RFA et l'Afrique en général, nous allons nous employer maintenant à l'étude des rapports culturels entre la RFA et le Bénin. Cette étude ne sera certainement pas étrangère à celle que nous venons de faire. Peut-être y verra-t-on des détails plus précis sur certains éléments déjà contenus dans les pages précédentes.

II. - Les Rapports culturels entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972

La politique culturelle de la RFA avec l'Afrique ne se pratique pas toujours de la même manière aux mêmes moments dans les différents pays africains. A un moment précis donné et selon les réalités du pays concerné, l'accent est mis sur l'un ou l'autre des éléments que nous venons de mentionner dans les relations culturelles entre l'Afrique et la RFA d'une façon générale.

Dans le cadre particulier des relations culturelles entre le Bénin et la RFA et pour la période qui nous concerne actuellement, nous voulons faire l'étude des problèmes de la langue allemande au Bénin, de la formation des cadres béninois par la RFA dans le cadre de son aide au développement, enfin dans le même sens nous verrons l'oeuvre culturelle des volontaires allemands au Bénin.

1) Sartre, Jean-Paul : "Présence Noire", cité par Hounzangbé, Maurice dans : "Émergence de la nouvelle civilisation africaine d'après les témoignages de trois romanciers nigériens : Chinua Achebe, Cyprian Ekwensi et Wole Soyinka", thèse de 3ème cycle, Paris 1982.

A. - La langue allemande au Bénin

La langue allemande est arrivée un peu plus tôt au Bénin que les relations diplomatiques et économiques entre les deux pays. Dans ce domaine, la proximité du Togo, ancienne colonie allemande, a joué un grand rôle. Le Bénin et le Togo sont des plus arbitrairement tracés par la colonisation parmi les pays africains comme nous l'avions dit dans notre introduction générale. De ce fait, les deux populations soeurs se retrouvent de part et d'autre de la frontière artificielle qui les sépare et leurs contacts permanents facilitent un certain nombre de choses. C'est ainsi que les Béninois originaires des régions frontalières de Grand-Popo et d'Agoué par exemple, ont passé la plus grande partie de leur vie soit scolaire, soit d'apprentissage au Togo et ont eu l'occasion de prendre contact avec la langue allemande. Certains l'ont fait grâce à d'anciens enseignants d'Allemand - autochtones togolais - qui ont servi sous la colonisation allemande, d'autres ont même fréquenté des écoles allemandes au Togo et d'autres enfin se seront plus tard familiarisés avec la langue allemande par le biais des cours dispensés par l'Institut Goethe de Lomé (Togo).

Certes, cela ne veut nullement dire que ces Béninois ont fait répandre l'Allemand dans leur pays ni même dans leur région. Mais il nous paraît important de faire remarquer que l'Allemand n'a pas attendu l'ouverture de l'Ambassade de la RFA à Cotonou ou l'introduction de cette langue comme matière d'enseignement dans les établissements scolaires du pays pour révéler son existence au Bénin. Cependant, c'est à partir de l'ouverture de cette ambassade et de l'introduction de cette nouvelle matière dans les programmes des lycées et collèges que l'Allemand a commencé à connaître son ampleur relative car, disons-le tout de suite, jusqu'aujourd'hui encore, l'importance de

l'Allemand est loin d'égaliser celle de l'Anglais bien que celle de l'Espagnol semble diminuer en sa faveur, le Français demeurant la langue officielle du pays.

Dès son ouverture en 1962, l'Ambassade de la RFA à Cotonou a, en effet, entrepris un travail de diffusion de la langue et de la culture allemandes - en l'absence d'un institut Goethe - à côté du rôle classique reconnu à toute ambassade. C'est ainsi qu'en dehors des films, des expositions, des documents, etc... qu'elle avait mis à la disposition des Béninois, elle ne manquait pas de satisfaire la curiosité des quelques Béninois qui manifestaient un vif intérêt pour la langue allemande.

Mais la rentrée scolaire 1962-1963 est venue renforcer l'action de cette ambassade en apportant avec elle l'introduction de l'Allemand comme langue d'enseignement au programme des lycées et collèges du Bénin. Les raisons de cette innovation tiennent beaucoup plus au système d'éducation qui était alors en vigueur dans le pays qu'à un arrangement diplomatique ou même à la seule volonté des autorités compétentes et des élèves qui ont donné le ton dans cette voie. En effet, le programme d'enseignement béninois est basé - comme nous l'avons vu - sur celui de la France qui en influence la forme et le contenu. Or, en France, les élèves ont la possibilité d'apprendre l'Allemand comme langue étrangère surtout à partir de la classe de 4ème. Ainsi, il a été décidé d'appliquer la même chose au Bénin. La première promotion de jeunes Béninois de la classe de 4ème à opter pour l'Allemand est celle de l'année scolaire 1962-1963 au Lycée Béhanzin à Porto-Novo. Ils étaient alors tenus par un assistant technique français. Disons que cette expérience a connu des succès puisque ces élèves étaient "contents" de l'Allemand dont ils scandaient, à longueur de journée, des mots hilares, attitude qui déterminera en grande partie ce

choix par les promotions futures. Ceci a permis à l'Allemand de s'étendre au fil des années, d'abord au sein dudit lycée, ensuite dans d'autres établissements d'enseignement secondaire du pays. Mais c'est à Cotonou que l'enseignement de l'Allemand est demeuré la tradition de trois établissements privés et confessionnels qui méritent d'être cités. Il s'agit du Collège Aupiais, du Cours Secondaire Protestant et du Cours Secondaire Notre-Dame-des-Apôtres. Là encore ce sont surtout des Français - missionnaires en particulier - qui en dispensent les cours.

Le nombre d'élèves d'Allemand s'accroissant, l'idée de la création du cadre d'activités appropriées à l'acquisition de cette langue a fait son chemin. C'est ce qui justifie la naissance des clubs d'Allemand qui devaient - entre autres - permettre aux membres de participer à des voyages organisés soit sur Lomé (au Togo) soit sur Lagos (au Nigéria) où ils étaient reçus par les ambassades d'Allemagne Fédérale et les instituts Goethe avec des projections de films suivies de débats, des informations sur la RFA, etc... Après l'obtention de leur baccalauréat en 1967, quelques étudiants de la première promotion sont allés s'inscrire au département d'Allemand de l'Université du Togo en vue d'y poursuivre leurs études universitaires et devenir professeurs d'Allemand. De Lomé où ils ont réussi à leur Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires (DUJEL) option Allemand, ils ont d'abord regagné l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire), puis les universités françaises plus tard. Des élèves de la promotion suivante leur ont emboîté le pas.

Devant l'intérêt notable que prend cet enseignement dans le pays et pour préparer la relève des Français qui en assurent les cours, le Bénin a décidé de participer au programme de formation des professeurs africains de langue allemande qui devait commencer à la rentrée universitaire

1969-1970. Ceci nous amène à nous intéresser à ce programme que la Côte d'Ivoire abritera sur son sol et qui sera financé par la RFA. C'est un programme de cinq ans qui devait permettre la formation des professeurs africains de langue allemande venant des pays francophones d'Afrique et de Madagascar. Il est défini par une convention signée en 1969 entre la RFA et la Côte d'Ivoire et qui prévoit, dans ses grandes lignes, les conditions de sélection des étudiants, leur séjour en Côte d'Ivoire et la participation de la RFA à leur formation. Il serait intéressant de souligner ici l'idée qui a animé les autorités allemandes dans leur choix de la Côte d'Ivoire, un pays africain, comme lieu de cette formation alors que la RFA elle-même serait plus indiquée quand on pense surtout à l'avantage du bain linguistique que ce choix comporterait. Les autorités allemandes avaient justifié leur acte par des raisons d'"*efficacité*", mieux de "*réussite*" du programme. Elles pensent que c'était là un moyen pour obliger les futurs professeurs d'Allemand à rentrer chez eux, une fois leur formation terminée, ce qui, hélas, n'a pas toujours été le cas compte tenu des expériences que nous avons vécues. Une deuxième raison léguée volontiers par les autorités allemandes consiste à dire qu'elles veulent éviter le "*dépaysement*" des jeunes bacheliers qui retrouveraient en Côte d'Ivoire les mêmes habitudes et les mêmes réalités que celles de leurs pays d'origine (sic). Mais ce qu'il nous faut comprendre - abstraction faite de toute argumentation officielle -, c'est que ce programme a été orienté de façon à promouvoir le développement de l'Allemand dans chacun des différents pays participants d'une part, d'autre part à former beaucoup de professeurs d'Allemand mais à peu de frais, le taux de bourse attribuée aux étudiants par l'organisme DAAD en témoigne. Evidemment, la Convention signée entre la Côte d'Ivoire et la RFA stipule, entre autres, que le taux de la bourse doit s'aligner sur celui qu'offre le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), ce qui, à notre avis, n'était qu'un prétexte puisque

Le DAAD n'avait pas autant de responsabilités que le FAC français dont bon nombre d'étudiants sinon la plupart étaient bénéficiaires de la Bourse et de plus il existait des taux de bourse supérieurs à celui du FAC dans le même pays telle que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Tout compte fait, ce programme comportait des avantages certains et a surtout permis à la RFA d'atteindre son but, celui de voir aujourd'hui la plupart des professeurs formés dans ce cadre à des emplois d'enseignement dans la zone africaine concernée par ledit programme même s'ils ne servent pas nécessairement dans leurs pays d'origine comme l'aurait souhaité le DAAD.

Outre l'enseignement de l'Allemand, nous pouvons parler de deux autres domaines dans le cadre des rapports culturels entre le Bénin et la RFA. Ce sont la formation des cadres béninois par la RFA et l'oeuvre culturelle des volontaires allemands au Bénin.

B. - Les bourses de formation et de perfectionnement

Elles concernent, en priorité, les bourses de formation et de perfectionnement que la RFA attribue aux Béninois pour leur permettre d'acquérir des connaissances techniques et scientifiques. A l'exception des cas vraiment isolés, ces bourses sont octroyées pour un séjour en Allemagne Fédérale. Au nombre des cas isolés, il faut mentionner la Bourse DAAD accordée entre temps à des Béninois pour leur formation à Abidjan dans le cadre du programme de formation des professeurs africains de langue allemande dont nous venons de parler. Plus tard des Béninois bénéficieront également des bourses allemandes pour se former à Lomé au Centre national d'appareillage ortho-

pédique, bourses dont deux seront gérées par la CDG en 1980¹⁾. Mais l'ensemble des bourses données a servi aux Béninois formés dans les universités et instituts de la RFA. Il s'agit, entre autres, des bourses d'agronomie, de construction mécanique, de stage, etc... Elles n'ont encore jamais été suffisantes pour les besoins du Bénin mais elles ont été régulières. Notons par exemple que le Gouvernement de la RFA a accordé au Bénin 10 bourses de formation et de perfectionnement en 1961, 13 en 1963, 5 en 1964, 9 en 1965 etc...²⁾.

En dehors de ces bourses, la Fondation Allemande pour les pays en voie de développement a permis à plus de vingt hauts fonctionnaires et experts béninois³⁾ de participer aux différents séminaires qu'elle a organisés à Berlin pendant le laps de temps de 1962 à 1966.

C. - L'oeuvre des volontaires allemands

L'oeuvre culturelle des volontaires allemands au Bénin, pour la partie actuelle de notre étude qui, rappelons-le, va de 1960 à 1972, a été marquée par la réalisation d'un projet inédit aussi bien au Bénin où il a été expérimenté qu'en Afrique en général : il s'agit d'un projet original basé sur l'éducation des masses paysannes.

Ce projet comporte deux phases : une phase de préparation qui couvre la période de 1964 à 1965 et une phase d'exécution étendue sur trois ans soit jusqu'en 1968.

a) La phase de préparation du projet de Tori-Cada

Le programme d'aide au développement que comporte la création du Service des Volontaires Allemands (SVA) en

1) Chiffres fournis par l'Ambassade du Bénin à Bonn.

2) Idem.

3) Idem.

1963 est venu s'ajouter au désir de coopération et d'amitié qu'a manifesté la RFA au Bénin dès l'avènement de l'indépendance de celui-ci en 1960 et qui s'est traduit par l'offre d'établissement des relations diplomatiques au rang des ambassadeurs ainsi que par la promesse faite par la RFA d'aider ce pays à lutter contre le sous-développement. C'est ainsi qu'en 1964, le Gouvernement Fédéral a décidé d'apporter au Bénin une aide efficace dans le domaine du développement agricole. Elle consisterait à faire de Tori-Cada, situé à une soixantaine de kilomètres de Cotonou, un village-pilote avec des moyens simples. Ce projet devait porter sur une région restreinte soit un quadrillage de 10 kilomètres sur 10 qui englobe 3.000 personnes environ (à peu près 25 villages). Il s'agissait alors de gagner la confiance des paysans dont on voulait se charger, parce que le succès de cette opération s'évaluerait surtout à partir de la participation volontaire de ces paysans et non des résultats de la production (récoltes, etc...) comme c'en est le cas dans les coopératives. Pour démarrer ce projet d'animation, la phase de préparation a été l'oeuvre du Directeur du Projet, un Allemand, lui-même agriculteur de formation universitaire, arrivé au Bénin en 1964. Pendant plusieurs mois il a fait des études sérieuses (sociologiques, agraires, etc...) au bout desquelles il a choisi les villages particulièrement adaptés à un tel projet. Ces études détaillées ont fait l'objet d'un rapport remis au Gouvernement Fédéral à Bonn auquel elles devaient permettre un examen de financement.

b) La phase d'exécution

Un an après le dépôt du rapport susvisé, le financement du projet est agréé par la RFA et, en octobre 1965, les premiers volontaires allemands sont arrivés au Bénin. C'était un convoi de jeunes Allemands exerçant presque

toutes les professions importantes pour une communauté villageoise. Il comprenait un maçon, un menuisier, un serrurier, un forgeron, un mécanicien, un cultivateur, des infirmières et des assistantes sociales. Avant toute chose, ils s'étaient construits eux-mêmes leurs demeures contrairement aux bonnes habitudes des coopérateurs qui réclament leurs villas dès qu'ils débarquent dans le pays hôte. Ce premier travail des volontaires allemands a d'abord frappé les villageois de Tori-Cada qui commençaient peu à peu à être gagnés pour une participation au projet ainsi démarré. Trois équipes furent formées.

- L'équipe des agriculteurs montra aux paysans comment on peut, sans un investissement de grands moyens matériels et financiers, travailler la terre, produire beaucoup et, ce, grâce à un outillage simple.
- L'équipe de serrurier - maçon - menuisier - mécanicien et forgeron commença la partie pratique du projet avec la construction des "huttes", de hangards, de silos, l'installation de séchage du maïs, la fabrication des verroux et des poignées de porte, des charnières, des clous à bon marché ; Cette équipe assurait même les réparations de tracteurs et les travaux de plomberie.
- La 3ème équipe est celle des infirmières et assistantes sociales qui ont, pendant ce temps, pris la charge des soins sanitaires de la population en essayant de prodiguer aux femmes villageoises des conseils dans le sens des méthodes de travail et d'alimentation beaucoup plus fonctionnelles que celles qui y prévalaient. Elles ont également joué le rôle de médecins-accoucheurs lorsque les circonstances l'exigeaient.

Ce qui était surtout remarquable, tous ces volontaires travaillaient gaiement dans des conditions pourtant difficiles et étonnaient ainsi les visiteurs de ce village-pilote devenu une sorte de lieu touristique tant le succès de l'opération était frappant. Une évaluation du projet après trois ans a donné des résultats appréciables :

Au niveau de la production agricole, les récoltes du maïs ont atteint 1840 kg¹⁾ à l'hectare en 1967 et celles du riz 5070 kilogrammes grâce aux nouvelles méthodes culturales. Toujours dans le domaine de l'agriculture, l'Union Coopérative de Tori-Cada a vu le jour. Elle comptait 30 coopératives groupant environ 2.000 familles.

Au niveau de la santé, la mission allemande a construit un dispensaire dont les statistiques révèlent 17.174 malades qui y ont été soignés en 1968.

Au niveau social, cinq Allemands et quatre Béninois s'occupaient en 1968 de l'alimentation rationnelle et fonctionnelle, des vaccinations contre les épidémies et jouaient le rôle des Protections Maternelles et Infantiles (P.M.I.) par leurs conseils aux mamans et aux futures mamans.

Le succès de ce projet a été un grand élan dans la coopération entre le Bénin et la RFA par son écho et le nom de Tori-Cada aujourd'hui semble lui être lié.

Le rapatriement du premier groupe de ces volontaires allemands a fait l'objet de remise de décorations à toute l'équipe par le Gouvernement béninois de l'époque en signe de reconnaissance quant au travail bien fait qu'elle a accompli et qui a permis à cette région du pays d'améliorer non seulement son niveau de vie mais aussi ses conditions d'hygiène et de santé.

Enfin, dans ce chapitre des relations culturelles entre la RFA et le Bénin, il aurait été intéressant de voir l'apport de ce dernier pays. Même si cet apport n'est pas inexistant, il est tout au moins insignifiant. La raison d'un tel état de choses réside une fois de plus

1) Ambassade du Bénin à Bonn.

dans le manque de moyens dont souffrent les pays en voie de développement et qui comptent le Bénin dans leur rang. L'insuffisance, voire le manque de moyens ne permet donc pas au Bénin d'"exporter" sa riche culture qui fait l'admiration des Allemands comme nous l'avons montré lorsque nous traitions des foires, presque seules manifestations allemandes où le Bénin présente des aspects de sa culture au public allemand et sur lesquelles il serait superflu de revenir.

Tout compte fait, au terme de ces relations culturelles, nous dirons - ici comme ailleurs - que de gros efforts ont été entrepris par la RFA pour diffuser sa culture et sa civilisation et que sa disponibilité pour aider le Bénin à lutter contre les maux du sous-développement ne cesse de se dessiner.

En conclusion des rapports politiques, économiques et culturels entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972, un certain nombre de constatations sont permises.

D'abord, il est à noter que les relations entre les deux pays, nées dans une atmosphère de franche amitié et de solidarité, ont connu un développement appréciable même si elles doivent, parfois, faire face aux problèmes liés au passé colonial du Bénin et à la barrière linguistique surtout quand nous considérons leur secteur privé. Ensuite, à tous les niveaux, elles ont plutôt évolué de façon unilatérale que bilatérale compte tenu de la disproportion des moyens dont dispose chacun des deux partenaires pour se faire. Enfin, quoique relativement encourageant, l'apport de la RFA dans ses rapports avec le Bénin de 1960 à 1972 est encore loin du possible face à ce vaste chantier qu'est le Bénin, en quête du développement économique et social.

A chaque fois, nous avons attribué ce manque au fait que nous étions encore au début des rapports entre les deux pays. Mais voilà qu'en 1972 la Révolution éclate au Bénin. Cette Révolution va-t-elle paralyser les rapports ainsi naissants ou au contraire ces derniers connaîtront-ils une évolution sinon meilleure du moins normale à partir de ce nouveau vent qui souffle désormais dans l'un des deux partenaires ?

Telles sont les questions auxquelles notre dernière partie essayera de fournir des éléments de réponse. Cette dernière étape s'intitulera les "rapports entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980".

IIIème Partie : LES RAPPORTS ENTRE LA RFA ET
LE BENIN DE 1972 à 1980

L'objet de cette partie de notre analyse est de voir ce que sont devenues les relations entre le Bénin et la RFA à partir de 1972 quand la Révolution Béninoise s'est déclenchée. Pour cela, nous tenterons, dans un premier temps, une étude des conditions qui prévalaient alors et qui pouvaient déterminer un malaise ou une heureuse évolution dans ces relations. Nous verrons ainsi l'attitude de la RFA face aux décisions de l'ONU pour la deuxième décennie de développement au profit des pays en voie de développement en général et ceux d'Afrique en particulier. Nous ferons également un bref aperçu de la politique étrangère du Bénin, à ces moments de grands changements qu'a connus le pays. Dans un second temps, nous reprendrons chacun des domaines importants de la vie des relations entre les deux pays afin de pouvoir conclure si oui ou non ces dernières ont été influencées par le nouveau vent qui a soufflé au Bénin. Dans l'ensemble, cette partie de notre travail complètera les données de la dernière. Cela veut dire que nous ferons moins de détails sur les points que nous avons déjà abordés. Nous n'insisterons vraiment que sur les éléments nouveaux et surtout dans le domaine économique. Néanmoins, nous n'oublierons pas que le rappel de certains éléments importants à des moments opportuns devra être le bienvenu. Il convient de préciser, une fois de plus, que nous laisserons de côté l'aspect critique de la politique allemande de développement pour nous en tenir surtout aux déclarations et positions officielles du Gouvernement de la RFA en ce qui concerne cette politique.

Chapitre IX : Les conditions des rapports entre le Bénin
et la RFA de 1972 à 1980

A. - Nouvelle orientation de la politique allemande de
développement.

La politique allemande d'aide au développement de 1960 à 1970, nous l'avons vue, a été une politique de pure hésitation, une politique jamais bien définie. Elle tournait autour de la lutte que menait la RFA pour se faire reconnaître comme la seule digne de représenter toute l'Allemagne, pour empêcher les pays en voie de développement de s'allier au bloc communiste et pour enrayer la faim et la misère dans les régions du monde qui les connaissent. Ainsi, toute présence de la RFA dans un pays en voie de développement ne se voulait que "*commerciale*" et non "*politique*". Ceci a déterminé toute la première décennie de développement que l'ONU a déclarée en 1961 afin d'amener les pays industrialisés à venir en aide à ceux en voie de développement et qui devait prendre fin en 1970. Une assemblée générale de l'ONU en date du 24.10.1970, après avoir fait le point de la première décennie et tiré les leçons qui s'imposaient, a décidé de faire également de 1970-1980 une deuxième décennie de développement. Les différentes conclusions et résolutions ont été consignées dans un document appelé "*Document de la stratégie pour la deuxième décennie de développement*" que le Gouvernement allemand a approuvé le 24.10.1970 même par une lettre qu'il a adressée au Président et au Secrétaire Général de l'Assemblée Générale de l'ONU. Il s'engageait en outre à suivre les consignes contenues dans ce document pour conduire sa politique de développement au cours de cette deuxième décennie¹⁾. Mais c'est le

1) Die entwicklungspolitische Konzeption der BRD und die Internationale Strategie für die zweite Entwicklungsdekade, B.M.Z, Bonn 1971, p. 59.

11 Février 1971 que la RFA a confirmé cet engagement par l'adoption d'une conception politique de développement pour la deuxième décennie¹⁾. Ce fut alors pour la première fois dans son histoire que la RFA allait posséder une politique de développement claire, connue du public allemand comme le soulignait le Dr. Erhard Eppler, alors Ministre Fédéral de la Coopération Economique : "Avec cette conception, une vue générale est présentée pour la première fois au public en RFA sur les buts, les fondements, les programmes et méthodes de la politique de développement. Tout un chacun peut maintenant lire ce que nous faisons, où nous mettons des priorités, quels sont nos instruments. Nous avons exploité des expériences. Nous en avons tiré des leçons. Nous continuerons d'en tirer des leçons"²⁾.

Une définition sans équivoque d'aide au développement a été alors donnée par le même Ministre qui disait en substance : "l'aide au développement signifie l'investissement dans un avenir commun. Ce concept essaie de réaliser l'investissement aussi rationnel que possible, orienté selon les buts et priorités des pays en voie de développements"³⁾.

1) Ibid. p. 3 (Avant-Propos)

2) Ibid. Traduit par nous "Mit dieser Konzeption wird der Öffentlichkeit in der Bundesrepublik Deutschland erstmals eine Übersicht über Ziele, Grundsätze, Programme und Methoden der Entwicklungspolitik vorgelegt. Jedermann kann nun nachlesen, was wir tun, wo wir Prioritäten setzen, welches unsere Instrumente sind. Wir haben Erfahrungen ausgewertet, wir haben dazugelernt. Wir werden weiter dazulernen".

3) Ibid. Traduit pas nous "Entwicklungshilfe bedeutet Investition in eine gemeinsame Zukunft. Dieses Konzept versucht, die Investition so rational wie möglich zu tätigen, orientiert an den Zielen und Prioritäten der Entwicklungsländer".

D'une façon générale, cette nouvelle orientation de la politique allemande de développement, basée sur le document de la deuxième décennie de l'ONU, se propose de mettre l'accent sur les cinq éléments suivants¹⁾ :

- Stratégie globale de développement :

La RFA agira dans le sens des résolutions de l'ONU. Elle aspire à un système d'aide plus multilatérale et à des formes plus intensives de coopération bilatérale et multilatérale.

- Aide au développement intégrée:

L'aide au développement ne sera plus l'affaire réservée à l'Etat seul. La RFA encouragera l'esprit privé d'aide au développement

- Les activités ayant trait à chacun des pays :

La RFA tiendra compte des réalités et des besoins propres à chaque pays dans son aide au développement.

- Présentation et adaptation des instruments :

Compte tenu des besoins immenses des pays en voie de développement, la RFA souhaite une concentration des instruments dans les différents pays, secteurs et régions. Ici encore, la situation des pays en voie de développement doit faire l'objet d'un examen sérieux.

- Domaines particuliers : ils comportent six points qui sont :

- . Combat du chômage et du sous-emploi
- . Système de travail et d'éducation orienté sur l'environnement
- . Amélioration des structures dans les régions de l'intérieur
- . Elargissement et diversification du secteur professionnel
- . Renforcement de la capacité de planification et d'organisation des pays en voie de développement.
- . Aide directe pour l'amélioration des conditions de vie.

1) ibidem, pp. 9-10.

A partir de ce moment-là, la RFA définit les buts et fondements de sa politique de développement comme étant liés à l'encouragement du progrès économique et social des pays en voie de développement dans un système de partenaires mondiaux afin d'y améliorer les conditions de vie des populations. En même temps, la RFA reconnaît que cette aide au développement lui permettra d'élargir les échanges de produits et de services dans l'intérêt des uns et des autres sur le plan économique et sur celui de la place qu'elle cherche à se faire dans le monde politique. La RFA n'ignore pas que cette aide au développement bien menée la renforcera. Pour elle, cette aide est également un pas qui aboutira, à long terme, à l'assurance de la paix dans le monde. C'est pourquoi elle déclare que cette aide au développement est partie intégrante de toute sa politique, l'élément important dans l'engagement de ses relations extérieures. La RFA pense qu'une aide au développement efficace est celle qui procure aux différentes parties en cause une constante égalité d'intérêts. De même, elle ne cherche pas à s'immiscer dans les affaires intérieures des pays en voie de développement auxquels elle vient en aide. C'est du moins ce qui ressort de cette phrase contenue dans sa nouvelle orientation : *"La RFA n'essaie pas d'imposer aux pays partenaires des conceptions politiques, sociales et économiques. Elle décide, en coopération étroite avec le pays en voie de développement concerné et avec d'autres partenaires, les mesures qu'elle veut encourager compte tenu de ses possibilités, ses idées et son matériel"*¹⁾. Enfin, notons que parmi les conditions que doit remplir un pays en voie de développement pour bénéficier de l'aide allemande se trouve celle-ci : *"la capacité d'accueil du capital et du "know-how" étrangers dont dispose ce pays,*

1) Ibidem p. 11

ses projets de développement ainsi que les efforts personnels entrepris par lui-même en vue d'atteindre ses buts politiques de développement"¹⁾.

Ces deux citations qui ferment les parenthèses que nous avons ouvertes sur l'essentiel de la nouvelle orientation de la RFA dans sa politique d'aide au développement, sont très importantes pour la suite de notre analyse car elles nous permettront de voir ce que la RFA en fera en pratique vis-à-vis du Bénin à partir de 1972 et surtout lorsque celui-ci optera pour l'idéologie socialiste de développement en 1974. Mais avant d'aborder ce point, voyons d'abord la nouvelle conception du Bénin dans sa politique étrangère à partir de 1972.

B. - Nouvelle politique extérieure du Bénin

En parlant du déclenchement de la Révolution au Bénin dans la première partie de notre Travail, nous disions, entre autres, que cette Révolution a fait l'objet de changements considérables dans presque tous les domaines de la vie du pays et que celui de la politique étrangère n'avait pas fait exception à ce mouvement quasi général. C'est ainsi que le 30 Novembre 1972, le Président Kérékou, dans le Discours-Programme qu'il a prononcé, disait au titre de la politique extérieure : *"Les rapports du Dahomey avec les pays étrangers doivent reposer sur les principes de non-alignement, d'égalité, de respect mutuel de la souveraineté des avantages réciproques et de la dignité nationale"*²⁾. Sur cette base, le Bénin a amorcé le développement de ses relations extérieures avec presque tous

1) ibidem p. 12 ; souligné par nous.

2) Ambassade de la R.P. Bénin en RFA : Programme de Politique Générale du GMR p. 12.

les pays sans discrimination. En effet, les autorités béninoises n'ont jamais perdu de vue la difficulté sinon l'impossibilité pour un pays de vouloir se développer en vase clos quelle que soit sa grandeur ou l'option politique qui dirige l'action de son gouvernement. Le cas des pays en voie de développement tel que le Bénin serait encore plus grave si ceux-ci décidaient de se fermer à l'extérieur puisqu'ils ont besoin des capitaux étrangers pour leur décollage économique. Mais ce qui caractérise davantage la nouvelle politique extérieure du Bénin dans son ouverture aux autres pays, c'est la primauté de la formule *"Comptons d'abord sur nos propres forces et sur nos propres ressources"* sur toute autre. En d'autres termes, le Bénin n'est pas prêt à croire que l'aide extérieure seule suffit à lui assurer son développement économique et social. La nouvelle politique extérieure croit d'abord à la force de l'*"initiative créatrice des larges masses populaires"* et de leur travail. De même, la vigilance lui interdit d'accepter n'importe quelle aide qui lui vient de l'étranger. Toute aide qui porterait les germes d'un asservissement, mieux de l'exploitation de l'homme par l'homme, doit être rejetée. Mais l'aide clairement définie et qui répond aux intérêts du Bénin et du partenaire étranger est la bienvenue. Ce principe semble être respecté depuis 1972 au point de faire dire à un groupe de projet ouest-africain en 1977 : *"On ne peut discuter le fait que les nouveaux maîtres (du Bénin) ont un comportement beaucoup plus indépendant à l'égard des puissances impérialistes que leurs prédécesseurs. Ils ne sont plus des marionnettes qui dansent aux cordes des ambassadeurs étrangers."*¹⁾ C'est là une ligne d'action

1) Volksrepublik Benin : Zur Einschätzung des "revolutionären" Regimes seit 1972 in : Blätter des IZSW, Nr. 63 d'Août 1977, p. 30. Traduit par nous "Man kann nicht bestreiten, daß die neuen Herren sich den imperialistischen Mächten viel unabhängiger gegenüber verhalten als ihre Vorgänger. Sie sind nicht mehr Marionetten, die an den Schnüren der ausländischen Botschafter tanzen".

conséquence même si, dans la pratique, les choses ne sont pas toujours faciles. Nous pensons ainsi par exemple à l'année 1976 où la plupart des investissements ont été assurés par la France, la RFA et les Etats-Unis¹⁾, ce qui peut remettre en cause l'efficacité du "*comptons d'abord sur nos propres forces*" et pousser le pays dans une nouvelle dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Tout compte fait, c'est louable de compter d'abord sur ses propres forces dans une lutte qu'on a engagée pour se faire. Ce courage devait bénéficier de l'appui des pays de bonne volonté pour triompher. Nous verrons alors quelle est la position de la RFA face à cette nouvelle orientation du Bénin dans ses relations extérieures. Y a-t-il incompatibilité entre cette nouvelle politique étrangère du Bénin et l'orientation de l'aide allemande au développement à partir de 1970 ?

C. - Relations entre les deux nouvelles orientations politiques

Si l'on s'en tient seulement à l'option de développement économique de la RFA basée sur le libéralisme économique ou encore, si l'on considère uniquement la conception allemande d'aide au développement jusqu'en 1969, date de la reconnaissance officielle de la RDA comme un état à part entière, une aide basée sur l'identité d'option idéologique, il est clair que la RFA devait, sinon rompre, du moins suspendre ses relations avec le Bénin à partir de 1972 quand celui-ci a déclenché sa Révolution sans même attendre 1974 où l'option politique actuelle du Bénin a été clairement définie. Mais la présentation que nous venons de faire de la nouvelle orientation de la politique allemande de développement après la première décennie de l'ONU

1) ibidem.

et notre coup d'oeil sur la nouvelle politique extérieure du Bénin, nous font ressortir bien des éléments qui empêchent, en principe, toute suspension ou rupture des relations entre les deux pays à partir du seul motif de non-identité d'option idéologique. En effet, dans le document de la deuxième décennie décidée par l'ONU et qui a servi de guide à la RFA dans l'élaboration et la conduite de sa nouvelle politique d'aide au développement, il n'est nulle part fait mention d'une telle condition. Autrement dit, comme nous l'avons vu, la RFA a posé des conditions pour son aide à un pays en voie de développement mais n'a nullement imposé sa voie de développement à ces pays puisqu'elle ne veut pas s'immiscer dans leurs affaires intérieures. De plus, parmi les conditions qu'elle a posées, le Bénin remplit déjà un certain nombre par le déclenchement de sa Révolution. Il s'agit surtout de la ferme volonté de ce dernier pays de se développer, de lutter contre la misère et la pauvreté de ses habitants et en comptant d'abord sur ses propres forces et sur ses propres ressources. Voilà pourquoi, a priori, la RFA devait être disposée à continuer ses relations avec le Bénin et même conséquemment chercher à les améliorer à partir de 1972.

Du côté béninois, la poursuite des relations avec la RFA ne rencontre aucun obstacle puisque le pays a pris la ferme résolution de coopérer avec tous les autres sans discrimination pourvu que ce soit sur des bases d'égalité, de respect mutuel de la souveraineté et des avantages réciproques. C'est d'ailleurs pour respecter ce principe et surtout pour se défaire des liens trop étroits qui existaient entre lui et certains autres, qu'il a préconisé la révision des accords de coopération avec eux aux termes d'un point du Discours-Programme du Gouvernement Militaire Révolutionnaire qui dit : *"Ainsi, les accords de coopération économique, culturelle et de la défense qui nous*

lient avec certains pays amis doivent être révisés"1).

Devant toutes ces conditions remplies de part et d'autre, nous sommes en droit de conclure que les relations entre le Bénin et la RFA ne seront pas affectées par le déclenchement de la Révolution au Bénin et qu'elles pourront même connaître des lendemains meilleurs. Mais en a-t-il été effectivement ainsi de 1972 à 1980 ? La réponse à cette question fondamentale nous amène à reprendre la plupart des différents domaines de la vie de la coopération entre les deux pays tels que nous les avons étudiés entre 1960 et 1972. Un jugement général des différents éléments d'appréciation que nous fournira ce développement permettra, à la fin, de dire si oui ou non ces relations, amorcées comme nous savons, ont satisfait à notre attente pendant la période qui nous intéresse désormais : 1972 à 1980.

1) Programme de Politique Générale du G.M.R., op. cit.

Chapitre X : Relations Diplomatiques

Le déclenchement de la Révolution au Bénin le 26 Octobre 1972 et l'adoption du Marxisme-Léninisme le 30 Novembre 1974 comme voie de développement dans ce pays n'ont pas porté préjudice aux bonnes relations diplomatiques qui existaient entre le Bénin et la RFA depuis 1960. Nous verrons ceci à travers la permanence des missions diplomatiques de l'un et l'autre des deux pays ainsi que la régularité des contacts intermittents enregistrés de part et d'autre.

A. - Contacts permanents

Il s'agit de voir ici la vie de l'Ambassade du Bénin à Bonn, à partir de 1972 ainsi que celle de l'Ambassade de la RFA à Cotonou à partir de la même date.

a) Côté béninois

Après le départ du Dr. Ewagnignon qui a servi plus de sept ans en qualité d'Ambassadeur du Bénin en RFA, c'est M. Tévoedjrè Virgile qui a pris la relève à ce poste de 1973 à 1975. Son premier Conseiller s'appelait Agbo Charles. En 1976 M. Adjibadé Tiamiou devint Ambassadeur du Bénin à Bonn avec pour premier Conseiller M. Tonoukouin Lucien, postes qu'ils occuperont jusqu'en 1981 où le premier devint Ministre des Affaires Etrangères et le second, Ambassadeur du Bénin à Accra au Ghana.

Il est à noter que la mission diplomatique du Bénin à Bonn qui continue de compter le Danemark, la Suède, la Norvège, la Suisse et l'Autriche dans sa Juridiction,

avait joué un rôle très important - comme c'était également le cas des autres missions diplomatiques du Bénin à l'étranger -, celui qui consistait à plus que jamais assurer au Bénin la crédibilité tant auprès des interlocuteurs officiels que de l'opinion du public allemand. En d'autres termes, les représentants du Bénin à Bonn avaient expliqué les changements politiques intervenus dans leur pays aux autorités et au public allemands qui les ont acceptés. Ainsi, le Bénin a pu bénéficier d'une attention particulière et de la considération en RFA. Son expérience révolutionnaire n'a pas été critiquée par le Gouvernement allemand qui semble ainsi respecter son orientation propre. La continuation de l'aide allemande au Bénin et même son amélioration que nous verrons plus tard, témoignent des résultats satisfaisants auxquels les efforts des missions ont abouti. Le travail de l'équipe actuelle, avec à sa tête M. Boukary Guy Mory, va dans le même sens.

b) Côté allemand

Le Dr. Wand, Karl, Ambassadeur de la RFA qui a assisté à la naissance de la Révolution au Bénin, est demeuré à son poste jusqu'en Juillet 1975. M. Heldt, Hans-Joachim a pris sa relève de Septembre 1975 à Mai 1978. Puis vint le tour de M. Nakonz, Christian qui a servi en qualité d'Ambassadeur de la RFA au Bénin d'Août 1978 à Février 1980. Enfin M. Papenfuß, Dieter dirige la mission diplomatique de la RFA à Cotonou depuis le 2 Juin 1980.

Ici encore, il convient de mentionner le rôle non négligeable qu'ont dû jouer les différents ambassadeurs de la RFA en service au Bénin dans le cadre de la continuation et du développement des liens d'amitié et de coopération qui existent entre les deux pays. En effet, ces différents ambassadeurs, mieux écoutés que quiconque dans leur pays surtout par les autorités gouvernementales,

ont dû rendre compte fidèlement des réalités de la Révolution béninoise qui, du reste, n'est dirigée contre aucun pays (pas contre la RFA en tout cas).

A côté de ces contacts permanents, les contacts bilatéraux intermittents ont gardé leur tradition.

B. - Les contacts bilatéraux intermittents

Comme par le passé, ils ont permis aux responsables des deux peuples de se rapprocher davantage les uns des autres, de mieux connaître les réalités de chacun de leurs pays pour mieux s'entraider.

a) Côté béninois

Depuis 1972, nombreux sont les Ministres béninois qui sont arrivés en RFA. Ces déplacements se situent dans le cadre des visites de travail. Au nombre de ces Ministres, il faut citer : M. Alladayé, alors Ministre des Affaires Etrangères et MM. Ohouens, Dossou, Biauou, Azonhiho et Azodogbêhou. La délégation conduite par M. Dossou, ex-Ministre du Plan, a été reçue par Mme. Hildegard Hamm-Brücher, alors Ministre Adjoint des Affaires Etrangères de la RFA. Cette délégation a ensuite été reçue par le Secrétaire d'Etat du Ministère, M. Günther Van Well, pour un entretien consacré essentiellement à la coopération politique et économique entre les deux pays¹⁾. Quant à M. Azonhiho, il a fait une visite officielle à la Radio Sarroise en Décembre 1978. Enfin, M. Azodogbêhou, ex-Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, était à Berlin en 1980 sur l'invitation de la Fondation allemande pour le Développement International dans le cadre des discussions sur une conférence de ladite Fondation qui devait avoir lieu en 1981 pour les pays africains franco-

1) A.F.P. du 27 Avril 1978.

phones. Cette conférence était une série de réunions régionales qui devaient traiter des questions de la réalisation de projets de coopératives rurales et des campagnes spéciales pour chacun des pays. Il faut également mentionner la visite faite par M. Megnassan Thomas, Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère béninois de l'Information, à M. Klumpp Werner, Ministre sarrois de l'Economie, le 4 juin 1980.

b) Côté allemand

Comme cela a été le cas des autorités béninoises en RFA, le mouvement des personnes officielles allemandes au Bénin a été considérable. Nous voulons particulièrement parler de quelques unes de ces personnes. Il s'agit de Mme. Hamm-Brücher, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la RFA, qui a visité le Bénin du 5 au 7 Mai 1978 et y a eu des entretiens politiques de haut niveau avec les autorités béninoises. Du 21 au 29 Juin 1978, ce fut le tour de M. Alwin Bruck, Secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère Fédéral de la Coopération (BMZ). Sa visite a été marquée par deux faits importants : la pose de la première pierre de la Radio-Parakou et la signature de la garantie des capitaux, deux actes sur lesquels nous reviendrons plus tard. Le 30 Juin 1978, M. Rainer Offergeld, Ministre de la Coopération Economique, a fait une courte visite au Bénin et s'est entretenu une demi-journée avec le Président. Enfin, M. Wischnewski visita le Bénin du 8 au 9 Juin 1979 en tant que Ministre d'Etat à la Chancellerie Fédérale.

Tout cela justifie notre affirmation que les relations diplomatiques entre les deux pays n'ont pas connu de préjudices nés de la Révolution béninoise. Sur ce, il serait inutile de revenir sur la circulation des personnes à laquelle nous avons consacré un développement suffisant dans la deuxième partie de notre analyse et qui reste inchangée.

De même, un retour aux rapports indirects entre le Bénin et la RFA ne nous paraît pas nécessaire. Une fois que les relations diplomatiques entre les deux pays continuent de bien se porter, il est clair que ces rapports indirects, tels que nous les avons vus, demeurent. De plus, la RFA a réitéré sa détermination d'être le porte-parole des pays en voie de développement auprès des autres puissances économiques et ceci dans sa nouvelle orientation d'aide au développement amorcée en 1971.

Dans ces conditions, nous pensons passer aux relations économiques où, sans aucun doute, de nouveaux éléments ont dû voir le jour entre les deux pays.

Chapitre XI : Rapports Economiques

Si les relations diplomatiques entre le Bénin et la RFA constituent, comme nous l'avions dit, le support de leurs relations économiques, il ne fait alors aucun doute que les deux pays continuent d'entretenir de bons rapports économiques après le déclenchement de la Révolution au Bénin compte tenu de l'excellente évolution de leurs relations diplomatiques telles que nous venons de les voir. De plus, un passage de l'interview accordé à Cotonou le 12 Août 1974 par le Président Kérékou à des journalistes allemands de la Télévision allemande conduits par Monsieur Cramer, témoigne bien de la continuation sans faute de ces relations économiques après 1972. Il disait en substance : *"Ces nombreux et laborieux téléspectateurs (allemands) seraient peut-être aussi intéressés de savoir que leur Etat a été le premier pays auquel le Gouvernement Militaire Révolutionnaire ait confié l'un des plus grands projets économiques dès son avènement au pouvoir à savoir, la construction de l'huilerie de Bohicôn, il y a de cela un an"¹⁾*. L'excellence des relations diplomatiques et économiques entre les deux pays se laisse surtout découvrir dans la cérémonie de présentation des lettres de créance d'un nouvel ambassadeur de la RFA au Bénin le 22 Septembre 1978. D'abord, ce sont les mots du nouvel ambassadeur, Monsieur Christian Nakonz, qui ont fait allusion à la continuité des liens entre les deux pays et ceci depuis leur naissance en 1960 : *"En qualité d'Ambassadeur dans votre pays, j'ai pour tâche de continuer à développer la coopération entre nos deux pays dans tous les domaines et à tous les niveaux dans l'esprit de l'amitié qui lie le*

1) Daho-Express du 13 Août 1974.

peuple allemand et le peuple béninois depuis de nombreuses années et dans l'esprit d'une coopération de partenaires à égalité de droits"1).

A cette occasion, le Président Kérékou a exalté la continuité des liens d'amitié et de coopération qui existent entre les deux pays en déclarant : "... En effet, depuis l'établissement des relations diplomatiques en Août 1960 entre nos deux pays, nous n'avons cessé d'enregistrer en réalité que des actes positifs et cela, grâce aux bons rapports de compréhension mutuelle, qui ont toujours existé entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Populaire du Bénin et plus particulièrement, depuis l'avènement chez nous, au Bénin, du Gouvernement Militaire Révolutionnaire le 26 Octobre 1972. Et c'est bien là, la preuve concrète que des régimes à option politique et économique différentes, peuvent parfaitement s'entendre et coopérer de façon dynamique et fructueuse, lorsque leurs dirigeants sont animés de bonne volonté, et qu'ils sont réellement conscients de l'importance et de la portée de leurs responsabilités nationales respectives"2).

Enfin, pour insister particulièrement sur les relations économiques, le même Président devait continuer plus loin en ces termes : "Cette volonté politique de non-alignement, d'égalité, de respect mutuel de la souveraineté, des avantages réciproques et de la dignité nationale, est la base même des nouveaux rapports de coopération entre nos deux pays, et dont les heureuses matérialisations sont illustrées, non seulement par les échanges de visites des hauts responsables de nos deux gouvernements, mais aussi pour une coopération économique dynamique et fructueuse, et qui n'entame en rien l'indépendance nationale de chacun de nos deux pays amis"3).

1) Ehuzu du 25 Septembre 1978.

2) *ibidem*, op. cit.

3) *ibidem*, op. cit.

Tout cela lève le voile qui couvre les rapports entre les deux pays et montre que les deux partenaires économiques n'ont pas été gênés dans la différence de leurs options de développement à partir de 1972.

Notre but à présent est de voir comment cette continuité s'est-elle manifestée dans les différents secteurs de la vie des rapports économiques entre les deux pays. En d'autres termes, nous nous proposons de connaître l'évolution de ces rapports à partir de 1972. Mais avant, faisons tout d'abord connaissance des différents accords qui ont existé entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980, d'un côté, puis de l'autre, de l'évolution générale de l'Economie béninoise pendant la même période.

A. - Les accords économiques et commerciaux entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980

Nous y distinguerons trois catégories d'accords

- Ceux des accords du 19 Juin 1961 qui ont été reconduits
- Ceux qui ont été modifiés
- Les nouveaux accords entre les deux pays.

Le premier point concerne l'accord économique et le protocole sur les rapports de navigation maritime du 19 Juin 1961¹⁾ dont nous avons déjà parlé. Ainsi, le Bénin continuera de bénéficier de la non-discrimination dans ses échanges avec la RFA. Il ne subira pas non plus de discrimination dans ses rapports de navigation maritime avec ce même pays.

Le deuxième point a rapport à l'accord de coopération économique et technique signé le 19 Juin 1961 et par lequel

1) Cet accord ainsi que ceux qui suivent sont contenus dans : BMZ, Übersicht über die bilaterale wirtschaftliche Zusammenarbeit mit der Volksrepublik Benin, p. 8

Le Bénin bénéficie de l'appui de la RFA dans la réalisation de certains projets destinés à son développement. Cet accord a été remplacé par un autre, un accord-cadre de coopération technique signé le 29 Juin 1978 à Cotonou. Il s'agit d'un accord en huit articles et qui actualise l'accord de coopération économique et technique de 1961. Il expose les conditions de base de la coopération technique entre les deux parties et leur laisse la possibilité de conclure des *"arrangements complémentaires relatifs à des projets particuliers de coopération technique"*¹⁾ comme le souligne l'article 1er. Ces projets particuliers de coopération dénommés *"arrangements de projet"* pourront, aux termes de l'article 2 dudit accord, prévoir l'assistance par la RFA, entre autres, dans les domaines suivants :

- les centres de formation, de consultation, de recherche et autres au Bénin;
- établissement de plan d'études et d'expertise
- autres domaines de coopération sur lesquels les deux parties se seraient mises d'accord.

Quant à l'assistance technique elle-même, elle pourra être apportée ²⁾ :

- a) en envoyant des experts
- b) en fournissant du matériel et les équipements
- c) en assurant la formation et le perfectionnement de personnel technique, de cadres et de scientifiques béninois.

Le Gouvernement de la RFA s'oblige, entre autres, à assumer :

- la rémunération des experts envoyés
- leur logement

1) Accord de Coopération technique entre le Gouvernement de la République Populaire du Bénin et le Gouvernement de la RFA, Ambassade du Bénin à Bonn.

2) *ibidem.*

- leurs voyages de service
- le transport et l'assurance du matériel jusqu'au lieu d'implantation du projet
- la formation et le perfectionnement de personnel technique, de cadres et de scientifiques béninois
- que les experts envoyés fassent bien leur travail et dans le respect de la souveraineté du Bénin.

Le Gouvernement de la République Populaire du Bénin prend, pour ce qui le concerne, les engagements suivants :

- fournir les terrains et bâtiments nécessaires pour la réalisation d'un projet,
- exempter le matériel des diverses taxes,
- assurer les frais de fonctionnement et d'entretien afférents aux projets,
- fournir les experts et personnel auxiliaire béninois nécessaires dans chaque cas,
- veiller à ce que les Béninois prennent la relève des experts allemands,
- reconnaître les diplômes obtenus par les Béninois en RFA,
- accorder l'appui nécessaire aux assistants techniques allemands et
- assurer la protection de la personne et des biens des experts envoyés.

Comme nous pouvons bien le constater, il s'agit là d'un accord entre partenaires qui, sur la base des liens d'amitié existant entre leurs deux peuples, sont décidés à encourager leur progrès économique et social et à approfondir leurs relations par une coopération technique plus adaptée. Ceci est d'autant plus vrai qu'une comparaison de cet accord avec celui de 1961 permet de conclure que ce dernier était en quelque sorte, un contrat unilatéral qu'offrait la RFA aux pays en voie de développement qui voulaient coopérer avec elle sur le plan technique. On a

l'impression que la RFA avait posé des conditions et qui-
conque voulait coopérer avec elle, n'avait qu'à signer ce
qu'elle avait déjà élaboré. Or, dans le présent accord-
cadre, une certaine marge de manoeuvre est laissée au Bénin.
C'est ainsi que presque tout l'article 4 (sauf l'alinéa a)
est orienté vers l'attitude à adopter par un expert alle-
mand envoyé au Bénin, notamment :

- l'expert ne doit pas s'immiscer dans les affaires inté-
rieures du Bénin ;
- il doit observer les lois en vigueur dans le pays et
respecter les us et coutumes en place;
- il ne doit exercer aucune activité lucrative autre que
celle dont il a été chargé et
- il doit coopérer dans un esprit de confiance avec les
services officiels du Bénin.

Tout cela ne figurait pas dans l'accord de 1961. Ces
précautions poursuivent un seul et même but : le Bénin
ne souhaite pas que les experts allemands profitent de
leur titre d'assistants techniques pour s'immiscer dans
ses affaires intérieures et porter atteinte à sa souve-
raineté.

Enfin, le dernier point a trait aux nouveaux accords
conclus entre les deux pays de 1972 à 1980. Ici, nous
parlerons en tout premier lieu du traité entre le Bénin
et la RFA, relatif à l'encouragement et à la protection
mutuelle des investissements de capitaux et signé le 29
Juin 1978 à Cotonou lors de la visite de Monsieur Alwin
Brück, Secrétaire d'Etat parlementaire. Jusque-là, le
Bénin n'avait jamais conclu un tel accord avec la RFA.
Ainsi, malgré les conditions relativement sécurisantes,
nous avons vu combien l'apport de l'investissement privé
a été, sinon inexistant, du moins très négligeable dans
les rapports économiques entre les deux pays. A partir

de 1972 et surtout de 1974, les investisseurs privés allemands ont dû se méfier davantage du Bénin compte tenu de son orientation politique. Nous n'en voulons pour preuve que certains investissements qui, normalement prévus au Bénin, se sont vus au dernier moment dirigés vers des pays voisins comme nous le confiait un des responsables politiques allemands.

Aussi, pour rassurer les investisseurs privés allemands et pour promouvoir l'aide privée en capitaux, le Bénin a-t-il décidé de conclure avec la RFA un tel traité. Celui-ci comprend 13 articles complétés par un protocole de 8 articles additifs et qui définit les conditions des investissements privés dans l'un et l'autre des deux pays en question. Dans l'ensemble, le traité assure à ces investisseurs le même traitement que celui dont bénéficient les ressortissants d'un pays tiers dans les limites prévues par son article 3 dont l'alinéa 3 stipule :

"le traitement ainsi accordé ne s'étendra pas aux avantages consentis par une partie contractante à ses propres ressortissants et sociétés ou aux ressortissants et sociétés des pays tiers, en accomplissement de ses obligations découlant soit de son appartenance à une union monétaire, une union douanière, un marché commun ou une zone de libre échange, soit de son association avec l'un ou l'autre de ces derniers"¹⁾.

De plus, les investissements sont régis par le Droit International en ce qui concerne leur protection et leur sécurité. En cas d'expropriation pour les seules raisons d'utilité publique, les investisseurs seront indemnisés. Il est également prévu de dédommagements pour les pertes subies par l'effet d'une guerre ou d'un conflit armé, d'une révolution, d'un état d'urgence national ou d'une émeute.

1) Traité entre le Bénin et la RFA relatif à l'encouragement et à la protection mutuelle des capitaux ;
Ambassade du Bénin à Bonn.

Enfin, les mesures de règlement des différends éventuels sont également prévues. Elles vont des gouvernements des deux parties contractantes au tribunal d'arbitrage.

Mais ce qui est encore plus intéressant à savoir de ce traité, ce sont les difficultés liées à son paragraphe et nées de son article 4 qui dit : "*Chaque partie contractante garantit aux ressortissants ou sociétés de l'autre partie contractante le libre transfert du capital investi et du produit de ce capital et, en cas de liquidation, du produit de la liquidation*". Or, lors de la signature du traité, le protocole auquel nous avons fait allusion plus haut et qui constitue l'ensemble des arrangements considérés comme formant partie intégrante du traité, prévoit dans son article 4¹⁾ : "*Par dérogation à l'article 4 (du traité), chaque partie contractante peut se réserver le droit de limiter le libre transfert du produit du capital et du produit de la liquidation dans la mesure où l'exige sa balance des paiements... Dans tous les cas, cependant, le transfert suivant sera au moins²⁾ assuré :*

aa) *le transfert annuel des produits d'un montant équivalent à 20% au maximum des bénéfices nets;*

bb)³⁾ *en cas de liquidation, le transfert de 20% du produit net de la liquidation.*"

Cette dérogation à l'article 4 du traité a fait l'objet de discussions houleuses de la part des deux parties. En effet, le traité a été signé par la partie allemande mais non paraphé par elle à cause des conditions contenues dans notre précédente citation. Une nouvelle commission bénino-allemande a travaillé du 1er au 5 Décembre 1980 pour aboutir à la suppression d'"au moins" et d'"au maximum"

1) (4) Ad article 4.

2) Souligné par nous.

3) idem.

souligné par nous ainsi que de tout le sous-alinéa "bb", compromis qui permettra le paraphe allemand.

A part ce traité, un autre accord très important est intervenu entre le Bénin et la RFA pendant la période qui nous intéresse. Il s'agit de l'accord de la remise gracieuse des dettes par la RFA au Bénin, accord signé le 8 Juin 1979. La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (UNCTAD) avait recommandé aux nations riches de remettre aux pays en voie de développement les dettes que ceux-ci ont contractées. Ainsi, l'Ambassade du Bénin à Bonn a fait, en 1978, la demande de cette remise des dettes de son pays à la RFA qui, conformément aux recommandations de l'UNCTAD, a été le premier pays nanti, à faire au Bénin cette remise gracieuse des dettes. Cet accord a été signé à Cotonou le 8 Juin 1979 par Monsieur Wischnewski lors de sa visite au Bénin. Par cet acte, la RFA a ainsi remis au Bénin 34,4 millions DM soit environ 4 milliards de FCFA¹⁾.

Tels sont les accords gouvernementaux intervenus entre les deux partenaires de 1972 à 1980. Il ne nous restera qu'à voir les différents accords de projets dès que nous aborderons les rapports économiques dans leurs détails, en particulier dans leurs aspects d'aide en capitaux et en assistance technique.

Mais bien avant d'en arriver là, il apparaît opportun de faire un bref aperçu de l'évolution de l'économie béninoise à partir de 1972. Ceci nous permettra de comprendre, entre autres, pourquoi le Bénin avait besoin de capitaux étrangers en général et de ceux de la RFA en particulier pour son redressement économique.

1) Chiffres fournis par l'Ambassade du Bénin à Bonn.

B. - L'évolution de l'économie béninoise de 1972 à 1980

Ce n'est pas seulement l'évolution proprement dite qui nous intéresse ici mais plutôt, et surtout, les conditions qui la déterminent. En fait, l'arrivée des Militaires au pouvoir le 26 Octobre 1972 constitua le point de départ de l'orientation nouvelle du développement économique du Bénin. Il s'agit de réaliser, petit à petit dans le pays, l'instauration d'un développement socialiste planifié. Fidèle au Discours-Programme du 30 Novembre 1972 et au Discours d'Orientation du 30 Novembre 1974 où la voie du développement socialiste basée sur les principes du Marxisme-Léninisme a été proclamée, l'Etat béninois a décidé de joindre le geste à la parole et appliquer un certain nombre de décisions prises et qui devaient permettre au pays d'aspirer à un développement démocratique, indépendant et planifié. Les sociétés qui jouaient un rôle capital dans l'économie béninoise et qui, jusque-là, étaient dans les mains des étrangers, se sont vues désormais placées sous le contrôle de l'Etat qui les a totalement achetées ou qui en a acquis une participation dominante à des conditions équitables et mutuellement convenues.

Les principaux exemples de cette prise en charge des secteurs vitaux de l'économie du pays par l'Etat sont : l'électricité et l'eau, les banques, la redistribution du pétrole, les textiles, la brasserie, le broyage de clinker, les transports, le transit et le commerce de gros et de demi-gros.

Somme toute, le taux de croissance réel de l'économie béninoise à partir de 1974 s'est maintenu au-dessus de 3%¹⁾ selon les estimations ; il est à noter qu'il est difficile

1) Mémoire du Bénin, ONU 1981 p. 12.

d'estimer ce taux au Bénin en l'absence d'indice général des prix intérieurs, et dans une situation où l'inflation forte de l'économie mondiale exerce une influence importante sur l'économie de ce pays.

La croissance et la structure du produit intérieur brut représentées dans le tableau en annexe¹⁾, font état d'un nombre de remarques dont les plus importantes nous paraissent :

- une baisse des exportations (de 28,5 millions FCFA en 1970 - 1972 à 23,5 millions FCFA en 1976 - 1978)
- une forte croissance des importations (de 36,6 millions FCFA en 1970 - 1972 à 46,3 millions FCFA en 1976 - 1978).

Ainsi, devant les mesures de prise en main des secteurs vitaux de son économie qui, comme nous venons de le brosser, suit le sillage de la crise que connaissent ses pairs sur le plan mondial, le Bénin devait, tout en comptant sur ses propres forces et ses propres ressources à partir de 1972, faire appel à l'aide extérieure et aux investissements étrangers pour son développement. La RFA étant son partenaire no. 2 dans les années 60, nous allons voir maintenant quelle est sa participation dans la lutte sans merci que le Bénin a menée pour sa survie entre 1972 et 1980. Nous tenterons de rechercher cette participation de la RFA dans les domaines ci-après : les rapports commerciaux entre les deux pays, les investissements allemands au Bénin, l'assistance technique à ce même pays et enfin les dons reçus par le Bénin de son partenaire, la RFA.

I - Rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980.

Une vue générale sur les échanges extérieurs du Bénin avant de dégager ceux particuliers avec la RFA nous semble

1) Cf. Annexe : Comptes économiques du Bénin et dépenses imputées au Produit intérieur brut aux prix courants du marché ; ibidem, pp. 13 et 14.

adéquate. Aussi voulons-nous d'abord souligner certaines caractéristiques du commerce extérieur du Bénin pendant la période qui entre dans notre champ de recherche. C'est seulement après cela que nous pensons traiter la part de la RFA dans ces échanges du Bénin avec l'extérieur.

A. - Evolution des échanges extérieurs du Bénin de 1972 à 1980.

D'une façon quasi générale, le commerce extérieur du Bénin, durant la période ci-dessus mentionnée, se caractérise par un déséquilibre profond entre les exportations et les importations, déséquilibre qui ne cesse de s'accroître depuis la période que nous avons déjà étudiée et qui va de 1960 à 1972. Pour ne prendre qu'un exemple, nous dirons qu'en 1978, la valeur des importations s'élevait à 60.212 millions FCFA¹⁾ tandis que celle des exportations ne s'élevait qu'à 5.776 millions selon les statistiques douanières. Le taux de couverture des importations par les exportations est devenu particulièrement critique en évoluant de 39% en 1972 à 9,6 % en 1978 toujours selon les statistiques douanières²⁾. Tout comme nous l'avons vu dans notre deuxième partie, les exportations béninoises sont constituées par des matières premières dont les plus importantes sont les produits du palmier à huile et ceux du coton alors que les importations englobent les produits manufacturés.

Ce déséquilibre inquiétant dans la balance commerciale du Bénin est surtout dû à la chute des exportations traditionnelles du pays, notamment celles du palmier à huile, du café, du coton, de l'arachide, pour ne citer que ces produits-là. Le manque de compensation de la chute des

1) Mémoire du Bénin, op. cit., p. 25.

2) Ibidem.

exportations de ces derniers par d'autres, explique cet état de choses et est inhérent à la volonté des populations béninoises d'accorder la priorité à la culture des produits vivriers au détriment des cultures d'exportation. Le tableau ci-après retrace ce déséquilibre grave que connaît la balance commerciale du Bénin de 1972 à 1978.

Tableau no. 14 : Commerce extérieur du Bénin
(en millions de dollars us)

	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
Importations	93	112	148	197	219	246	267
Exportations	36	44	43	32	23	31	26

Source : ONU, Monthly Bulletin 4/81

A tout cela, s'ajoute le problème plus que jamais grave de la détérioration des termes de l'échange dans le commerce extérieur, phénomène qui pèse lourdement sur les économies des pays en voie de développement en général et sur celles des pays étroitement liés à des monnaies instables en particulier comme c'en est le cas du Bénin dont le franc CFA flotte avec le franc français depuis 1972. Le fonds de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex), institution de la CEE au profit des pays associés, a permis au Bénin d'atténuer quelque peu les difficultés dans son commerce extérieur mais cela ne suffit pas pour enrayer totalement le mal.

Le tableau suivant montre bien cette dégradation alarmante des termes de l'échange dans le commerce extérieur du Bénin de 1971 à 1978.

Tableau no. 15 : Termes de l'échange
(Base 1970 = 100)

Source : Comptes de la Nation.
INSAE, Août 1980, Cotonou.

	Indice des prix à l'exportation	Indice des prix à l'importation	Termes de l'échange
1971	96,1	97,4	98,6
1972	83,7	105,53	79,3
1973	106,5	112,3	94,8
1974	137,9	149,8	92,0
1975	127,9	173,7	73,6
1976	136,5	198,6	68,7
1977	175,2	224,7	78,0
1978	185,6	240,0	77,3

Après ce bref regard sur le commerce extérieur du Bénin de 1972 à 1980, passons maintenant aux échanges commerciaux entre le Bénin et la RFA pendant la même période.

B. - Echanges Commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980

L'accord économique et commercial du 19 Juin 1961 entre les deux pays étant reconduit à partir de 1972, leurs rapports commerciaux ont été normalement poursuivis jusqu'en 1980. Comme nous l'avons vu au sujet du commerce extérieur du Bénin pendant la même époque, les produits échangés entre les deux pays n'ont pas fondamentalement changé. C'est ainsi que nous retrouvons, du côté béninois, les exportations en direction de la RFA se constituer par les produits du palmier à huile, le coton, le cacao, le café et l'arachide tandis que les importations en provenance de la RFA concernent en particulier les produits textiles,

les voitures automobiles, les produits vivriers, les produits de pétrole, des machines et des objets électroniques.

Dans l'ensemble, le commerce de la RFA avec le Bénin peut se retracer dans le tableau ci-après :

Tableau no. 16 : Echanges de la RFA avec le Bénin
(en millions de DM)

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Importations									
en provenance									
du Bénin	25,6	23,3	15,6	14,8	14,3	10,1	6,2	12,0	23,2
Exportations									
en direction									
du Bénin	17,4	18,8	27,8	32,5	39,3	54,7	41,1	37,6	28,9

Source : Statistisches Bundesamt, in : BMZ, Benin 1981, p. 6.

De ce tableau, nous pouvons tirer les conclusions suivantes : le déséquilibre observé dans les échanges du Bénin avec l'extérieur d'une façon générale s'agissant des importations supérieures aux exportations, n'a pas épargné les rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980. De 1972 à 1978, les valeurs des exportations du Bénin en direction de la RFA n'ont cessé de baisser (25,6 millions DM à 6,2 millions DM en 1978 !).

Parallèlement à cela, les valeurs des importations béninoises en provenance de la RFA ont augmenté continuellement, soit de 17,4 millions DM en 1972 à 54,7 millions DM en 1977.

Il faut peut-être espérer que la légère remontée de la valeur des exportations du Bénin en direction de la RFA à partir de 1979 et la baisse relative de ses importations à partir de 1978 permettront à la balance commerciale du Bénin d'être positive dans ses échanges avec la RFA à

l'avenir comme cela a été le cas dans les années 60 selon les résultats des analyses que nous avons faites dans la deuxième partie de notre travail.

Nous pouvons aller un peu plus dans les détails de ces échanges entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980 en présentant le tableau suivant relatif au commerce extérieur de la RFA de 1976 à 1980 selon les statistiques allemandes.

Tableau no. 17 : Commerce extérieur de la RFA
(en 1000 dollars us)

	1976	1977	1978	1979	1980
<u>Importations en provenance du Bénin</u>	5658	4281	3072	6425	12874
<u>Exportations en direction du Bénin</u>	15646	23723	20296	20495	15852
Solde positif (+) ou négatif (-)	+9988	+19442	+17224	+14070	+2978
<u>Principaux Produits d'importation :</u>					
légumes, fruits	24	104	-	-	47
café, thé, cacao, épices	225	1181	2233	3562	9431
nourriture pour animaux	3362	2861	524	880	1531
- corps gras, huiles plantes	1771	-	42	925	1294
- fil, étoffe, etc...	28	-	7	188	96
- habillements et accessoires	177	-	250	831	295
<u>Principaux Produits d'exportation :</u>					
boissons	429	1200	146	731	1293
toile de laine et dérivés	92	88	55	36	163
tissus imprimés et autres	1029	745	684	1320	989
huiles et savons de lessive	71	64	163	212	172
produits synthétiques	110	93	35	151	171
produits chimiques	198	240	112	105	138
fil, étoffes	7100	12421	10556	5172	5656
produits de matières minérales	87	124	109	171	158
fer, acier	77	235	138	212	462
produits métalliques	217	277	233	272	312
automobiles et consorts			229	192	146
machines de travail pour buts particuliers	950	2295	829	1005	1002
machines pour buts divers			583	4191	831
machines de bureau et ordinateurs			111	105	104
appareils de technique d'information, de télé, de radio	250	643			
machines électriques			270	629	396
engins	2984	2680	2556	2431	889

Source : Statistik des Auslandes Länderkurzbericht, Benin 1981, p. 17

De ce tableau, il se dégage surtout le solde positif que la RFA a enregistré dans ses échanges commerciaux avec le Bénin. Cela signifie que ce solde trop positif au profit de la RFA est négatif pour le Bénin.

Malgré tout, la RFA demeure le 2ème grand partenaire commercial du Bénin derrière la France. C'est dire que les rapports commerciaux entre le Bénin et la RFA ont, non seulement continué leur tradition après 1972, mais aussi évolué de façon spectaculaire en dépit de la balance commerciale déficitaire du Bénin dans leurs échanges, ce qui est lié à l'ensemble de son commerce extérieur et non propre à ses échanges avec la RFA.

Le tableau qui suit, illustre bien cette deuxième place que la RFA a conservée dans ses relations commerciales avec le Bénin

Tableau no. 18 :

a) Les principaux fournisseurs du Bénin
(en millions de dollars us)

	1973	1974	1975	1976	1977
RFA	7,9	12,6	14,7	15,6	20,2
France	40,4	51,3	56,1	65,5	57,5
Grande Bretagne et Irlande du Nord	6,1	11,9	24,5	23,5	31,5
Pays-Bas	5,7	9,0	12,3	12,6	14,6
Italie	3,7	4,7	2,8	2,2	4,8
USA	5,1	10,4	13,2	12,9	13,6
Japon	3,5	5,9	8,4	16,5	12,5

b) Les principaux clients du Bénin

	1973	1974	1975	1976	1977
RFA	5,3	2,2	2,4	0,8	2,6
France	15,5	9,6	8,6	7,2	7,7
Pays-Bas	4,3	2,1	2,2	1,4	4,2
Grande Bretagne et Irlande du Nord	0,2	0,3	0,6	1,8	2,4
Italie	2,5	0,5	1,2	0,3	0,3
Japon	2,1	2,7	-	4,2	6,3

Source : Cf. tableau précédent

Une brève étude des rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980 montre que les relations entre les deux pays dans ce domaine n'ont pas été non plus affectées par l'orientation économique du Bénin à partir de 1972. Mais l'évolution de ces échanges fait ressortir désormais un solde très positif de la balance commerciale en faveur de la RFA contrairement à ce que nous avons vu entre 1960 et 1972. Ce revers de situation a contribué davantage au déficit de la balance commerciale du Bénin qui, autrefois, n'avait compté que sur deux pays européens, le Danemark et la RFA, pour réduire un tel déséquilibre au niveau de ses échanges extérieurs en général.

Le prochain point de notre analyse s'occupera d'un domaine aussi important des rapports économiques entre les deux pays : ce sera leur coopération financière.

II - Les investissements de la RFA au Bénin de 1972 à 1980

Nous allons procéder comme jusqu'ici en distinguant les investissements publics et les investissements privés bien que ce dernier aspect ne soit pas satisfaisant malgré

tous les efforts déployés par le Bénin pour les attirer. Mais contrairement à ce que nous avons fait précédemment, nous allons laisser tomber la distinction "*investissements publics directs*" et "*investissements publics indirects*" pour éviter un détail abondant surtout que nous risquons de nous répéter dans un développement éventuel du deuxième élément de notre distinction. Au reste, nous nous en tiendrons à notre recherche d'évolution des rapports entre les deux pays de 1972 à 1980.

A. - Les investissements publics

Les investissements publics allemands au Bénin, pour la période qui nous intéresse, sont relativement nombreux, tant la coopération financière amorcée par la RFA avec le Bénin au début des années 60 et dont la plus grande réalisation reste l'huilerie de palmistes de Cotonou en 1963/64, a fourni des résultats encourageants et a permis à la RFA d'oser davantage investir dans ce pays. Des nouveaux investissements allemands au Bénin après 1972, il faut citer le financement d'une deuxième huilerie, cette fois-ci une huilerie mixte à Bohicon au centre du Bénin, l'adduction d'eau des villes de Bohicon et d'Abomey, l'entretien de routes, l'adduction d'eau des villes de Lokassa et d'Athiémé, le programme de forage de puits, la construction d'un pont à Porto-Novo, le développement forestier, etc....

Nous essayerons maintenant d'aborder chronologiquement chacun de ces investissements, le décrire et présenter les conditions pour sa réalisation. Précisons que dans cette démarche, nous verrons d'abord les projets qui sont terminés en 1980, ensuite ceux qui y étaient en cours d'exécution et enfin ceux pour lesquels l'accord de réalisation a été signé entre les Gouvernements des deux pays et dont le financement a été garanti par la RFA. Feront l'objet de la première catégorie, l'entretien des routes, les

adductions d'eau des villes Bohicon et Abomey et celles des villes Lokossa et Athiémé. Quant aux projets en cours d'exécution, il faut surtout citer l'huilerie mixte de Bohicon. Enfin, la dernière catégorie est formée par le pont de Porto-Novo et le développement forestier du Bénin.

a) L'entretien des routes

C'est une aide dont le montant s'élève à 3 millions DM¹⁾ que la RFA a consentie au Bénin aux termes de l'accord gouvernemental du 31 juillet 1974. Le contrat de prêt a été conclu le 21 Novembre 1974 et comprend les conditions suivantes : le prêt sera remboursé en 50 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans et un taux d'intérêts de 0,75 %. Cette aide a permis au Bénin de remettre en état un certain nombre de ses routes.

b) Adductions d'eau d'Abomey et de Bohicon

Ce projet a fait l'objet d'un accord des Gouvernements allemand et béninois le même jour que le dernier que nous venons de voir, c'est-à-dire le 31 Juillet 1974. Mais un accord gouvernemental supplémentaire sur l'augmentation du montant du prêt a eu lieu le 23 Décembre 1975. Le coût du projet est, en fin de compte, de 7,700 millions DM. Le contrat du prêt est passé le 21 Novembre 1974 et celui de l'augmentation le 2 Avril 1976. Les conditions en sont les mêmes que précédemment. Le Service béninois de l'Hydraulique en est le réalisateur.

La participation allemande au financement de ce projet entre dans le cadre d'aménagement hydraulique qui, depuis

1) Cette donnée ainsi que toutes celles qui vont suivre sur la coopération financière entre la RFA et le Bénin sont contenues dans : BMZ, Bénin, Mai 1978 et Juillet 1981.

1967, intéresse la RFA en Afrique où les approvisionnements en eau en tant que projets doivent être considérés comme étant d'une importance primordiale pour le développement socio-économique global des pays. Le but de l'aide allemande dans le cas des villes d'Abomey et Bohicon était l'amélioration et l'extension des installations d'approvisionnement en eau. Signalons, pour finir, que le montant total du prêt s'élevait à 8,500 millions DM. Ainsi, les 800 000 DM restants à la fin des opérations serviront plus tard dans la construction du pont de Porto-Novo.

c) Adductions d'eau de Lokassa et d'Athiémé.

Ces adductions ont également fait l'objet des réalisations du Service de l'Hydraulique grâce à un financement de la RFA. L'accord du projet a été signé le 11 Juin 1976 et le premier contrat de prêt de 0,200 millions DM le 19 Juin de la même année tandis que le second contrat dont le montant s'élève à 1,600 millions DM, date du 20 Décembre 1977. Cela veut dire que le coût total du projet s'élève à 1,800 millions DM. Les conditions sont comme précédemment 50 ans de durée, 10 de différé d'amortissement et 0,75 % d'intérêts.

Cette aide en capitaux pour les adductions d'eau était seulement destinée, à l'origine, pour Lokassa, chef-lieu de la Province du Mono, mais compte tenu des nécessités du terrain, le Gouvernement béninois a souhaité, au dernier moment, d'inclure dans ce programme, l'approvisionnement en eau de la ville d'Athiémé située à 8 km environ de Lokossa.

Il est à mentionner que les adductions d'eau des deux villes précitées, se sont réalisées non seulement avec le financement allemand mais aussi grâce à la foreuse allemande

"Gottker"¹⁾, déjà sur place au Bénin. Ce détail nous semble important dans la mesure où le Bénin était autrefois obligé de s'adresser à une firme française domiciliée à Abidjan (en Côte d'Ivoire) et les frais de transport étaient alors très élevés.

En 1980, tous ces trois projets sont financés, terminés et remis au Gouvernement béninois. Certains étaient encore en cours de finition. Il s'agit surtout de l'huilerie de Bohicon dont nous voulons maintenant parler.

d) Huilerie mixte de Bohicon

Comme nous l'avons déjà signalé, c'est une deuxième huilerie béninoise financée par la RFA parce que la première, réalisée à Cotonou depuis 1975, a été très rentable. La nouvelle huilerie était pratiquement terminée en 1980 et la réception provisoire par le Gouvernement béninois devait intervenir pendant le premier trimestre de 1981²⁾. Sa réalisation est partie de l'accord gouvernemental du 21 Octobre 1975. Le contrat du prêt est intervenu le 11 Mai 1976 et son montant s'élève à 17,000 millions DM. Les conditions sont les mêmes qu'antérieurement. L'huilerie doit produire - exclusivement pour l'exportation - l'huile de graine de coton, du beurre de karité, des tourteaux et du linter³⁾. Le réalisateur du projet est la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) qui commercialise les produits des huilleries du Bénin. Un fait non négligeable est à noter lorsqu'on parle de l'huilerie de Bohicon. C'est l'accord de financement pour l'entretien du personnel signé le 5 Octobre 1979 entre le Bénin et la RFA et aux termes duquel la

1) Ambassade de Bénin à Bonn.

2) idem

3) Produit de coton.

RFA s'engage à fournir 700 000 DM pour l'entretien de deux experts allemands (un ingénieur des huileries et un électromécanicien), envoyés pour assurer le démarrage de ladite huilerie, le manque de personnel qualifié étant crucial au niveau de cette dernière. Ce contrat signé le 5 Octobre 1979 et dont l'effet devait commencer le 1er Janvier 1981, est d'une durée de deux ans. La relève des Béninois actuellement en formation en RFA palliera à ce manque et permettra le retour en RFA des experts envoyés.

Enfin, passons aux projets non encore en exécution avant fin 1980 mais dont le financement par la RFA a été garanti.

e) Pont de Porto-Novo

La RFA s'est engagée pour le financement du pont de Porto-Novo, un pont sur l'estuaire du fleuve Ouémé. C'est un pont-rail à quatre voies et deux trottoirs. Les accords de financement sont signés les 29 Octobre 1979 et 17 Février 1981. Le contrat du prêt est conclu le 27 Avril 1981. Le coût total du projet est estimé à 33 millions DM. C'est l'oeuvre du Ministère béninois des Travaux Publics. En réalité, non seulement le vieux pont de Porto-Novo est devenu croulant, il n'arrive même plus à assurer toute la circulation qui lui revient. Il fallait alors trouver des solutions dans les meilleurs délais pour la rénovation de ce pont qui constitue un élément important dans l'économie béninoise et dans la circulation surabondante en direction du géant voisin, le Nigeria. Les travaux de ce pont ont dû démarrer, le marché étant déjà enlevé par une société allemande.

Le dernier projet dont le financement par la RFA était acquis en 1980, c'est l'exploitation du bois et de la forêt au Bénin.

f) Exploitation du bois et exploitation forestière

Ce projet du Gouvernement a pour but d'assurer à la population béninoise un approvisionnement en bois de chauffage et en bois de construction d'une part, d'autre part, de réaliser la construction et l'extension des services forestiers qui permettront à long terme, de promouvoir le développement et l'encouragement de la production du bois au Bénin à travers les conseils, les mesures de formation et l'équipement. En d'autres termes, c'est un projet destiné au financement de l'infrastructure immobilière et à l'équipement technique de la Société Nationale pour le Développement Forestier (SNAFOR) qui en est le réalisateur. Il est issu de l'accord gouvernemental du 24 Avril 1980, le premier accord de financement signé par l'Ambassadeur de la RFA et le Ministre des Affaires Etrangères du Bénin et portant sur un crédit de 4 millions DM non remboursable comme contribution au financement. Le contrat de prêt n'était pas encore conclu mais la commission de négociation s'est réunie le 3 Décembre 1980 au sujet de 6 millions DM.

Tout ce développement qui vient d'être fait, ne concerne que les investissements publics. Avant de conclure sur l'évolution des rapports bénino-allemands dans leur coopération financière, voyons du côté des investissements privés.

B. - Investissements privés

Nous y verrons les difficultés liées aux investissements privés pendant la période 1972 - 1980 qui nous intéresse d'un côté, puis de l'autre, nous traiterons de l'Institut National de Formation Socio-Economique et Civique, réalisé grâce à un financement privé allemand.

a) Difficultés

Les investissements privés allemands continuent de manquer au Bénin de 1972 à 1980 pour les raisons que nous avons évoquées plus haut et qui se rapportent à la non-connaissance du marché béninois par le public allemand, à la concurrence des sociétés françaises qui, malgré tout, ont l'avantage de la langue officielle parlée dans le pays et des habitudes prises par les consommateurs béninois enfin et surtout à l'absence d'un accord de protection des capitaux que les deux pays n'ont signé que le 29 Juin 1978 seulement.

Au cours de nos recherches, nous avons pu prendre connaissance d'un certain nombre de projets qui devaient être réalisés par des personnes physiques et morales privées allemandes, mais qui n'ont pas vu le jour. Ces personnes sont souvent détournées de leur intention par la méfiance parfois avouée qu'elles nourrissent à l'égard du Bénin et de sa Révolution, et ceci parfois même en dépit des promesses fermement faites. Le cas le plus frappant a été l'Exploitation des Eaux Minérales et Thermales du Bénin, projet que voulait financer la "Communauté Daho-allemande d'Investissement" (Deutsch Dahomeyische Investitionsgemeinschaft) dont le siège était à Kempten en Bavière. Dans une lettre adressée le 15 Septembre 1973 au Président de la République du Bénin, ladite Communauté a clairement signifié : "*Le commencement et l'exécution de ce projet, cependant, dépendront complètement ¹⁾ de la signature de l'accord ²⁾ entre le Gouvernement du Dahomey et la République Fédérale d'Allemagne. Comme nous avons appris, ces négociations seraient terminées*

1) Souligné par nous.

2) Accord de protection des capitaux.

sous peu."¹⁾ Cette déclaration écrite nous permet de comprendre désormais que les investisseurs de ladite Communauté chercheront la petite bête et abandonneront, sans avoir réussi à convaincre les autorités béninoises, ce projet malgré tout ce qu'ils avaient promis à ces dernières comme nous pouvons le lire à travers les lignes ci-après : *"Nous pensons ainsi tenir la promesse que notre groupe avait donnée au Gouvernement dahoméen quand vous lui avez fait l'insigne honneur de le recevoir en audience au mois de Mars au Palais de la République"*²⁾.

Ce n'est là, comme nous le disions, qu'un exemple parmi tant d'autres. Néanmoins, il y a eu quelques réalisations privées pendant la période 1972-1980 contrairement à la première période de notre étude. C'est le lieu de citer l'Institut National de Formation Socio-Economique et Civique à Cotonou.

b) Institut National de Formation Socio-Economique et Civique (INFOSEC).

L'exemple des rares investissements privés allemands au Bénin est fourni par l'Institut National de Formation Socio-Economique et Civique (INFOSEC), construit à Cotonou et dont les coûts des travaux estimés à plus de 300 millions FCFA³⁾, sont entièrement financés par la Fondation Friedrich Naumann, une organisation allemande privée qui s'occupe de l'éducation ouvrière comme nous l'avons dit dans la participation des institutions allemandes à l'aide au développement. La convention relative à l'exploit-

-
- 1) Lettre du 15 Septembre 1973 FD/Kn à son Excellence le Président du Dahomey.
 - 2) Lettre de la même Communauté le 31 Juillet 1973 à la même adresse.
 - 3) A.F.P. du 11 au 12 Juillet 1976 No. 9022.

tation et à la gestion dudit Institut a été signée entre la Fondation Friedrich Naumann et le Bénin, représenté par le Ministre Adolphe Biaou, le 10 Juillet 1976. Conformément à l'accord signé, l'Institut deviendra propriété de l'Etat béninois. Il constitue un lieu approprié de rencontres internationales et un foyer où différentes autres institutions béninoises et étrangères pourront se retrouver en conférences ou séminaires. Ce rôle, l'Institut le joue en abritant effectivement et régulièrement des réunions et séminaires syndicaux surtout, tant sur le plan national qu'international. Sa capacité est de plus de 40 lits.

D'une façon générale, la coopération financière entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980 a été fructueuse et a dépassé de loin ce que nous avons vu dans ce domaine pour la période de 1960 à 1972. Ici comme là, le manque s'est traduit par les investissements privés qui, nous l'espérons, connaîtront des lendemains meilleurs grâce à l'accord de protection des capitaux signé enfin par les deux Gouvernements.

Si la coopération financière entre les deux pays ont connu une évolution aussi remarquable, qu'en a-t-il été de l'assistance allemande au Bénin de 1972 à 1980 ?

III - L'assistance technique allemande au Bénin de 1972 à 1980

A côté de l'aide en capitaux que la RFA accorde aux pays en voie de développement en général et à ceux d'Afrique en particulier, l'intervention de cette puissance économique sur le plan d'assistance technique dans lesdits pays ne cesse de croître au fil des années. Peut-être, la RFA ne trouve-t-elle pas sinon efficace, du moins suffisant le rôle que jouent ses investissements dans le processus de sa volonté de se faire une place dans les

pays africains surtout. Ainsi, pour accélérer ce processus, elle s'est faite une seconde corde à son arc : l'assistance technique. C'est ce qu'exprime Beck en d'autres termes quand il écrit : *"L'aide en capitaux s'avérant insuffisante pour établir des liens politiques serrés avec les pays africains, le Gouvernement allemand s'oriente vers une forme d'assistance moins spectaculaire mais peut-être plus efficace sur le plan tactique (Assistance technique et culturelle)"¹⁾*.

Pour en venir au cas précis du Bénin et de la RFA, aux termes de l'accord de coopération technique entre les deux pays signé le 19 Juin 1961 et resté en vigueur jusqu'au 29 Juin 1978 où il fut remplacé par un accord-cadre, l'assistance technique allemande dans ce pays a été florissante de 1972 à 1980. Il faut souligner que cette abondance des projets d'assistance technique dépend aussi bien de la disponibilité de la RFA d'aider les pays africains à résoudre les problèmes élémentaires mais cruciaux de survie auxquels sont confrontées leurs populations en leur faisant profiter de son *"know-how"* et de sa technique, que du chantier de construction qu'a été le Bénin des années 70. Les diverses innovations dans les structures économiques et culturelles au Bénin à partir de 1972 ont nécessité l'apport technique des pays les plus avancés dont la RFA a fourni un bel exemple.

Nous nous proposons alors de faire un aperçu général de l'assistance technique allemande dans ce pays de 1972 à 1980, d'étudier quelques grands projets dont a bénéficié le Bénin de la RFA pendant ladite période et enfin de voir l'oeuvre accomplie par les volontaires allemands dans les mêmes conditions.

1) Beck, H. "Die Funktion der imperialistischen Bildungshilfe der BRD in Afrika" in : Deutsche Außenpolitik 17 (4) Juillet-Août 1972, pp. 696 - 711.

A. - Aperçu général de l'assistance technique allemande au Bénin de 1972 à 1980.

Si nous considérons l'ensemble des projets d'assistance technique pour lesquels la RFA s'est engagée au Bénin au 31 Décembre 1980, c'est-à-dire ceux des projets qui sont déjà réalisés, ceux qui sont en cours de réalisation et ceux pour lesquels la décision de financement est prise, nous constatons que le coût total des projets ainsi définis s'élève à 64,696 millions DM¹⁾.

Ces projets qui touchent aux secteurs de la santé, du développement socio-économique et culturel du Bénin, peuvent être détaillés comme suit ²⁾ :

a) Projets réalisés

- une pirogue d'assistance médicale	74.200 DM
- envoi d'experts pour la construction des routes	17.042 DM
- équipement d'une bibliothèque nationale	337.701 DM
- conseillers pour les villages-pilotes et les coopératives	4.273.000 DM
- personnel et matériel de diagnostic pour l'hôpital d'Abomey	362.500 DM
- expertise pour l'élevage d'Okpara	8.427 DM
- minéralogie pour le Service des mines à Cotonou	694.000 DM
- huilerie de palmiste de Cotonou	1.543.000 DM
- livraison de deux dispositifs hydrauliques	89.709 DM
- livraison d'outils pour le garage de Cotonou	120 DM
- livraison des moyens de production agricoles	110.180 DM
- construction d'une scierie (étude préalable)	16.306 DM

1) BMZ, op. cit.

2) ibidem, p. 19.

- filets pour la pêche	99.933 DM
- équipement des garages centraux	40.061 DM
- livraison de matériel pour les projets des volontaires allemands	119.792 DM
- livraison de cinq moulins à riz mobiles	42.852 DM
- étude sur le tourisme	85.000 DM
- adductions d'eau d'Abomey et Bohicon . . . (étude)	100.000 DM
- livraison de deux bus de tourisme	111.000 DM
- secours d'apprentissage à la Société Hansen et Fils.	62.250 DM
- étude du parc national et brochures de tourisme	108.000 DM
- étude de construction du pont et des routes de Porto-Novo	770.630 DM
- étude de rentabilité de l'huilerie de Bohicon	160.000 DM
- expertises pour réseau de la radio-re- lais (évaluation de projet)	25.000 DM
- recherches sur les adductions d'eau d'Abomey et Bohicon	219.068 DM
- ateliers pour handicapés à Porto-Novo	5.000 DM
- approvisionnement en eau pour l'hôpital de Savalou	4.366 DM
- aide au Service de l'hydraulique (exper- tises)	49.293 DM
- aide à la maternité de la commune de Queme/Savalou	5.645 DM
- Construction des installations publiques d'hygiène à Azowlissé	4.549 DM
- aide pour entretien des poules dans le District d'Allada.	4.262 DM
- équipement pour les unités de forage de puits dans le District d'Allada	6.770 DM

b) Petits projets

- aide à la maternité dans la commune de Couka/Savalou	5.210 DM
- aide à la maternité dans la commune de Bouca	6.189 DM
- aide pour la construction de la maison du peuple de Kouandé	4.400 DM

- aide pédagogique dans le cadre de la formation agricole	5.770 DM
- appareil de photocopie pour la Faculté d'Agronomie	5.720 DM
- construction de pavillons pour l'école d'Atomé	6.900 DM
- achat de matériel didactique pour la formation agricole	6.200 DM
- aide au poste extérieur de médecine à Djailouk	5.000 DM
- achat de ciment pour les constructions d'écoles à l'intérieur du pays.	4.355 DM

c) Projets en cours d'exécution
en fin 1980

- construction de la station de radio Parakou	21.141.232 DM
- livraison de médicaments et d'instruments médicaux	1.846.355 DM
- développement agricole de la Province de l'Atlantique	16.626.847 DM
- formation de personnel et direction de la société des centrales hydro-électriques du Bénin	5.155.566 DM
- fonds d'étude	233.285 DM
- étude pour l'approvisionnement en eau et en électricité des villes de l'intérieur	610.000 DM
- aide pour le développement forestier ..	2.963.598 DM
- aide à l'Université de Cotonou (Papain)	1.565.387 DM
- direction de l'huilerie de Bohicon . . .	700.000 DM
- réalisation des centres médicaux à Bassila, Cové et Kouandé	2.508.011 DM

d) Projet dont le financement
a été décidé

- Conseillers au Ministère du Plan	691.989 DM
--	------------

Une étude systématique de quelques grands projets nous permettra de mieux mesurer l'intérêt que l'un et l'autre des deux pays accordent à cette branche de leurs relations bilatérales qu'est l'assistance technique.

B. - Etude de quelques grands projets

a) Extension de la Radio-Emetteur de Parakou.

Consciente de l'importance du rôle que jouent les masses-médias en général et la radio en particulier dans les pays en voie de développement où l'analphabétisme l'emporte de loin sur toute autre chose, la RFA a décidé, dès les années 60, de dégager une part considérable de ses fonds destinés à l'aide technique à ces pays pour le développement de la radio, de la télévision et de l'imprimerie. Ainsi, les techniciens étrangers devaient venir en stage en RFA et les experts allemands iront dans les pays en voie de développement en qualité de formateurs. Pour une coopération technique réaliste, cette décision venait à point nommé car la radio surtout passe pour le seul média dans les pays en voie de développement, étant donné que c'est elle seule qui peut toucher les larges masses populaires vivant en dehors des capitales. De plus, avec la télévision, elle contribue à la formation populaire et aussi à la création d'une conscience nationale à partir de l'unification de la pensée du peuple.

Dans ces conditions, on comprend aisément pourquoi une telle importance est attachée à la radio s'agissant de l'assistance technique allemande dans lesdits pays.

Quant au cas du Bénin et de la RFA, la déclaration faite à Bonn en Août 1972 par Monsieur Karl Heinz Sohn, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Coopération de la RFA lors du passage de Monsieur Paoletti, Ministre béninois de l'Information dans le temps, déclaration selon laquelle *"la RFA continuera de participer au développement*

de la radiodiffusion au Dahomey"¹⁾, a connu une application réelle. Depuis la livraison du matériel-radio ainsi que de plusieurs centaines de transistors à des clubs de radio du Bénin²⁾, ce pays ne cesse d'enregistrer des progrès dans l'aide allemande au développement de sa radiodiffusion. Le début de cette assistance technique remonte, comme nous l'avons vu beaucoup plus avant, à l'accord du projet des 13 Novembre 1968 et 3 Juin 1970. Cet accord a été complété par des échanges de notes des 7 Octobre 1970, 22 Mars 1971, 31 Janvier 1974, 7 Décembre 1977 et 6 Septembre 1978³⁾.

Le projet initial a débuté en Juin 1968 et devait prendre fin en 1981. Son coût total s'élevait à 19.641.232 DM. Le personnel allemand prévu est composé d'un ingénieur-émetteur, directeur allemand, d'un ingénieur-studio et d'un technicien.

Ce projet allemand de soutien à l'extension de la radio béninoise s'est réalisé par l'envoi d'experts et la livraison du matériel technique, entre autres un émetteur d'onde moyenne d'une puissance de 50 KW avec accessoires, installations d'approvisionnement en énergie mises en marche en Avril 1972 de même qu'un car de transmission-radio⁴⁾.

A partir de Janvier 1974, la Radio sarroise est chargée de la suite du programme d'aide au développement de la Radio-Bénin et ceci aux termes du contrat signé par elle le 5 Décembre 1973 avec le Service allemand de l'aide au

1) "Aide allemande au développement de la Radio", in :
"Le Moniteur Africain" du 31 Août 1972.

2) Ibidem.

3) BMZ, op. cit.

4) Ibidem.

développement. Par ce contrat, la Radio sarroise s'est engagée à pratiquer une nouvelle forme de coopération dans le domaine de l'assistance technique dont bénéficie le Bénin de la RFA. L'innovation concerne la *"prise en charge total de la technique d'émission au Bénin avec un programme d'émission y compris formation de techniciens et conseil en matière de conception des programmes d'éducation"*¹⁾. Ce fut un test dont la réussite encouragera d'autres radios allemandes à s'engager dans d'autres pays en voie de développement et surtout en Afrique.

La phase d'accord de la Radio Sarroise et du Gouvernement allemand jusqu'en fin 1977 comprenait, entre autres, la livraison et la mise en marche de deux autres émetteurs dont un d'onde moyenne de 20 KW et un d'onde courte de 50 KW avec antennes et la construction d'un bâtiment de studio y compris garniture et équipement. Les deux émetteurs sont terminés entre-temps et la remise officielle du studio de la Radio nationale au Gouvernement béninois est intervenue au début de Novembre 1976.

Cette coopération fructueuse a amené la Radio sarroise à accepter la réalisation d'un deuxième projet qui est le développement d'une station régionale de radio à Parakou afin de mettre à la disposition des populations de la partie nord du pays, un programme d'émissions orienté selon leurs besoins. En outre, il a été envisagé qu'une aide sera faite à la radio Cotonou en guise de mesure d'assistance complémentaire pour son entretien technique. Des difficultés ont fait traîner le cours normal des travaux de construction de la nouvelle station de radio mais tout doit avoir été prêt et la remise officielle a dû être faite en 1982.

1) Le nom allemand du projet est : Sendertechnische Vollversorgung des Landes Dahomey mit einem Hörfunkprogramm einschließlich Ausbildung von Fachkräften und Beratung bei der Gestaltung von Erziehungsprogrammen", cf. Drück, Helmut K.: "Der deutsche Rundfunk und die dritte Welt" in : "Frankfurter Rundschau" du 2 Août 1974 pp. 788-790.

En conclusion, malgré les difficultés financières actuelles, la coopération entre le Ministère Fédéral de la Coopération Economique, la Société allemande de la Coopération technique, la Radio Sarroise et l'Office de Radio-diffusion et Télévision du Bénin (O.R.T.B.) jouit d'une bonne santé. C'est ce qu'exprimait le Ministre Azonhiho lors de sa visite à la Radio sarroise lorsqu'il confiait à ses hôtes : *"Les collaborateurs de la Radio sarroise font plus que ce qu'on a normalement l'habitude d'attendre des experts !"*¹⁾

Le projet suivant, d'importance non négligeable au Bénin, a été la livraison des médicaments et des instruments médicaux.

b) Livraison des médicaments et instruments médicaux

C'est un projet dont le coût total est de 1.846.355 DM. Il a débuté en 1968 et devait durer jusqu'en 1983. L'accord signé le 18 Mai 1978 en a confié l'exécution aux volontaires allemands dont les autorités fédérales - dans le cadre de l'assistance technique allemande au Bénin - ont voulu soutenir l'action dans le secteur béninois de la santé et précisément dans les hôpitaux de Savalou et de Banikoara. Cette aide des responsables allemands comprend des médicaments, des bandes à pansement, des instruments et appareils médicaux. La deuxième phase du projet, qui va de 1977 à 1983, devait connaître la baisse progressive de l'aide allemande - soit de 15 % environ par an - et parallèlement l'augmentation de la participation du Ministère béninois de la Santé dans les mêmes proportions.

1) "Von Heusweiler nach Parakou : SR-Starthilfe beim Radio-Aufbau in Benin", in : "SR-Information", Janvier 1982, p. 7. Non traduit dans le texte : "Die Mitarbeiter des SR tun mehr, als man normalerweise von Experten gewohnt ist !".

A notre avis, un tel projet ne doit pas être ponctuel comme les autres mais doit plutôt être renouvelable dès que nécessaire surtout en ce qui concerne son aspect de livraison des médicaments et instruments médicaux.

Un autre projet allemand d'assistance technique semble faire la "une" de l'actualité au Bénin. Il s'agit du développement agricole de la Province de l'Atlantique.

c) Développement agricole de la Province de l'Atlantique (CARDER Atlantique).

Les résultats spectaculaires que le projet du village-pilote de Tori-Cada a fournis sont, en grande partie, à la base d'encouragement de ce nouveau projet agricole. Il s'agit, avant tout, de contribuer à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales de la Province de l'Atlantique située au Sud du Bénin et dont la densité est très forte. C'est ce qui rend compte de la signature par Monsieur Léonard Bidossessi Adjin, Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et son Excellence Hans Joachim Heldt, Ambassadeur de la RFA, d'un traité de convention le 21 Juillet 1976 ¹⁾. En exécution de ce traité de convention économique et technique, il a été déposé un projet de développement intégré en vue d'intensifier les activités du Centre d'Action Régionale de Développement Economique et Rural (CARDER) de l'Atlantique. Ce projet, dont le début a été prévu pour Mars 1978 et la fin pour le 31 Décembre 1980, a connu deux phases dans son plan d'exécution. L'accord signé le 21 Juillet 1976 prévoyait, en effet, à la charge de la RFA, entre autres, l'envoi de 3 experts de la Société allemande de Coopération technique et de

1) Ehuzu du Jeudi 22 Juillet 1976.

19 volontaires allemands. Le coût du projet était alors de 6.025.000 DM¹⁾. Puis, cet accord a été complété, par la suite, les 8 Août 1978 et 15 Avril 1980 et l'engagement de la RFA est devenu plus étendu. Le coût total du projet devait alors s'élever à 11.626.847 DM²⁾. Dans l'ensemble, le projet comprend trois points essentiels³⁾ :

- réorganiser et intensifier l'encadrement rural par l'organisation de la Commercialisation,
- mettre sur pied les structures coopératives,
- améliorer les conditions sociales et hygiéniques des populations.

Dans les détails, il faut noter la réalisation des mesures touchant à la formation et au perfectionnement des conseillers agricoles au niveau des villages et des districts, des responsables de coopératives dans le domaine de la technique de production, de la commercialisation, de direction, de sociologie agricole et des administrateurs l'alphabétisation. Cette réalisation concerne également l'augmentation et la diversification de la production agricole, la commercialisation et la conservation, l'amélioration de l'infrastructure du CARDER, etc...

Compte tenu de l'évolution de ce projet, nous pouvons espérer qu'il connaîtra un succès comparable à celui du village-pilote de Tori-Cada.

Le projet qui va suivre, traite de la formation du personnel et la maintenance des usines d'eau du Bénin. C'est un projet qui vient compléter celui des adductions d'eau que nous avons déjà vues.

1) Länderübersicht, Benin 1978, op. cit., p. 17.

2) BMZ. Bénin 1981, op. cit., p. 25.

3) Ehuzu, op. cit.

d) Formation du personnel et maintenance des usines d'eau du Bénin

Dans le cadre de la coopération technique, nous avons vu que la RFA a financé les adductions d'eau des villes de Porto-Novo, Bohicon, Abomey, Lokossa et Athiémé. Certains pays et organismes tels que les USA, le Danemark et le Fonds Européen de Développement (FED), ont également aidé le Bénin à réaliser des projets analogues. Mais il ne suffit pas d'avoir des dispositifs d'approvisionnement en eau. Il faut, entre autres, pouvoir les entretenir, les réparer en cas de pannes et même les remplacer. Ceci demande la présence d'un personnel averti, ce que le Bénin n'a pas. Compte tenu de ce manque, la RFA a fourni à ce pays des assistants techniques dont la mission est d'assurer la formation des agents techniciens d'eau dans un centre mis en service depuis 1978. De ce centre de formation pour hydromécaniciens, sortent chaque année environ 40 à 50 coopérateurs dont, pour le Bénin, 24 directement absorbés par les exploitations provinciales de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) chargée du fonctionnement des usines d'eau au Bénin.

Le projet, dont le coût total s'élève à 3 655 566,- DM a commencé depuis Mai 1978 et devait durer 3 ans aux termes de l'accord du 26 Décembre 1977 complété par celui du 23 Septembre 1980. Mais le Bénin pense le renouveler pour trois autres années.

A côté de ce projet, se trouve celui du développement forestier.

e) Développement forestier

Toujours dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations béninoises, les autorités gouver-

nementales du pays ont décidé de trouver les voies et moyens pour assurer le développement forestier qui permettra aux uns et aux autres de satisfaire à leurs besoins en bois de construction, de chauffage et de fabrication des meubles. C'est ainsi que, dans la Coopération financière entre les deux pays, nous avons vu le Bénin passer un accord avec la RFA le 24 Avril 1980 afin que celle-ci l'aide à assurer son développement forestier. Cet accord de financement est le premier d'une série inscrite au projet d'encouragement de la production du bois au Bénin. Et comme la RFA a pris l'habitude d'accompagner la plupart de ses financements d'assistance technique, le Bénin en a alors fait la demande. C'est ce qui justifie l'accord signé le 19 Mai 1980 entre la RFA et le Bénin et dont la durée de validité est de deux ans. Le projet a débuté en Novembre 1980 par l'envoi au Bénin de cinq assistants techniques allemands dont un forestier diplômé en qualité de Directeur. Le coût initial de ce projet est estimé à 2 963 598 DM et le réalisateur en est la SNAFOR chargée de cette amélioration durable de l'exploitation quantitative et qualitative du bois au Bénin.

L'étude pour l'approvisionnement en eau et en électricité des villes de l'intérieur du Bénin fera l'objet de notre prochaine étape.

f) Contribution de financement - Etude pour l'approvisionnement en eau et en électricité des villes de l'intérieur.

Les adductions d'eau des villes de Porto-Novo, Abomey, Bohicon, Lokossa et Athiémé, ne suffisent pas pour prétendre avoir couvert les besoins béninois en eau. Dans le cadre de la décennie de l'eau, la RFA a décidé d'aider

Le Bénin a mettre à la disposition des masses rurales de l'eau potable. Pour ce faire, elle a financé les études pour l'alimentation en eau de vingt-quatre chefs-lieux de Districts, les soixante autres¹⁾ étant confiés à la Banque Mondiale, au Fonds Africain de Développement (FAD) et à la Suisse²⁾.

Le projet bénino-allemand a été signé le 4 Février 1980 et le contrat de financement le 21 Mars de la même année. Le montant en est de 610 000 DM. C'est encore la SBEE qui en est le réalisateur. Un bureau d'ingénieurs allemands est chargé de la mise au point de ces études qui sont terminées depuis longtemps. C'est ainsi que le Bénin pourra pourvoir cinq villes de province en eau potable en 1981 grâce à l'aide allemande. Le Gouvernement Fédéral à Bonn mettra à sa disposition 18 millions DM³⁾ dans la réalisation de ce projet. C'est dire que ce programme a de l'avenir.

Le projet qui suit concerne l'aide à l'Université Nationale du Bénin.

g) Projet "papaïn" - Promotion de la Biochimie à l'Université Nationale du Bénin (U.N.B.)

L'un des buts principaux visés par la Réforme de l'Enseignement au Bénin, est de lier l'Ecole à la Vie, de joindre la pratique à la théorie. Or, l'enseignement reçu en biochimie par les étudiants de l'Université Nationale du Bénin (U.N.B.), précisément par les étudiants en Sciences Naturelles, en Agronomie et en Médecine pendant les deux premières années de leur formation, n'est

1) Le territoire béninois est divisé en 84 Districts comparables aux Sous-préfectures.

2) Ambassade du Bénin à Bonn.

3) Afrika, no. 12/1981 pp. III - IV.

pas préparé à leur faire acquérir des connaissances théoriques et pratiques exigées par les réalités béninoises. C'est pour remédier à ce manque que le Bénin a demandé l'aide technique de la RFA. Un projet d'encouragement pour la formation biochimique dans le cadre des facultés d'Agronomie, de Sciences Naturelles et de Médecine, a été décidé. Il durera trois ans pour une première phase et son coût est estimé à 1 565 387 DM. Le personnel allemand prévu pour le déroulement du projet est composé d'un assistant en chimie et biochimie ainsi que des enseignants en mission.

C'est un projet surtout orienté sur une formation pratique et une recherche appliquée. Il vise à améliorer l'enseignement et la recherche, à créer des conditions pour une éventuelle recherche sur certaines plantes d'importance scientifique telle que la "*papaïn*" et sur d'autres substances naturelles d'intérêt biologique, extraites des plantes médicinales utilisées dans la pharmacopée traditionnelle, à orienter la formation des étudiants de façon à ce qu'ils soient versés dans la connaissance de leur milieu, et enfin à atteindre une grande motivation aussi bien chez les enseignants que chez les étudiants.

Pendant la première phase de trois ans, le projet se fixe pour but de :¹⁾

- réaliser la pratique de la biochimie pour la formation de base des étudiants en Médecine, en Sciences Naturelles et en Agronomie,
- soutenir les activités de la Faculté d'Agronomie dans le domaine de la sélection et de la culture de variétés de plantes importantes du point de vue de la pharmacologie et des premiers examens phytochimiques en guise d'encouragement à la recherche biochimique,

1) B.M.Z. op. cit., p. 33.

- commencer la réalisation d'une pratique biochimique poussée.

Outre l'assistance en personnel ci-dessus, la participation de la RFA à ce projet s'étend à la livraison d'appareils scientifiques pour les cours pratiques et le laboratoire. A tout cela, il faut ajouter les bourses allemandes de formation et de perfectionnement au profit des scientifiques béninois.

Le succès de ce projet permettra à l'enseignement des sciences précitées à l'Université Nationale du Bénin, de se débarrasser de ce carcan de théorie qui l'a caractérisé jusque-là et qui étouffe l'épanouissement intellectuel des étudiants concernés. C'est le Professeur Westfall de l'Institut Max Planck de l'Université de Fribourg qui est chargé de la réalisation du projet par la Société allemande de Coopération Technique (G.T.Z.).

Un dernier projet mérite d'être vu ici comme ceux qui précèdent. Nous voulons parler de la construction des Centres de Santé au Bénin grâce à l'assistance technique allemande. Mais il se situe dans le champ d'action d'un service allemand spécial que nous connaissons déjà et dont nous nous proposons d'étudier l'oeuvre au Bénin entre 1972 et 1980 dans les pages qui vont suivre.

C. - L'oeuvre des volontaires allemands

Les volontaires allemands constituent, pendant la période de 1972 à 1980, un service qui a fait son renom au Bénin à telle enseigne que le Béninois non averti le confond facilement aujourd'hui avec l'assistance technique consentie par le Gouvernement de la RFA à celui du Bénin dans la réalisation des nombreux et grands projets

dont nous venons de connaître la plupart. Ces volontaires allemands, dont les premiers sont arrivés au Bénin en 1965 dans le cadre du projet de Tori-Cada, se retrouvent, en effet, dans presque tous les secteurs vitaux de l'amélioration des conditions sanitaires, culturelles et économiques des populations béninoises.

Nous verrons leur efficacité à travers les services qu'ils ont rendus dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'agriculture.

a) Au niveau de la santé

Nous n'ignorons pas que le rôle joué par les volontaires allemands est important dans tous les domaines de leur intervention. Mais il est encore spectaculaire dans celui de la santé. C'est ce que témoignent surtout les centres de santé créés par ces allemands et dont nous avons déjà abordé l'étude par ceux de Savalou et de Baniokoara lorsque nous nous sommes intéressés à l'accord du 18 Mai 1978 aux termes duquel le Gouvernement de la RFA a consenti un soutien de livraison de médicaments et d'appareils médicaux à leur activité au Bénin. Chacun de ces centres comporte en personnel allemand :

- un ingénieur en bâtiments pour la construction d'hôpitaux et de dispensaires
- un médecin qui travaille sous un médecin-chef béninois,
- une infirmière pour la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.),
- un foreur de puits.

Les centres sont financés par la GTZ et les puits par le Comité National allemand pour l'action de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO), comité dénommé "*Welthungerhilfe*".

Ce n'est ni une organisation gouvernementale ni religieuse mais plutôt une institution qui combine les groupes sociaux les plus importants en RFA dans le but de soutenir la situation alimentaire et les conditions de vie dans les régions rurales des pays en voie de développement. C'est à ce titre qu'elle a voulu contribuer au forage de puits au Bénin.

Ces deux centres de santé ne sont pas les seuls. Il en existe également à Cové, Bassila et Kouandé. C'est là le fruit de l'accord de projet signé le 30 Décembre 1980 et dont le coût s'est élevé à 2 508 011 DM¹⁾. Le but assigné à ce projet est d'assurer l'amélioration des conditions sanitaires en milieu rural par les mesures préventives et curatives du service des volontaires allemands et par la réalisation de constructions et autres besoins dans le cadre de la coopération technique bénino-allemande. Ainsi, le Bénin bénéficie de la transformation des circonscriptions médicales de Cové, Bassila et Kouandé en hôpitaux de District. Parallèlement se fait un travail de formation et d'organisation des soins de santé primaires. Le financement du projet a été assuré par la GTZ et le personnel fourni par le Service des volontaires allemands est composé de :²⁾

- trois médecins
- un ingénieur en bâtiments
- trois infirmières pour P.M.I.
- une infirmière
- une assistante médico-technique.

Les travaux de construction doivent durer trois ans et ceux de formation quatre ans. Le personnel paramédical

1) Ibidem.

2) Ibidem.

ainsi formé, pourra prendre la relève des volontaires allemands et s'occuper lui-même des soins de santé primaires. C'est un projet qui vient soutenir la politique sanitaire du Gouvernement qui accorde la priorité à la médecine préventive au détriment de la médecine curative. De tels centres sont prévus pour les Districts de Banté et Malanville.

Dans le souci de mettre de l'eau relativement bonne à la portée des masses populaires, les volontaires allemands ont entrepris le forage des puits qui entre également dans le cadre de l'action sanitaire qu'ils pratiquent au Bénin. En dehors des puits forés dans les centres de santé, on peut noter ceux de Ségbana, Kalalé, Allada, Bopa et Ségbohoulé.

Mais, comme nous l'avons dit, l'intervention de ces volontaires allemands ne se limite pas à un seul domaine. C'est ainsi que nous les retrouverons dans celui de la culture et précisément dans celui de l'enseignement.

b) Domaine de l'enseignement

Le manque chronique de professeurs d'allemand au Bénin et la décision du Gouvernement français de ne plus envoyer d'assistants techniques d'Allemand en tant que discipline, ont amené les autorités béninoises à faire appel aux Volontaires allemands qui constituent actuellement la majorité des enseignants de cette matière dans les Lycées et Collèges du Pays. Il s'agit de seize volontaires, Professeurs d'Allemand, répartis sur toute l'étendue du territoire béninois comme suit :

- 2 à Cotonou dont un au Complexe Polytechnique¹⁾

1) Lycée Technique.

- 3 à Porto-Novo, dont un est le Coordinateur national
- 3 à Ouidah dont deux au Complexe Polytechnique
- 1 à Lokossa
- 2 à Abomey
- 2 à Parakou
- 2 à Ina
- 1 à Natitingou.

Il est prévu un à Kandi et un à Savalou mais ceci n'a pas encore connu sa phase d'exécution. Enfin, au niveau de l'Université Nationale du Bénin, il faut signaler la présence de Volontaires allemands en qualité de techniciens tout comme on en trouve dans le secteur de la santé.

La dernière branche touchée par l'activité des volontaires allemands, est le développement de l'agriculture.

c) Domaine agricole

Si, d'une façon générale, leur action est axée sur la santé et l'enseignement, les volontaires allemands ne sont pas, pour autant, restés en marge de la participation de la RFA aux efforts que déploie le Bénin pour améliorer les revenus et les conditions de vie de ses populations rurales. C'est pourquoi, ces volontaires allemands ont été associés à la réalisation du projet de développement du CARDER Atlantique comme nous l'avons vu. Le nombre de collaborateurs, volontaires allemands au projet s'est élevé à 9.

Au reste, mentionnons qu'un bureau à Cotonou coordonne les activités des volontaires allemands au Bénin. Ce bureau comprend des chargés, deux assistants, une secrétaire et deux collaborateurs béninois.

Au terme de cette étape de notre étude, point n'est besoin de dire que la coopération technique entre le Bénin et la RFA a été fructueuse. Les divers projets déjà réalisés ou en cours de réalisation témoignent, par leur nombre et leur importance, de l'engagement de la RFA dans son aide au Bénin et de la meilleure tenue des rapports entre ces deux pays à partir de 1972. C'est là, une fois de plus, la preuve que la Révolution béninoise n'a pas éteint l'ardeur de la coopération entre les deux pays, du moins pas celle de l'assistance technique allemande au travail au Bénin.

Pour finir avec les rapports économiques entre les deux partenaires, nous allons analyser le dernier volet de ces rapports, volet constitué par les dons de la RFA au Bénin dans le laps de temps qui nous occupe. Comme dans la deuxième partie de notre travail, nous pensons que ces dons intègrent bien les rapports économiques parce qu'ils favorisent parfois le développement économique du pays qui les reçoit.

IV. - Les Dons

Comme dans la deuxième partie de notre travail, nous distinguerons ici deux catégories de dons : les dons publics et les dons privés. Les premiers seront constitués par ceux faits par le Gouvernement allemand et les derniers par des institutions et personnes privées allemandes au Bénin.

A. - Les dons publics

Ils ne sont pas nombreux pour les raisons que nous avons évoquées beaucoup plus haut. Néanmoins, nous pouvons citer deux exemples. Le premier est la remise gracieuse des

dettes faite par la RFA au Bénin conformément à l'accord signé le 8 Juin 1979 et que nous avons étudié ensemble avec les autres accords qui ont régi la coopération entre les deux partenaires de 1972 à 1980. Le deuxième exemple de don public est fourni par un don allemand de matériel roulant aux Forces de Sécurité Publique (FSP)¹⁾ du Bénin. Ce don, constitué par 20 motos BMW et 6 camions UNIMOG et dont le coût total s'est élevé à 115 millions de F CFA environ, se situe dans le cadre du soutien de la RFA à la Police béninoise, soutien qui exclut le matériel lourd²⁾.

Ce sont là les deux dons publics notables pour la période 1972 - 1980. La grande partie des dons reçus de la RFA par le Bénin pendant cette période, proviennent surtout des sources privées.

B. - Les dons privés

Nous nous intéresserons ici surtout à l'aide sociale qu'ont portée la Fédération allemande de la Croix Rouge et la Croix Rouge Bavaroise au Bénin ainsi qu'aux dons faits par M. le Consul Döbler à ce pays entre 1972 et 1980. Après tout cela, nous ferons une brève allusion à l'action des organisations humanitaires allemandes telles que les "*Misereor*" et "*Brot für die Welt*".

a) Aide sociale de la Fédération allemande de la Croix Rouge.

En dehors des dons qu'elle a faits à son homologue du Bénin, la Fédération allemande de la Croix Rouge

1) Ehuzu No. 1380 du 25/03/1981. Les Forces de Sécurité Publique correspondent à la Police.

2) Ambassade du Bénin à Bonn.

a financé la réalisation d'une école des handicapés connue sous le nom de "*l'école des handicapés de Djassin*" à Porto-Novo. Elle a également financé une banque de sang à l'Hôpital de Cotonou¹⁾.

Mais les activités de la Croix Rouge Bavaroise semblent avoir pris le dessus sur celles de la Fédération allemande de la Croix Rouge en direction du Bénin.

b) Aide sociale de la Croix Rouge Bavaroise.

L'activité de la Croix Rouge Bavaroise (Bayerisches Rotes Kreuz ou BRK) au Bénin entre 1972 et 1980 a été intense et a même fait l'objet de reconnaissance particulière de la part des responsables béninois aussi bien au niveau de la Croix Rouge Béninoise que du Gouvernement béninois. Nous étudierons cette activité en prenant quelques dons caritatifs faits par cette institution au Bénin. Il s'agit en particulier - chronologiquement - de don de médicaments en 1972, de la participation à la construction d'un internat pour élèves à Porto-Novo en 1974, de la participation à l'envoi d'ambulances au Bénin en 1975, de deux dons en 1977 (pratique dentiste et fournitures d'école) et d'un envoi d'unités pour les soins de médecine dentaire en 1979.

* Don de médicaments et d'appareils radiographiques en 1972.

Ce don en médicaments et en appareils radiographiques a été destiné par la Croix Rouge Bavaroise à l'Hôpital d'Abomey. Son transport a été assuré par un avion spécial qui a quitté directement la Bavière pour Cotonou.

1) Idem.

Le coût total du don a été évalué à 500 000 DM environ¹⁾.

* La participation de la jeunesse de la Croix Rouge Bavaroise à la Construction d'un internat pour élèves à Porto-Novo en 1974.

Les frais du voyage et de la construction sont estimés à plus de 250 000 DM²⁾. Nous reparlerons plus en détails du séjour de ces jeunes Allemands au Bénin lorsque nous aborderons le chapitre culturel.

* La participation de la Croix Rouge Bavaroise à l'envoi de quatre ambulances offertes par le Consul Döbler au Bénin en 1975 et que nous verrons plus loin.

Cette participation s'est traduite par 35 000 DM de frais occasionnés par l'achat d'équipements de pansement et d'appareils qui ont accompagné les quatre ambulances soit 10 000 DM³⁾ et par la tropicalisation des ambulances qui est revenue à 25 000 DM⁴⁾.

* Dons de la Croix Rouge Bavaroise en 1977.

Il s'agit d'abord d'un don de deux installations pour pratique dentiste d'une valeur de 70 000 DM, de 50 lits de malades estimés à 10 000 DM et des médicaments dont le coût est de 29 500 DM soit au total 109 000 DM⁵⁾. Ensuite, la même année, la Croix Rouge de Neumarkt et la

1) Lettre du Consul Döbler FD/Kn du 02.08.1974 à nous-même. Cf. également Consulat du Bénin à Munich.

2) Ibidem.

3) Eine Spende für Dahomey, in : "Süddeutsche Zeitung No. 177" du 5.8.1975.

4) Ibidem.

5) BRK LI/1 Be/fr. du 16.12.77.

Croix Rouge de la jeunesse de Wasserburg ainsi que trois écoles primaires ont fait un don à deux écoles primaires du Bénin et précisément aux écoles primaires publiques de Tori-Cada (Allada) et de Pepoyakou (Natitingou)¹⁾. Ce don comprenait, entre autres, des outils d'écoliers.

* Envoi en Décembre 1979 d'unités pour les soins de médecine dentaire.

C'est un don qui a été officiellement remis le 7 Décembre 1979 par le Président de la Croix Rouge Bavaroise le Dr. Alfons Goppel, alors premier Ministre de l'Etat libre de Bavière, à M. Friedrich Döbler, Consul du Bénin dans ce Land. Ce don est constitué par :

- cinq installations complètes pour pratique-dentiste avec tabouret de traitement, des instruments et des armoires;
- des compléments pour une installation de soins des yeux y compris des instruments d'amputations;
- des appareils spéciaux pour consultations des yeux;
- un appareil de radiographie ainsi qu'un appareil pour micro-radiographie.

La valeur totale du don s'est élevée à plus de 500 000 DM²⁾. Ce don était ainsi venu porter à plus de deux millions DM³⁾ la valeur des actions d'aide de la Croix Rouge Bavaroise au Bénin jusque-là.

Comme nous l'avons signalé dans la deuxième partie de notre travail, ces différents dons de la Croix Rouge Bavaroise sont directement liés à la personnalité et aux efforts du Consul Döbler dont nous ne nous lasserons pas de louer l'activité, tant son dévouement pour la

1) Cf. Lettres de remerciement adressées le 11 Janvier 1978 à ces différents donateurs par l'Ambassade du Bénin à Bonn.

2) Hilfsgütertransport des BRK für Benin, in : "BRK-Nachrichten" du 29.11.1979.

3) Ibidem.

cause du Bénin surprend plus d'une personne. Le dernier don effectué par la Croix Rouge Bavaroise au Bénin et comprenant cinq installations complètes pour pratique-dentiste fournit l'exemple-même de ces efforts que nous nous devons de reconnaître au Consul Döbler. En effet, il ressort de nos recherches que les démarches faites par le Consul et qui ont abouti à l'acquisition des cinq unités de pratique-dentiste en faveur du Bénin ont duré plus de deux ans. Elles ont commencé le 15 Juillet 1977 par une lettre¹⁾ que le Consul Döbler a adressée au Médecin-Chef Fuchs, Général de l'Armée allemande, à qui il faisait part de son intention d'obtenir au profit du Bénin, grâce à l'aide de la Croix Rouge Bavaroise, des unités de pratique-dentiste dont l'Armée allemande et précisément le camp militaire de Kempten dans la région d'Allgäu (en Bavière) n'avait plus besoin. A cette lettre devait répondre le Général Fuchs le 26 Juillet 1977 en promettant au Consul de donner son nom à la Société d'Evaluation des objets à liquider, la VEBEG, dont le siège se trouve à Francfort afin que cette dernière se mette en contact avec lui. Sans attendre outre mesure, le Consul a téléphoné le 19 Décembre 1977 à ladite Société dont le responsable, M. Herdt, l'a renvoyé à M. Teichmann du Service de l'Armement et des Affaires Sanitaires à Bonn, etc...

Ces correspondances et contacts téléphoniques réguliers qui ont fait pour nous l'objet d'une documentation fournie, ont fini par porter leurs fruits et le 28 Novembre 1979 le Consul annonçait par télex à l'Ambassadeur du Bénin à Bonn la mise à la disposition du Bénin par la Croix Rouge Bavaroise de cinq unités de pratique-dentiste dont la remise au Bénin par la voie du Consulat à Munich devait avoir lieu le 7 Décembre 1979.

1) Lettre FD/kn du 15.07.1977 du consul du Bénin à Munich au Dr. Heinz Fuchs à Bonn-Beul.

Voilà une idée du circuit que peut faire la conception d'un don jusqu'à sa réalisation.

Cette action positive et permanente de la Croix Rouge de la Bavière dans la promotion et le développement de l'amitié et de la coopération entre la RFA et le Bénin n'est pas passée inaperçue aux autorités compétentes béninoises. C'est ainsi qu'elles ont invité la présidence de la Croix Rouge Bavaroise à visiter le Bénin en Novembre 1980. Le Président de la Croix Rouge Bavaroise, le Dr. Alfons Goppel et le Président Directeur Général de cette institution, M. Hiedl, accompagnés du Consul Döbler, ont donc fait l'objet d'un accueil exceptionnel de la part des responsables béninois du 2 au 7 Novembre 1980¹⁾. Les autorités béninoises au plus haut sommet ont profité de cette occasion pour exprimer toute leur gratitude à la Croix Rouge Bavaroise qui n'a ménagé, jusque là, aucun effort pour aider le Bénin et surtout pour lui accorder la priorité dans cette marée de pays en voie de développement en quête d'aide auprès d'elle.

Pour en revenir au Consul Döbler, disons qu'il ne se contente pas seulement d'intervenir auprès de la Croix Rouge de la Bavière ou d'autres institutions régionales et fédérales pour venir en aide au Pays qu'il représente avec tant de conviction. Il fait aussi lui-même des dons au Bénin comme nous l'avons vu dans notre deuxième partie.

C. - Dons du Consul Döbler

Pour la période de 1972 à 1980, ces dons ont connu une augmentation accrue. Après le don de génisses fait

1) Consulat du Bénin à Munich.

au Bénin lors de sa première visite dans ce pays en 1972 et dont nous avons parlé plus haut, le Consul Döbler a financé à Tori-Cada la construction d'une école primaire publique qui porte son nom¹⁾. En 1973, lors de sa deuxième visite, le Consul a offert à l'Etablissement National d'Edition et de Presse (ENEP) un appareil de prise de vues de marque Linhof 220 avec tous ses accessoires²⁾ tenant ainsi la promesse qu'il avait faite à M. Megnassan, alors Directeur dudit Etablissement, qui l'avait rencontré au cours d'un voyage effectué en RFA en 1972. Le Consul Döbler a, en outre, fait plus de 80 000 DM³⁾ de dépenses dues aux démarches qu'il avait entreprises en vue de réaliser - mais vainement - le projet allemand de la mise en valeur des eaux thermales et minérales du Bénin.

Mais le don le plus marquant dont le Bénin a bénéficié de la part du Consul Döbler pour la période actuelle de nos investigations est l'envoi de quatre ambulances pour les hôpitaux du Bénin en 1975. L'idée d'un tel don est née d'un malheur dont le Bénin a été victime et qui a retenu toute l'attention du Consul. Il s'agit d'un accident de trains en Novembre 1974. Sur les lieux de cet accident il n'y avait aucune ambulance qui pouvait transporter les deux cents blessés à l'hôpital⁴⁾. C'est alors que le Consul a pensé offrir au Bénin quatre ambulances afin de prévenir le renouvellement d'un pareil cas. Ce sont des camions de l'Armée Allemande transformés en

1) Daho-Express No. 1085 du 14 Mars 1973.

2) Ibidem, p. 4.

3) Lettre du Consul à nous-même, op. cit.

4) Bayerisch-schwäbische Wirtschaft 17/75, p. 682; cf. également "Allgäuer Zeitung" du 5.8.1975.

ambulances et dont le coût total s'est élevé à 160 000 DM¹⁾. La Croix Rouge Bavaroise a contribué à ce don par la prise en charge des frais de tropicalisation et d'équipement des quatre camions comme nous l'avons déjà dit.

Sur rapport de l'Ambassade du Bénin à Bonn et sur constat personnel de certaines autorités politiques béninoises, l'activité du Consul Döbler a mérité une attention toute particulière au Bénin. C'est pourquoi une cérémonie de décoration²⁾, prévue pour ce Consul depuis 1980, sera faite le 18 Juin 1982 à Munich dans les locaux de la Direction de la Croix Rouge Bavaroise en signe de reconnaissance des autorités et du peuple béninois.

Comme nous l'avons dit beaucoup plus haut, le porte-parole du Bénin, M. Adolphe Biaou, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, devait s'adresser en ces termes au Consul lors de la cérémonie de remise de décoration :

"Votre grande et admirable modestie, dont je suis l'un des témoins depuis bientôt cinq ans, m'interdit, M. le Consul, de m'étendre longuement sur vos innombrables actions très positives en faveur de mon pays. Aussi, je me permettrai de rappeler tout simplement que, grâce à votre action très dynamique, mon pays, à travers ses services sociaux surtout, a pu bénéficier de plusieurs lots de matériel évalués à des centaines de millions de FCFA. La remise de matériel que vous venez de me faire à l'instant-même pour le Service de Secours et pour les centres sociaux (deux cars entièrement équipés offerts par la Croix Rouge Bavaroise au Bénin), n'est-elle pas encore une preuve supplémentaire de l'efficacité de votre action ?"

1) Ibidem.

2) Cf. Acte de décoration en annexe.

Enfin, il faut noter que M. Willhöft, Consul du Bénin à Brême, achemine gratuitement presque tous les dons ci-dessus énumérés en direction de Cotonou.

Il ne nous reste maintenant qu'à faire un bref aperçu de la nature d'autres organisations humanitaires qui, comme la Croix Rouge allemande en général et celle de la Bavière en particulier, contribuent au développement socio-économique du Bénin. Il s'agit, entre autres, des "*Misereor*" et du "*Brot für die Welt*".

D. - Misereor

Vouloir s'intéresser à l'oeuvre des "*Misereor*" revient à traiter de l'aide de l'Eglise catholique allemande au développement socio-économique des pays du tiers-monde et, précisément ici, du Bénin car les "*Misereor*" constituent l'organisme par lequel cette église intervient directement dans la lutte acharnée que livrent lesdits pays pour enrayer la faim et la maladie qui ne cessent de les menacer. C'est donc une organisation allemande non gouvernementale dont la renommée dans le monde est telle qu'il serait un manque de ne pas l'aborder dans une investigation comme celle que nous faisons actuellement.

L'obtention d'une aide des "*Misereor*" obéit à un processus semblable à celui que nous avons vu au sujet de l'assistance technique allemande. Le pays postulant l'aide, adresse sa demande aux "*Misereor*". Celle-ci fait l'objet d'une étude au Secrétariat Central de ladite institution. Si elle est retenue, un avis favorable est donné par le Secrétariat Central qui la transmet à la Commission épiscopale domiciliée à Cologne. C'est cette dernière qui a le pouvoir définitif de décision du financement du projet en question. Evidemment, cela n'est valable que pour les aides ordinaires. Dans les cas

d'urgence, ce circuit est abrégé. En effet, si les "Misereor" doivent décider d'envoyer des médicaments ou des vivres à un pays qui accueille des réfugiés ou des rapatriés ou qui connaît une épidémie par exemple, les formalités, quelque peu bureaucratiques que nous venons de voir, ne sont plus obligatoires. D'une façon générale, les "Misereor" financent les projets qui répondent à leurs aspirations profondes, notamment ceux qui ont trait à la lutte contre la misère et la maladie, et ceci sans considération aucune de l'option politique du pays concerné ni des convictions religieuses de ses habitants, du moins, c'est ce qui ressort des règlements de cette institution.

"L'activité des Misereor au Bénin est remarquable", nous dit M. Wendel, responsable pour le Bénin au Secrétariat Central de ladite Organisation à Aix-la-Chapelle (Aachen). Les "Misereor" interviennent de concert avec l'Eglise béninoise pour ce qui est des différents projets que cette institution a réalisés dans ce pays. Mais tous les projets et dons des "Misereor" au Bénin ne sont connus dans leurs détails que par les seules autorités de l'Eglise du Bénin et non par des autorités politiques et diplomatiques du pays. Ce caractère secret de l'action des "Misereor" au Bénin ne nous a pas permis d'entrer en possession des documents et informations nécessaires pour un détail éventuel des projets et dons dont le Bénin a bénéficié de cet organisme, M. Wendel ayant exigé une autorisation spéciale des autorités de l'Eglise béninoise, condition à laquelle nous n'avons pu satisfaire.

A côté des "Misereor" se trouvent d'autres organisations de l'Eglise allemande qui viennent également en aide aux pays en voie de développement - d'où au Bénin - et dont l'une des plus connues s'appelle "*Brot für die Welt*".

E. - "Brot für die Welt" (Pain pour le Monde)

Le "*Pain pour le Monde*" est également une organisation allemande non gouvernementale dont les ressources proviennent essentiellement des dons faits par des personnes ou des groupes de personnes qui s'intéressent aux problèmes de la faim et de la maladie dans les pays en voie de développement. Tout comme chez les "*Misereor*", la religion semble ne pas être le facteur déterminant dans l'octroi d'aide. Mais l'une des différences fondamentales qui existent entre le "*Pain pour le Monde*" et les "*Misereor*" réside dans le fait que nous avons affaire à une organisation évangélique (protestante) s'agissant du premier. Néanmoins, les deux institutions travaillent au sein d'une organisation commune connue sous le nom de "*Partager Fraternellement*" (*Brüderlich Teilen*). Le Secrétariat Central du "*Pain pour le Monde*" est à Stuttgart. Il est intéressant de savoir que le mot "*pain*" désigne l'aide qui permet le développement intégral de l'individu et de la communauté. Cela veut dire qu'elle ne se limite pas seulement à la fourniture des vivres aux pays en voie de développement mais elle se rapporte aussi à des projets qui touchent aux domaines de la santé, de l'instruction, etc... de ces pays.

Selon les propos du responsable de la section "*Afrique de l'Ouest*" (dont fait partie le Bénin) au Secrétariat Central du "*Pain pour le Monde*", M. Marx, l'action de cette organisation au Bénin, depuis les contacts qu'elle a noués avec l'Eglise protestante béninoise dès 1969-1970 (Eglise Méthodiste Protestante de Cotonou), peut être évaluée à près de 1,5 million DM. Cette action est essentiellement centrée sur deux domaines :

- l'aide portée à l'Eglise Méthodiste Protestante de Cotonou pour son organisation
- le financement conjoint (avec l'Eglise Catholique)

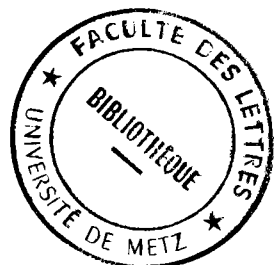
d'un centre de formation des adultes à Natitingou (menuiserie, maçonnerie, etc...)

Plus tard, un programme d'encadrement des paysans dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage sera amorcé en 1981 à N'Bari-Bayo dans la région d'Assomé, au Centre du Bénin

Si, dans l'ensemble, il nous manque des détails sur les différents projets financés au Bénin par l'Eglise allemande en général, il faut reconnaître qu'il ne doit pas y avoir eu un nombre important de réalisations au compte de la période 1972-1980, plus précisément au début de cette période. Cette situation est due au fait que la Révolution Béninoise, certes, n'a pas déclaré que "*la religion est l'opium du peuple*", mais n'a pas pu cependant coexister pacifiquement avec l'Eglise en place, ni coopérer avec des organisations religieuses étrangères. Ceci peut nous expliquer davantage la méfiance dont l'Eglise allemande, à l'instar d'autres, fait preuve à l'endroit de ce pays quoique la situation semble actuellement se décanter et que des projets ont commencé à connaître des réalisations comme nous l'avons vu avec le "*Pain pour le Monde*".

Avec ce point, nous venons de terminer notre étude sur les rapports économiques entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980. Ces rapports, comme nous avons pu le constater, ont atteint une proportion plus accrue dans bien des domaines même si les investissements privés continuent de briller par leur insuffisance notoire. L'accord sur la protection et l'encouragement des capitaux privés, signé enfin entre les deux pays, nous donne l'espoir d'un avenir meilleur dans ce domaine des investissements privés. Ce qui a été important à noter, c'est

que les nouvelles données politiques béninoises n'ont pas constitué un indice destructeur du cours normal des bonnes relations amicales qu'entretiennent les deux pays entre eux depuis 1960. Enfin, nous allons aborder le dernier aspect des relations entre les deux pays de 1972 à 1980 : leurs relations culturelles.



Chapitre XII : Relations culturelles entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980

Dans ce chapitre des relations culturelles, nous envisageons traiter trois points : la langue allemande dans la réforme de l'enseignement au Bénin, la formation des Béninois en RFA et les échanges culturels entre les deux pays. Comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous verrons, à partir du développement de ces points, quel impact le déclenchement de la Révolution au Bénin a eu sur les relations culturelles entre les deux partenaires.

I. - Place de la langue allemande dans la réforme de l'enseignement au Bénin

Lors de la présentation du Bénin, nous avons vu comment la Révolution béninoise, avec ses objectifs et ses structures, a entraîné la nécessité de reformer le système éducatif mis en place par la France et qui ne répondait pas toujours aux réalités du Bénin. Dans le domaine de l'enseignement, cette réforme a visé, entre autres, la révalorisation des langues nationales que la colonisation française avait tout le temps considérées comme étant des "*dialectiques barbares*" condamnés à disparaître afin de mieux faire place à la langue de "*civilisation*" qu'est le Français. Ainsi, l'alphabétisation en langues nationales, l'organisation des séminaires nationaux et internationaux pour la promotion écrite de ces langues, les recherches sérieuses entreprises par des linguistes béninois et étrangers sur celles-ci ont pris, au Bénin, une telle ampleur que l'observateur non averti pouvait croire que les langues étrangères y étaient reléguées au dernier plan surtout que, sur les antennes de Radio-nationale, il était par exemple loisible d'entendre "*nouvelles en langue étrangère française*" alors que le caractère "*étranger*" du Français n'avait jamais

été tant mis en exergue dans ce pays où celui-ci est demeuré et demeure encore la langue officielle. C'est là une approche de l'atmosphère qui a régné et qui a coupé le souffle à bon nombre de personnes à la veille de l'élaboration des nouveaux programmes de l'Enseignement en 1976. Ces personnes se demandaient en particulier quelle serait la place des langues étrangères dans la réforme qui allait être introduite. Nous nous proposons alors de voir ce qui est advenu de l'Allemand en tant que langue d'enseignement au Bénin pour la période 1972-1980.

Il faut avouer tout de suite que, dans l'ensemble, il y a eu plus de peur que de mal. La commission nationale béninoise chargée de l'élaboration des nouveaux programmes de l'Enseignement Moyen Général (EMG)¹⁾ a réaffirmé qu'il est historiquement juste et bon d'apprendre les langues étrangères pourvu que ceci ne se fasse pas au dépens et au mépris des langues béninoises comme cela a été le cas jusque-là. Les raisons qui militent en faveur d'une telle décision diffèrent, à quelque chose près, selon la langue étrangère considérée.

Pour ce qui est de l'Allemand, la sous-commission technique, dont nous avons eu l'honneur d'être membre en son temps, a estimé que cette langue répond aux critères déterminés dans le Programme d'Edification de l'Ecole Nouvelle qui dit : *"L'étude des sciences humaines et des langues étrangères ne doit pas être négligée. S'agissant des langues, la commission recommande la création à plus ou moins longue échéance des classes spécialisées ou des instituts de langues étrangères ou anciennes et ceci pour répondre d'une part à la coopération internationale*

1) Enseignement Secondaire.

et d'autre part pour certaines spécialisations qui auraient besoin de telle ou telle langue" 1). En effet, si du point de vue situation géographique, la langue allemande est loin du Bénin ou si le nombre de ceux qui la parlent dans le monde n'est pas aussi important que celui de ceux qui s'expriment en Anglais par exemple, d'autres raisons peuvent cependant expliquer son opportunité en tant que matière d'enseignement dans les Lycées et Collèges et, par voie de conséquence, à l'Université Nationale et à l'Ecole Normale Supérieure du Bénin.

- Raisons de recherches scientifiques et techniques

Dans sa lutte contre le sous-développement, le Bénin a grand intérêt à profiter de la somme considérable de connaissances scientifiques, techniques et technologiques, philosophiques, médicales et pédagogiques disponibles en langue allemande et ceci grâce à la position de pointe des deux Allemagne et des pays de langue allemande - l'Autriche et la Suisse - dans le domaine de la science et de la technique. Ainsi, un apprentissage pratique et conséquent de l'Allemand par les élèves et étudiants béninois ne peut qu'aller à l'avantage de ceux-ci et, partant, du Bénin.

- Raisons de relations internationales

La place de choix qu'occupent les deux Allemagne dans les deux systèmes de développement nés de la bipolarisation du monde après la deuxième guerre mondiale (blocs capitaliste et socialiste), influence doublement la coopération internationale. D'une part, presque tous

1) Programme National d'Edification de l'Ecole Nouvelle,
op. cit., p. 60.

les pays du monde - y compris le Bénin - entretiennent des rapports diplomatiques, économiques et culturels avec l'une ou l'autre (et même avec l'une et l'autre) quelle que soit l'orientation politique qui dirige l'action de leurs gouvernements. D'autre part, l'influence particulièrement considérable que prend la RFA dans les décisions internationales grâce à son poids économique, peut, d'un moment à l'autre, permettre à la langue allemande d'acquérir le droit de cité dans le concert des langues universelles parlées au sein des instances internationales telles que l'ONU, l'UNESCO, etc... La connaissance de l'Allemand peut donc faciliter la coopération internationale. Voilà les raisons, peut-être subjectives, qui ont poussé la sous-commission technique d'élaboration des programmes de l'enseignement d'Allemand à proposer aux autorités compétentes le maintien et même le développement de cet enseignement dont il convient, pour continuer, de voir le contenu, les méthodes, les moyens et les résultats enregistrés en fin 1980.

A. - Le contenu de l'enseignement d'Allemand

L'histoire nous apprend que l'enseignement de la langue et de la culture d'un pays est difficilement séparable de l'importation de la culture de ce dernier. Tout en ne perdant pas de vue cette vérité, l'enseignement de l'Allemand au Bénin se veut désormais, malgré tout, un enseignement surtout orienté de façon à réaliser et à améliorer la communication. Il vise donc deux objectifs capitaux :

- la communication à l'oral et à l'écrit pour les littéraires,
- une compréhension des discours oraux et des textes scientifiques et techniques pour les élèves des sections techniques.

La sous-commission technique a estimé que tout texte présenté aux élèves, qu'il s'agisse d'un texte relatif à l'histoire ou à la littérature allemandes, doit être exploité à aborder les problèmes du Bénin, de l'Afrique et du monde (colonisation, sous-développement, famine, etc...). Ce résultat ne peut être atteint que grâce à des méthodes et des moyens adéquats.

B. - Les méthodes et moyens de l'enseignement d'Allemand

Pour atteindre les buts précités, l'acquisition de structures grammaticales et lexicales de l'Allemand fondamental et l'étude de textes permettant aux élèves de s'exprimer en Allemand et d'entrer en contact avec les problèmes dont nous avons parlé, ont été préconisées. En somme, il s'agit de rompre avec le carcan de méthodes qui bourrent les élèves sans, finalement, leur apporter quelque chose de consistant. De même, les rapports élèves-enseignants doivent reposer sur une franche collaboration afin de mettre en confiance les élèves qui trouvent, a priori, que l'Allemand est une langue difficile. Ici, le mythe, dont s'entouraient certains Assistants techniques qui terrorisaient les élèves, est à proscrire. Enfin, la formation d'enseignants d'Allemand sur le sol national béninois et à l'étranger a été recommandée afin de ne pas totalement dépendre des Allemands dans le domaine des cadres enseignants de cette matière. Il nous plaît de noter, au passage, que l'assistance technique française, qui avait amorcé cet enseignement au Bénin, n'a plus continué sa mission. C'est alors que la RFA a pris en compte l'aide en assistance technique et même l'organisation de cet enseignement dans les établissements secondaires publics par l'envoi d'enseignants et de conseillers pédagogiques dans les différents pays d'Afrique. Cette aide allemande comprend également la livraison de

moyens didactiques pour lesdits établissements ainsi que les programmes de cours d'été en RFA à l'intention des enseignants africains d'Allemand.

Quant au Bénin, ces moyens didactiques ont été surtout constitués par des livres "*Yao lernt Deutsch*" avec tous les accessoires de ce cours audio-visuel. (magnétophones, tableaux de feutre, etc...).

En outre, quelques Béninois ont bénéficié des cours d'été organisés par la RFA pendant cette période. Les enseignants allemands ont surtout été des volontaires Allemands comme nous l'avons montré dans l'oeuvre accomplie par ceux-ci de 1972 à 1980. Des conseillers pédagogiques allemands sont également passés au Bénin et parmi lesquels M. Georg Drinnenberg qui a fait un travail remarquable dans le cadre de l'encadrement des enseignants d'Allemand aussi bien béninois qu'allemands ainsi que dans le domaine de l'effort entrepris par le Bénin dans la confection des textes pour les programmes des classes de lères et terminales, les ouvrages précédemment utilisés dans ces classes étant dépassés surtout par les réalités socio-politiques béninoises telles que nous les avons maintes fois décrites déjà.

Tout ceci a abouti à des résultats dont nous voulons prendre connaissance.

C. - Les résultats enregistrés au niveau de l'enseignement d'Allemand

Par résultats, nous voulons entendre les dimensions que l'enseignement de l'Allemand a prises au cours de la période que nous étudions. La réforme de l'Enseignement en général ayant maintenu l'Allemand et les nouveaux programmes d'Allemand ayant étendu cette matière à toutes

Les classes de toutes les séries (littéraires et scientifiques) à partir de la première année du niveau II de l'Enseignement Moyen Général (EMG)¹⁾, l'Allemand a ainsi acquis une importance plus accrue dans les établissements d'enseignement secondaire du Bénin. C'est ce que spécifie la sous-commission technique d'Allemand en ces termes : *"Compte tenu de l'introduction de nouvelles disciplines en Enseignement Moyen Général niveau I²⁾ afin de respecter le profil du Béninois que l'Ecole Nouvelle se propose de former, la commission a estimé que l'Allemand en tant que seconde langue vivante étrangère, sera étudié à partir de la première année de l'EMG II. Mais cet enseignement sera dispensé dans toutes les séries de la première à la troisième année : ici nous répondons aussi au voeu de nos collègues de l'enseignement scientifique et technique"³⁾.*

Mais dans la réalité, cette importance apparente a été limitée par le manque crucial d'enseignants d'Allemand à telle enseigne que plusieurs classes intéressées par l'Allemand se voient octroyer l'Espagnol. Néanmoins, les résultats obtenus dans le domaine de l'enseignement de l'Allemand jusqu'en 1978 ont été satisfaisants. En effet, pour le compte de l'année scolaire 1977-1978, nous avons enregistré les résultats suivants⁴⁾ :

- 13 établissements d'enseignement d'Allemand
- 1550 élèves apprenant l'Allemand
- 14 enseignants d'allemand dont 7 Allemands et 7 Béninois.

Ces chiffres sont allés grandissants de 1978 à 1980 et même jusqu'à nos jours, à l'exception de celui des en-

1) Ceci correspond à la classe de seconde.

2) Le terme correspond au premier cycle de l'enseignement secondaire (de 6ème à la 3ème).

3) Cf. programme de l'Enseignement Moyen Général, op. cit, p. 50.

4) Deutsch als Fremdsprache an afrikanischen Schulen, in : Rundbrief No. 1 VI von der Zentralstelle für das Auslandsschulwesen, Köln Januar 1979.

seignants béninois d'Allemand. Nous essayerons maintenant de voir pourquoi il y a un tel état de choses ; en d'autres termes, le point suivant de notre analyse sera la formation par la RFA des Béninois pendant la période 1972-1980.

II. - La formation des Béninois par la RFA de 1972 à 1980

Nous y distinguerons deux niveaux : la formation des Béninois par la RFA d'une façon générale et la formation des enseignants béninois d'Allemand.

A. - Formation des cadres béninois en général par la RFA

La participation de la RFA à la formation des cadres béninois est demeurée régulière pendant la période 1972-1980 bien que, quantitativement, elle reste modeste si l'on considère les moyens dont la RFA dispose dans ce domaine. C'est ainsi que de 1974 à 1980, le nombre de bourses allouées par la RFA aux Béninois ne s'est élevé qu'à 98¹⁾. Comparativement à la première période de notre étude (1960-1972), nous notons un net accroissement du quota de bourses d'études et de perfectionnement soit environ 25 bourses par an²⁾. Les organismes allemands qui ont octroyé ces bourses sont la Société Allemande pour la Coopération Technique (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit - GTZ -), la Société Carl Duisberg (Carl Duisberg Gesellschaft - CDG -) et l'Office Allemand d'Echanges Universitaires (Deutscher Akademischer Austauschdienst - DAAD -).

Ces bourses ont couvert beaucoup de domaines, en occurrence la radio-diffusion, la santé, l'agriculture,

1) Ambassade du Bénin à Bonn

2) Idem.

l'électrotechnique, le tourisme et l'hôtellerie, l'eau et l'électricité et même plus tard la police et le service des secours et calamités¹⁾. En 1980, le nombre de bourses s'élevait à 17. Mais en 1980-81, la Carl Duisberg et GTZ ont fourni au Bénin 25 bourses²⁾ réparties comme suit :

- 7 pour le développement de la culture attelée dans le cadre du projet du CARDER-ATLANTIQUE, bourses gérées par la G.T.Z.
- 5 pour la construction de postes d'émission dans le cadre de la coopération radiophonique. C'est la CDG qui a octroyé ces bourses ainsi que celles qui vont suivre
- 1 pour la formation de techniciens hydrogéologues au titre du projet de formation du personnel de maintenance pour les usines d'eau,
- 2 pour la formation au Centre National d'appareillage orthopédique de Lomé (Togo)
- 5 d'études dans les écoles supérieures spécialisées allemandes
- 5 au choix du Bénin.

A la fin de 1980, on comptait environ 50 étudiants béninois en RFA, du moins ceux qui sont immatriculés à l'Ambassade du Bénin à Bonn.

L'insuffisance des bourses allemandes pour la formation des cadres béninois fait parfois place à la restriction caractérisée et même à la suppression non déclarée de ces bourses dans certains domaines, plus particulièrement dans celui des cadres béninois d'enseignement d'Allemagne dont le pays a néanmoins tant besoin.

1) Ministère béninois du Travail et des Affaires Sociales.

2) Ambassade du Bénin à Bonn.

B. - Formation des enseignants béninois d'Allemand

Les bourses d'études pour les étudiants, futurs enseignants d'Allemand, sont du ressort de l'Office Allemand d'Echanges Universitaires (DAAD). Nous avons déjà fait la connaissance du programme d'Abidjan (Côte d'Ivoire) géré par cet organisme allemand dans la deuxième partie de notre travail. Ce programme fera place plus tard à celui de Sarrebruck (RFA) dont les débuts consistaient à faire venir les germanistes africains titulaires du Diplôme Universitaire d'Études Littéraires - option Allemand - en RFA pour leur année de Licence. C'étaient surtout les universités de Lomé (Togo) et de Dakar (Sénégal) qui ont fourni ces étudiants. Puis, ce programme s'est élargi à la préparation de Maîtrise, d'abord par les titulaires de Licence du programme d'Abidjan, ensuite par ceux des universités précitées qui ont fini par avoir leur année de licence.

Pour en venir au Bénin, déjà, le programme d'Abidjan s'est terminé en queue de poisson pour ce pays qui n'a plus compté qu'un seul boursier au titre de l'année universitaire 1975-1976. Ce dernier perdra son titre de boursier aussitôt après sa licence pour des raisons que nous verrons par la suite. Un autre sera l'objet du même traitement par le DAAD plus tard dans la même université. Quant au programme de Sarrebruck, il a connu quelques cinq Béninois, anciens boursiers du DAAD à Abidjan, et un seul nouveau. A partir de 1981, exception faite de nous-même, objectivité oblige, il n'y aura d'ailleurs plus de Béninois dans le grand contingent de germanistes ouest-africains qui ne cessent d'envahir les universités de Sarrebruck et - en partie - de Bayreuth. Pour expliquer cette situation d'absence du Bénin, deux raisons s'imposent. La première est liée

au fait que le Bénin ne dispose pas encore de département d'Allemand au sein de son Université et de son Ecole Normale Supérieure (ENS) bien que la demande de cette langue s'y fasse plus grande d'année en année compte tenu des structures nouvelles mises en place et qui obligent les étudiants en lettres à avoir une deuxième langue presque aussi importante que celle qui fait l'objet de leur option principale. La deuxième raison qui explique la quasi-absence des Béninois parmi les boursiers DAAD se traduit par la prise de position presque avouée du DAAD de ne plus allouer des bourses aux Béninois. Une telle prise de position, loin de refléter les résultats universitaires de ces étudiants, est l'expression de la volonté du DAAD de pénaliser tous ceux qui, à son avis, vont contre les "idéaux" du financement de son projet de formation, "idéaux" qui exigent que les étudiants aillent enseigner dans leurs pays d'origine une fois leurs études terminées. La position du DAAD, c'est également l'application à la lettre de la proposition que le Bénin-même lui avait faite en 1974 afin de l'aider dans la réussite de son programme d'Abidjan. C'étaient bien les autorités du Ministère béninois de l'Enseignement Secondaire qui avaient prêté au DAAD l'idée de faire retourner tous les étudiants béninois chez eux dès qu'ils auront réussi à leur licence et de ne donner de bourses, pour continuer, qu'à ceux d'entre eux qui auront accompli un an effectif d'enseignement au Bénin. C'est ce qui ressort de ce passage d'une correspondance de Mme Gotthelf, alors Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne Fédérale à Abidjan, au Directeur Général de l'Enseignement du Ministère de l'Education Nationale du Bénin le 15 Janvier 1975 : *"Comme vous vous rappelez, vous aviez proposé que les germanistes (boursiers allemands) fassent une année de service dans les écoles du Dahomey avant de couronner leurs études par un an en Allemagne, ceci pour assurer leur retour au Dahomey. Cette année de service dans l'enseignement après l'obten-*

tion de la licence aura l'avantage de leur faire prendre à nouveau contact avec leurs familles et leur pays après trois ans d'études à l'étranger. Ils seront forcés de prendre des responsabilités comme professeurs et perdre la mentalité d'étudiant. Ils seront intégrés au corps d'enseignants dahoméens et ils rentreront plus facilement au Dahomey après l'année en Allemagne sachant que dans leur pays on a besoin d'eux"1).

Le DAAD a, non seulement étendu cette mesure à tous ses boursiers - béninois ou non - (excepté certains pays qui ont expressément demandé d'envoyer directement les leurs en RFA) mais aussi en a fait une application systématique aux étudiants béninois, ce qui ne favorisait pas ces derniers compte tenu de la nouvelle réglementation de la Fonction Publique béninoise où la Licence avait perdu toute son importance au profit de la Maîtrise. De plus, les étudiants béninois ne se sentaient pas entourés d'assez de garanties de partir faire leur Maîtrise après un an d'enseignement pour prendre le risque de s'engager dans l'enseignement avec la seule licence. Dans de pareilles conditions, on comprend que ces étudiants s'installent à l'étranger dans l'espoir d'y gagner de l'argent et terminer leurs études à leurs frais avant de retourner au pays natal, ce que le DAAD ne peut tolérer.

A tous les éléments précités qui déterminent l'attitude du DAAD vis-à-vis des Béninois, il faut ajouter deux autres non moins catalyseurs :

- la réforme de l'enseignement intervenue au Bénin et qui avait donné l'impression à cet organisme que la langue allemande n'y a plus sa place d'antan
- la lourdeur de l'administration béninoise (comme dans

1) Lettre Ku 625 IG\$Mb du 15 Janvier 1975 au Directeur Général de l'Enseignement - Ministère de l'Education Nationale - Cotonou/Dahomey.

la plupart des autres pays africains) qui ne facilite pas toujours le traitement des dossiers de bourses dans les délais exigés par le DAAD.

Voilà autant d'arguments qui font de la formation des cadres béninois d'Allemand ce qu'elle est aujourd'hui. Ce qui nous paraît inquiétant, c'est que le DAAD ne semble pas encore tempérer son attitude¹⁾ et nous pouvons, à bon droit, nous demander de quoi demain sera fait dans ce domaine des rapports entre la République Populaire du Bénin et la République Fédérale d'Allemagne.

A côté de cette ombre de la formation des enseignants béninois d'Allemand se développent d'autres formes d'échanges culturels entre les deux partenaires dont nous étudions les rapports.

III- Echanges culturels entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980

Tout ce qui concerne les relations culturelles entre les deux pays peut être considéré comme échanges culturels. Mais nous entendons particulièrement ici par échanges culturels, les différentes manifestations et organisations réciproques qui engagent la participation effective de l'un et l'autre des deux partenaires. Nous verrons ceci dans deux domaines :

- les contacts universitaires
- les visites réciproques des jeunesses béninoise et allemande ; et tout ceci au cours de la période que nous traitons.

1) Lettre no. 321/elf-4-rü du 4/2/1981 adressée par le DAAD à Michel Anato à Abidjan (Côte d'Ivoire).

A. - Contacts universitaires

Pour des raisons historiques que nous avons souvent évoquées plus haut, la jeune Université Nationale du Bénin (UNB) n'a eu aucun contact, aucun accord avec des universités allemandes jusqu'en 1979. C'est seulement à cette date que le Recteur de l'UNB, M. Nathanaël Mensah, a effectué une visite en RFA dans le but de nouer des contacts avec des universités allemandes. Dans ce cadre, il a visité les universités de Fribourg (de même que l'Institut Max Planck), de Stuttgart, de Bayreuth, de Sarrebruck et de Bielefeld. Cette visite est, par exemple, à la base de l'aide qu'apporte actuellement la RFA au développement de la Biochimie à l'UNB, projet à la tête duquel se trouve le Professeur Westfall de l'Institut Max Planck de Fribourg comme nous l'avons souligné dans les rapports économiques entre les deux pays. C'est également après 1979 que les rapports entre l'UNB et l'Université de Bielefeld sont nés et ce, grâce au Professeur Georg Elwert qui a accordé un intérêt particulier au Bénin pour y avoir fait des recherches de sociologie avec quelques autres Allemands. Le Professeur Elwert a fait un nombre considérable de publications sur le Bénin. Pendant la même période, des professeurs de l'UNB ont été invités par l'Université de Bielefeld. Enfin, il faut mentionner, au palmarès des échanges culturels entre le Bénin et la RFA, un certain nombre de travaux linguistiques réalisés à l'Université de Sarrebruck sous la direction de M. le Professeur Mangold, dans le cadre de la préparation des mémoires de Maîtrise. Ces travaux, au nombre de trois en fin 1980¹⁾, se sont centrés sur des langues nationales béninoises et ont constitué ainsi une contribution aux

1) Amehou, Samuel, Dasha-Deutsch Wörterbuch, Saarbrücken 1977, 82 p. ; Dossou, Leandre, Dasha-Sprache (Benin) : Phonetik, Grammatik und Texte, Saarbrücken 1978, 131 p. ; Natabou, Benoît, Deutsch-Aja Wörterbuch, Saarbrücken 1979. 225 p.

recherches entreprises et continues dans le cadre de la promotion et du développement des langues africaines en général et de celles du Bénin en particulier.

Le dernier aspect de ces échanges se trouve dans les visites mutuelles des jeunesses béninoise et allemande.

B. - Visites mutuelles des jeunesses béninoise et allemande de 1972 à 1980

La période 1972-1980 a connu, entre autres événements inédits dans les rapports entre le Bénin et la RFA, des rencontres bilatérales au niveau des jeunes Béninois et Allemands. Le premier exemple est fourni par la participation des scouts allemands à la construction, par leurs homologues béninois, d'un internat pour élèves au Bénin en 1974. Le deuxième exemple a rapport à la réalisation conjointe, par les jeunesses béninoise et allemande, d'un projet de développement en RFA en 1978, "*Projet de développement Ibbenbüren*".

a) Les jeunes Allemands au Bénin en 1974.

Pendant les vacances d'été 1974, 150 membres¹⁾ du Scoutisme allemand St. Georges (Deutsche Pfadfinderschaft Sant Georg, DPSG) ainsi que de la Communauté des jeunes filles scouts St. Georges (Pfadfinderinnenschaft Sant Georg, PSG) sont allés aider leurs homologues du Bénin à construire un internat à Porto-Novo. A cette rencontre ont également pris part 30 Français et 130 autres scouts africains.

1) Deutsche Pfadfinder helfen Freunden in Afrika, Bau-einsatz und Begegnung junger Leute verschiedener Rassen in Dahomey, in : "Ulrichsblatt" du 31.8.1974.

En ce qui concerne les jeunes Allemands, il faut noter que c'est après des préparatifs sérieux qu'ils ont entrepris leur voyage au Bénin. Ils ont organisé des actions, vendu des objets d'art africains qu'ils ont fabriqués eux-mêmes¹⁾ et ont investi plus de 100 000 DM dans le projet de Porto-Novo sans compter le fait que chaque participant avait payé une quote-part de 1 000 DM. Comme on peut bien s'en douter, ce voyage a permis à ces jeunes Allemands, d'abord, de toucher du bout des doigts les problèmes du sous-développement grâce aux nombreuses tournées organisées à leur intention dans les campagnes et à leur séjour dans les familles béninoises. Ensuite, ils se sont débarrassés de certains préjugés dont ils étaient porteurs comme ils l'ont déclaré à leur retour en RFA.

Une telle expérience a été entreprise à nouveau en 1978 mais cette fois-ci le mouvement a été inverse : ce sont de jeunes scouts béninois qui ont visité la République Fédérale d'Allemagne à leur tour.

b) "Le projet Ibbenbürren" en RFA en 1978

Dans le cadre de la coopération germano-africaine, 23 jeunes scouts africains²⁾ originaires du Bénin et de la Haute-Volta, ont séjourné à Ibbenbürren, une ville située dans la partie Nord de la RFA, pendant les vacances d'été 1978. Avec 40 jeunes Allemands, ils ont pris part à un projet dénommé "*Projet de Développement Ibbenbürren*", premier du genre dans l'histoire des relations germano-africaines. Dans l'ensemble, c'est une rencontre

1) Allgäuer Zeitung Nr. 92 du 20.4.1974.

2) Afrika Nr. 6-7/1979.

qui devait permettre aux uns et aux autres, surtout aux jeunes Allemands, participants au projet, d'apprendre comment organiser le temps libre. Ce projet a connu un grand succès. Il a convaincu les jeunes Allemands que l'aide au développement est souvent à sens unique puisqu'ils ont beaucoup appris des Africains. Ils sont ainsi arrivés à la conclusion que la société allemande pourrait tirer bien d'éléments de l'approche de vie et de l'expérience africaines. En effet, si l'aide africaine au développement d'un pays nanti comme la RFA ne peut être matérielle comme le pensent certains profanes, elle peut être tout au moins morale, c'est-à-dire qu'un échange intellectuel entre Allemands et Africains ne peut être considéré comme vain.

Ce sont là les grands traits des relations culturelles entretenues par le Bénin et la RFA entre eux de 1972 à 1980. Dans l'ensemble, ces relations ont été satisfaisantes. Même si certains domaines laissent à désirer comme cela a été le cas de la formation des enseignants béninois d'Allemand, nous ne disposons pas d'indices propres à démontrer que ces insuffisances sont liées au déclenchement de la Révolution au Bénin. Autrement dit, au niveau des relations culturelles comme dans les autres branches d'activités de la coopération entre les deux partenaires, la nouvelle option politique du Bénin n'a explicitement rien entravé. Les rencontres des jeunes Allemands et Béninois pendant ladite période constituent d'ailleurs des expériences inédites qui concourent à un meilleur développement des rapports entre les deux pays dans le futur. En effet, la bonne coopération entre les pays pauvres et les pays riches doit être basée sur la compréhension. Et la compréhension naît de la connaissance réciproque des uns et des autres et de leurs problèmes, mission que remplissent de telles rencontres de jeunes avec beaucoup de bonheur.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre étude sur les rapports politiques, économiques et socio-culturels entre la République Populaire du Bénin et la République Fédérale d'Allemagne de 1960 à 1980, il nous paraît opportun de considérer ici, d'abord l'ensemble des résultats auxquels nos analyses ont abouti, ensuite de relever les manques éventuels liés à ces rapports afin de pouvoir faire des propositions concrètes pour l'avenir de ces derniers. Nous distinguerons donc trois points :

- les résultats de nos analyses
- les insuffisances des rapports entre les deux pays
- les propositions.

A. - Les résultats des analyses

Pour mieux apprécier les résultats de nos investigations, il est nécessaire de savoir quel objectif nous avons, au départ, assigné à notre étude. Cet objectif a été - s'il nous était encore permis de le rappeler - d'évaluer, d'une façon générale, les rapports du Bénin avec la RFA de 1960 à 1980 mais en deux temps. Dans un premier temps, nous avons à analyser ces rapports de 1960 à 1972 et dans un second temps de 1972 à 1980. Cette démarche avait surtout pour but de voir si la Révolution béninoise déclenchée en 1972 leur a été préjudiciable.

Il faut maintenant nous demander, au vu de ce rappel, si notre but visé a été atteint. A une telle question nous ne pouvons donner qu'une réponse mitigée quoique la balance semble plus peser du côté "oui" que du côté "non" . En effet, si nous considérons le seul aspect de notre objectif qui consiste à voir si les relations entre les deux partenaires ont continué après 1972 , il est clair que

nous avons abouti à des résultats largement positifs. Que ce soit dans les domaines diplomatique et économique surtout ou dans celui des échanges culturels, nous avons même enregistré dans notre développement, par rapport à la période 1960-1972, un net accroissement en volume et en valeur des accords, des investissements publics, de l'assistance technique et des dons, des bourses de formation et de perfectionnement sans oublier les événements inédits telles que les visites mutuelles des jeunesses allemande et béninoise, autant d'indicateurs de la bonne santé des rapports sur lesquels nous ne trouvons pas utile de revenir en détails ici. Nous avons vu que l'excellence de ces rapports, surtout au début de la Révolution béninoise, a même parfois bravé la "*chasse-gardée*" que constitue le Bénin pour l'ancienne puissance colonisatrice, la France : les projets prioritaires du Bénin en révolution que boudait la France, étaient orientés vers la RFA. L'exemple le plus frappant en a été l'huilerie de Bohicon.

Mais les résultats de nos analyses nous ont révélé, à côté de cette continuation réelle des relations entre les deux pays après 1972, un nombre non négligeable d'insuffisances. Et c'est là le côté "*médaille de Janus*" que dévoile une considération de ces rapports dans leur globalité. En fait, il ne suffit pas, à notre avis, de prouver que les relations entre les deux partenaires sont demeurées et se sont poursuivies pendant la période 1972-1980. Il importe de prendre également en considération leur teneur qui dénote, hélas, que la RFA aurait pu mieux faire dans son engagement au Bénin. En d'autres termes, elle aurait pu, sinon éviter, du moins réduire énormément les insuffisances que nous avons relevées dans son soutien à un Bénin en quête d'un développement autodéterminé.

B. - Les insuffisances des rapports entre les deux pays.

Elles se situent à deux niveaux : au niveau de la participation publique et à celui de l'aide privée qu'apporte la RFA au développement du Bénin.

a) Insuffisances au niveau de la participation publique de la RFA au développement du Bénin

Un des manques les plus caractéristiques des rapports entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980 a été le déficit exagéré de la balance commerciale du Bénin dans leurs échanges bilatéraux. Nous savons, certes, que le déficit dans les échanges extérieurs du Bénin est général et permanent depuis - et même avant - l'indépendance de ce pays. Mais, comme l'ont indiqué les résultats de nos analyses pour la première période 1960-1972, le Bénin avait tout au moins enregistré un solde positif dans ses échanges avec la RFA et le Danemark. Ceci lui avait permis de réduire, en partie, son déficit au niveau des échanges extérieurs en général. Nous remarquons, avec amertume, que, pendant la période 1972-1980, la RFA a acheté beaucoup moins au Bénin que celui-ci chez elle. Les chiffres des différents tableaux que nous avons établis dans leurs échanges entre 1972 et 1980 et les commentaires que nous en avons faits, en témoignent.

Hormis ce grand manque, comme nous l'avons vu, malgré les efforts relativement louables qu'a faits le Gouvernement de la RFA après 1972 pour venir en aide au Bénin, les données nous ont montré que l'apport allemand au développement du Bénin est insuffisant, en particulier quand on sait que le Bénin des années d'après 1972 était un grand chantier qui avait plus que jamais besoin de l'aide extérieure pour donner un coup de pouce à ses propres forces sur lesquelles il n'avait jamais manqué de compter pour

réaliser ses nombreux projets économiques et socio-culturels. De plus, en prenant le risque de soumettre son premier grand projet à la RFA, à savoir l'huilerie de Bohicon, le Bénin avait implicitement opté pour l'amitié d'un seul pays occidental, la RFA, qui devait alors l'accueillir à bras beaucoup plus ouverts. Dans le domaine de la formation et du perfectionnement des Béninois, le quota des bourses allemandes qui tourne autour de 25 bourses par an, est, a priori, en augmentation si l'on tient compte du fait qu'il faisait environ 8 bourses par an pour la période 1960-1972. Mais ce quota de 25 bourses par an n'est qu'une goutte d'eau dans la mer des milliers de bacheliers qui sortent chaque année des établissements secondaires du Bénin. Il ne nous faut pas non plus oublier que les cadres béninois nécessitant des stages de recyclage et de perfectionnement sont nombreux. En restant dans le domaine des relations culturelles, nous avons déploré la quasi-absence des Béninois dans le programme actuel de formation des germanistes africains par la RFA alors que le Bénin - peut-être plus que bien d'autres pays africains - en éprouve un grand besoin.

Ces insuffisances font place à des manques absolus quand on se réfère à l'aide privée allemande au développement du Bénin.

b) Manques des investissements privés dans l'aide allemande au Bénin

Malgré toutes les dispositions prises par le Bénin pour mériter la confiance des investisseurs privés allemands et en dépit de toutes les garanties dont ce pays s'est entouré, la coopération privée entre les deux partenaires est au plus bas. Nous n'avons pu donner, au cours de notre développement sur les rapports économiques entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980, que de rares exemples

d'investissements privés, en l'occurrence le seul digne de ce nom fourni par l'Institut National de Formation Socio-économique et Civique (INFOSEC) réalisé grâce à l'aide de la Fondation allemande Friedrich Naumann.

D'autres domaines importants à développer dans ces rapports tels que le tourisme et l'hôtellerie, ont été pendant longtemps ignorés. Pourtant, l'on se rappelle tout ce que le Bénin possède comme richesse en matière touristique.

Ces quelques exemples d'insuffisances peuvent être corrigés et la coopération entre les deux pays dynamisée. Ceci nous amène à la phase des propositions concrètes pour le meilleur devenir de ces rapports.

C. - Propositions

Si le risque est grand de vouloir sortir du thème traité pour conclure, il est néanmoins permis de faire des souhaits pour l'avenir sans, pour autant, perdre sa crédibilité. C'est ainsi que dans le domaine économique des rapports entre le Bénin et la RFA, celle-ci pourrait diversifier ses importations du Bénin jusqu'ici basées sur les produits de palmier à huile en général et spécialement sur les tourteaux. Cette diversification dans les importations lui permettrait d'acheter plus au Bénin qu'elle ne le fait actuellement afin d'aider, ce faisant, son partenaire, comme par le passé, à tendre vers un équilibre de sa balance commerciale générale. La RFA pourrait également augmenter le volume de ses financements et de son assistance technique si efficaces au Bénin. Il serait aussi souhaitable que les investisseurs privés allemands ajoutent leur pierre à la gigantesque construction béninoise en sortant de la mystérieuse indifférence qu'ils

observent dans ce pays depuis la naissance des rapports entre la RFA et le Bénin en 1960 et malgré toutes les dispositions prises par les deux partenaires pour faciliter, encourager et garantir une telle entreprise.

Quant au domaine culturel, le manque d'enseignants d'Allemand au Bénin, par exemple, est un problème qui pourrait trouver sa solution si dans le futur l'un et l'autre des deux partenaires tirent des leçons du passé et même du présent non viables de la formation des cadres béninois dans ce domaine. Il suffira que la RFA, par la voie de son organisme spécialisé qui octroie des bourses dans ce cadre, se débarrasse de ses préjugés consistant à trouver inutile de former des Béninois qui, au terme de leurs études ne rentreront pas chez eux. Tout en ne partageant pas non plus cette attitude de certains de nos compatriotes qui, cependant, agissent au nom de leur liberté, nous pensons que, c'est plutôt en formant un nombre important de Béninois que les chances seront grandes d'en compter des retours.

Pour sa part, le Bénin doit, à travers ses services d'éducation et de planification, veiller à ce que les demandes et acceptations de bourses soient notifiées dans les délais réglementaires aux autorités compétentes allemandes représentées par l'Ambassade de la RFA à Cotonou.

Enfin, il faudra que l'un et l'autre des deux partenaires aient toujours présent à l'esprit que le salut de toute l'humanité est tributaire de la coopération internationale et que, comme un individu, tout pays en route pour ce grand rendez-vous du donner et du recevoir, doit se débarrasser des préjugés de tous genres, en un mot, il doit être libéré comme le dit si bien Nyrere : *"un homme libéré doit avoir vaincu les sentiments d'infériorité ou*

de supériorité profondément enracinés en lui et par conséquent, être en mesure de coopérer avec d'autres hommes sur la base de l'égalité de droits et pour leurs buts communs".¹⁾

1) Bilanz und Perspektiven der afrikanisch-deutschen Beziehungen, in : "Bulletin" du 15.12.1977, cf. Spiegel der Presse No. 46 du 20.12.1977, p. 1415.

B I B L I O G R A P H I E

I. Bibliographie sur les considérations méthodologiques

BACHELARD, Gaston : La formation de l'esprit scientifique
Contribution à une psychanalyse de la connaissance
objective. Paris, J. Vrin, 1972, 257 pp.

BURDEAU, Georges : Méthode de la Science Politique.
Paris, Dalloz, 1958, 495 pp, index.

LEDERMANN : Considérations épistémologiques sur les rela-
tions internationales. Athènes, impr. A. Klissionis,
1961, in : Mélanges Séfériades, 20 pp.

MERLE, Marcel : Théorie générale des relations internatio-
nales. Paris, Les Cours de droit, 1973, 312 pp.,
bibliogr.

MUSUGU, Mvula : Recherche. Comment organiser et présenter
une recherche, in : Recherche, Pédagogie et Culture.
Nr. 41-42. Mai-Août 1979. Vol. VII.

NKRUMAH, Kwame : Le Consciencisme. (Philosophie et idéo-
logie pour la décolonisation et le développement,
avec une référence particulière à la révolution
africaine). Paris, Payot, 1964, 176 pp.

PERUS, Jean : Méthodes et Techniques de Travail en Histoire
littéraire. Paris, Editions Sociales, 1972, 197 pp.

ROBINSON, Jean : Liberté et nécessité. Introduction à
l'étude de l'économie et de la société. Paris, Payot,
1970, 153 pp.

II. Bibliographie Générale

ABOUDOU, Saliou : Pouvoir militaire et pouvoir politique au Dahomey. Mémoire de DES, Paris I, 1972.

AGOSSOU, Noukpo : Les cultures tropicales : problèmes de terminologie. Lokossa, Avril 1976.

ARON, Raymond : Paix et guerre entre les nations. Paris, Calmann-Lévy, 1968, 784 pp. bibliogr., index.

BALOU, Suzanne : L'action culturelle de la France dans le monde. Paris, P.U.F., 1970, 190 pp., bibliogr.

BORCHERT, Wolfgang : Draußen vor der Tür. Das Gesamtwerk, Verlag Hamburg. Bücherei, 1948, 419 pp.

BOSC, Robert : Le tiers-monde dans les relations internationales. Paris, Aubier-Montaigne, 1968, 126 pp.

BREETZMANN, Martin : Die Industrialisierung der Entwicklungsländer. Frankfurt/Main, Marxistische Blätter, 1970.

BUNDESMINISTERIUM für Wirtschaftliche Zusammenarbeit (BMZ) : Materialien zur Entwicklungspolitik. Bonn, März 1980.

COLLIARD, C.-A. : Institutions internationales. Paris, Dalloz, 1967, 780 pp., bibliogr., index.

CONTE, Arthur : Bandoung, tournant de l'histoire (18 Avril 1955). Paris, Robert Laffont, 1965.

CORNEVIN, M. : Histoire de l'Afrique contemporaine. Paris, Payot, 1972, 426 pp., bibliogr., index.

CORNEVIN, Robert et M. : Histoire de l'Afrique, des origines à la 2ème guerre mondiale, 4ème édit. mise à jour. Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1964.

DAAD (Hg.) : Hochschule, Wissenschaft und Entwicklung in Afrika. Bonn, O. Verlag, 1980.

DIAGNE, Pathé : Renaissance et problèmes culturels en Afrique, in : Introduction à la culture africaine. Aspects généraux. OIa Balogoun, Honorat Aguessy, Pathé Diagne, Collection 10/18, UNESCO (inédit), Union Générale d'Éditions, Paris / UNESCO 77

DUROSELLE, J. B. : Histoire diplomatique de 1919 à nos jours. Paris, Dalloz, 1971, 807 pp.

DÜRRENMATT, Friedrich : Besuch der alten Dame. Zürich: Die Arche, 1964, 102 pp.

DUVE, Freimut : Der Rassenkrieg findet nicht statt ; Entwicklungspolitik zwischen Angst und Armut. Düsseldorf und Wien, Econ Verlag, 1971.

GIDE, André : Avant-Propos, in : Présence Africaine, Nos. 1-2, 1947-1948.

HOUNZANGBE, Kouassi Maurice : Emergence de la nouvelle civilisation africaine d'après les témoignages de trois romanciers nigériens : Chinua Achebe, Cyprien Ekwensi et Wole Soyinka, thèse de 3ème cycle. Paris, 1982.

JALEE, Pierre : Le pillage du Tiers-Monde. Paris, Maspero, 1973, 171 pp.

- KAREFA, Smart : L'Afrique : le progrès par la Coopération.
Paris, Jeune Afrique, 1969, 200 pp.
- KI-ZERBO, Joseph : Histoire de l'Afrique Noire. Paris,
Librairie A. Hatier, 1978.
- KOUBA, Zohouri Théodore : Dix années de rapports germano-ivoiriens 1961-1971, Thèse 3ème cycle. Nanterre, 1973.
- KOUOMEGNI, Kontchou Augustin : Le système diplomatique africain. Bilan et tendances de la première décennie.
Paris, Editions A. Bédone, 1977, 279 pp.
- KRÜCK, Gert / KROSKE, Heinz : Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Integration von Entwicklungsländern. Berlin, Akademie-Verlag, 1976.
- LACOSTE, Yves : Géographie du sous-développement. Paris, P.U.F., 1965, 284 pp., bibliogr.
- LAPIE, Pierre-Olivier : Les trois communautés Charbon-Acier, Marché Commun, Euratom. Paris, Fayard, 1960, 198 pp.
- LENINE, V. : Impérialisme, stade suprême du capitalisme.
Pékin, édition en langues étrangères, 1969, 158 pp., bibliogr.
- LUCHAIRE, François : L'aide aux pays sous-développés.
Paris, P.U.F., Que sais-je ?, 1967, 125 pp.
- LUSIGNAN, Guy de : L'Afrique depuis l'indépendance. Paris, Fayard, 1970, 415 pp., bibliogr.

MENDE, Timor : Réflexion sur l'histoire d'aujourd'hui, entre la peur et l'espoir. Paris, Seuil, 1967, 255 pp. -
De l'aide à la recolonisation, les leçons d'un échec. Paris, Seuil, 1972, 455 pp.

MERLE, Marcel : La vie internationale. Paris, Armand Colin, 1970, 380 pp., bibliogr. index.

MINISTERE de l'INFORMATION et de l'ORIENTATION NATIONALE :
Recueil des Discours du Camarade Président de la République, le Lieutenant-Colonel Mathieu Kerekou. République Populaire du Bénin, 1975.

MOUSSA, Pierre : Les nations prolétaires. Paris, P.U.F., 1960, 203 pp., bibliogr.

NICOLSON : Diplomatie. Baconnière, Edit. Baconnière, 1945, 300 pp.

NKRUMAH, Kwame : L'Afrique doit s'unir. Paris, Payot, 1964, 229 pp. -
Le néo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme. Paris, Présence africaine, 1973, 269 pp.

PEARSON, Lester B. : Vers une action commune pour le développement du tiers-monde. Le rapport Pearson. Paris, Editions Denoël, 1969.

POCHON, Claude : Le processus de satellisation des états dans la société internationale. Suisse, Fribourg, Thèse, 1971, 243 pp., bibliogr.

POTIEMKINE : Histoire de la diplomatie. Paris, Librairie de Médecis, 1953, 3 tomes.

RENOUVIN, Pierre / Duroselle, J.-B. : Introduction à l'histoire des relations internationales. Paris, A. Colin, 1970, 521 pp., bibliogr.

ROBERT, Paul : Petit Robert, Dictionnaire de la langue française, no. 1. Paris, Nouvelle édit., 1979.

SCHMIDT, Johann Lorenz : Entwicklungsländer. Frankfurt/Main, Verlag Marxistische Blätter.

SKRIVER, Ansgar : Das Konzept der Hilfe ist falsch. Wuppertal, Hammer Verlag, 1977.

WISCHNEWSKI, Hans Jürgen : Nord-Süd Konflikt, Beiträge zur Entwicklungspolitik. Hannover, Verlag für Literatur und Zeitgeschehen, 1968.

ZORGBIBE, Charles : L'Europe de l'Est face au Marché Commun. Paris, A. Colin, 1970, 103 pp.

III. Bibliographie sur les rapports entre le Bénin et la RFA de 1960 à 1980.

A. - Documents

a) Dossiers

1) Dossiers de presse du Centre de Documentation Française (Centre d'Etude et de Documentation sur l'Afrique et l'Outre-Mer) portant sur les rapports entre "le Bénin et l'Etranger".

2) Dossiers de l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Bonn relatifs à la coopération entre le Bénin et la RFA (Traités, accords, projets, dons, etc...).

- 3) Dossiers de presse et de correspondances du Consulat du Bénin à Munich se rapportant à l'activité de la Croix Rouge Bavaroise au Bénin, aux dons des personnes morales et physiques de la Bavière à ce pays, etc...

b) Autres sources

- 1) Ministère des Affaires Etrangères de la RFA à Bonn.
- 2) Ministère des Affaires Etrangères du Bénin à Cotonou.
- 3) Centre de Documentation du Ministère français de la Coopération.
- 4) Documentation Africaine à Paris.
- 5) "Institut für Afrika-Forschung" à Hambourg, etc...

c) Revue, journaux, etc..

- 1) Afrika, no. 12/1981
- 2) Allgäuer Zeitung, no. du 5.08.1975.
- 3) Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Paris, Indicateurs économiques, Indicateurs économiques béninois, no. 243 Octobre 1976,
no. 252 Juillet 1977,
no. 255 Novembre 1977,
no. 259
- 4) Bayerisch-schwäbische Wirtschaft, 17/75.
- 5) Bundesanzeiger, Nos 166 du 8.09.1964 et 29 du 19.07.1973.
- 6) "Courrier Afrique - Caraïbes - Pacifique CEE", no. 58 Spécial, Nov. 1979.
- 7) Daho-Express (Quotidien ex-dahoméen)
Nos. 12.2.1972
15.2.1977
11.9.1972
15.3.1973
13.8.1974.
- 8) Economie Africaine (L'), Dakar, Paris, 1971, 1974 et 1975.

- 9) Ehuzu (Quotidien béninois), Nos des 22.7.1976
9.5.1977
25.9.1978
25.3.1981.
- 10) Euroforum, Lomé II : un nouveau contrat entre égaux,
pp. 4-6.
- 11) Jeune Afrique (hebdomadaire), Paris, no. 970 du
8 Août 1979, p. 22.
- 12) Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française
(J.O. de l'AOF), no. 1024 du 10.5.1974.
- 13) Journal Officiel de la République du Dahomey (JORD)
du 15.6.1974.
- 14) Journal Officiel de la République Française (JORF)
de 1962.
- 15) Nürnberger Zeitung, no. 170 du 25.07.1972.
- 16) Saarbrücker Zeitung, no. du 4 Juin 1980
- 17) Spiegel der Presse, no. 46 du 20.12.1977.
- 18) Zeit (die), Nos. 14.3.1973
18.7.1975.
- 19) Süddeutsche Zeitung, no. 177 du 5.8.1975.
- 20) Supplément annuel du Moniteur africain, Dakar, Paris,
1971, 1974 et 1975.
- 21) "Ulrichsblatt", du 31.08.1974.
- 22) Vorwärts, Entwicklung und Zusammenarbeit, no. 22 du
24 Mai 1979, p. 13.

B. - Ouvrages

AGOSSOU, Noukpo : Introduction à la géographie du Bénin.
Parakou, 1978, 30 pp.

AMEHOU, Samuel : Dasha-Deutsch Wörterbuch, Mémoire de Maîtrise,
Saarbrücken, 1977, 82 pp.

BLEY, Helmut / TETZLAFF, Rainer : Afrika und Bonn. Reinbeck Rowhlt, 1978, 348 pp.

BUNDESMINISTERIUM für WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT (BMZ)
- Entwicklungspolitik, Jahresbericht 1979.
- Länderübersicht, B enin, Avril 1978.
- Bilaterale Zusammenarbeit mit B enin, Bonn, 1981.

CLEMENS, Ursula / KEBLER, Thomas / HILDEBRAND, Wolfgang :
Dahomey und seine wirtschaftsr umliche Gliederung,
Hamburg, 1969.

COMMISSION des COMMUNAUTES EUROPEENNES : conditions d'installation d'entreprises industrielles, Dahomey, D cembre 1972.

CORNEVIN, Robert : La R publique Populaire du B enin des origines dahom ennes   nos jours. Paris, Editions G.P. Maisonneuve & Larose, 1981, 584 pp.

CSERNATONY, Georges von : Le Plan Marshall et le redressement  conomique de l'Allemagne (une  tape vers l'int gration europ enne), Th se de 3 me cycle, Universit  de Lausanne, Imprimerie Vaudoise, Lausanne 1973.

DEUTSCHER AKADEMISCHER AUSTAUSCHDIENST (DAAD) : Der ausl ndische Student in der Bundesrepublik Deutschland. Bonn-Bad Godesberg, Dezember 1976, 93 pp.

DOSSOU, D. L andre : Dasha-Sprache (B enin) : Phonetik, Grammatik und Texte, M moire de Ma trise, Saarbr cken, 1978, 131 pp.

ELWERT, Georg : Alphab tisation in Ayou (B enin). Untersuchung einer b uerlichen Selbsthilfebewegung, in : Osnabr cker Beitr ge zur Sprachtheorie, Nr. 12, 1979.

- ELWERT, Georg : Structures agraires et procès de développement dans la province de l'Atlantique. Rapport pour le projet CARDER-ATLANTIQUE de la G.T.Z. Bielefeld, 1978.
- ELWERT, Georg : V.R. Bénin : Zur Einschätzung des "revolutionären" Regimes seit 1972, in : Blätter des IZ3W, Nr. 63, 1977.
- EMGE, Richard : Politique culturelle de la République Fédérale d'Allemagne pour l'Etranger, thèse d'Etat, Bonn.
- GAEDKE, Jürgen : Messeförderung für Entwicklungsländer, Exposé fait le 25.09.1974.
- HANDBUCH für INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT : 188. Lieferung, Baden-Baden, Bonn, Mai 1982.
- HEIDELBERG, Wolfgang : Grundzüge des Niederlassungsrechts in den afrikanischen Staaten. Hamburg, Deutsches Institut für Afrika-Forschung, 1965, Teil I.
- HOUNKPATIN, Philippe : Unterentwicklung in Westafrika : Situationsanalyse und Überwindungsstrategie durch Entwicklungshilfe ; Dargestellt am Beispiel der Bundesdeutschen Praxen in Westafrika. Mémoire de Maîtrise, Saarbrücken, 1981.
- INSTITUT NATIONAL de la STATISTIQUE et de L'ANALYSE ECONOMIQUE (INSAE) : Annuaire statistique du Dahomey. République du Dahomey, 1973.
- Jentsch, Gerhart : E.R.P. Der Marshallplan und Deutschlands Platz darin. hrsg.: ECA Mission für Westdeutschland, Frankfurt/Main, 1950.

- KAHT, Hilmar : Die Wirkungen der europäischen Integration auf die Einfuhren der Bundesrepublik Deutschland. Verlag Weltarchiv, Hamburg, 1975.
- KASPRZYK, Peter : Die Förderung afrikanischer Studenten durch den Deutschen Akademischen Austauschdienst (DAAD). Bonn.
- LA FOURNIERE, X de : La zone franc. Paris, P.U.F., Que sais-je ?, 1971, 126 pp., bibliogr.
- MOURGEON, Jacques : Le Conseil de l'Entente et son fonds d'entraide et de garantie des emprunts. in : Université d'Alger : Problèmes actuels de l'Unité africaine, Alger, Société Nationale d'Edition et de Diffusion, 1973, pp. 310 - 323.
- NATABOU, A. Benoît : Deutsch-Aja Wörterbuch, Mémoire de Maîtrise, Saarbrücken, 1979, 225 pp.
- OBERMAIER, Heinrich : Dahomey als Wirtschaftspartner. Köln, 1967, 80 pp.
- OFFICE de PRESSE et d'INFORMATION du GOUVERNEMENT de la REPUBLIQUE FEDERALE d'ALLEMAGNE : Loi Fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne.
- OFFICE des PUBLICATIONS OFFICIELLES des CE : Droit d'Établissement : la Convention de Yaoundé II, Luxembourg.
- O.N.U. : Consultations par pays. Mémoire du Bénin, 1981.
- PRESSE- und INFORMATIONSSAMT der BUNDESREGIERUNG : Tatsachen über Deutschland. 1960 / 1961 / 1974.

RELATIONS CULTURELLES ENTRE L'AFRIQUE ET L'ALLEMAGNE, Les ASPECTS PASSES, PRESENTS ET A VENIR : Tübingen und Basel, 1970, Erdmann Verlag für internationalen Kulturaustausch, 31 pp.

SCHWARZ, Hans-Peter : Handbuch der deutschen Außenpolitik, R. Piper & Co. Verlag, München, Zürich, 1975.

STATISTIK des AUSLANDES : Länderkurzbericht, Benin 1981.

STATISTISCHES BUNDESAMT. STATISTISCHES JAHRBUCH 81 FÜR DIE BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND : Verlag W. Kohlhammer.

STATISTISCHES BUNDESAMT WIESBADEN : Länderkurzberichte Dahomey, 1970 - Bénin, 1978.

THOMPSON, Virginia / BERKELEY, Cornell : West Africa's Council of the Entente. University of California, ITHACA and London University Press, 1972.

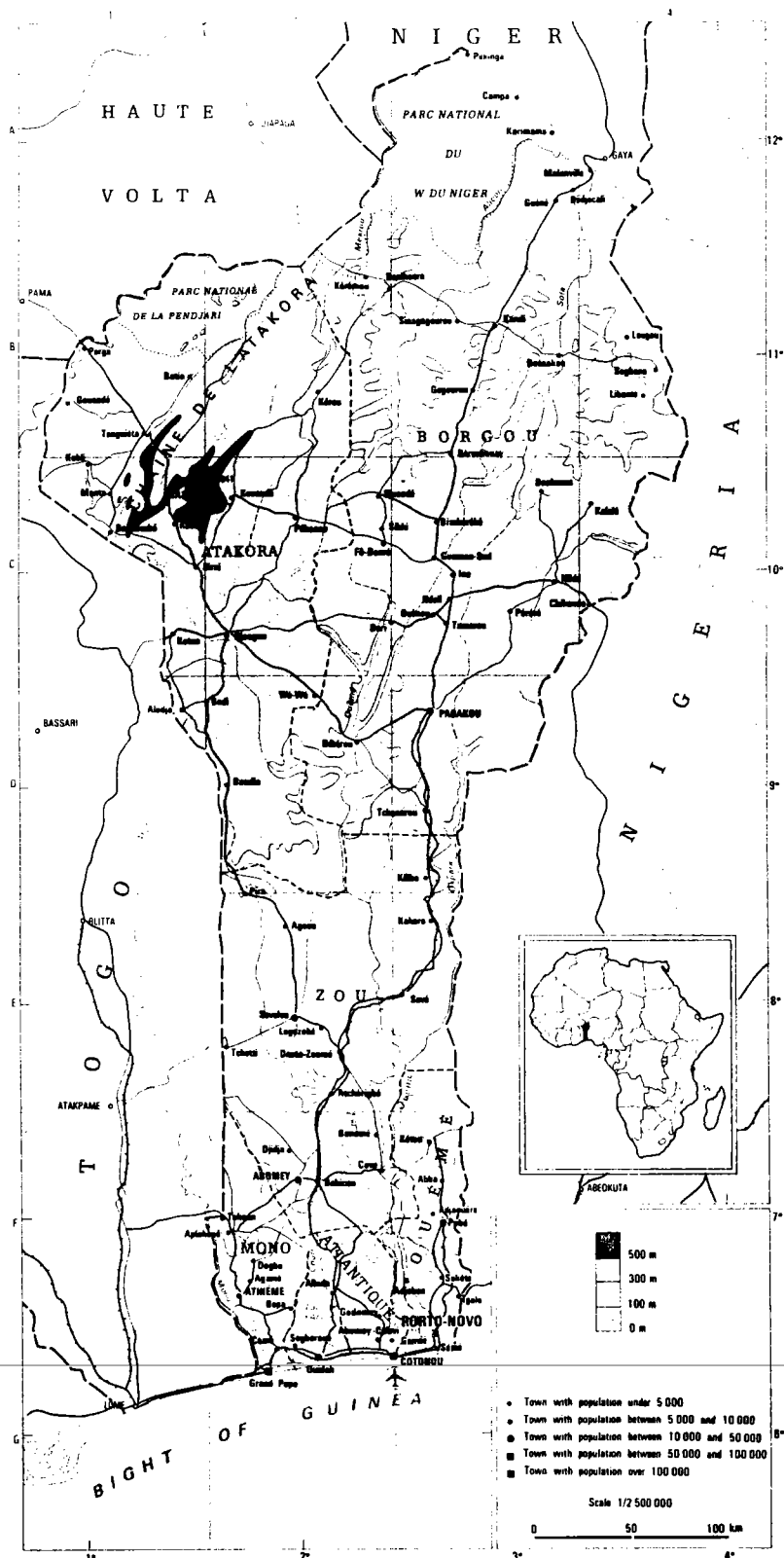
TEISSEDRE, Jean : Plan Marshall, naissance et début (Actualités scientifiques et industrielles No. 1063) Hermann & Cie, Editeurs, Paris 1948.

VIGNES, Kenneth : La rivalité d'influence entre les puissances européennes en Afrique Equatoriale et Occidentale (depuis l'acte général de Berlin jusqu'au seuil du XXème siècle) Paris, Collection : Revue d'histoire des colonies, 1965.

ZENTRALSTELLE FÜR DAS AUSLANDSSCHULWESEN : Deutsch als Fremdsprache an den afrikanischen Schulen, in : Rundbrief No. 1 VI, Köln, Januar 1979.

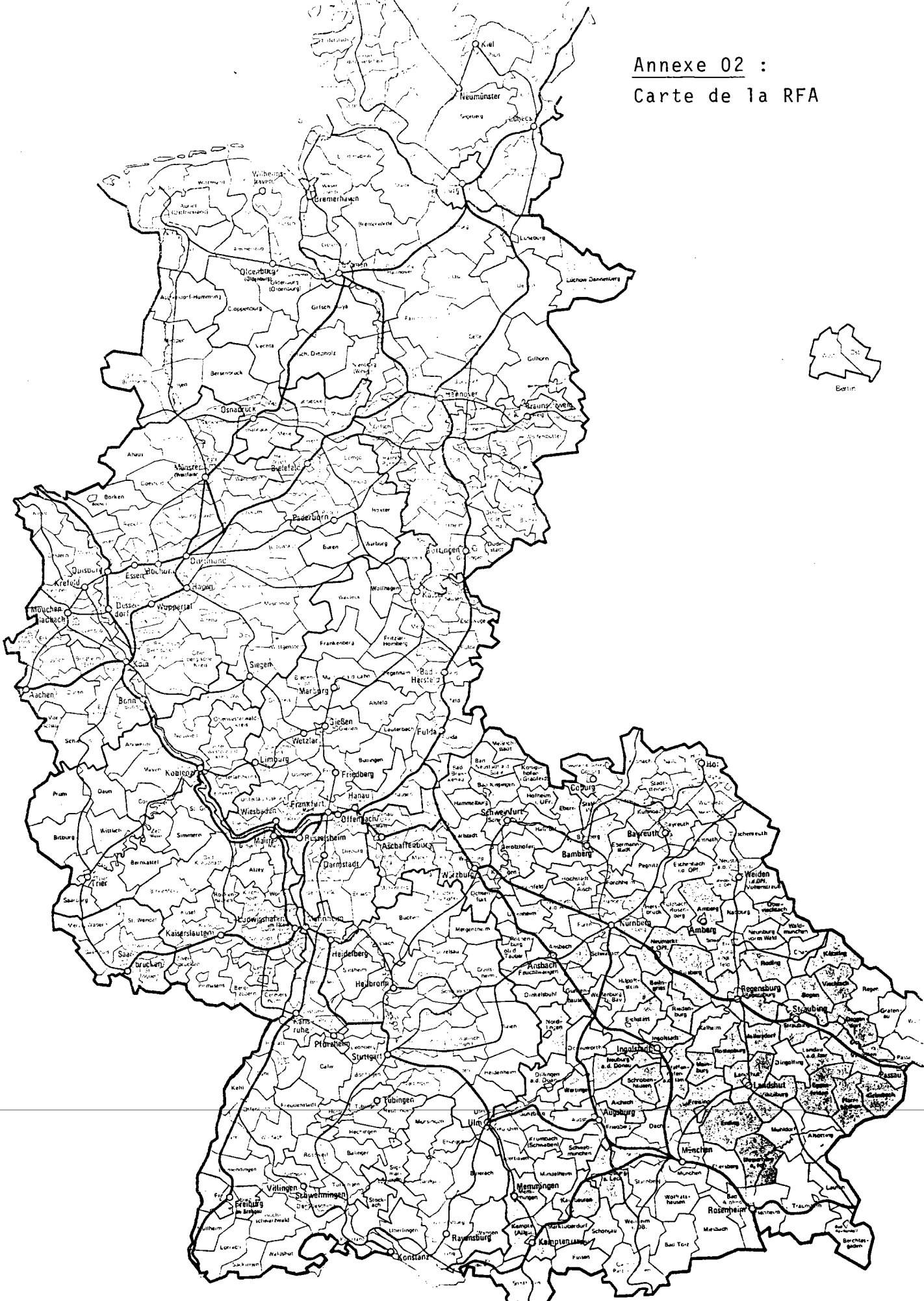
ZUNDEL, Rolf : Mitspieler oder Spielmacher ? Bonns neue Rolle in der Außenpolitik, in : Die Zeit, no. 30 du 18.07.1975.

Annexe 01 : Carte du Bénin



Source : The Atlas of Africa, éditions Jeune Afrique, Paris, 1973.

Annexe 02 :
Carte de la RFA



Source : Atlas zur Raumentwicklung, Bonn, 1976.

Annexe I

Bénin

Publication des accords de coopération franco-bénois

Le Journal officiel français du 10 janvier 1978 publie les textes des accords de coopération conclus le 27 février 1975 entre la République populaire du Bénin (alors Dahomey) et la République française. Il s'agit des accords suivants :

- 1) Accord général, prévoyant la création d'un organisme paritaire, la « grande commission », devant se réunir une fois par an.
- 2) Accord de coopération militaire technique. La France apporte au Bénin le conseil de personnels militaires pour l'instruction des cadres béninois. Elle peut également fournir des matériels et équipements.
- 3) Accord de coopération en matière de justice, prévoyant un échange régulier d'informations, les modalités d'extradition, etc.
- 4) Convention sur la circulation des personnes. Pour les Français se rendant au Bénin : passeport en cours de validité, garantie de rapatriement, etc.
- 5) Accord de coopération technique en matière de personnel, avec protocole annexé relatif au concours en personnel enseignant, à la construction de logements au régime fiscal des coopérateurs français.
- 6) Accord de coopération culturelle. La France aide, notamment, le Bénin à développer l'enseignement.
- 7) Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur, dans le cadre du plan béninois en la matière.
- 8) Accord de coopération en matière de recherche scientifique et technique.
- 9) Accord de coopération en matière économique et financière. La France apporte au Bénin son aide matérielle et technique pour la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux : réalisation d'études, fourniture d'équipements, navires d'export, concours financiers (A.C. et C.A.M. conjoint). Les échanges commerciaux s'effectuent dans le cadre du régime défini par l'association du Bénin à la C.E.E.
- 10) Convention fiscale, en vue d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions.
- 11) Convention relative aux relations entre les Trésors français et béninois.
- 12) Accord de coopération en matière d'aviation civile : coordination des actions, échange de renseignements, etc.
- 13) Accord de coopération en matière de marine marchande, sur la base du principe de liberté de navigation commerciale.
- 14) Convention en matière de pêche maritime : les navires de chacun des deux pays sont autorisés à pêcher dans les eaux territoriales de l'autre pays selon la législation de ce dernier, la France apporte au Bénin sa coopération financière en matière de pêche de hauts de châteaux navals, et les deux pays encouragent la création de sociétés mixtes.
- 15) Accord de coopération en matière de postes et télécommunications.

Sauf erreur que ce sont les textes intégraux de ces accords qui sont publiés au Journal officiel français sur lequel il est précisé que le 10 du 1^{er} jan 1978 avait publié seulement les titres et l'ensemble la ratification desdits accords

Annexe II

Paris, le 22.1.1963

TRAITÉ ENTRE LA FRANCE & L'ALLEMAGNE SUR LA COO-
PERATION FRANCO-ALLEMANDE & LA DECLARATION COMMU-
NE DU 22.1.1963-

II - PROGRAMME -

A - Affaires étrangères

1°) Les deux gouvernements se consulte-
ront sur toutes les questions importantes de po-
litique étrangère, et en premier lieu, sur les
questions d'intérêt commun, en vue de parvenir,
autant que possible, à une position analogue.

2°) La collaboration, déjà établie dans
le domaine de l'information, sera poursuivie et
développée entre les services intéressés à Paris
et à Bonn et entre les missions dans les pays tiers.

3°) En ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, les deux gouvernements confronteront systématiquement leurs programmes en vue de maintenir une étroite coordination. Ils étudieront la possibilité d'entreprendre des réalisations en commun. Plusieurs départements ministériels étant compétents pour ces questions, du côté français, comme du côté allemand, il appartiendra aux deux ministres des affaires étrangères de déterminer ensemble les bases pratiques de cette collaboration.

4°) Les deux gouvernements étudieront en commun les moyens de renforcer leur coopération dans d'autres secteurs importants de la politique économique, tels que la politique agricole et forestière, la politique énergétique, les problèmes de communication et de transports et le développement industriel, dans le cadre du Marché Commun, ainsi que la politique des crédits à l'exportation.

Source : Commission des Communautés Européennes. Luxembourg.

Annexe III

328

M.V. A. 10.10.1961 - A. S. 10.10.1961

12. Ein- und Ausfuhr nach Erdteilen und Ländern*)

Herstellendes bzw. Vertriebsland	Einfuhr						Ausfuhr					
	1955	1960	1961	1960	1961	1961	1960	1961	1960	1961		
	MILL. DM						%					
Europa	20 892,3	24 786,7	26 478,3	38,32	38,92	39,73	26 367,4	32 308,3	35 702,1	61,02	67,38	70,04
Saarländ.	472,5			1,37			337,1			0,82		
Deutsche Ostgebiete, z. Z. unter fremder Verwaltung)												
Albanien	0,5	0,3	0,2	0,00	0,00	0,00	0,6	0,9	0,7	0,00	0,00	0,00
Belgien-Luxemburg	1 775,3	2 441,4	2 384,7	4,56	5,71	5,31	2 439,2	2 889,7	3 252,2	6,01	6,03	6,40
Dänemark	0,5	0,2	0,1	0,00	0,00	0,00	171,0	122,5	72,2	0,42	0,26	0,14
Dänemark	1 187,9	1 184,5	1 159,1	3,31	2,70	2,71	1 415,7	1 643,0	1 680,6	3,44	3,43	3,30
Estl. Lettl. Litauen												
Finnland	421,9	525,1	521,5	1,18	1,22	1,29	679,9	829,4	928,4	1,48	1,73	1,82
Frankreich	2 761,6	3 977,9	4 617,7	7,71	9,39	10,41	2 976,3	4 202,1	4 777,3	7,21	8,76	9,37
Griechenland	226,1	215,1	255,3	0,63	0,50	0,53	494,8	404,2	505,3	0,98	0,84	0,99
Großbritannien und Nord-Island (Vor. Kgr.)	1 665,4	1 956,4	1 965,1	4,55	4,78	4,43	1 661,4	2 146,8	2 122,4	4,03	4,48	4,16
Irland	33,9	45,7	69,3	0,09	0,11	0,16	119,9	132,7	154,5	0,29	0,28	0,30
Island	19,1	24,2	36,2	0,05	0,06	0,09	39,5	58,0	36,0	0,10	0,12	0,07
Italien	2 181,9	2 631,3	3 043,4	6,69	6,16	6,89	2 201,7	2 846,5	3 385,4	5,35	5,94	6,64
Jugoslawien	197,6	234,1	258,4	0,55	0,55	0,58	417,2	543,7	570,6	1,01	1,13	1,12
Malta, Gibraltar	0,6	0,6	0,4	0,00	0,00	0,00	22,7	23,6	20,8	0,06	0,05	0,04
Niederlande	3 124,4	3 637,7	4 762,2	8,72	8,51	8,48	3 465,0	4 209,6	4 755,4	8,41	8,78	9,33
Norwegen	516,0	543,0	544,2	1,44	1,27	1,23	1 034,8	1 168,7	1 263,5	2,51	2,44	2,48
Österreich	997,7	1 152,1	1 247,0	2,79	2,70	2,81	1 969,2	2 443,6	2 685,7	4,76	5,10	5,27
Polen ¹⁾	340,5	320,2	339,0	0,95	0,75	0,76	294,3	304,3	282,8	0,71	0,63	0,55
Portugal	124,4	155,2	134,5	0,35	0,36	0,30	342,1	449,5	436,0	0,83	0,94	0,86
Rumanien	104,7	176,2	211,1	0,29	0,41	0,48	69,0	149,8	232,4	0,17	0,31	0,46
Schweden	1 532,9	1 863,6	1 930,1	4,28	4,22	4,35	2 284,9	2 593,1	2 614,1	5,55	5,41	5,13
Schweiz ²⁾	1 431,9	1 626,8	1 612,3	4,00	3,81	3,63	2 408,3	2 991,2	3 619,8	5,85	6,24	7,10
Sowjetunion ³⁾	442,6	672,5	795,7	1,24	1,27	1,29	392,5	778,1	822,8	0,93	1,62	1,61
Spanien	489,6	644,2	696,9	1,34	1,51	1,57	567,8	399,0	586,9	0,94	0,83	1,15
Tschechoslowakei	256,1	258,9	248,7	0,66	0,51	0,56	251,6	273,8	306,5	0,61	0,57	0,60
Türkei	391,7	536,4	311,3	1,09	0,70	0,70	474,9	483,6	375,5	1,15	1,01	0,74
Ungarn	178,0	166,7	159,0	0,50	0,44	0,43	151,1	221,9	204,2	0,37	0,46	0,40
Afrika	2 221,7	2 455,4	2 463,8	6,29	5,73	5,35	2 149,5	2 533,0	2 239,6	5,22	5,28	4,39
Vereinigte Arabische Republik (Ägypten) ⁴⁾	95,9	127,5	93,6	0,27	0,30	0,22	326,4	474,1	385,8	0,79	0,99	0,76
Äthiopien	3,7	3,1	19,5	0,02	0,02	0,02	34,9	36,0	35,4	0,08	0,05	0,07
Algerien	26,2	107,6	216,8	0,07	0,25	0,49	46,9	57,6	49,8	0,11	0,12	0,10
Angola	49,9	65,2	53,4	0,14	0,15	0,12	37,8	35,2	38,3	0,09	0,07	0,08
Dahomey ⁵⁾									2,4			0,00
Elfenbeinküste ⁶⁾	32,6	58,5	65,1	0,11	0,14	0,15	51,8	54,8	32,6	0,13	0,11	0,06
Gabun ⁷⁾	55,0	113,3	53,5	0,24	0,27	0,11	16,1	25,0	14,5	0,04	0,05	0,03
Gambia	2,0		3,9	0,01		0,01	1,1	0,9	1,4	0,00	0,00	0,00
Ghana	233,9	221,2	194,2	0,65	0,52	0,44	102,7	125,8	103,7	0,25	0,26	0,20
Guinea, Port.- usw.	5,9	3,5	4,1	0,02	0,01	0,01	3,2	2,4	3,2	0,01	0,00	0,01
Guinea	2,2	4,4	14,7	0,01	0,01	0,03	4,4	9,7	45,6	0,01	0,02	0,09
Guinea, Span.	1,3	2,1	1,5	0,00	0,00	0,00	3,6	3,2	3,2	0,01	0,01	0,01
Kamerun ⁸⁾	39,1	39,3	33,9	0,08	0,09	0,08	10,2	13,2	20,8	0,02	0,03	0,04
Kamerun, Trfgb. ⁹⁾	8,5	10,1	7,2	0,02	0,02	0,02	0,5	0,7	1,4	0,00	0,00	0,00
Kamer. Inseln	16,3	17,6	20,3	0,05	0,04	0,05	46,1	41,7	44,0	0,11	0,09	0,09
Kenia, Uganda	151,5	142,0	155,6	0,42	0,33	0,35	65,2	83,4	61,2	0,16	0,17	0,12
Kongo (Leopoldville) ¹⁰⁾	205,8	187,0	148,9	0,57	0,44	0,34	105,4	65,6	55,6	0,26	0,14	0,11
Kongo (Brazzaville) ¹¹⁾			46,1			0,10			13,7			0,03
Liberia	54,9	79,3	62,8	0,15	0,19	0,14	196,6	242,1	80,7	0,48	0,50	0,16
Libyen	3,0	3,4	6,5	0,01	0,01	0,01	47,8	86,2	80,0	0,12	0,18	0,16
Madagaskar ¹²⁾	10,9	12,3	9,7	0,03	0,03	0,02	19,6	11,1	14,2	0,03	0,02	0,03
Mal ¹³⁾			0,2			0,00			21,6			0,04
Marokko	179,5	223,7	210,4	0,50	0,52	0,47	89,5	82,6	88,3	0,22	0,17	0,17
Mauretanien ¹⁴⁾									1,5			0,00
Mosambik ¹⁵⁾	13,1	11,9	12,4	0,04	0,03	0,03	40,6	45,0	38,3	0,10	0,09	0,08
Niger ¹⁶⁾			0,1			0,00			2,7			0,01
Nigeria	243,6	274,9	224,9	0,68	0,64	0,51	123,4	165,6	158,1	0,30	0,35	0,31
Nordafrika, Span.	0,2	0,1	0,0	0,00	0,00	0,00	6,6	7,4	8,5	0,02	0,02	0,02
Obervolta ¹⁷⁾									1,7			0,00
Réunion ¹⁸⁾		0,6	0,9			0,00			2,0			0,00
Rhodes, u. Njassaland	239,0	235,5	263,8	0,67	0,55	0,61	50,9	67,8	76,7	0,12	0,14	0,14
Ruanda-Urundi	0,8	0,2	0,4	0,00	0,00	0,00	1,8	1,5	4,3	0,00	0,00	0,01
Sansibar u. Pemba ¹⁹⁾	4,5	2,5	1,3	0,01	0,01	0,00	11,4	10,8	10,6	0,03	0,02	0,02
Senegal ²⁰⁾			14,5			0,03			24,7			0,05
Sierra Leone	19,3	23,0	30,7	0,06	0,05	0,07	7,5	10,5	11,1	0,02	0,02	0,02
Somalia ²¹⁾	0,6	0,6	0,7	0,00	0,00	0,00	1,5	0,8	1,6	0,00	0,00	0,00
Somaliküste, Fr.	0,3	0,0	0,6	0,00	0,00	0,00	1,1	1,2	1,8	0,00	0,00	0,00
Sudan	99,8	60,7	67,2	0,28	0,14	0,15	34,6	53,2	85,9	0,08	0,11	0,17
Südafrika usw. ²²⁾	324,6	342,2	359,6	0,91	0,89	0,81	622,6	647,5	551,8	1,51	1,35	1,08
Tanganjika	51,9	62,1	54,1	0,14	0,15	0,12	19,0	20,5	15,1	0,05	0,04	0,03
Togo	0,1	-1,3	1,4	0,00	0,00	0,00	1,4	10,1	6,2	0,00	0,02	0,01
Tschad ²³⁾			0,4			0,01			3,6			0,01
Tunesien	16,7	15,6	10,9	0,05	0,04	0,02	25,3	37,8	36,1	0,06	0,08	0,07
Westafrika, Span. ²⁴⁾			0,1			0,00	0,1	0,1	0,5	0,00	0,00	0,00
Zentralafr. Rep. ²⁵⁾			0,6			0,00			3,8			0,01

*) Bundesgebiet einschl. Berlin (West) bis 5. Juli 1959 ohne Saarland.

1) Die Ergebnisse können aus erhebungstechnischen Gründen nicht gesondert ausgewiesen werden und sind in den Zahlen für Polen bzw. Sowjetunion enthalten. — 2) Einschl. Deutsche Ostgebiete, z. Z. unter polnischer bzw. sowjetischer Verwaltung. — 3) Einschl. »Bad. Zollauschl.«. — 4) Syrien ist am 29. September 1961 aus der Vereinigten Arabischen Republik ausgeschieden. — 5) Bis 1960 wurden »Dahomey«, »Elfenbeinküste«, »Mal«, »Mauretanien«, »Niger«, »Obervolta«, »Senegal« zusammengefaßt unter »Westafrika, Fr.« nachgewiesen. — Die Ergebnisse für 1959 und 1960 erscheinen in dieser Übersicht unter »Elfenbeinküste«. — 6) Bis 1960 wurden »Gabun«, »Kongo« (eh. Franz.), »Tschad«, »Zentralafr. Rep.« zusammengefaßt unter »Aquat. Afrika, Fr.« nachgewiesen. — Die Ergebnisse für 1959 und 1960 erscheinen in dieser Übersicht unter »Aquat. Afrika, Fr.« bezeichnet. — 7) Bis 1960 als »Kamerun, Br.« bezeichnet. — 8) Bis 1960 als »Kamerun, Br.« bezeichnet. — 9) 1959 einschl. »Réunion«. — 10) Bis 1960 als »Südafrika, Port.« bezeichnet. — 11) 1959 unter »Madagaskar« nachgewiesen. — 12) Einschl. »St. Helena«. — 13) Bis 1960 unter »Somaliland, Br.« und »Somaliland, It.« getrennt nachgewiesen. — 14) Einschl. »Südwafrika«. — 15) Bis 1960 als »Sahara, Span.« bezeichnet.

Annexe IV

Benin

I Beni 09 10

Allgemeines

Verträge und Abkommen mit der Bundesrepublik Deutschland

Völkerrechtliche Vereinbarungen mit der Bundesrepublik Deutschland¹

Stand: 31. Dezember 1978

Wirtschaftsabkommen vom 19. 6. 1961

in Kraft am 1. 7. 1961 (RA Nr. 43/61 vom 29. 8. 61)

- BAnz Nr. 196/61

Verlängert durch

Notenwechsel vom 19. 6./22. 8. 1963

RA Nr. 30/64 vom 24. 7. 1964

- BAnz Nr. 166/64

Entsch. des Rates vom 25. 7. 1978 (78/667) zur Genehmigung der Verlängerung des Abkommens bis 31. 12. 1979 - ABl. EG Nr. L 225/33

*Abkommen vom 19. 6. 1961**über wirtschaftliche und technische Zusammenarbeit*

in Kraft am 19. 6. 1961 (RA Nr. 43/61 vom 29. 8. 61)

- BAnz Nr. 196/61

außer Kraft am 29. 6. 1978 durch Abkommen vom 29. 6. 1978 über Technische Zusammenarbeit - 1978 II 1190

*Protokoll vom 19. 6. 1961**über die Seeschiffahrtsbeziehungen*

RA Nr. 43/61 vom 29. 8. 1961

- BAnz Nr. 196/61

*Abkommen vom 29. 6. 1978**über Technische Zusammenarbeit*

in Kraft am 29. 6. 1978 (Bek. vom 22. 8. 78)

- 1978 II 1190

Abkommen über Kapitalhilfe

Datum und Inkrafttreten des Abkommens	RA Nr.	vom Bek. vom	Bundesanzeiger Bundesgesetzblatt
15. 7. 1963	29/63	19. 9. 1963	192/63
23. 7. 1970	44/70	30. 10. 1970	215/70
22. 6. 1972		26. 7. 1972	72 II 376
31. 7. 1974		26. 9. 1974	74 II 1361
11. 6. 1975		12. 8. 1975	75 II 1225
21. 10. 1975		17. 11. 1975	75 II 2202
6. 8./23. 12. 1975		16. 2. 1976	76 II 388

¹ Quelle: Bundesminister der Justiz (Hrsg.), Fundstellennachweis B. Völkerrechtliche Vereinbarungen und Verträge mit der DDR. Abgeschlossen am 31. Dezember 1978. (Beilage zum Bundesgesetzblatt Teil II). Im folgenden sind bilaterale Vereinbarungen, die den Themenkreis des HIZ nicht berühren, nicht mit aufgeführt. Allgemeine Erläuterungen sowie ein Verzeichnis der verwendeten Abkürzungen befinden sich im HIZ, Bd. 10/A-B unter der Signatur 10900 [Red.].

COMPTES ECONOMIQUES DU BENIN

Agrégats	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
	Millions de FCFA - prix courants								
PIB au coût des facteurs	62.208	64.377	74.333	80.755	95.346	102.933	120.972	135.312	152.669
Agriculture, élevage, sylviculture, chasse, pêche	28.577	30.139	34.093	36.098	37.705	38.983	53.902	59.823	70.522
Industrie et artisanat	5.189	5.660	6.260	6.820	9.206	9.576	8.250	8.963	8.939
Eau et électricité	351	380	425	480	715	763	852	987	1.482
Construction	2.072	1.380	2.410	2.850	4.863	4.666	5.061	5.250	5.434
Commerce	11.062	12.360	14.340	16.650	24.561	26.081	29.206	32.025	34.709
Transports et communications	3.546	3.780	4.360	4.810	7.041	7.932	9.031	10.611	12.391
Administrations publiques	6.386	6.648	7.860	8.270	9.732	11.204	11.073	12.872	12.671
Autres services	4.025	3.060	3.625	3.840	4.536	3.726	3.691	4.781	3.530
Impôts indirects nets de subventions	7.503	8.295	8.713	9.181	9.278	10.181	13.341	15.890	15.863
PIB au prix du marché	69.711	73.702	83.076	89.999	104.411	113.114	134.313	151.202	168.560

Source : ONU
Mémoire du Bénin,
1981

DEPENSES IMPUTEES AU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX COURANTS DU MARCHE

Million Francs CFA

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Consommation finale des administrations publiques	8976	9269	10492	11195	11802	13411	12781	14711	14414
Consommation finale privée	54081	56363	64837	70372	77940	95990	119504	147809	166553
Formation brute de capital fixe	10234	10290	14865	14100	20207	22835	21962	22807	23203
Construction (y compris aménagements des terres)					(9857)	(8495)	(9644)	(10025)	(10528)
Equipement					(10350)	(14340)	(12318)	(12862)	(12675)
Variation de stock	1620	1700	2200	2160	2083	5958	3300	4800	5500
Exportation de biens et services	19270	23625	21620	25352	27780	30647	31600	34782	39611
Moins importations de biens et services	-24470	-27545	-30938	-33180	-35401	-55727	-54847	-73817	-80721
<u>Emplois du P.I.B</u>	<u>69711</u>	<u>73702</u>	<u>83076</u>	<u>89999</u>	<u>104411</u>	<u>113114</u>	<u>134313</u>	<u>151202</u>	<u>168560</u>

Source : ibidem

Annexe V. - 2

Nürnberger Arzt kämpft für 65 000 Westafrikaner

Statt Geld kann Streusalz

Urwaldkrankenhäuser ohne Medikamente - Falsche Arzneiforderungen aus Bonn Täglich 3000 Impfungen - 300 Operationen monatlich - Zuwenig Unterstützung

Von unserem Redaktionsmitglied PAUL HERTRICH

Während am „grünen“ Tisch in Bonn Millionenbeträge an Entwicklungsgeldern verplant und verteilt werden, kämpft ein junger Nürnberger Arzt viele Hundert Kilometer tief im westafrikanischen Dschungel um Geld für jedes Kilo Farbe, damit er die primitiven und ausgedehnten Krankenhäuser des Urwaldkrankenhauses Savalou/Dahomey weinlicher und menschlicher machen kann.

Resignation und tiefe Enttäuschung sprechen aus dem 29-jährigen Dr. Hans-Peter Richter, der im Mai 1970 freiwillig, mit viel Optimismus, Festen und Idealismus, an die schwierige Arbeit in den afrikanischen Busch gegangen war.

Dahomey, etwa so groß wie Bayern, Nachbar von Togo, Obervolta und Mali, zählt zu den sehr ärmsten



Vergeblich wartet er auf tatkräftige Unterstützung: Urwaldarzt Dr. Hans-Peter Richter.

Ländern der Welt, ist aber seit Jahren — obzwar ehemals französische Kolonie — sehr deutschfreundlich. Verzweifelt führt der Nürnberger Arzt einen fast aussichtslosen Kampf gegen Epidemien, Seuchen, den „Fetischismus“ — dem eingeborenen Medizinmann — und das fehlende Geld.

Mit rund 120 Betten muß Dr. Richter knapp 65 000 Menschen in Savalou/Dahomey-Mitte betreuen. Dort stehen ihm lediglich 35 meist ungeklärte Krankenschwestern und 230 geratene Helfer, die bis hinauf in einer

Person“, stuft der 29-jährige Arzt „Chirurg, Gynäkologe, Spezialist für innere Medizin und Narkotiseur.“ Täglich fallen über 300 Hilfesuchende Eingeborene, meist begleitet vom halben Stamm, seine Sprechstunde. Sie hoffen auf Heilung, nachdem vorher der eigene „Fetischismus“ versagt hatte.

3000 Impfungen täglich

Etwas 300 größere Operationen im Monat, vom einfachen Leistbruch bis zum schwierigen Eingriff, muß Dr. Richter mit einfachen Mitteln durchführen. Mehr als 1000 junge Erdbeerbürger erbehalten dank seiner Hilfe das Licht der Welt. Besonders schlimm war die Situation im vergangenen Jahr während der Cholera-Epidemie: 2000 Menschen mußten täglich geimpft werden. „Die Anforderungen erreichten fast die Grenze des menschlichen Leistungsvermögens“, so Dr. Richter abgewandelt.

Da fehlt an allen Ecken und Enden. Während das Wasser „praktisch“ auf dem Kopf von Eingeborenen viele Kilometer durch den Busch herangeschleppt wird, liefert ein kleines, handgetriebenes Aggregat den erforderlichen Strom. Einfacher geht es nicht mehr.

Und wenn man dann das monatliche Einkommen des jungen Arztes erfährt, würde es den frei praktizierenden Kollegen in der Bundesrepublik nur das schmerzliche Lächeln entlocken: 700 DM und einer Rücklage von 200 DM in Deutschland, kämpft Dr. Richter gegen heimtückische Malariafieber und Seuchen.

Hilfe reicht nicht aus

Die finanzielle Situation im Urwaldkrankenhause Savalou ist katastrophal. Obwohl der leitende Arzt Dr. Hans-Peter Richter insgesamt 1 050 000 CFA (Westafrikanische Francs) — etwa 25 000 Mark — pro Jahr für Medikamente, Operationswerkzeug und Verbandmaterial erhält — und weitere 6500 Mark aus einem Entlohnungsfonds für Bonn und die el. seines „Geldinwagens“ bekommt, reichen die Mittel lediglich für knapp drei Monate.

Auch die Hilfe der „Medico International“, „Intermedica“, der „Gawi“ — Deutscher Entwicklungsdienst — und der Norddeutschen Missionsgesellschaft reichen bei weitem nicht. „Ohne diese Initiative könnte ich überhaupt nicht arbeiten“, gibt Dr. Richter zu bedenken. „Es fehlt ein

am einfachsten Handwerkszeug.“ Im Einsatz rund um die Uhr versucht daher der Nürnberger zu helfen, wo es geht.

Um jeden Topf Farbe geht er „hausieren“, stellt sich rühmlich auf die Leiter und streicht die Außenfassade einer Morantzkunft im Busch. Drei Mal hat ihn schon die Malaria mit Krankheitserregern, und trotzdem gibt er seinen Kampf nicht auf.

Mehrmals steigt er im Jahr auf eigene Kosten nach Deutschland, um bei Kollegen, Freunden und seinen Eltern um finanzielle Hilfe zu bitten. Seine jetzt in Bremen lebenden Eltern haben die Initiative in die Hand genommen, versuchen zu helfen, wo es geht. Was Dahomey geben kann, reicht nicht zum Existieren.

Bittere Vorwürfe kann der Nürnberger Arzt dem zuständigen Ministerium für Bonn nicht erregen: „Nicht schicken sie mir immer die selben Mittel“, stört Geld.“ Die Krankenkassen in Dahomey gibt es etwa in Bonn. „Der Patient ist es nicht wert“, und weil die Mittel fehlen, muß Richter.

Ein Freund Nürnbergers

Auch der deutsche Botschafter in Dahomey, Dr. Karl Wink, ein Freund Nürnbergers und glühender Dürer-Verehrer, unterstützt über die so schlecht bezahlte Person der Fällereife aus dem Urwald Krankenhaus nach Bonn. „Hier würde man an verdächtig Linie prüfen.“ Die Menschen in Dahomey mit einem Durchschnittseinkommen von rund 200 Mark im Jahr sind es wert. „Heinrich Heil sollte sich dafür einsetzen, nicht für Baader-Meinhef eine Lanze brechen!“ Es wird keine Penetration und ein supermodernes Krankenhaus gefordert, sondern das Nötigste, dem afrikanischen Niveau und dem Erfordernissen im Busch angepaßt.

Am dringendsten braucht Dr. Richter ein Röntengerät. Doch das Geld fehlt an allen Ecken und Enden. „Wir wollen keine Röntgenstrahlung, sondern normale Lichter“, umfaßt Dr. Hans-Peter Richter seine Arbeit im westafrikanischen Dschungel.

Annexe VI - 2 (Source : Consulat du Bénin à Munich)

Spendenverzeichnis für Medikamente und Sachspenden

Siemens AG Erlangen: 1 kompl. fahrbare Röntgenanlage für
Durchleuchtung und Röntgenaufnahmen

für rund DM 18.000,

Frimmer & Co., Erlangen:

Infusionslösungen und chirurgisches
Nahtmaterial

für ca. 110.000,-- DM

B. Braun, Melsungen:

Lösungen und Nahtmaterial, sowie
Braun'sche Schienen

für ca. 25.000,-- DM

Sandoz AG, Nürnberg:

Calcium-Tabletten, Methergin usw.

für ca. 10.000,-- DM

Großversandhaus Quelle, Fürth:

Spezial-Krankenhausmatratzen, Werkzeug,
Verbandsmaterial und Farben

für ca. 20.000,-- DM

Wolf GmbH Knittlingen:

Cystoskop

für ca. 4.000,-- DM

Hermann Wiederhold, Nürnberg:

Anstrichfarben

für ca. 2.000,-- DM

u.a. haben noch weitere 20 Firmen mit Arzneimittel-Spenden

Spendenliste

Annexe VI - 3 (Source : ibidem)

Dora M. Nbg.	DM	50,--	Erika Maria H. Nbg.	DM	100,--	August R.	DM	20,--
anonyma	DM	50,--	B. Martin Nbg.	DM	110,--	Wilhelmine M. Nbg.	"	20,--
Charlotte B. Nbg.	DM	100,--	Anny K. Nbg.	DM	200,--	Wilhelm K. Nbg.	"	20,--
Rudolf W. Nbg.	DM	5,--	Anny Fritz Nbg.	DM	5,--	Klara B. Eckenhaud	"	30,--
Walter G. Nbg.	DM	6,--	Hans M. Röthenbach	DM	10,--	L. S., Veldenerstr.	"	50,--
Magdalene L. Nbg.	DM	10,--	Harrer Nbg.	"	20,--	Maria G. Heroldsb.	"	50,--
H. Sturm Nbg.	DM	10,--	anonyma	"	20,--	Berta R. Nbg.	"	70,--
Rudolf E. Nbg.	DM	10,--	Hans Str.	"	20,--	Frieda H. Nbg.	"	100,--
Alfred F. Nbg.	DM	10,--	Wilhelm St. Nbg.	"	20,--	Heinz Z. Nbg.	"	100,--
Hermann P. Nbg.	DM	10,--	Dr. Hermann B. Nbg.	"	20,--	Walter E. Nbg.	"	100,--
Adolf U. Nbg.	DM	15,--	Hanna W. Nbg.	"	30,--	Helmut G. Nbg.	"	10,--
Dr. F. Fier Nbg.	DM	15,--	Johann K. Nbg.	"	30,--	Rosemarie F. Nbg.	"	10,--
Anny P. Nbg.	DM	20,--	Rosa St. Nbg.	"	40,--	Grete B. Nbg.	"	10,--
Robert R. Nbg.	DM	20,--	Kurt W. Nbg.	"	50,--	Ida M. Nbg.	"	10,--
Josef K. Nbg.	DM	20,--	Marie M. Stein	"	50,--	Heinrich H. Nbg.	"	10,--
Georg E. Nbg.	DM	20,--	Willy M. Nbg.	"	50,--	Ingeborg D. Röthenb.	"	10,--
Dr. Geizinger Nbg.	DM	20,--	Escher, Schwaig	"	50,--	Hermann K. Altenfurt	"	10,--
Konrad R. Nbg.	DM	20,--	A. Vetter Kornburg	"	100,--	Ida O. Nbg.	"	10,--
Elise W. Nbg.	DM	20,--	Corothea B. Nbg.	"	100,--	Mader Nbg.	"	10,--
Hanke Nbg.	DM	20,--	M. K. Nbg.	"	500,--	Vorberger Nbg.	"	10,--
Kurt H. Nbg.	DM	25,--	Leppig, Nbg.	"	5,--	Margarete R. Nbg.	"	10,--
Grete Sch. Nbg.	DM	30,--	Margarete O. Nbg.	"	5,--	Margarete D. Nbg.	"	10,--
Liselotte L. Nbg.	DM	30,--	Emmy R. Nbg.	"	10,--	Elly W. Nbg.	"	10,--
Gunda H. Nbg.	DM	50,--	Emil L. Nbg.	"	10,--	Georg F. Nbg.	"	20,--
L. Völker Nbg.	DM	50,--	Thea K. Nbg.	"	10,--	Elisabeth E. Nbg.	"	20,--
Hans L. Nbg.	DM	50,--	Heinrich H. Nbg.	"	10,--	Hedy H. Nbg.	"	20,--
R. Strunz Nbg.	DM	50,--	G. Sch., Nbg.	"	10,--	Betty M. Nbg.	"	20,--
Damm Nbg.	DM	50,--	Josef B. Nbg.	"	15,--	Sofie D. Nbg.	"	20,--
Stoch Nbg.	DM	100,--	Wilhelmine L. Nbg.	"	20,--	Karl B. Nbg.	"	20,--
Rudolf F. Nbg.	DM	100,--	Gertr. B., Nbg.	"	20,--	Klara B. Nbg.	"	20,--
Julius R. Nbg.	DM	5,--	Friedrich G.	"	20,--	Paula R. Nbg.	"	20,--
Rudolf A. Nbg.	DM	5,--	Karlheiz K. Nbg.	"	20,--	Anges G. Nbg.	"	25,--
B. Müller Nbg.	DM	5,--	Helene K. Nbg.	"	20,--	Magdalena R. Nbg.	"	30,--
Luignia Jäger Nbg.	DM	6,--	B. K., Nbg.	"	20,--	Klasse 10 R 2, nbg.	"	
Albert B. Nbg.	DM	10,--	K. R., Nbg.	"	20,--	Sigena-Gymnasium	"	45,--
Frieda B. Nbg.	DM	10,--	Margarete N. Nbg.	"	20,--	Nanette H. Wendelst.	"	50,--
Josef S. Nbg.	DM	10,--	E. Beck Nbg.	"	20,--	Friedrich M. Nbg.	"	50,--
Else W. Nbg.	DM	10,--	Frau Stöckelhuber Nbg.	"	30,--	Anna H. Nbg.	"	50,--
Johann D. Nbg.	DM	10,--	Sofie L. Nbg.	"	30,--	Hans K. Königstein	"	50,--
Anna B. Nbg.	DM	10,--	Weichselbaum Nbg.	"	40,--	Wochinger Nbg.	"	50,--
F. Eger. Lauf	DM	10,--	Karl N. Nbg.	"	50,--	K. B., Nbg.	"	100,--
Hildegard R. Nbg.	DM	15,--	Hermine W. Puschend.	"	70,--	anonyma	"	132,--
Elis. Z. Nbg.	DM	20,--	Körbitz Nbg.	"	100,--	Elisabeth G. Nbg.	"	250,--
. B. Nbg.	DM	20,--	Rosi G. Nbg.	"	100,--	Klasse V c, Nbg.	"	
Elise B. Nbg.	DM	20,--	Elsa Sch. Nbg.	"	100,--	Thusneldaschule	"	440,--
Wilh. L. Nbg.	DM	20,--	Hel. Zink Nbg.	"	100,--	H. H., Nbg.	"	500,--
Frieda u. Gitta S.	DM	20,--	Christine S. Nbg.	"	100,--	Elisabeth B. Nbg.	"	5,--
Karoline B. Nbg.	DM	20,--	Erna u. Luise K.	"	110,--	Gunda B. Nbg.	"	10,--
Berta Sch. Nbg.	DM	20,--	H. Brückner Nbg.	"	5,--	Rudolf M. Nbg.	"	10,--
anonym	DM	20,--	Gg. Herbst Nbg.	"	5,--	Rudi B. Nbg.	"	10,--
Martha B. Nbg.	DM	25,--	Konrad P. Nbg.	"	10,--	Kurt B. Nbg.	"	10,--
Maria A. Nbg.	DM	30,--	Elisabeth M. Nbg.	"	10,--	Wilh. G., Nbg.	"	10,--
Kosi E. Nbg.	DM	30,--	Fr. Braun Nbg.	"	10,--	E.H., Nbg.	"	15,--
Dr. Hans Gg. W. H.	DM	30,--	Margarete M. Nbg.	"	10,--	Anna L. Nbg.	"	15,--
Amalie B. Nbg.	DM	50,--	Karl B. Nbg.	"	10,--	H. u. W. Fischer	"	20,--
Jörg Sch. Nbg.	DM	50,--	Stahl, Stein	"	10,--	Anni P. Nbg.	"	20,--
Annesmarie R. Nbg.	DM	60,--	Ernst Sp. Nbg.	"	10,--	Dr. Hartaut K. Nbg.	"	20,--
Ruthilde R. Nbg.	DM	100,--	Anneliese M. Nbg.	"	10,--	D. U., Nbg.	"	20,--
						Käthe H. Nbg.	"	20,--

Spendenliste

- 2 -

„ S., Nbg.	DM	20,--	Heinrich F. Nbg.	DM	15,--	Herbert K. Fürth	DM	10,--
Jshanna H. Nbg.	▪	30,--	Hildegard R. Nbg.	DM	20,--	E. B., Nbg.	▪	10,--
Fridl O. Nbg.	▪	30,--	Guadrn W. Nbg.	▪	20,--	Ferdinand G.	▪	20,--
Else F. Nbg.	▪	50,--	Dr. F. Reichel Nbg.	▪	30,--	Günther Sch. Nbg.	▪	2,--
Johann Z. Nbg.	▪	50,--	Anna Sch, Nbg.	▪	40,--	Walter S. Boxdorf	▪	10,--
Berta M. Nbg.	▪	50,--	anonym	▪	50,--	Eike L. Nbg.	▪	20,--
Martha W. Nbg.	▪	5,--	Herbert K., Nbg.	▪	50,--	Dr. Hammel Nbg.	▪	10,--
L. Krug Nbg.	▪	10,--	Wilhelm B. Nbg..	▪	50,--	H. K. Nbg.	▪	10,--
Erwin u. Hanne Nbg.	▪	10,--	Anna L. Nbg.	▪	50,--	Johanna H. Nbg.	▪	15,--
Bandke, Nbg.	▪	10,--	Sophie St. Nbg.	▪	100,--	Steininger, Nbg.	▪	20,--
Magdalene H. Nbg.	▪	10,--	Pauline H. Nbg.	▪	100,--	anonym	▪	20,--
Annemie K. Nbg.	▪	20,--	Hawisch, Nbg.	▪	100,--	Gebr. Seim, KG, Nbg.	▪	100,--
Irngard O. Nbg.	▪	20,--	Marg. R. Nbg.	▪	10,--	Hubert Sch.	▪	20,--
J. Will Nbg.	▪	20,--	Gunda G. Nbg.	▪	10,--	Gunda G. Nbg.	▪	10,--
Lotte W. Nbg.	▪	30,--	Pauline F. Nbg.	▪	10,--	Kl. 4 a Nbg. über Dir.	▪	
Erwin K. Nbg.	▪	50,--	A. H., Nbg.	▪	10,--	Sigmund Macher	▪	50,--
Rita H. Nbg.	▪	50,--	Grete St. Nbg.	▪	10,--	Bab. Benz Nbg.	▪	25,--
Margarete G. Nbg.	▪	50,--	Gertrd H. Nbg.	▪	15,--	Vieth, Nbg.	▪	15,--
Luise B. Nbg.	▪	50,--	anonym	▪	20,--	Johanna St. Nbg.	▪	100,--
Herrnstein, Weisenhohe	▪	50,--	Hermann K. Nbg.	▪	20,--	Therese H. Nbg.	▪	10,--
Er. M. Schneider,			Willi N. Nbg.	▪	20,--	Jugendgruppe "Mozart-		
Dr. A. Mittel und			M. H., Nbg.	▪	20,--	Kugeln" Nbg.	▪	45,--
E. Czowalla, Nbg.	▪	100,--	Friederike G. Nbg.	▪	20,--	Paula Z.	▪	20,--
Margarete K. Nbg.	▪	100,--	Maria M. L. Nbg.	▪	20,--	Frauenfachschule, Nbg.	▪	210,--
Else F. Nbg.	▪	100,--	Eva L. Nbg.	▪	100,--	Georg Sch. Nbg.	▪	10,--
Marga L. Nbg.	▪	300,--	Anna N. Nbg.	▪	100,--	Insel-Schütt-Schule 5 a	▪	20,10
anonym	▪	1.000,--	Adamski, Nbg.	▪	100,--	Leitzmann, Nbg.	▪	30,--
Dr. Wilhelm K. Nbg.	▪	10,--	E. F., Nbg.	▪	50,--	Helene M. Nbg.	▪	20,--
Paul F. Nbg.	▪	10,--	Hans K. Nbg.	▪	30,--	Luise B. Nbg.	▪	20,--
Oechsner, Nbg.	▪	10,--	Heinz O.	▪	20,--	Margarete M- Nbg.	▪	50,--
Otto K. Nbg.	▪	10,--	Th. Steger Nbg.	▪	10,--	Elisabeth E. Nbg.	▪	10,--
Magdalena F.	▪	10,--	Peter G. Nbg.	▪	10,--	Adolf u. Gunda, Nbg.	▪	10,--
Berger, Nbg.	▪	10,--	Paula L. Nbg.	▪	30,--	Elisabeth O. Nbg.	▪	20,--
Margarete R. Nbg.	▪	10,--	Christine Sch., Nbg.	▪	100,--			
Hans W. Nbg.	▪	20,--	B. B., Nbg.	▪	10,--			
Elise Sch. Nbg.	▪	20,--	Johanna Sch. Nbg.	▪	10,--			
Harald B. Nbg.	▪	20,--	E. M., Nbg.	▪	10,--			
Zitzmann, Nbg.	▪	20,--	anonym	▪	10,--			
Grete J. Nbg.	▪	25,--	Dieter A. Nbg.	▪	20,--			
Marg. W., Nbg.	▪	30,--	Otto K. Nbg.	▪	20,--			
Helga S. Nbg.	▪	50,--	Kurt S. Nbg.	▪	20,--			
Maria J. Neukirchen	▪	50,--	Wolfgang G. Nbg.	▪	30,--			
Dorothea B. Nbg.	▪	50,--	Grete O. Nbg.	▪	10,--			
Else R. Eckenhaid	▪	50,--	Bayer, Nbg.	▪	10,--			
Richard R. Nbg.	▪	50,--	Franz E. Nbg.	▪	10,--			
Elise M. Nbg.	▪	50,--	Hilda R. Nbg.	▪	20,--			
Kunigunde R. Nbg.	▪	50,--	Käthe W. Nbg.	▪	20,--			
Pauline de Stubbe	▪	100,--	Hopfengärtner, Nbg.	▪	30,--			
Käte Kauer Nbg.	▪	100,--	Johann H.	▪	10,--			
Gunda L. Nbg.	▪	5,--	Marg. W.	▪	10,--			
S. Schwatlo Nbg	▪	10,--	anonym	▪	10,--			
F. Eger Lauf	▪	10,--	S. M.	▪	20,--			
Karl O. Nbg.	▪	10,--	Grabor	▪	20,--			
Marg. M. Nbg.	▪	10,--	Karl G.	▪	20,--			
Berta Sch. Nbg.	▪	10,--	Gertrud H.	▪	100,--			
Fr. Roth, Nbg.	▪	10,--	anonym	▪	60,--			

Gesamteingang an Spenden DM 13.001,10

Freitag, 25. Juli 1972

estern startete eine Chartermaschine mit 5,5 Tonnen Fracht für den Urwald doktor

Dahomey-Hilfe unterwegs

Die NZ-Hilfsaktion für den Nürnberger Buscharzt Dr. Richter ist erfolgreich abgeschlossen worden - Viele lobende Worte für spendenfreudige „NZ“-Leser



links zeigt Staatssekretär Karl Hillermeier das Geschenk von Ministerpräsident Dr. Alfons Goppel für den Präsidenten von Dahomey. Rechts daneben NZ-Chefredakteur Dr. Edgar Traugott.

Die Hilfe für Urwald doktor Dr. Hans-Peter Richter ist nach Savalou Zentral-Dahomey unterwegs: Um 17.15 Uhr startete gestern die Vickers-Viscount „D-ADAM“ mit 5,5 Tonnen Fracht und 15 Passagieren an Bord zu ihrem 14-Stunden-Flug in die Hauptstadt von Dahomey, nach Cotonou. Der ungewöhnlich erfolgreiche Spendenaufruf der „Nürnberger Zeitung“ ist damit abgeschlossen. An zahllosen Dankesworten für unsere Leser und viele Firmen im Bundesgebiet, die zu dieser Aktion so uneigennützig beitrugen, fehlte es bei der Verabschiedung der Maschine am Flughafen nicht.

Während draußen auf dem abgesperrten Vorfeld des Flughafens - die Flughafengesellschaft mit Direktor Dipl.-Ing. Müller-Gutermann an der Spitze hatte unbürokratische Hilfe geleistet - von 16 Frachtkarren die Kisten und Kartons mit Medikamenten, medizinischen Instrumenten, Verbandsmaterial, Handwerkszeug, Farben, Matratzen und einem Röntgengerät verladen wurden, hoben Sprecher von Bund und Regierung bei einer Pressekonferenz noch einmal die spontane und selbstlose Initiative der „Nürnberger Zeitung“ hervor.

An prominenten Gästen waren erschienen Staatssekretär Karl Hillermeier für die Bayerische Staatsregie-

runge, Ministerialdirigent Dr. Willi Ehmman vom Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit, Seine Exzellenz Dr. Nicolaus Ewagnignon als Botschafter Dahomeys in Bonn, Bürgermeister Willy Pröb, die MdB Hans Batz (SPD) und Roland Cantzler (CSU), Konsul Friedrich Doebler, CSU-Fraktionsvorsitzender Georg Holzbauer und viele Vertreter von Spendenfirmen, Wirtschaft und Arbeitsverwaltung.

Wer sich mit dem Entwicklungs-hilfe-Problem beschäftigte, wisse, wie schwer es ist, das rechte breite Verständnis in der Bevölkerung zu finden, betonte NZ-Chefredakteur Dr. Edgar Traugott einleitend. Deshalb sei das, was sich jetzt auf dem Flughafen abspiele, von allgemeinem Interesse. Der Hauptdank gebühre neben NZ-Redakteur Paul Hertrich - sein Artikel „Statt Geld kam Streusalz“ löste am 10. April die Welle der Hilfsbereitschaft für Dr. Richter aus - den Lesern der „Nürnberger Zeitung“ und den Firmen, die über alle Erwartungen mit Geld und Spenden halfen. „Diese aus freien Stücken geleistete Sammelaktion sollte uns Mut für die Entwicklungshilfe geben“, schloß Dr. Traugott.

Doch nicht ganz materialistisch

Auch Staatssekretär Karl Hillermeier hob die Freiwilligkeit dieser privaten Entwicklungshilfe hervor. Es sei beglückend zu erleben, daß diese Welt doch nicht so ganz materialistisch eingestellt ist, sondern daß echtes menschliches Mitgefühl, in der rechten Weise angesprochen, wirksam wurde. Er sprach die Hoffnung aus, diese unkomplizierte Art zu helfen, Nachahmer finde. Von Ministerpräsident Dr. Alfons Goppel übergab er Dr. Traugott einen Wappenteller als Geschenk für den Präsidenten von Dahomey.

Entwicklungshilfe ist keine exklusive Angelegenheit der Regierungen und der amtlichen Stellen im Staat.“ Mit diesen Worten gab Ministerialdirigent Dr. Willi Ehmman vom Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit einen kurzen Abriss über die Ziele der Entwicklungshilfe. Keine Regierung könne jedoch mehr tun als die öffentliche Meinung zulasse, von der abhängig. Deshalb sei Entwicklungspolitik so gut wie die öffentliche Meinung, die sie trägt, anregt und auch kritisiert. Ein Umdenken sei nötig, am besten am konkreten Beispiel, wie es durch den Bericht der „Nürnberger Zeitung“ geschehen sei. Wenn dieses Beispiel Schule mache, werde die Entwicklungshilfe auch bei den politisch Verantwortlichen einen höheren Stellenwert erhalten. Dr. Ehmman schlug als weitere Hilfe vor, sich der vielen Menschen aus Entwicklungsländern anzunehmen, die in der Bundesrepublik ausgebildet werden. Der Kontakt zu ihnen sollte ihnen das Gefühl der Hilfsbereitschaft und Aufgeschlossenheit für ihre Probleme geben. Die NZ habe aber mit ihrer Hilfsaktion ein ermutigendes Zeichen für das Ministerium, aber auch für die breitere Öffentlichkeit gesetzt. „Die Nürnberger haben ihr goldenes Herz bewiesen“, freute sich

Fortsetzung auf Seite 14



Von Ladekarren aus werden die wertvollen Medikamente in die Maschine geladen, 16 solcher Wagenladungen verschwanden im Bauch der „D-ADAM“.



gestürzt liegen Medikamente, Verbandsmaterial und Instrumente im Laderaum der Vickers-Viscount. All das wird Dr. Richter im Busch von Dahomey helfen.



Die Begleitgesellschaft von Rundfunk, Fernsehen und Presse hat sich mit der Mannschaft zum Erinnerungsbild aufgestellt. Links unten Konsul Doebler aus München.



Botschafter Dr. Nicolaus Ewagnignon und seine Gattin Henriette begleiten NZ-Chefredakteur Dr. Edgar Traugott zum Flughafen.

Das war die Hilfsaktion

Bei einem Pressfest von „TransEuropa“ nach Dahomey lernten Journalisten den Nürnberger Arzt Dr. Hans-Peter Richter (28) kennen. In seinem Buschkrankenhaus in Savalou betreut er 65 000 Menschen. Täglich kommen 300 Hilfesuchende. 350 Operationen sind im Monat zu leisten. Die Gelder aus Bonn reichen knapp drei Monate. NZ-Redakteur Paul Hertrich berichtete am 10. April über die mißliche Lage des Nürnberger Arztes. Schon am nächsten Tag kamen Geldspenden und Anrufe von Arzneimittelfirmen, die Medikamente anboten. Das Spendenkonto „Urwald doktor“ wurde eingerichtet. Genau 13 001,10 Mark gingen darauf ein, darunter Spenden von Volksschul-klassen. An Sachspenden kamen ein Viertel Millionen Mark zusammen. Das Ministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit, Bonn, und die Bayerische Staatskanzlei, München, subventionierten den Transport mit 12 000 Mark. „Trans Europa“ besorgte die Maschine.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

 ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

 COMITE PERMANENT

//)ECISION N° 82-32/ANR/CP

portant nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National de Commandeur du Bénin de Monsieur Friedrich DOEBLER, Consul Honoraire du Bénin à Munich.

LE COMITE PERMANENT DE
 L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale ;
- VU La Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin en ses articles 45 (alinéa 11) et 61 ;
- VU la lettre n° 1653/SGG/C du 27 novembre 1981 du Secrétaire Général du Gouvernement au sujet de la proposition de nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin, de Monsieur Friedrich DOEBLER, Consul Honoraire du Bénin à Munich.

D E C I D E

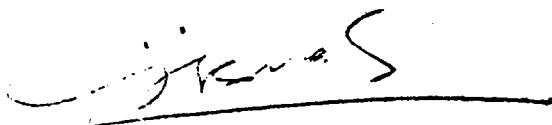
Article 1er.- Le Président de la République est autorisé à décerner, à titre exceptionnel et étranger, l'Ordre National de Commandeur du Bénin à Monsieur Friedrich DOEBLER, Consul Honoraire du Bénin à Munich.

Article 2.- La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin./.-

Fait à Cotonou, le 31 Mai 1982.

P. LE COMITE PERMANENT DE L'ASSEMBLEE
 NATIONALE REVOLUTIONNAIRE,
 LE PRESIDENT DU COMITE PERMANENT DE
 L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE,

Source : Consulat du
 Bénin à Munich


Boko Ignace ADJO

Annexe VIII

Auslandskuriers Nr. 9 Sept. 1976

Staatsideologie blieb ohne Einfluß auf gute Zusammenarbeit

Von Heinrich Lehne

Parlamentarischer Staatssekretär Brück besuchte afrikanische Volksrepublik Benin

Vom 26. bis 29. Juni dieses Jahres besuchte der Parlamentarische Staatssekretär im Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit, Alwin Brück, auf Einladung der beninischen Regierung die Volksrepublik Benin. Der folgende Artikel erläutert die Zusammenarbeit zwischen Benin und der Bundesrepublik Deutschland und zeigt deutlich, daß der verstärkte östliche Einfluß auf Benin die gute Zusammenarbeit mit Bonn in keiner Weise beeinträchtigt hat.

Benin, ein Land in Westafrika, etwas größer als Ungarn, hat seit seiner Unabhängigkeit im Jahre 1960 fünf mehr oder weniger gewaltsame Regierungswechsel erlebt. Seit im Jahre 1972 der bis dahin unbekannte Oberstleutnant Kérékou sich mit einem Staatsstreich an die Spitze der Republik setzte, ist allerdings eine von dieser Vergangenheit hergehende bemerkenswerte Stabilität der Regierungsspitze Benins eingetreten.

Bis zum Jahre 1974 verfolgte die Regierung des Landes einen Kurs, der die traditionell engen Verflechtungen mit der ehemaligen Kolonialmacht Frankreich pflegte. Eine radikale Richtungsänderung erfolgte mit der Rede des Staatspräsidenten Kérékou in Abomey am 30. November 1974, in dem dieser für die weitere Entwicklung des Landes die Theorie des „wissenschaftlichen Marxismus-Leninismus“ als verbindlich erklärte. In der Folge verschlechterten sich die Beziehungen zu Frankreich, gleichzeitig verstärk-

te sich der Einfluß östlicher Länder, aber auch von Guinea, die verstärkt Berater nach Benin entsandten.

Ausbau des Rundfunkwesens

Die Verschlechterung der Beziehungen zu Frankreich im besonderen und zu anderen Staaten der westlichen Welt im allgemeinen berührte das Verhältnis zur Bundesrepublik nicht. Die Beziehungen zwischen beiden Ländern blieben bis zum heutigen Tage konfliktfrei und im bilateralen Bereich gut. Diese Entwicklung läßt sich sicherlich nicht zuletzt auf die intensive finanzielle und technische Zusammenarbeit zwischen Benin und der Bundesrepublik Deutschland zurückführen. Während die Mittel der finanziellen Zusammenarbeit hauptsächlich in den Bereich der Agroindustrie gingen (Ölmühlen), liegen die Prioritäten der technischen Zusammenarbeit in den Bereichen Landwirtschaft und Rundfunk. Insbesondere die Zusammenar-

beit im Rundfunkwesen zeigt modellhaft, daß die deutsche Entwicklungshilfe in Benin an den neuralgischen Punkten für die Entwicklung des Landes ansetzen konnte. Zum einen dient der Rundfunk als Instrument für das Zusammenwachsen der Nation, dies ist besonders in den jungen und von vielen verschiedenen Stämmen bewohnten afrikanischen Staaten wichtig. Zum anderen erfüllt der beninische Rundfunk u.a. durch sein breites Landfunkprogramm eine wichtige Rolle bei den Bemühungen um Produktionserhöhung im Agrarbereich.

Ziel: Unabhängigkeit fördern

Parlamentarischer Staatssekretär Brück legte während seines Besuchs den Grundstein für den mit deutscher technischer Hilfe zu erbauenden Regionalsender Parakou (Provinzhauptstadt), der sich in dieses Programm einpaßt. Der Sender dient dazu, den stammesgemäß sehr verschieden zusammengesetzten Norden des Landes durch Ausstrahlungen in den einzelnen Stammes-sprachen zu erfassen. Dabei bildet naturgemäß das Landfunkprogramm einen Sendeschwerpunkt.

I N D E X

A

- Abelin, Pierre, 40.
Abidjan, 50, 65, 66, 96, 179, 224, 272, 273, 275.
Abomey, 39, 155, 221, 222, 223, 231, 232, 240, 241,
248, 251.
Abomey-Calavi, 23, 24.
Accra, 198.
Adandé, Alexandre, 71, 97.
Adenauer, Conrad, 173.
Adjibade, Tiamiou, 198.
Adjin, Bidossessi Léonard, 238.
Afrique, 7, 8 13, 17, 21, 32, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 55,
56, 65, 67, 130, 142, 164, 165, 166, 167, 168, 169,
170, 172, 173, 174, 175, 176, 180, 182, 223, 260,
267.
Agbo, Charles, 198.
Agossou, Noukpo, 17, 18, 19.
Agoue, 177.
Ahomadegbe, Justin, 39, 69.
Aix-la-Chapelle, (Aachen), 258.
AJA, 276.
Akplogan, François, 69.
Alger, 164.
Algésiras, 61.
Allada, 232, 247, 253.
Alladaye, Michel, 40, 45, 200.
Allemagne (les), 12, 29, 48, 61, 62, 64, 265.
Allemagne Démocratique (RDA), 12, 14, 29, 36, 44, 45, 46,
48, 80, 195.

Allemagne Fédérale (RFA), 8.....
Allgäu, 254.
Amehou, Samuel, 276.
Amérique, 21, 51, 130.

Anato, Michel, 275.
Angleterre, 12.
Apithy, 39, 42, 45.
Asie, 21, 51, 130.
Assomè, 261.
Athieme, 221, 223, 240, 241.
Atome, 233.
Autriche, 68, 198, 265.
Axenfeld, Theodor, 65, 66.
Azodogbehou, 200.
Azonhiho, 25, 200, 237.
Azowlisse, 232,

B

Baden-Baden, 17.
Banikoara, 245.
Bantè, 247.
Barth, Heinrich, 166.
Bassila, 233, 246.
Bavière, 70, 71, 156, 157, 160, 161, 251, 254, 255, 258.
Bayol, 60.
Bayreuth, 169, 276.
Beck, H., 230.
Beckmann, 60.
Bêhanzin, 18, 60, 61.
Benecke, Otto, 173.
Bênin, 8.....
Berlin, 8, 9, 29, 61, 68, 123, 125, 127, 132, 169, 173, 200.
Biaou, Adolphe, 200, 229, 257.
Bielefeld, 276.
Biokou, Salomon, 69.
Bley, Helmut, 25, 48.
Bohicon, 99, 114, 147, 156, 203, 221, 222, 223, 224, 232,
233, 240, 241.
Bonn, 17, 25, 31, 48, 50, 52, 67, 68, 72, 80, 81, 156, 159,
171, 173, 182, 183, 185, 189, 198, 206, 209, 211,
224, 234, 242, 250, 253, 254, 257, 270, 271.

Bopa, 247.
Borchert, Wolfgang, 28.
Borgou, 39.
Brandt, Willy, 12, 50, 51, 80.
Brême, 32, 68.
Brohm, 61.
Brot für die Welt, 250, 258, 259, 260.
Brück, Alwin, 201, 208.

C

Califonria, 19.
Cameroun, 61, 63, 67, 142.
Caraïbes, 24.
CEE, 24, 32, 34, 55, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 105, 134,
146, 148.
Chine, 21, 36, 43, 44, 45.
Chinua, Achebe, 176.
Cologne, 125, 127, 128, 169, 172, 258.
Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
(CEDEAO), 25.
Congo, 61.
Conseil de l'Entente, 25, 89, 96, 134.
Cornevin, Robert, 38, 39, 60.
Côte d'Ivoire, 9, 50, 65, 95, 96, 100, 135, 179, 180, 224,
272, 275.
Cotonou, 17, 20, 24, 37, 39, 40, 41, 42, 70, 99, 114, 120,
122, 146, 154, 160, 161, 177, 178, 183, 198, 199, 203,
208, 211, 221, 224, 228, 231, 233, 236, 247, 251, 258,
260, 272, 285.
Cove, 233, 246.
Cramer, 203.
Cuba, 43.

D

Dadjo, Marcel, 67, 72.
Dahomey (ex.), 13, 14, 17, 18, 23, 35, 36, 37, 39, 42, 43,
44, 45, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 71, 73,
91, 95, 102, 103, 104, 106, 108, 110, 119,
122, 123, 136, 162, 228, 235, 236, 252, 272
277.

Dakar, 96, 272.
Danemark, 68, 105, 106, 198, 240, 281.
Dangou, Issa, 69.
Danhomé, 18.
Darboux, Paul, 69, 72.
Dasha, 276.
Debre, Michel, 37.
Decamps, Pierre, 40.
Degbey, Adrien, 69.
Diori, Hamani, 96.
Discours-Programme, 39.
Djailouk, 233.
Djassin, 251.
Döbler, Friedrich, 70, 71, 123, 157, 161, 250, 252, 253,
254, 255, 256, 257.
Dossou, Léandre, 276.
Dossou, Léopold, 200.
Drinnenberg, Georg, 268.
Dürrenmatt, Friedrich, 80.

E

Ebert, Friedrich, 173.
Ehmann, Willi, 160.
Ekwensi, Cyprian, 176.
Elwert, Georg, 276.
Emge, Richard, 168.
Eppler, Erhard, 190.
Erhard, Ludwig, 30.
Espagne, 61.
Etats-Unis (USA), 28, 29, 30, 32, 79, 105, 107, 108, 110,
117, 119, 120, 195, 219, 240.
Europe, 10, 48, 49, 106, 112.
Ewagnignon, 68, 160, 198.

F

Falkenthal, 60.

Fischer, 70, 123.

Forschbach, Edmund, 31.

France, 10, 11, 17, 21, 22, 28, 29, 35, 36, 37, 38, 39, 40,
41, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 97, 105, 106,
107, 108, 114, 129, 220, 263, 281.

Francfort, 98, 125, 169.

Franke, 70.

Fribourg, 244, 276.

Frobenius, Léo, 166, 169.

Fuchs, 254.

G

Gaedke, Jürgen, 125.

Galley, Robert, 40.

Gandhi, 25.

Ganvié, 122, 123.

Gaulle (Général de), 66.

Georges (St.), 277.

Ghana, 43, 198.

Gide, André, 166.

Gödelt, 61.

Godomey, 61.

Goppel, Alfons, 253, 255.

Gottker, 224.

Grand-Popo, 177.

Grande-Bretagne, 28, 29, 219, 220.

Guinée, 142.

H

Hallstein, 48.

Hambourg, 32, 61, 73, 141, 169.

Hamm-Brücker, Hildegard, 200, 201.

Hanovre, 68.

Hansen, 232.
Hardy, G. 22.
Hassel, 70.
Haute-Volta, 17, 95, 135, 278.
Heidelberg, Wolfgang, 72, 138, 139.
Heldt, Hans-Joachim, 199, 238.
Henschel, 155.
Herdt, 254.
Hertrich, Paul, 159.
Hessen, 70.
Hiedl, 255.
Hillmeier, Karl, 160.
Hornemann, Friedrich, 166.
Horstmann, Udo, 67.
Houzangbe, Maurice, 176.
Huang Hua, 43.

I

Ibbenbüren, 277, 278.
Ina, 248.
Irlande (du Nord), 219, 220.
Italie, 105, 107, 108, 219, 220.

J

Jahn, Janheinz, 174.
Japon, 21, 107, 219, 220.

K

Kalale, 247.
Kameke, Karl August von, 66.
Kandi, 248.
Karlsruhe, 75.
Kenya, 123.
Kerekou, Mathieu, 39, 82, 193, 203, 204.
Kiel, 32.
Kiesinger, 51, 52.

Kießler, Richard, 145.
Klumpp, Werner, 201.
Kohlhammer, 26.
Kontchou, 68.
Kouande, 232, 233, 246.
Kouba, Zohouri Théodore, 31, 57, 62, 86, 168.
Krupp, 61.

L

Lagos, 45, 179.
Lahr, Rolf, 50, 70.
Lénine, 8.
Linhof, 256.
Lokossa, 18, 221, 223, 240, 241, 248.
Lomé, 24, 179, 271, 272.
Lozès, Gabriel, 69.
Lübke, Heinrich, 50, 67, 68.
Lufthansa, 33.
Luxembourg, 87, 105, 108.

M

Maga, Hubert, 37, 39, 65, 69, 71, 98.
Malanville, 247.
Mama Chabi, 69.
Mangold, Max, 276.
Mann, Thomas, 30.
Marbourg, 169.
Marve, 62, 142.
Marshall, (Plan), 30, 151.
Marx, 260.
Mayence, 169.
Médji, 161.
Megnassan, Thomas, 201, 256.
Mensah, Nathanael, 276.
Mercedès, 162.
Misereor, 250, 258, 259, 260.

Mokel, Alexander, 70.
Mory, Boukari Guy, 199.
Moscou, 25,45.
Mounier, Emmanuel, 17.
Munich, 68, 125, 127, 131, 169, 172, 252, 254, 255, 257.

N

Nachtigal, Gustav, 166.
Nakonz, Christian, 199, 203.
Nanterre, 31.
Natabou, A. Benoît, 276.
Natitingou, 248, 253, 261.
Naumann, Friedrich, 173, 228, 229, 284.
Nazisme, 29.
N'Bari-Bayo, 261.
Nees, 70.
Neumarkt, 252.
Niger, 17, 95, 96, 105, 135.
Nigeria, 17, 21, 41, 45, 107, 108, 179, 225.
Nkrumah, Kwamé, 7.
Norwège, 68, 198.
Nuremberg, 157, 158, 159, 160.
Nyrere, 285.

O

Obermaier, Heinrich, 90, 92, 94, 105, 106, 120, 138.
Océan Atlantique, 17.
Offergeld, Rainer, 201.
Ohouens, 200.
O.N.U. (Nations Unies), 24, 25, 34, 49, 50, 54, 79, 81,
124, 146, 148, 188, 189, 191, 195, 196, 211, 212, 215,
266.
Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), 24-25.
Oshumaré, Nicolas, 132.
O.T.A.N. 79.

O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine), 24, 49.
Ouidah, 61, 248.
Outre-Mer, 37, 175.
Overweg, 166.

P

Pacifique, 24.
Paoletti, Théophile, 128, 163, 234.
Papenfuß, Dieter, 199.
Paraïso, Emile, 69.
Parakou, 17, 20, 201, 233, 237, 248.
Paris, 149, 150, 176.
Pays-Bas, 105, 107, 108, 219, 220.
Peabody, 61.
Pékin, 25.
Pendjari, 120.
Pepoyakou, 253.
Pohle, F. Gert, 122.
Polyma, 155.
Porga, 120.
Porto-Novo, 17, 39, 42, 99, 146, 147, 155, 178, 221, 222,
223, 225, 240, 241, 248, 251, 252, 277.
Porto-Rico, 174.
Portugal, 56.
Prölb, Willy, 160.

Q

Queme, 232.

R

Reffye, 61.
Richter, Hans-Peter, 158, 159, 161.
Robert, Paul, 57, 63.
Rohlf, Gerhard, 166.
Rowohlt, 25.
Royaume-Uni, 105, 106, 107.

Ruhr, 32.

S

Safaris, 122.

Sahara, 9, 49, 50.

Sarraut, Albert, 22.

Sarrebruck, 272, 276.

Sartre, Jean Paul, 176.

Savalou, 158, 159, 232, 245, 248.

Schelle, 70.

Schlewig - Holstein, 70.

Schlitter, Oscar, 70, 71, 72, 97, 98.

Scholtz, Paul, 45.

Schweinfurth, Georg, 166.

Segbana, 247.

Segbohoue, 247.

Sékou, 161.

Sénégal, 9, 105, 135, 142, 272.

Sheraton, 123.

Soglo, 67.

Sohn, Karl Heinz, 234.

Sossouvi, Noël, 69.

Souza, Ferreira, 55, 56.

Soyinka, Wole, 176.

Steltzer, Hans Georg, 164, 167, 171, 173.

Stuttgart, 68, 276.

Suède, 68, 198.

Suisse, 68, 198, 265.

T

Teichmann, 254.

Tetzlaff, Rainer, 25, 48.

Tevoedjre, Virgile, 198.

Tevoedre, Albert, 69, 198.

Togo, 17, 23, 24, 59, 60, 63, 73, 95, 96, 135, 142, 177,
179, 271, 272

Tonoukouin, Lucien, 198.
Tori-Cada, 182, 183, 184, 238, 245, 253, 256.
Trans-Europa, 159.
Trongott, 61.
Tübingen, 164.
Tunisie, 142.

U

Unimog, 250.
Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), 25, 134.
Union Soviétique (URSS), 28, 29, 36, 42, 44, 48.

V

Vogel, 166.

W

Wand, Karl, 161, 199.
Washington, 25.
Wasserburg, 253.
Wendel, 258.
Westermann, Dietrich, 166.
Westfall, 244, 276.
Whydah (ou Ouidah), 60.
Willhöff, 258.
Winchester, 61.
Wischnewski, 50, 201, 211.
Wolker, 61.

Y

Yao, 268.
Yacundé, 24, 87, 130.

Z

Zinn, 70.
Zinsou, Emile Derlin, 69, 71, 72.
Zöllner, 61.
Zundel, Rolf, 80, 81.

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	7
Ière Partie : GENERALITES	16
<u>Chapitre I: Présentation de la République Popu- laire du Bénin</u>	17
<u>Chapitre II: Présentation de la République Fédé- rale d'Allemagne</u>	27
<u>Chapitre III: La politique extérieure de la Répu- blique Populaire du Bénin de 1960 à 1980.</u>	35
- 1960 à 1972	35
- 1972 à 1980	36
I - Rapports du Bénin avec la France . .	37
A. Bilan de la coopération en 1972 .	37
B. Bilan de la coopération en 1980 .	38
II - Rapports du Bénin avec d'autres pays	41
A. L'Union Soviétique	42
B. Rapports avec la Chine Populaire.	43
C. Rapports avec la République Démoc- ratique Allemande (RDA).	45
* *	
*	
IIème Partie : LES RAPPORTS ENTRE LA REPUBLIQUE PO- PULAIRE DU BENIN ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE DE 1960 à 1972	47
<u>Chapitre IV: La politique allemande de développe- ment en Afrique</u>	48

<u>Chapitre V: Les relations diplomatiques entre la République Populaire du Bénin et la RFA de 1960 à 1972.</u>	57
I - La notion des relations diplomatiques et l'influence de la France ..	57
II - L'historique des relations diplomatique entre la RPB et la RFA	62
A. Les échanges de missions permanentes.	65
a) Côté allemand	66
b) Côté béninois	67
B. Contacts bilatéraux intermittents	68
a) Visites des autorités béninoises en RFA	69
b) Les autorités allemandes qui ont visité le Bénin jusqu'en 1972	70
III - Circulation des personnes	73
<u>Chapitre VI: Les rapports indirects entre le Benin et l'Allemagne Fédérale</u>	79
<u>Chapitre VII: Les rapports économiques</u>	85
A. Le Code des Investissements du Bénin	90
a) Régime A	91
b) Régime B	92
c) Régime C	92
d) Régime D	93
B. La Convention d'arbitrage de la Banque Mondiale	94
C. Le Fonds de garantie du Conseil de l'Entente et l'appartenance du Bénin à la zone Franc.	95
D. Les accords économiques et commerciaux entre le Bénin et la RFA de 1960 à 1972.	97

	Page
I - Les rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972	99
A. La RFA, partenaire commercial du Bénin	104
B. Les principaux produits échangés entre la RFA et le Bénin	109
a) Les produits exportés par le Bénin en RFA	110
1. Les produits du palmier à huile	112
2. Le Coton	114
3. L'arachide	116
4. Machines et Matériel de transport	117
b) Les produits importés par le Bénin de la RFA.	118
C. Le tourisme et l'hôtellerie	122
D. Les foires de la RFA	124
a) But, nature et financement	124
b) Participation du Bénin aux foires de la RFA	127
II - La politique des échanges	134
A. Le Régime fiscal du Bénin	135
B. Règlements et accords allemands relatifs à l'aide au développement	137
a) Les quatres mesures d'aide de crédit	138
b) Les garanties	140
c) Les accords	142
1. L'accord sur la protection des capitaux.	143
2. L'accord relatif à la coopération économique et technique	145
III - Les investissements de la RFA au Benin	145
A. Investissements publics directs.	146
B. Investissements publics indirects	148

	Page
IV - L'Assistance technique allemande au Bénin	150
A. Le mécanisme de l'aide en assistance technique	152
B. L'Assistance technique allemande au Bénin de 1960 à 1972	153
a) Le personnel	153
b) Le matériel	155
V - Les dons	156
A. L'action d'aide en faveur du "Docteur de Brousse"	157
B. Don du Consul Döbler	161
 <u>Chapitre VIII: Les Relations culturelles entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972.</u>	 164
I - Relations culturelles entre la RFA et l'Afrique	165
A. Les pionniers des relations culturelles entre l'Afrique et l'Allemagne.	165
B. Les relations culturelles proprements dites entre l'Afrique et la RFA.	168
II - Les rapports culturels entre la RFA et le Bénin de 1960 à 1972	176
A. La langue allemande au Bénin.	177
B. Les bourses de formation et de perfectionnement	181
C. L'oeuvre des volontaires allemands.	182
a) La phase de préparation du projet de Tori-Cada	182
b) La phase d'exécution	183

*

*

*

	Page
IIIème Partie : LES RAPPORTS ENTRE LA RFA ET LE BENIN DE 1972 à 1980	188
<u>Chapitre IX</u> : <u>Les conditions des rapports entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980</u> .	189
A. Nouvelle orientation de la poli- tique allemande de développement.	189
B. Nouvelle politique extérieure du Bénin	193
C. Relations entre les deux nouvel- les orientations politiques.	195
<u>Chapitre X</u> : <u>Relations Diplomatiques</u>	198
A. Contacts permanents	198
a) Côté béninois	198
b) Côté allemand	199
B. Les contacts bilatéraux inter- mittents	200
a) Côté béninois	200
b) Côté allemand	201
<u>Chapitre XI</u> : <u>Rapports économiques</u>	203
A. Les accords économiques et commer- ciaux entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980	205
B. L'évolution de l'économie béni- noise de 1972 à 1980	212
I - Rapports commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980.	213
A. Evolution des échanges extérieurs du Bénin de 1972 à 1980.	214
B. Echanges Commerciaux entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980.	216
II - Les investissements de la RFA au Bénin de 1972 à 1980.	220
A. Les investissements publics	221
a) L'entretien des routes	222

	Page
b) Adductions d'eau d'Abomey et de Bohicon	222
c) Adductions d'eau de Lokassa et d'Athiémé.	223
d) Huilerie mixte de Bohicon ..	224
e) Pont de Porto-Novu	225
f) Exploitation du bois et exploitation forestière	226
B. Investissements privés	226
a) Difficultés	227
b) Institut National de Formation Socio-Economique et Civique (INFOSEC)	228
III - L'assistance technique allemande au Bénin de 1972 à 1980	229
A. Aperçu général de l'assistance technique allemande au Bénin de 1972 à 1980	231
a) Projets réalisés	231
b) Petits projets	232
c) Projets en cours d'exécution en fin 1980	233
d) Projet dont le financement a été décidé	233
B. Etude de quelques grands projets.	234
a) Extension de la Radio-Emetteur de Parakou	234
b) Livraison des médicaments et instruments médicaux.	237
c) Développement agricole de la Province de l'Atlantique (CARDER Atlantique)	238
d) Formation du personnel et maintenance des usines d'eau du Bénin	240
e) Développement forestier	240
f) Contribution de financement - Etude pour l'approvisionnement en eau et en électricité des villes de l'intérieur.	241

	Page
g) Projet "papaïn" - Promotion de la Biochimie à l'Université Nationale du Bénin (UNB)	242
C. L'oeuvre des volontaires allemands	244
a) Au niveau de la santé	245
b) Domaine de l'enseignement	247
c) Domaine agricole	248
IV - Les Dons	249
A. Les dons publics	249
B. Les dons privés	250
a) Aide sociale de la Fédération allemande de la Croix Rouge	250
b) Aide sociale de la Croix Rouge Bavaroise	251
c) Dons du Consul Döbler	255
d) Misereor	258
e) "Brot für die Welt" (Pain pour le Monde)	260
<u>Chapitre XII : Relations culturelles entre le Bénin et la RFA de 1972 à 1980.</u>	263
I - Place de la langue allemande dans la réforme de l'enseignement au Bénin..	263
- Raisons de recherches scientifiques et techniques.	265
- Raisons de relations internationales	265
A. Le contenu de l'enseignement d'Allemand	266
B. Les méthodes et moyens de l'enseignement d'Allemand	267
C. Les résultats enregistrés au niveau de l'enseignement d'Allemand	268
II - La formation des Béninois par la RFA de 1972 à 1980	270
A. Formation des cadres béninois en général par la RFA	270

	Page
B. Formation des enseignants béninois d'Allemand	272
III - Echanges culturels entre la RFA et le Bénin de 1972 à 1980	275
A. Contacts universitaires	276
B. Visites mutuelles des jeunesses béninoise et allemande de 1972 à 1980	277
a) Les jeunes Allemands au Bénin en 1974	277
b) "Le projet Ibbenbüren" en RFA en 1978	278
CONCLUSION GENERALE	280
A. Les résultats des analyses	280
B. Les insuffisances des rapports entre les deux pays	282
a) Insuffisances au niveau de la participation publique de la RFA au développement du Bénin	282
b) Manques des investissements privés dans l'aide allemande au Bénin	283
C. Propositions	284
Bibliographie	287
Annexes	299
Index	315
Table des matières	326